

Œuvres

Tome 4

Claude Tillier

Gloubik Éditions

2014



Quelques mots sur un mandement

I

J'étais allé à la messe de la paroisse, tout exprès pour entendre le Mandement de monsieur Dufêtre. Le prédicateur ne m'avait pas affriandé de l'écrivain ; mais d'un homme aussi apostolique que ce grand évêque, j'attendais une instruction solide et de sages conseils pour me diriger dans la voie du salut. Malheureusement, dès le « Nous, Augustin-Dominique Dufêtre, par la grâce, etc., » je tombai dans un profond assoupissement, pendant lequel je rêvai qu'on me flagellait avec des verges trempées dans de l'eau bénite, et je ne m'éveillai

qu'à dix pages de là, lorsque le prêtre disait ces mots : « À ces causes, après en avoir délibéré, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit. » Ce protocole gascon me piqua l'oreille. Voilà, dis-je à mon voisin, un tonsuré bien péremptoire ! Il serait empereur de la Chine ou czar de toutes les Russies, qu'il ne parlerait pas sur un autre ton. Jésus-Christ ne disait point à ses disciples : « Je vous ai ordonné et je vous ordonne.... » Il est vrai que Jésus n'est que le fils de Dieu, et que M. Dufêtre est le fils d'un chaudronnier ; chose, du reste, dont je le féliciterais bien davantage encore, si ce *monseigneur* qu'il a ajouté à son nom et ces honneurs de cardinal qu'il se fait rendre, ne juraient un peu avec son origine plébéculienne. Mais voyons ce qu'il a ordonné et ce qu'il ordonne...

— Pourvu, me répondit, mon voisin, que ce ne soit pas de lire tous les jours son Mandement !

Mais M. Dufêtre n'est point cruel. Malgré ses *Nous avons ordonné et ordonnons*, c'est le meilleur homme du monde. Ce n'est point, lui, un jeûneur, un xérophage ; il ne veut point que son diocèse dépérisse entre ses mains ; il lui faut, à ses processions des vierges joufflues et des

fabriciens le moins jaunes possibles. M. Dufêtre, donc, nous permet l'usage des œufs et du lait durant tout le carême, et des jours gras de la semaine il ne retranche que le jeudi, ce pauvre jeudi qui m'apportait, quand j'étais maître d'école, de si douces heures, et avec lequel j'ai foulé dans les bois tant d'herbe qui ne repoussera plus, hélas ! sous mes pieds. C'est avec une vive douleur que je vois ce vieux et infortuné camarade tombé dans la disgrâce de son évêque et obligé de manger des légumes secs jusqu'au Vendredi-Saint. Si encore je pouvais adoucir la rigueur de son jeûne ! Mais, hélas ! Condamné moi-même à un régime barbare par mon médecin, je ne saurais lui faire manger qu'un fade bouilli, et de temps en temps quelque maigre blanc de volaille. Par la grâce de M. Dufêtre, le carnaval se prolongera dans ce département jusqu'à Pâques. Ce n'est que pour la forme, pour faire acte de présence seulement, que le carême se présentera parmi nous ; et s'il raisonne, l'illustre prélat lui ordonnera de tourner sa broche. Je ne doute point que désormais les fidèles de l'Yonne, du Cher et de l'Allier ne viennent en foule sur notre heureuse terre passer la rigoureuse quarantaine ; et le jour de Pâques, quand

Saint-Cyr paraîtra à la grand-messe au milieu de ses confrères vides et décharnés, ayant, lui, les joues pleines et rebondies et son rabat tout maculé de taches de graisse, je suis bien sûr que les bienheureux le jalouseront, et que plus d'un de ceux qui l'ont raillé voudraient bien être sur sou cochon.

Et voyez comme M. Dufêtre est bon évêque ! pour tant de concessions, il ne vous ordonne, en faveur de ses établissements diocésains, qu'une aumône proportionnée à votre fortune. Mais, faites-y bien attention, cette aumône est obligatoire. Eussiez-vous nourri pendant le carême tous les pauvres de la localité, votre dette envers les établissements diocésains n'aura pas diminué d'un centime.

M. Dufêtre dira peut-être que je canonise le vice et que je flétris la vertu ; mais j'ai un petit éclaircissement à lui demander relativement à l'article 5 de son mandement. Une aumône proportionnée à la fortune du mangeur du viande, cela est très moral ; malheureusement cela n'est pas très clair. Dans quelle proportion doit donc être cette aumône avec notre fortune ? Est-ce dans la proportion de

dix, de vingt pour cent ? Les émoluments de l'employé, le revenu du rentier, la pension de la belle dame entretenue, le salaire de l'artisan sont-ils passibles de cette aumône ? Combien de temps aura-t-on pour s'en acquitter ? Les bedeaux porteront-ils à domicile des petits avertissements sans frais ? Reçoit-on le papier sur Paris, et les crucifix indulgenciés passent-ils au comptoir ? Voilà, pour être tout prétexte de discussion entre nous et les curés chargés de percevoir l'aumône obligatoire, ce qu'il aurait fallu nous expliquer. Pour moi, si j'avais été à la place de M. Dufêtre, j'aurais ainsi rédigé mes ordonnons :

AVIS AU PUBLIC.

Art. 1^{er}

« Tous ceux qui voudront s'affranchir des diverses abstinences du Carême pour l'année 1844, paieront à nos établissements diocésains le dixième des noies réunies de leur boucher, de leur rôtiisseur et de leur laitière. »

Art. 2.

« Ils seront tenus de présenter ces notes à leur curé le

jour du Vendredi-Saint, et de jurer sur l'Évangile, ou sur mon Mandement, ce qui est la même chose, qu'elles sont pures de toute fraude. »

Art. 3.

« M. le curé leur délivrera quittance des sommes versées par eux, ainsi que des péchés dont ils auront acquis la rémission, et ils ne seront plus obligés d'en faire mention dans leur confession générale. »

Art. 4.

« S'ils font leurs pâques dans une paroisse qui ne soit pas la leur, ils seront tenus de présenter à l'officiant, avant de s'approcher de la sainte table, la quittance de leur curé dûment légalisée. »

Art. 5.

« Nous prévenons les mangeurs de viande et de laitage qui ne se conformeraient point aux conditions prescrites par les articles précédents, qu'ils encourront des maladies d'estomac dont aucun docteur de la Faculté ne

pourra les guérir. »

De cette façon, la créance des établissements diocésains eût été bien mieux assurée. Mais, là n'est pas la question. Quand j'aurai payé mon pot-au-feu à mon boucher, et que je l'aurai repayé à mon évêque, je serai bien quitte de mon dîner envers les hommes, mais, en serai-je pareillement quitte envers Dieu ?... voilà ce qui me tient en cervelle ; car, pour tout le gibier de la Nièvre, aromatisé de toutes les truffes du Périgord, je ne voudrais pas contrevenir à la moindre de ses volontés. J'ouvre les Commandements de l'Église, et je lis :

Quatre temps viande jeûneras,

Et le Carême entièrement

Je présume que ce n'est pas pour la rime que le poète secrétaire de l'Église a écrit : *le Carême entièrement*. Donc, l'Église veut formellement que nous jeûnions tout le Carême. Or, il me semble que jeûner et donner de l'argent aux établissements diocésains, ce n'est pas la même chose ; qu'on ne peut par le moyen d'écus qu'on fait tomber dans un tronc, changer en orgies un temps d'abstinence. S'il en était ainsi, l'Église s'en fût nettement

expliquée avec nous. Et qui l'empêchait d'ajouter, après
le Carême entièrement :

Ou de ce jeûne tu pourras

Te dispenser en finançant ?

Mais l'Église n'a pu vouloir nous affranchir, pour de l'argent, des obligations qu'elle nous avait imposées : cela eût fait causer les impies. Ils n'eussent pas manqué de dire que l'épouse de Jésus-Christ trafiquait de ses propres commandements ; qu'elle n'avait fait le Carême si rigoureux que pour vendre à un plus grand nombre l'autorisation de s'en affranchir. Du reste, en agissant ainsi, l'Église eût mis la religion à la merci des évêques et livré ses commandements au pillage. Voici, par exemple, M. Dufêtre qui nous vend aujourd'hui, au profit de ses établissements diocésains dans le besoin, la permission de faire gras ce Carême... Mais, demain, s'il vient, pour ces établissements, une recrudescence de besoins ; si un grand mur s'écroule au séminaire ; si les ouragans de l'équinoxe emportent la toiture d'une ses écoles, qui empêchera que notre vertueux évêque, inspiré par ce qu'il y a en lui de saint Vincent de Paule, ne

s'arrange avec nous des Quatre-Temps, et ne finisse par nous vendre le vendredi lui-même, quand il n'aura plus d'autre ressource.

Je ne conteste pas à l'Église le droit de permettre, à certains de ses enfants, de déjeuner, pendant le Carême, avec du lait, et de dîner avec de la viande ; mais, cette permission, elle ne saurait en faire un objet de commerce ; elle ne l'accorde qu'à des chrétiens auxquels leur âge, leurs infirmités ou les exigences de leur position rendraient l'observation du carême impossible. Cependant, comme toute pénitence est un châtiment, et qu'en définitive, il faut que justice se fasse, ce qu'ils ne peuvent payer à Dieu de leur corps, elle les astreint à le payer aux pauvres de leur bourse. C'est ainsi qu'un juge éclairé et indulgent convertit, pour certains, la peine de la prison en celle de l'amende. Voilà en quoi consiste ce droit d'affranchissement que l'Église a conféré aux évêques, et qu'ils s'adjugent, eux, sans réserve aucune. Quand M. Dufêtre relève tout le diocèse en masse du cinquième commandement de l'Église, il ressemble à un conseil de révision qui s'aviserait, parce qu'il a le droit

d'exempter du service militaire les bossus, les aveugles et les boiteux, d'en exempter tout le contingent. Pour moi qui ne suis ni docteur, ni théologien, je n'ergote pas avec les saintes Écritures. Ce que Dieu a dit est dit, et ce qu'il a inspiré est inspiré ; il n'y a plus à y revenir. Nul n'a le droit de corriger sa parole. C'est lui qui a établi le Carême, et s'il l'a établi, c'est probablement pour que nous l'observions. Si M. Dufêtre pouvait, par un article de Mandement, annuler le Carême, il serait plus puissant que Dieu ; or, je crois qu'on peut, sans impiété, admettre le contraire.

Pour moi, voici comment je comprends le Carême : Si j'avais une paroisse à gouverner, je ne dirais pas, le mercredi des Cendres, à mes chrétiens, *que l'Église ouvrira bientôt la carrière de la pénitence* ; je leur dirais :

« Mes très chers frères. Dieu ordonne que vous jeûniez durant le Carême, et ni moi, ni d'autres n'avons le droit de vous en dispenser ; mais voici comment il veut que vous jeûniez : Les privations que vous devez vous imposer vont être pour vous un sujet d'économie ; car, enfin, si au lieu d'un poulet, vous ne mangez qu'une

poignée de légumes secs à votre dîner, c'est l'argent d'un poulet qui restera entre vos mains. Or, n'allez pas serrer précieusement cet argent dans votre secrétaire, et dire : de cette pièce de monnaie et des autres que je mettrai à côté, je m'achèterai un habit neuf à Pâques, ou je rembourserai les cent francs que je dois sur mon champ ; ou bien encore, je le donnerai, à mes amis et à mes parents, un grand dîner dans lequel on boira beaucoup de bordeaux et de Champagne... votre jeûne serait comme non venu aux yeux du maître. Peu lui importe, à lui, que vous vous torturiez les entrailles pendant quarante jours, si les privations que vous vous imposez vous reviennent plus tard en jouissances. Ce que vous ôtez de votre table, vous le retrouvez dans votre poche. Vous n'avez pas plus de mérite à ses yeux que le paysan qui, au lieu de manger ses poulets, va les porter au marché. Votre histoire est celle d'un enfant gâté qui exige un décime de sa mère si elle veut qu'il jeûne le vendre saint. Mais, l'argent que vous aurez épargné vos jeûnes, mettez-le soigneusement de côté, et quand vous aurez réuni deux pièces de cinq francs, allez acheter deux mesures de blé à cette pauvre veuve qui a cinq enfants et n'a pas de pain à leur donner,

ou une couverture de laine à votre vieux voisin qui grelotte, malade et sans feu, sur son grabat. Ainsi, la charité aura fécondé votre jeûne, et Dieu agréera votre pénitence parce qu'elle aura été profitable aux hommes. »

Toutefois, j'accorderai, s'il le veut, à M. Dufêtre, qu'on peut, par l'aumône, se racheter du carême, et même se donner, pendant ces jours, toutes les liesses du carnaval ; mais, l'argent que nous mettrions au tronc de ses établissements diocésains, serait-ce bien une aumône ? Fait-on l'aumône à des gens qui ne manquent que du superflu ? Dieu n'a envoyé l'aumône sur la terre que pour les malheureux, et elle ne s'arrête que devant leur humble seuil. Vous la voyez parcourant les rues avec un paquet de bardes dans une main, et une corbeille de pain dans l'autre ; or, si elle rencontrait un prêtre le nez dans son manteau, ou un ignorantin enterré sous son capuce, qu'aurait-elle à leur offrir ? Ne savez-vous point, à la fin de cette rigoureuse saison, tout ce qu'il y a de misère dans la ville ? Il y a des ouvriers qui ont vendu, pour avoir le pain quotidien, tout ce qui n'était pas haillon parmi leurs bardes ; il y a des familles qu'on jette à la rue,

parce qu'elles n'ont pas de quoi payer le loyer de leur galetas ; il y a de pauvres mères qui n'ont, pour envelopper leur nourrisson, que de hideuses guenilles, et n'ont pas assez de lait dans leurs mamelles pour lui mettre aux joues un peu de rose, et vous voulez, qu'en présence de ces misères vives et criantes qui sont sous nos yeux, qui supplient à nos portes, qui troublent notre repos de leurs gémissements, nous fassions attention à vos misères postichées, délibérées et arrêtées dans votre chapitre !... Oh ! non. Si nous agissions ainsi, nous serions de mauvais chrétiens, et Dieu ne nous bénirait pas. Que vos béates prennent pour elles, si elles le veulent, cette charité d'église qui fait retentir son décime dans la sèbile du fabricien, et lui fait la révérence ; nous, nous aimons mieux cette douce charité qui glisse une pièce d'argent dans la main du pauvre, et s'éloigne les larmes aux yeux. Je sais qu'il fut un temps où bâtir des monastères et engraisser des moines était une bonne œuvre, et il ne tient pas à vous que ce temps ne revienne ; mais Jésus-Christ ne nous recommande point de faire l'aumône aux prêtres, et, dans son Évangile, il nous recommande, avec une sollicitude toute paternelle, de la

faire aux pauvres ; il va même jusqu'à dire que les pauvres sont ses membres. Je sais bien que l'Église s'attribue le titre d'épouse de Jésus-Christ ; mais, enfin, l'époux tient plus à ses membres qu'à son épouse, et je sais bien, moi, que si j'avais un membre souffrant et mordu sans cesse par un implacable rhumatisme, je saurais bien plus de gré à celui qui mettrait dessus un salubre emplâtre, qu'à l'homme qui ferait cadeau d'une belle robe à mon épouse.

Mais, vos établissements diocésains, quels sont-ils ? Vous auriez dû nous décliner leurs noms dans votre mandement ; car, pour savoir s'ils méritent notre intérêt, il faudrait que nous eussions l'honneur de les connaître. Mais ne voilà-t-il pas ce grand serin de grand séminaire qui vient, tenant son petit frère de Corbigny par la main, nous tendre son tricorné. Je veux dire un mot à ces deux personnages. Or ça, mes frères, que nous demandez-vous ? Il me semble que sous le règne de M. Naudot ce n'était pas à vous qu'on était obligé de payer le droit de ne pas maigrir en carême. Quel accident vous est-il donc survenu qui vous oblige à agrandir votre besace ? Avez-

vous été brûlés ? avez-vous été inondés ? Êtes-vous les victimes d'un tremblement de terre ? Enfin, racontez-nous vos misères. Pour moi, j'ai beau vous examiner de votre rabat à la semelle de vos souliers, je ne vois rien chez vous qui annonce la détresse. Votre habit n'est pas élégant, mais il est du drap dont s'habillent les gens comme il faut. Votre table n'est pas délicatement servie, mais vous avez cette nourriture saine et abondante que promettent les prospectus de collège. Jamais la disette n'a montré ses longs crocs à la porte de votre réfectoire. À la vérité, vous n'êtes pas frais ; je trouve même que vous tirez un peu sur le jaune : mais vous vous portez bien, et voilà l'essentiel. Moi, à la condition de nie bien porter, je me ferais séminariste. Je ne vois pas que votre titre d'établissement diocésain nous oblige envers vous à quelque chose. Pourquoi vous donnerions-nous notre argent plutôt qu'à l'école des arts et métiers de Chalons, qu'à l'école de cavalerie de Saumur, qu'à l'école forestière de Nancy, qu'à l'école des mines de Saint-Étienne, qu'à l'école des chartes de Paris, qu'à cent autres écoles enfin qui ont aussi leurs besoins ? Je sais que vous êtes fort utiles à la société, qui, sans vous, se passerait d'eau

bénite ; mais les hommes que produisent ces écoles n'ont-ils pas aussi leur utilité ? Et si un bon chanoine vaut un bon déchiffreur de chartes, un bon déchiffreur de chartes ne vaut-il pas un bon chanoine ? Du reste, mes révérends, je ne vois pas que vous soyez si mal dans vos affaires : il faudrait que vous eussiez des vices que nous ne connaissons pas ; que vous fussiez des bombanciers, des coureurs de nuit ; que vous missiez de trop bon vin dans vos burettes.

Vous d'abord, petit séminaire de Corbigny, vous êtes en position de gagner de l'argent ; vous êtes un maître de pension bien achalandé : de tous les points du département les curés vous envoient une sainte marmaille. Si vous ne placez votre argent à intérêt vous devez être à même de venir en aide à votre grand frère ; et vous, grand séminaire, vous devez n'avoir besoin des secours de personne : vous êtes, comme les collèges royaux entretenu par le gouvernement, et même il vous fait des bourses. Que vous ne trouviez pas le gouvernement assez généreux envers vous, cela se conçoit ; mais le gouvernement a sans doute de bonnes

raisons pour ne pas l'être davantage. À quoi bon, en effet, faire tant de prêtres ? Quel autel n'a maintenant son ministre, et quelle paroisse se passe le dimanche de la grand-messe ? Voulez-vous donc vous former un corps de réserve ?

Je conçois qu'il est fort désagréable, quand on a de la vocation pour une bonne cure, de ne pouvoir, faute de quelque argent, arriver à son but ; mais que voulez-vous ? c'est un malheur auquel feus les Saints-Simoniens avaient seuls trouvé un remède. Vous avez soif ; à quelques mètres de vous est une magnifique treille de muscat ; mais un fossé profond vous arrête. Vous priez les passants d'avoir pitié de vous et de vous aider à combler le fossé, afin que vous puissiez atteindre ces délicieuses grappes pour lesquelles vous avez de la vocation. Ils se rient de vous, et ils font bien. Allez boire, comme les autres, à la rivière.

Rien n'est plus commun que ces désappointements. S'il fallait en pleurer, la rue serait un torrent de larmes. Sur trois hommes qui passent, il y en a deux qui n'ont pu choisir leur profession, et pour choisir sa profession, il

faut avoir vingt mille francs de rente. La société se fait un malin plaisir de contrarier nos penchants : si nous lui demandons blanc, elle nous donne noir ; vous avez faim, elle vous offre un verre d'eau à la glace ; au fantassin elle fait présent d'une paire d'éperons, et au cavalier d'un sous-pied de guêtre ; vous auriez voulu être couvreur, elle vous fait garçon de cave ; vous aviez des jarrets articulés pour la danse, et vous êtes obligé de vous croiser les jambes sur l'établi d'un tailleur. Tout ce qui existe est soumis à cette loi : la rose aime les papillons, et une couturière la met dans un pot sur la fenêtre de sa mansarde, où les mouches la tachèrent de leurs ordures ; telle plante aime l'humidité des gras terrains et l'ombre épaisse des grands arbres, et le vent qui passe la sème sur le faite d'un vieux mur. Ce ruisseau qui serait content de serpenter paresseusement dans la campagne, la pente tyrannique du sol l'entraîne au milieu des rochers et déchire ses eaux sur leurs pointes. Vous vous plaignez de ne pouvoir dire la messe, vous qui la diriez si bien ; mais est ce donc à vous seul qu'un pareil malheur est arrivé ? Que de poètes qui n'ont point trouvé de lyre ! Que de musiciens auxquels un archet n'est point venu ! Que de

peintres qui ne sont point allés à Rome ! Que de journalistes qui n'ont pu arriver au ministère ! Et que de Napoléons, peut-être, qui n'ont pu tirer leur épée du fourreau ! S'il fallait que nous aidassions de notre bourse chacun à se placer sur l'échelon social où il voudrait bien être, il faudrait que notre bourse fût une mine d'or. Et, d'ailleurs, pourquoi aiderais-je plutôt à suivre sa vocation un rhétoricien qui a des dispositions pour la prêtrise, qu'un marmiton qui a des dispositions pour la cuisine. Si plusieurs préfèrent une grand-messe à un bon déjeuner, beaucoup aussi préfèrent un bon déjeuner à une grand-messe.

Mais je souris en moi-même, quand vous me parlez de la vocation de ces apôtres qui courent après une bourse de séminaire. J'en connais plus d'un qui s'est courbé avec désespoir sous votre lourde tonsure. Ce monde dont vous l'avez violemment arraché, il n'en avait foulé que les bords ; mais il avait entendu de loin le son des violons, et vu flotter de loin les rubans des jeunes filles. En vain vous lui dites que sous les gazons de ce trompeur Éden il y a d'horribles serpents : il n'y a vu que

des fleurs ; que la belle dame qui une fois lui a souri avait un cancer sous son châle : sur son front, sur ses joues, sur ses lèvres en fleur il n'a vu que des roses. Il s'est enfermé dans votre étroite soutane, qui presse et gêne l'homme de tous les côtés, comme dans un cercueil ; il gèle entre les froides murailles de votre séminaire ; des dalles jaunes de l'église il s'élève pour lui comme une poussière de la tombe ! À cette oisiveté pleine de liesses que lui promettez, il préférerait une pioche de cantonnier avec une maison blanche sur le bord du chemin, entre deux grands noyers, et une jeune femme. Mais la vocation de tous ces pauvres diables, savez-vous ce que c'est ? C'est l'égoïsme abominable de leurs père et mère, de leur mère surtout, qui rêvent d'une heureuse vieillesse sous le toit paisible d'un presbytère ; misérables qui tuent leur enfant pour en manger le cœur !

Ils étaient vigneron, tisserand, cardeur de laine ; ils n'avaient pas seulement de quoi acheter un rabat à leur abbé. Aussi ont-ils mendié son éducation à tous les portes, et, dans le trousseau qu'il emporte au séminaire, il n'y a souvent pas un fil qui n'ait été le produit d'une

aumône. Que résulte-t-il de là ? C'est que le pauvre jeune homme est à peine en possession d'une cure, que son père, sa mère, sa grande sœur lui tombent sur les bras, et souvent il y a un petit frère pour appoint. Lui, prêtre de fortune, qui ne possède que le bréviaire et la soulane, qui n'a que tout juste de quoi vivre dans un économique célibat, il se trouve tout d'un coup chargé d'une nombreuse famille à laquelle une longue diète a aiguisé les dents, et qu'il faut habiller de neuf. Pour rassasier tous ces appétits, pour fournir à tous ces besoins, il est obligé de tirer de son petit autel tout ce qu'il peut produire ; il est âpre envers le riche, impitoyable envers le malheureux : de celui qui ne peut donner d'argent, il prend de la toile ou de la filasse. Il est bien entendu que la porte du presbytère est close aux pauvres : si quelque pauvre s'avisait d'y sonner, la vieille mère du curé le dévorerait. Cette misère, si héroïquement supportée, et qui devrait le rehausser, ne fait que le ravalier dans l'esprit de ses paroissiens. M. le maire se croit infiniment au-dessus de lui ; le paysan qui a un journal ou deux de terre se trouve son égal, tous ne voient en lui qu'un pauvre diable parvenu, et, quand ils n'ont pas autre chose à lui

reprocher, ils lui reprochent la profession de son père. De là vient qu'il est sans autorité dans la commune, qu'on n'y écoute point sa parole, qu'on n'y suit point son exemple, et que son ministère est à peu près stérile.

Puis, chez la plupart de ces prêtres, ni l'éducation ni le bien-être d'une condition meilleure n'effacent la rouille de leur naissance. Ces âmes, trop longtemps et trop violemment courbées sous la pression de la misère, ne se relèvent plus ; ils ont gardé cette sordide parcimonie dont ils avaient pris l'habitude dans leur pauvre famille, et à quelque aisance qu'ils parviennent, chez eux, la main qui reçoit est toujours plus grande que celle qui donne. Leur imagination s'est étiolée sous les froides et humides solives du toit paternel ; quand le soleil luit sur eux, elle ne repousse plus. Une fois prêtres, ils ne lisent plus que leur bréviaire — ceux qui le lisent ; — ils restent étrangers à nos arts, à notre littérature ; à nos sciences, et même à notre histoire ; ils ne savent parler que de leur jardin, de leur cave, de leur basse-cour : vous aimeriez mieux causer une heure avec le rustre le plus fieffé du village — pourvu qu'il ne sentît pas l'oignon — qu'un

quart-d'heure avec certains d'entre eux. La trivialité de leur esprit se révèle, du reste, par celle de leur personne : leurs formes sont lourdes épaisses, carrées comme celles d'un vieux bœuf ; dans cette chair il n'y a rien qui soit sentiment et pensée. Quand vous rencontrez un curé de campagne sur votre chemin, vous diriez un vigneron qui, en revenant de son coteau, a trouvé la défroque d'un ecclésiastique, Pt l'a endossée. Comment de tels prêtres peuvent-ils en imposer au peuple ? Ils produisent, lorsqu'ils sont à l'autel, la même dissonance qu'une sainte Vierge à laquelle on aurait donné la tournure d'une nourrice, ou qu'un Christ qui aurait l'air d'un professeur de bâton. Les railleries qu'on leur jette de tous côtés sont mauvaises, j'en conviens, et elles tombent à terre ; mais toujours est-il qu'elles rejaillissent sur leur ministère. Loin donc de contribuer de mon argent à faire arriver le fils d'un pauvre ouvrier à la prêtrise, si j'étais concile, je voudrais qu'on ne pût conférer les ordres qu'à des individus jouissant d'au moins mille francs de rente.

Les Ignorantins ont aussi, sans doute, l'honneur d'être un établissement diocésain... Quant à ceux-ci, je les tiens

assez riches des éloges et des bénédictions de leur évêque. Ce sont des gens qu'on ne voudrait pas tuer, mais auxquels on serait bien fâché d'aider à vivre. S'il fallait absolument les aumôner pour me racheter de mes péchés, j'aimerais mieux n'en jamais commettre. Le clergé sait très bien que des instituteurs laïques valent mieux pour nos enfants que ses Ignorantins, et que les prêtres ne sont bons qu'à élever des prêtres ; mais voici pourquoi il établit ses boutiques de saints en face de nos écoles. Il n'a pas renoncé à ses vieilles idées de domination. C'est un propriétaire évincé qui n'a pas un écu vaillant, mais qui espère toujours rentrer dans ses domaines. L'autorité qu'il a perdue, il voudrait la rattraper par l'instruction publique ; il demande les enfants pour avoir les hommes donnez : lui le champ à ensemer, et il saura bien y faire croître une moisson qui lui revienne. Ses écoles chrétiennes, c'est un pied qu'il met chez nous, une prise de possession qu'il fait de la génération actuelle ; ce sont des baraques par lesquelles il prélude à ces grandes maisons religieuses dont il espère couvrir la France. Mais, quand bien même il parviendrait à s'emparer de l'instruction publique, où cela le conduirait-il ? La société

n'est pas religieuse : lui-même s'en plaint tous les jours ; or, comme les masses réagissent sur les individus ; que c'est une loi du monde moral aussi bien qu'une loi du monde physique, ces jeunes gens qui viennent incessamment, et de toutes parts, se mêler avec les hommes, au lieu de nous donner leurs idées, se laissent, malgré eux, et à leur insu, infiltrer par les nôtres ; ils ne nous donnent rien de leur dévotion, et nous leur donnons toute notre indifférence religieuse : c'est ainsi que la pluie qui est douce s'imprègne de sel en se confondant avec l'Océan.

Voici donc le dilemme que je pose à mes lecteurs : Ou vous êtes hostiles aux prêtres, ou vous leur êtes favorables. Si vous leur êtes hostiles, il ne faut point les aider ; car le but qu'ils se proposent est détestable. Si vous leur êtes favorables, il est fort inutile que vous les aidiez, puisque le résultat qu'ils veulent obtenir est impossible : on n'équipe pas un vaisseau quand on est sûr qu'il fera naufrage pendant la traversée.

L'œuvre de la propagation de la foi est-elle aussi un établissement diocésain ? Je ne le sais ; mais, comme

M. Dufêtre nous recommande cette œuvre avec une sollicitude toute spéciale, je suis bien aise d'en raisonner avec lui. L'émule de saint Vincent de Paul ne prend pas sans doute à la lettre ce principe : *Hors l'Église, point de salut*. S'il n'y avait point de salut hors l'Église, Jésus-Christ, au lieu d'être mort pour tous, serait mort tout au pour un cent millionième du genre humain, résultat mesquin et petit pour lequel, bien certainement, Dieu n'eût pas laissé mettre son fils en croix. Ensuite, admettre que Dieu peut condamner à d'horribles supplices des hommes auxquels il a été impossible non seulement de le connaître, mais même de soupçonner son existence, ce serait admettre qu'il est le plus injuste et le plus cruel de tous les êtres. Si de longs ouragans empêchaient qu'une loi publiée en France arrivât en Corse, le gouvernement mettrait-il la Corse à feu et à sang parce que sa loi n'y aurait pas été exécutée ? Comment donc Dieu, qui est bien autrement bon, bien autrement juste que notre gouvernement, pourrait-il faire un crime de ne point pratiquer sa loi à de pauvres sauvages que trois à quatre mille lieues de vagues et de tempêtes séparent des contrées où il est adoré ? Ou bien il faudrait dire qu'un

fils de Dieu a été crucifié dans chacune des îles de l'Océanie.

Vous répondez à cela que les décrets de Dieu sont impénétrables... Impénétrables tant que vous voudrez, mais Dieu a fait notre raison d'un rayon de la sienne. C'est là, sans doute, ce qu'entend l'Écriture sainte, quand elle dit qu'il a fait l'homme à son image. Cette raison, c'est, à la vérité, une bougie allumée à un soleil et autour de laquelle s'étend une zone d'épaisses ténèbres que ses lueurs ne peuvent percer ; mais toujours est-il qu'elle doit nous montrer tels qu'ils sont les objets qu'elle éclaire. Du moment que nous n'avons, pour juger Dieu, que notre intelligence, il est impossible que notre intelligence nous trompe sur les qualités qui constituent son essence. Si Dieu pouvait commettre un acte absurde et cruel aux yeux de notre raison, nous serions obligés de ne voir en lui qu'une divinité absurde et cruelle. Alors, au lieu de le révéler, nous le mépriserions ; au lieu de l'aimer, nous le délésterions, et il ne recevrait, pour tout encens, que des malédictions et des blasphèmes. Il y a plus, cette impiété de notre part serait obligée ; il ne pourrait pas plus nous

en vouloir à cause de cela, qu'il ne pourrait en vouloir à un cuisinier d'avoir mis un enfant à la broche, s'il avait fait les yeux de cet artiste de telle façon qu'il prît un enfant pour un poulet. Ainsi donc, puisque ces sauvages heureux sont sauvés par leur ignorance, pourquoi voulez-vous la leur ôter ? qu'ont-ils besoin, puisqu'ils dorment, du flambeau que vous allumez pour eux ? Dieu lui-même l'a dit dans son Évangile : il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Si donc les choses se passent comme Dieu l'a prévu, pour un que vous sauverez en le catéchisant, vous en damnez cinquante. Vous appelez ces hommes d'horribles cannibales, parce qu'ils mangent vos missionnaires après que ceux-ci les ont affriandés cinq à six mois de leur chair blanche ; mais, quand vos missionnaires veulent les initier aux mystères de notre religion, ils sont mille fois plus cruels envers eux que s'ils les mettaient à la broche. Et vous voudriez que nous contribuassions de notre argent à une telle œuvre !...

Mais j'ai une autre objection à faire à M. Dufêtre. Dans son *Onguent contre la morsure de la vipère noire*, il nous fait dire très sérieusement par le docteur Gypendole,

charlatan qui sent son emplâtre d'une lieue, que la propagation de la foi par le monde est l'effet d'un miracle continu. J'admets cela très volontiers, moi ; mais alors, de quoi vous mêlez-vous ? laissez donc agir le miracle. Croyez-vous que Dieu, si vous ne lui donniez un coup de main, ne pourrait achever sa besogne, et que vous soyez obligés d'ouvrir pour lui des souscriptions ? Puisque le coche va tout seul, pourquoi donc allez-vous, mouche insolente, vous asseoir sur le n^oz du cocher ? Ne pouvez-vous attendre l'heure du maître ? Quand le miracle qui chemine toujours sera arrivé, à force de cheminer, sur ces plages lointaines, les croix y pousseront d'elles-mêmes, les feuilles des arbres se changeront en petites images de saints, et les serpents à sonnettes deviendront des missionnaires.

Tout en convertissant les sauvages, vous les civiliserez. — C'est bien ! j'aime assez qu'on fasse d'une pierre deux coups. — Et dans quel but voulez-vous les civiliser, s'il vous plaît ? — Dans le but de les rendre heureux, dites-vous ? — Mais est-ce qu'Adam et Ève étaient civilisés, lorsqu'ils habitaient le Paradis-

Terrestre ? Or, cette existence que ne leur mesurait point le soleil, et qui s'écoulait intarissable et pure comme le (lot de leurs ruisseaux, n'est-ce pas, à la durée près, celle que menaient ces heureuses peuplades de l'Océanie avant que vous eussiez corrompu leur innocence en éclairant leur simplicité ?

N'était-ce pas encore cette vie paisible, sans douleur et sans ivresse, semblable à un sommeil plein de doux rêves, que Dieu nous destinait, et notre civilisation n'est-elle pas une suite de la désobéissance de nos premiers parents ? Oh ! si parmi ces petits Éden que Dieu avait cachés entre les plis de l'Océan pour des hommes d'une autre race, il en est encore où le pied de l'Europe, ardent comme celui de Satan, n'ait point enfoncé sa trace, ne vous en faites point le serpent tentateur, ne leur montrez point quel est entre leurs arbres l'arbre de la science du bien et du mal ! Sous votre haleine, ces bois en fleurs se flétriraient jusque dans leurs racines.

Cette civilisation que vous leur apportez, ne savez-vous pas encore quelle elle est ? N'avez vous donc jamais vu cette vapeur de larmes qui fume autour de nos

maisons, et ce cri de blasphème et de désespoir qui s'élève de tout groupe d'hommes vers les cieux avec l'hosanna perpétuel de vos cloches, n'a-t-il jamais frappé votre oreille ? Sans doute, pour le riche, votre société est pleine de liesses ; mais, pour faire le bien-être d'un riche, il faut le travail de cent pauvres. Un gros homme épanoui dans sa serviette qui dîne, et vingt autres hommes chétifs et affamés, dont les uns chargent de mets son assiette, dont les autres emplissent son verre, voilà l'image de votre société. N'est-ce pas là un beau cadeau à faire à vos amis les Sauvages ?

Vous parlez de vos arts et métiers ; mais quels arts et quels métiers leur enseignerez-vous ? Savez-vous couper le bois, tailler la pierre, forger le fer ? Si, en passant dans la forêt, une ronce faisait un accroc à votre soutane, seriez-vous assez tailleurs pour réparer cet accident ? Vous êtes des docteurs en théologie fort habiles, je l'admets ; mais je doute fort que vous soyez compagnons du devoir. Quand vous aurez fait une croix avec deux perches, vous serez au bout de votre science, et il faudra que ceux auxquels vous êtes venus enseigner les secrets

de vos fabriques et de vos ateliers, vous bâtissent une hutte et vous apprennent à faire cuire vos racines.

Eh ! qu'ont donc besoin de vos arts ces riches enfants de la nature ? Leur tiède atmosphère n'est-elle pas un meilleur vêlement que les plus beaux draps de M. Gridaine ? Ces fruits que leurs arbres produisent d'eux-mêmes et que la brise secoue complaisamment à leurs pieds, ne valent-ils pas bien ce blé qu'il faut extraire du sol comme un métal, et qui ne peut se pétrir qu'avec la sueur et les larmes des hommes ? Je m'en rapporte à vous, durs travailleurs, dont la peau est presque une écorce, à vous qui passez votre vie dans la fumée des ateliers et sous les dents des machines ; à vous qui vous ensevelissez dans les entrailles de la terre, et pour lesquels il n'y a plus de firmament ; à vous qui êtes attachés au sillon comme la plante, et comme elle ne perdez ni une goutte de pluie ni un rayon de soleil ; à vous tous, forçats de la société, dont la journée est si lourde que dix prêtres ensemble ne pourraient la porter ! ne donneriez-vous pas bien votre part de civilisation et de liberté sous la loi, pour la liberté sans limites de la

savane, votre noir taudis pour une bulle en feuillage, et tous vos outils pour un canot sur les flots non amodiés du lac, dans lequel vous raccommoderiez vos filets, tandis que le vent balancerait aux rameaux d'un arbre le berceau en écorce de votre enfant ?

Et pourquoi s'expatrient donc ces prêtres vagabonds ? Manquent-ils chez nous d'infidèles à convertir, pour qu'ils en aillent chercher si loin ? Qu'ils récitent leur bréviaire à l'ombre de leur charmille ; qu'ils mangent les asperges de leurs jardins ; qu'ils vivent, qu'ils engraissent, qu'ils vieillissent où ils sont nés ! S'ils pouvaient faire tout le bien qu'il y a à accomplir autour d'eux, ils seraient bien sûrs que Dieu trouverait leur existence assez bien occupée, et qu'il leur donnerait une bonne place en son paradis.

II

C'était là, d'abord, tout ce que je voulais dire à l'occasion du mandement de M. Dufêtre. J'avais une bonne raison pour être tant circonspect ; c'est que, par suite de l'accident dont j'ai parlé au commencement de ce pamphlet, la première partie de l'œuvre épiscopale m'était tout-à-fait inconnue ; mais des personnes charitables auxquelles ma réputation est chère, et qui ont peu de tendresse pour celle de leur évêque, sont venues me trouver chacune avec un mandement. Lisez ! m'ont-elles dit. Je m'ébrouai d'abord comme un cheval auquel on présente un seau d'eau bourbeuse ; mais, bon gré mal gré, il fallut lire et me laisser démontrer que j'étais très mal traité dans l'écrit de M. Dufêtre ; que les allusions dont j'étais l'objet équivalaient à mes noms et prénoms écrits en toutes lettres ; qu'il m'avait caché sous un globe de

verre, et que j'avais dix fois le droit d'user de représailles.

— Mais, leur ai-je dit, l'Évangile nous ordonne de pardonner à ceux qui nous offensent ; si M. Dufêtre ne le fait pas envers moi, ce n'est pas une raison...

— Point ! m'ont-elles répondu, il y a exception pour les pamphlétaires, quand ils sont attaqués par des évêques. Un mandement, ce n'est pas chose légère comme vos feuilles, ou comme celles de l'*Écho de la Nièvre* qu'on trouve sans cesse au coin des bornes en état de vagabondage ; un mandement se prêche et se reprêche ; un mandement s'affiche à la porte des églises, et cela est scellé, au commencement, de deux vertus théologiques, et à la fin, d'une croix. Quand un mandement se fait agresseur, il faut le traiter comme il le mérite, afin que cela n'arrive point au mandement de l'année suivante. cette sévérité est agréable à Jésus-Christ, qui n'a point donné leur crosse aux évêques pour en battre tous ceux qui leur déplaisent. Et, d'ailleurs, en prenant le titre de pamphlétaire, vous vous êtes chargé tacitement de la police littéraire de la ville. Vous n'avez pas plus le droit de dire à un mauvais écrit : Va te faire siffler par d'autres,

qu'un procureur du roi n'a le droit de dire à un larron : Va te faire pendre ailleurs. Quand un chétif enflour de phrases veut monter à notre petit Parnasse nivernais, et marche sur le brodequin de nos poètes vous devez lui barrer le passage. Il est bon de remettre chacun à sa place ; et si le sacristain de la cathédrale trouvait, un beau matin, un dieu de l'ancien Olympe sur le cochon de Saint-Cyr, il l'en ferait descendre plus vite qu'il n'y serait monté.

Que faire, donc, et comment résister à tant de raisons, moi qui me rends ordinairement à une seule, quand elle est bonne ? Que M. Dufêtre, donc, me pardonne le mal que je vais dire de son écrit ; il voit que c'est une nécessité de ma profession.

Du reste, toutes les fois que mon devoir me le permettra, Je serai bienveillant envers lui. Ainsi, je ne nie pas qu'il n'y ait en lui beaucoup de saint Vincent île Paule ; mais je ne crois pas qu'il s'y trouve autant de Fénelon que le prétend l'*Écho de la Nièvre*. Toujours est-il qu'il y a fort peu de Télémaque dans son mandement. Il est possible que ce mandement le mène au ciel, ainsi qu'il

l'espère ; mais il en faudrait beaucoup de pareils pour le mener à l'académie. Le style de l'Évangile, si simple et même temps si pittoresque, n'est pas assez bon pour M. Dufêtre. Est-ce parce que l'*Écho de la Nièvre* lui a affirmé qu'il était l'envoyé de Dieu, qu'il se croit obligé d'écrire en prophète ? Je ne le sais ; mais il lui faut du Psalmiste, de l'Isaïe, du Jérémie ; il hérissé ses phrases d'Écriture Sainte, et il ne soupçonne pas que ce qui était beau pour les Galates et les Ephésiens d'il y a dix-huit cents ans, pourrait bien être ridicule pour des Nivernais de 1844 ; il ne voit point — et il a, du reste, cela de commun avec tous les prêtres qui griffonnent — que ces morceaux de prophète qu'il fait entrer dans ses maigres écrits y font l'effet de pierres sculptées, tombées du portail d'une cathédrale, et enfoncées à grands coups de marteau dans le pignon d'une grange. Les pensées qui lui viennent sont, pour la plupart, très communes, et il a la manie de les babiller magnifiquement. Vous diriez, de ces idées triviales parées avec tant de recherche, une réunion de paysannes habillées en duchesses. Il cherche trop à produire de l'effet : cela est cause qu'il fait toujours plus d'effort qu'il ne lui en faut ; il n'a qu'un pois rond à

manger, et il ouvre la bouche comme s'il voulait avaler une citrouille. Son style est trop fleuri, trop parfumé. On devine que c'est un homme qui prend des odeurs parce qu'il a une infirmité secrète. Vous diriez, de ce style qui sent si bon, les mains d'un coiffeur qui vous passent sur le visage. M. Dufêtre a peu d'idées, mais il a la bouche enflée de mots comme une musette ; pour que sa phrase soit sonore, il la fait creuse et il l'écoute résonner. Buffon a dit : « Le style est tout l'homme. » Cela est surtout vrai de M. Dufêtre. À sa manière d'écrire, vous reconnaissez tout de suite l'homme qui veut occuper plus de place que son volume ne le comporte ; un petit homme assez bien pris dans sa taille, mais qui affecte les allures d'un tambour-major. Il a les doigts grêles comme vous et moi, et il veut écrire avec une plume grosse comme un peuplier. En un mot, M. Dufêtre écrivain, c'est toujours ce M. Dufêtre ampoulé, enluminé, redondant que vous avez entendu prêcher, moins sa voix de quarante-huit et son geste long d'une lieue.

J'aime peu à éplucher les fautes de style d'un auteur ; cela sent trop un régent de rhétorique corrigeant les

copies de ses élèves. Cependant, cela peut être utile. Prenons, pour exemple de ce que je viens d'avancer, les deux ou trois premières phrases du mandement — vous ne m'accuserez point de choisir. — « Bientôt » dit M. Dufêtre « l'Église ouvrira la carrière de la pénitence ; bientôt elle appellera tous ses enfants aux pieds de la croix de son divin époux, pour les purifier par la prière et les larmes. » *La carrière de la pénitence !...* Quel rapport y a-t-il entre la pénitence et une carrière ? qui s'est jamais avisé de dire : la carrière de la pénitence ?... Ensuite, pourquoi ouvrira ?... Est-ce que la carrière de la pénitence, puisque carrière il y a, est jamais fermée ? est-ce que tout chrétien n'est pas libre de se repentir de ses péchés quand bon lui semble, et est-il besoin qu'il en demande la permission à son évêque ? M. Dufêtre ne fait-il pas ici de l'Église une ouvreuse de portes ouvertes ? Du reste, si je fais cette critique, c'est pour que quelque bon curé de campagne, croyant ne pouvoir mieux faire que de copier son évêque, ne vienne, quelque jour, dire à ses ouailles : « Mes très chers frères, dimanche prochain, « j'ouvrirai la carrière du catéchisme. » *L'épouse de Jésus-Christ*, en parlant de l'Église !... Qu'est-ce que cela

signifie ? sous quel rapport l'Église est-elle l'épouse de Jésus-Christ ? et pourquoi ne pas dire d'elle madame Jésus-Christ ?

« Il me tarde, nos très chers frères, continue M. Dufêtre, de répandre notre âme dans la vôtre, et de vous dire que notre cœur s'étend de plus en plus par l'affection que nous vous portons ; que nos entrailles se dilatent, parce que vous serez un jour, s'il plaît à la divine miséricorde, notre couronne de gloire. » — D'abord, qu'y a-t-il donc de si pressant à répandre son âme dans la nôtre, qu'il nous permet, ce carême, l'usage du lait et de la viande moyennant une aumône obligatoire pour ses établissements diocésains ; — et voilà ce qu'il appelle un épanchement de l'âme ! — « *Son cœur s'étend de plus en plus !* » — Ne diriez-vous pas la déclaration d'amour d'un poète ridicule à sa maîtresse ? Pour peu que l'affection qu'il nous porte augmente, son cœur deviendra gros comme un cantaloup. — *Ses entrailles se dilatent...* En vérité, bientôt M. Dufêtre ne pourra plus entrer dans son confessionnal. Mais est-il bien sûr que tous ses diocésains aient compris comme lui la dilatation de ses

augustes entrailles ? et plus d'une vieille femme, en entendant parler de la dilatation des entrailles épiscopales, ne s'est-elle pas imaginé que monsieur le curé leur demandait des prières pour leur évêque devenu hydropique ? — *Parce que vous serez ma couronne de gloire !* Vous représentez-vous M. Dufêtre couronné dans le ciel de ses deux ou trois cent mille diocésains ? Saint homme, va ! Je ne m'étonne plus que vos entrailles se dilatent à l'espérance d'être si bien coiffé ! De bonne foi, est-ce avec cette parole baroque et tourmentée qu'il faut parler au peuple, quand on a sérieusement l'intention de l'instruire, et n'aimeriez-vous pas mieux le langage simple et tout nu d'un bon curé de village, quand bien même encore il se trouverait allié d'un peu de patois.

Les phrases que j'ai rapportées peuvent vous donner une idée du style de M. Dufêtre. Suivons maintenant la texture de son mandement. Le digne prélat commence par se féliciter du progrès de la religion dans son diocèse : « Aussi rendons-nous au Seigneur de vives actions de grâces de ce que votre foi s'accroît. » Mais la joie de M. Dufêtre est imprégnée de tristesse, et je la

comparerais presque à un bouquet mouillé de larmes. — À quelques lignes de là, notre évêque prend sa voix la plus lamentable pour déplorer les progrès de l'impiété dans ce même département, et il n'est point de crime si noir dont elle ne soit coupable. « C'est surtout par une presse hardie et licencieuse qu'elle étend ses ravages ; elle flétrit la vertu, elle canonise le vice ; elle s'applique à imprimer son sceau flétrissant sur tout ce qu'il y a de plus saint et de plus respectable, » — sur M. Dufêtre, par exemple. — Ce n'est pas tout : si cette soumission religieuse qui unissait le citoyen au magistrat, l'ouvrier à son chef, le serviteur à son maître, n'existe plus, c'est elle, l'infâme, qui en est la cause. Allez, si comme me l'ont affirmé les personnes respectables dont je vous ai déjà parlé, c'est moi que M. Dufêtre a voulu peindre sous les traits de l'impiété, je vous assure qu'il ne m'a point flatté. Il n'y a point, dans l'Apocalypse, de bête plus hideuse et plus baroque que votre pamphlétaire. Je suis tantôt une noire fumée qui monte de l'abîme, tantôt un vent brûlant qui passe et dessèche, tantôt un poison plus corrosif que celui de la vipère noire ; et si, malheureusement, je mordais quelqu'un, le docteur Gypendole, avec tout son

onguent, ne pourrait le guérir.

Dans cette vague et incohérente amplification, qu'y a-t-il à réfuter ? Fait-on une charge de cavalerie contre un tourbillon de poussière ? Ceux qui me connaissent et ceux qui ne me connaissent pas savent bien que je ne suis ni un vent brûlant ni une fumée. Quand M. Dufêtre m'appelle *noire fumée*, je pourrais très bien lui répondre : *noire fumée vous-même !* Mais à quoi cela aboutirait-il ? Deux adversaires qui se combattent avec des assertions, ressemblent, selon moi, à deux hommes qui se battent en duel avec des pistolets chargés de liège. Qu'ils disent tant qu'ils voudront que je suis un impie ! Ce mot d'*impie* ils l'ont toujours à la bouche. En dehors d'eux et de leur entourage, ils ne voient qu'ignorance, immoralité et damnation. Leur orgueilleuse pensée se représente Dieu paré d'un rabat et coiffé d'un tricorne ; ils sont convaincus que s'il se recommençait, il se ferait à leur image. Mais cette accusation d'impiété dont ils me poursuivent, que prouve-t-elle, sinon que je pense autrement qu'eux ? Je ne suis pas, moi, obstiné dans mes erreurs. Au lieu de me dire tant de fois que je suis un impie, qu'ils me prouvent

une seule fois que j'en suis véritablement un, et le lendemain j'irai faire amende honorable, la corde au cou et en chemise, à la porte de leur cathédrale. Quoi ! Je demande à grands cris à me convertir, et dans cette ville où les rues sont tachetées de tant de soutanes, je ne trouve point un convertisseur ! Mais ce qu'il ne veut point faire à cause de moi, M. Dufêtre devrait le faire du moins à cause de ses diocésains. Ils sont mille à quinze cents qui lisent mes pamphlets, et qui se damnent en les lisant. C'est là, certes, un affreux malheur, un malheur plus déplorable que si la cathédrale s'écroulait un dimanche pendant la grand-messe. Eh bien ! M. Dufêtre, cet homme dont le cœur s'étend de plus en plus par l'affection qu'il porte à son diocèse, ne veut point y porter remède. Il dit et souvent répète que mes pamphlets sont une œuvre impie ; mais suppose-t-il donc à ses diocésains la simplicité d'un enfant auquel il suffit de dire, pour l'empêcher de toucher à une chose qui lui plaît, que c'est de l'ordure ? cette vague excommunication qu'il jette sur mes écrits ne fait que les recommander davantage. Mes lecteurs se disent que si les prêtres pouvaient me convaincre d'impiété, ils ne se refuseraient pas cette

satisfaction ; que du moment qu'ils n'ajoutent à leur accusation aucune preuve, leur accusation est un mensonge ; et ce raisonnement me semble assez logique. Mais si on leur démontrait que mes petits livres sont l'œuvre du démon, qu'on se damne rien qu'en les dépliant ils ne seraient pas assez ennemis de leur âme pour les lire, et, dussent-ils allumer du feu tout exprès, ils les brûleraient aussitôt qu'ils seraient entre leurs mains. Cela aurait, du reste, un autre avantage pour les prêtres : celui de me faire beaucoup de tort.

Vous dites que je canonise le vice ! Ce ne serait pas, en tout cas, la première fois que le vice aurait été canonisé. Mais gardez cette expression d'église pour une occasion meilleure. Je ne canonise pas, moi, ceux que j'admire, ce serait trop peu de chose : je les glorifie. Or, quel vice ai-je donc glorifié ? Vous ne sauriez le dire. Mais moi je vous dirais bien, à vous qui m'accusez de flétrir la vertu, quelles vertus vous avez flétries. Et encore, ce que vous avez flétri, c'est plus que de la vertu : c'est de la gloire ! Ainsi, à propos de ces deux petits os que M. Gaume a apportés de Rome, et que vous avez

appelés *Sainte Flavie*, n'avez-vous pas blâmé comme une apothéose impie cette tardive sépulture que la France donnait aux restes amnistiés de Napoléon ? N'insultiez-vous pas en vous-même notre empereur de vos réticences, et n'éleviez-vous pas au-dessus de lui votre sainte nouvelle, cette sainte à miracles qui prenait tout le diocèse sous sa protection, et qui s'est laissé manger le visage par les rats ? Et ce Panthéon que la République avait ouverte ses grands hommes, et dont nous avons lâchement laissé chasser leurs cendres, ne l'avez-vous pas conspué ? N'avez-vous pas essayé de faire monter jusqu'aux héros réfugiés sur son fronton les éclaboussures de votre lourde parole ? Cette inscription : « **Aux grands hommes, la patrie reconnaissante !** » n'a-t-elle pas fait saigner votre cœur de désespoir ? Dernièrement encore, dans vos *Étrennes religieuses*, ne vouliez-vous pas qu'on mît un bénitier à la porte de notre temple de gloire ; que sur ce dôme si haut monté et que le soleil dore avant vos cathédrales, on plaçât une statue de sainte grosse comme le poing ? S'il m'était échappé de telles paroles, à moi, je m'en repentirais toute ma vie ; je me regarderais comme un sacrilège, si j'avais de mon petit souffle voulu éteindre

un seul rayon de notre gloire !

Mais vous, prêtres, ces choses vous sont permises ; chez vous, elles n'indignent personne. Vous, vous n'êtes point de la France ; vous êtes de Rome ; vous êtes au milieu de nous comme un vaisseau à l'ancre que rien n'attache aux flots qui le portent ; votre nation, c'est cette congrégation d'hommes tonsurés, disséminés à la surface de l'Europe ; vous n'avez d'autre charte que les canons de l'Église, et le pape seul est votre roi. Si quelque jour ce monarque en surplus envahissait la France, à la tête d'une procession, et nous laissait un de ses sacristains pour vice-roi, vous seriez au comble de vos vœux. Les gloires rayonnantes de notre siècle vous font cligner les yeux ; il vous faut, à vous, les gloires dépolies de l'ancien régime ; pour vous, notre histoire commence à la sainte-ampoule et finit à l'échafaud de Louis XVI ; les victoires de nos pères ne sont que des assassinats, et leurs conquêtes que des brigandages : vous ne pouvez concevoir comment Dieu a pu leur laisser gagner les batailles de Marengo et d'Austerlitz, et dans mille ans, vos jésuites écriront, pour l'instruction de la jeunesse, que, durant la République et

l'Empire, il ne s'est levé ni soleil ni lune pour la France. Vous qui m'accusez de canoniser le vice, vos héros, quels sont-ils ? Vous n'osez nous les dénoncer ; mais nous les connaissons. Vos héros, ce sont les hommes de la Vendée ; ce sont ces curés impies qui menaient leurs paysans insurgés, un crucifix dans une main et un sabre dans l'autre, contre les soldats de la France ; ce sont ces abominables prêtres qui allaient de cour en cour mendier des ennemis à leur pays, et bénissaient les drapeaux étrangers. Croyez-moi, M. Dufêtre, faites votre eau bénite, confessez vos béates, et n'allez pas vous heurter imprudemment contre mes pamphlets qui ne demanderaient pas mieux que de vous oublier ; ne jetez pas de pierres sur un toit d'acier quand vous avez un toit de verre.

Quoiqu'il en soit, puisque la foi progresse d'un côté, comment l'impiété peut-elle progresser de l'autre ? Le docteur Barot serait-il assez bon professeur de théologie pour expliquer ce phénomène ? Je soupçonne qu'il y a ici une légère contradiction. Heureusement M. Dufêtre a un moyen de justifier sa logique. Au bas de son mandement,

il y a deux noms qu'il attribue les premières pages ; du dit mandement à son co-signataire M. Lacroix, et qu'il garde pour lui les autres pages ; de cette façon, c'est M. Lacroix qui se félicitera des progrès de la foi, et lui, M. Dufêtre, qui déplorera ceux de l'impiété. Je ne vois rien qui doive s'opposer à cet arrangement. Pour moi, peu m'importe qui me fasse monter en noire fumée de l'abîme ! Et quant au diocèse, je crois bien qu'il aime autant servir de couronne de gloire à M. Lacroix qu'à M. Dufêtre. La question, par exemple, est de savoir si M. Lacroix voudra consentira passer pour le complice de son évêque.

Toutefois, si ce petit morceau ou on accuse la presse d'avoir détruit la soumission qui unissait le citoyen au magistrat, l'ouvrier à son chef, le serviteur à son maître, a peu le mérite du style, il a à un haut degré celui de l'adresse. On prend les premiers de la société par leurs intérêts les plus chers ; on leur prêche que c'est par la grâce de Dieu qu'ils sont maîtres et rentiers ; on veut leur persuader qu'à mesure que la religion descendra, leur suprématie ira en s'abaissant. Après cela, s'ils ne se rallient au clergé, il faudra qu'ils soient bien ennemis

d'eux-mêmes. Malheureusement pour M. Dufêtre, rien de ce qu'il avance n'est exact. Ce qu'il a pris pour la fumée de l'abîme, c'est probablement la fumée de quelque cigare, et son vent brûlant qui dessèche les paroisses pourrait à peine boire une goutte de pluie sur la feuille d'un buisson. Pour admettre que l'autorité des maîtres sur leurs domestiques, et celle des chefs sur leurs ouvriers a décru, il faudrait n'être jamais entré dans un atelier, et n'avoir jamais eu à son service la moindre femme de ménage. À la vérité, il y a des magistrats qui sont violemment attaqués, aujourd'hui, et qu'autrefois on eût été obligé de respecter ; mais cela ne vient point de ce que la foi se relire des masses : c'est qu'aujourd'hui on n'imprime plus par privilège du roi ; qu'aujourd'hui le peuple n'est plus obligé de ronger son frein en silence ; que tout acte d'iniquité et d'oppression trouve un accusateur ; qu'enfin il y a, dans la Nation, une voix qui n'y était pas autrefois : la grande voix de la presse !

Du reste, voyez comme les prêtres règlent leur conduite sur leurs préceptes. Quel magistrat ont-ils respecté, alors que celui-ci leur nuisait ou même ne les

favorisait pas assez ? Et ce pauvre M. Villemain qui est si indulgent pour eux, comment le traitent-ils ? Pour que leurs feuilles religieuses lui laissent un peu de repos, ne sera-t-il pas obligé de se faire jésuite ? En vain M. Dufêtre dirait que ces feuilles n'ont qu'une effigie religieuse, j'ai sous les yeux un dégoûtant pamphlet — *l'Onguent contre la morsure de la vipère noire*, puisqu'il faut le nommer deux fois — où les trois pouvoirs de l'État sont attaqués avec une violence que les feuilles démocrates n'oseraient se permettre, et qu'elles ne se permettraient pas impunément. Un docteur Gypendole, affublé d'une moitié de soutane et d'un haillon de charlatan, y débite, à chaque page, les absurdités les plus injurieuses contre les Chambres, et la royauté elle-même y est violée par des quolibets qu'un charretier ne voudrait pas jeter à son compagnon.

Du reste, vous pouvez vous faire une idée de la modération de ce Gypendole et de la délicatesse de sa plaisanterie par le petit morceau suivant :

« Vous serez aussi en sûreté que si vous aviez sous le nez votre flacon de vinaigre des quatre ministres... je me trompe, des quatre voleurs. »

Cependant, ce pamphlet, M. Dufêtre le vend, le colporte ; il le recommande à ses béates, et il l'impose à ses curés, comme un excellent livre : je le soupçonne même d'en être le père. Si vous m'en demandez la raison, c'est que l'auteur semble liés content de lui, qu'il vous lance ses arguments comme de coups de poing, et que dans tout le livre il n'y a pas un trait d'esprit. Mais, peut-être M. Dufêtre n'a-t-il fait son mandement que pour se faire pardonner le pamphlet. Que M. Martin (du Nord) lui fasse miséricorde !...

Et voilà les hommes qui nous font un crime de cette guerre périlleuse et sans butin possible, que nous faisons aux traîtres, aux hypocrites, aux vendeurs et aux acheteurs de consciences, aux écornifleurs de sinécures, aux misérables qui courbent leur pays devant l'étranger ! à cette multitude de pandours, enfin, qui se ruent par toutes les brèches sur le budget, et l'emportent à pleines sacoches. Mais depuis quand donc la religion défend-elle de flétrir les actions lâches et honteuses ? Si M. Dufêtre a reçu d'en haut de nouvelles instructions, qu'il nous les fasse connaître ! Les prêtres s'imaginent-ils que nous ne

lisions l'Évangile qu'avec leurs yeux, et que pour le comprendre nous attendions qu'ils nous l'aient expliqué ? Ces pages éloquentes où Jésus-Christ éclate en reproches contre les docteurs de la loi, qui étaient aussi les chefs politiques du peuple, croient-ils qu'elles ne sont jamais tombées sous nos yeux ? Leur conscience est elle donc plus scrupuleuse que celle du Maître, et craignent-ils de se damner en suivant son exemple ? ou bien répondront-ils, comme un des leurs qui défendait d'aller aux noces, et auquel on objectait que le Fils de Dieu était bien allé à celles de Cana : « Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux » ? Ils ne veulent pas voir un réformateur dans Jésus-Christ : son Évangile n'est pour eux qu'un livre de prières. Ils ont enchâssé dans des reliquaires le bois de son gibet, et ils l'adorent ; mais les verges avec lesquelles il chassait les vendeurs du temple, que sont-elles devenues ? Si, au lieu de poursuivre ces vices mortels qui tuent notre société, ils les protègent ; si, au lieu d'attaquer les oppresseurs, ils les flagornent, à quoi nous sont-ils bons ? La haie qui pique le maraudeur lorsqu'il viole l'héritage d'autrui, nous est plus utile qu'eux.

Suffit-il donc de se faire couper une poignée de cheveux sur le sommet de la tête et d'endosser une soutane pour être prêtre ? Qu'avons-nous tant besoin de leurs oraisons ? Est ce parce que tous les ans, aux Rogations, ils arrosent la terre d'eau bénite, qu'elle est féconde ? S'ils n'envoyaient tous les jours à Dieu son contingent de *Gloria Patri et Filio*, ne ferait-il plus lever sur nous son soleil, et le genre humain tomberait-il dans sa disgrâce, s'ils ne lui répétaient sans cesse par mille chantes, qu'il est ce qu'il a toujours été, et qu'il sera toujours ce qu'il est : *Sicut erat in principio*. — Qu'ils se mettent bien en tête qu'on ne leur bâtit pas des églises seulement pour les emplir de fumée et de plain-chant ; au milieu il y a une chaire et c'est là que doit s'accomplir la partie la plus importante de leur ministère. Ils ne doivent pas en descendre une seule fois sans avoir fait tomber sur la foule quelque parole qui lui soit utile. Je trouve très bon, sans doute, qu'ils nous expliquent combien de sortes d'anges il y a au ciel ; mais pourquoi se ferment-ils la moitié de la bouche ? pourquoi ne rappellent-ils point le citoyen comme le chrétien à ses devoirs ? pourquoi, à propos du vol d'argent, ne parlent-ils point du vol de

places, et à propos de l'homicide, de l'assassinat juridique ? Lorsqu'ils parlent de l'obéissance qu'on doit à Dieu, pourquoi ne disent-ils et ne prouvent-ils point que le magistrat lui désobéit, quand il courbe servilement sa conviction sous la volonté inique du pouvoir ?

M. Dufêtre n'a-t il point la langue assez forte pour remuer ces lourds sujets ? C'est de ce côté qu'il devrait diriger les bruyantes décharges de son éloquence. Quand il prêche des retraites, quand il tonne à froid, comme un orage d'hiver, contre des vices de vieilles femmes qui ne font de mal à personne, et dont Dieu ne daigne pas seulement prendre note, il me semble voir un épicier de formes athlétiques pesant une demi-once de poivre. Ses biographes lui disent qu'il est un vaillant soldat d'Israël, couvert d'armes noircies, et entouré de trophées !... Mais, s'il n'a jamais combattu que sur de tels champs de bataille, quels peuvent donc être ses trophées ? des ailes de moucheron, ou tout au plus des cornes de cerf-volant. Au lieu de tirer son épée noire contre un pauvre ver qui s'ébat dans la poussière du chemin, que n'attaque-t-il ces formidables bêtes qui dévorent les hommes ? Des pattes

de loup-cervier, des peaux de tigre, des têtes échevelées de lion, voilà le butin qui convient à un brave Israélite. Que lui a donc fait la presse ? Le christianisme avait une mission sainte à remplir ; il avait été envoyé d'en haut pour affranchir le monde, et ressemer une autre civilisation à la surface de la terre ; les prêtres n'ont point voulu se charger de cette tâche, et la presse l'a volontairement prise pour elle ; est-ce une raison pour que M. Dufêtre la poursuive de ses invectives ? A-t-il coutume de se fâcher contre ceux qui font sa besogne ? est-il comme mon vieux père qui nous reprochait, quand il nous arrivait de lui mettre son registre au courant, que nous le lui gâtions ?

En vérité, je suis tenté de lui répéter ce que Jésus-Christ disait à Simon-Pierre : « Au lieu de vous amuser là à pêcher des goujons avec un bout de fil, venez pêcher des hommes. » Prouvez à cette société indifférente et corrompue que bien servir son pays c'est servir le ciel, et que le culte de la patrie est aussi le culte de Dieu ; rappelez-leur cette parole de Jésus-Christ aux docteurs qui lui demandaient quel était le plus grand

commandement de la loi : « Le plus grand commandement de la loi, c'est celui-ci : Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit ; et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Or, il n'y a ici qu'une équation à mettre à la place d'une autre. Vous n'aurez pas de peine à nous prouver, éloquent comme vous l'êtes, qu'aimer son prochain, c'est aimer Dieu, et que le prochain d'un Français, ce ne peut être que la France. En prêchant cette doctrine, vous ne deviendrez peut-être pas archevêque ; mais vous vous préparerez une bonne place au paradis, et moi, en mon particulier, je s[^]rai enchanté dé faire partie de votre couronne de gloire.

Des Jésuites

Décidément le temps est aux Jésuites, et j'aimerais mieux qu'il fût aux lilas et aux roses. Depuis six mois et au-delà, on ne parle, ne discute, on n'écrit que de Jésuites ; les journaux sont tout noirs de ce sinistre nom ; des hommes très sensés et très courageux d'ailleurs, rêvent de Jésuites et en ont le cauchemar. J'en connais qui ont rencontré les ombres des pères Sanchez et Malagrida rôdant par la rue. Tout ce qui va sous un tricorne est maintenant Jésuite. Si un grand lévrier noir, taché de blanc au cou, et marqué, au sommet de la tête, d'un fer chaud, avait le malheur de passer devant le Collège de France, à l'heure où finit le cours de MM. Quinet et Michelet, les élèves de ces messieurs ne manqueraient point de l'assommer comme Jésuite. Et moi-même, pour parler des Jésuites sur ce ton peu consterné, peut-être serais-je noté, par aucuns, de jésuitisme ; mais, si je ne

partage point, relativement aux Jésuites, la frayeur commune, je vous assure qu'il n'y a point de ma faute ; j'aurais vivement désiré, pour faire comme tout le monde, avoir peur des Jésuites : n'en eussé-je vu qu'un seul, ne l'eusse-je vu que par le bout de son triangle, je me serais fait un devoir d'en avoir peur ; mais la difficulté était de trouver mon Jésuite. J'avais lu, il y a bien longtemps, dans Déranger, et même j'avais chanté d'une voix très fausse que les Jésuites étaient des hommes noirs qui sortaient de dessous terre, et qui étaient moitié renards, moitié loups :

Hommes noirs, d'où sortez-vous ?

Nous sortons de dessous terre,

Moitié renards, moitié loups.

Je résolus de mettre ce renseignement zoologique à profit. Je ceignis mes reins, et comme Abdallah partant pour la recherche du bonheur, je partis, un Déranger dans ma poche, pour la découverte de mon Jésuite. Le premier sujet que je confrontai avec ma strophe, ce fut le curé Védrine, qui passe, au National, pour un Jésuite ; mais l'abbé Védrine ne traînait derrière lui d'autre queue que la

queue de sa soutane. Je m'adressai à l'abbé Combalot qu'on m'avait signalé comme un archi-Jésuite quelle fut ; ma surprise I je trouvai l'abbé Combalot fait à peu près comme M. Gélin, qui est, comme on sait, l'antipode des Jésuites. Je visitai M. de Chalons, l'apologiste dudit abbé Combalot. À son air narquois et souriant, je reconnus bien un homme qui venait d'être blâmé par le conseil d'état ; mais je ne remarquai rien en lui qui se rapportât à ma définition du Jésuite. Fatigué de tant de courses inutiles, je ramenai mes observations sur ries sujets plus indigènes. Je m'étais imaginé, je sais bien pourquoi, que M. Lapaulme était un Jésuite. Je me mis à sa recherche, décidé à le livrer à la gendarmerie pour être conduit de brigade en brigade à la frontière, pour peu qu'il rentrât dans ma définition. Je n'aurais pas été fâché d'exercer des représailles contre ce sévère critique auquel mes pamphlets inspirent tant d'horreur qu'il voudrait qu'on purgeât de moi la ville.

À la vérité, quanta son enveloppe, le révérend M. Lapaulme est un peu noir ; mais il est trop bien brossé, trop bien ciré pou sortir de dessous terre ; et

d'ailleurs, on ne l'a jamais vu sortir que de l'église ou du collège. Qu'il soit moitié prêtre et moitié laïque, à la rigueur, cela pourrait se dire ; mais il n'est point moitié renard, moitié loup, j'en donne ma parole d'honneur. D'abord, si le renard avait encore autant d'esprit qu'il en avait du temps de La Fontaine, M. Lapaulme n'est point moitié renard : je suis forcé de lui rendre cette justice. Ensuite, je n'ai reconnu en lui rien de commun avec le loup, sauf que, comme ce Carnivore, il mange volontiers du gigot de mouton, pourvu, toutefois, que ce ne soit pas un vendredi. J'allais poursuivre le cours de mes explorations, lorsqu'une honnête personne, prenant en pitié mon embarras, me dit :

— Allez à l'*Écho de la Nièvre*, et demandez M. Eysenbach ; si n'est pas là l'homme qu'il vous faut, ne le cherchez nulle part.

Je jetai un coup d'œil sévère à cette personne, et lui répondis :

— *Moitié renards, moitié loups*, monsieur ! Or, quelle similitude organique y a-t il donc entre M. Eysenbach et

le renard et le loup, je vous prie ?

— Aucune, poursuit mon interlocuteur ; mais, à l'instar de M. Dufêtre qui donne à déjeuner à ses pauvres avec un sermon, M. Eysenbach voudrait qu'on distribuât aux détenus des rations d'instruction chrétienne. En vérité, bientôt il demandera qu'on adresse à Dieu des prières pour qu'il lui plaise d'envoyer en enfer des prédicateurs.

— Je comprends, monsieur, répondis-je, que les détenus aimeraient mieux des rations de soupe, et, en effet, cela les engraisserait davantage ; mais, peut-être M. Eysenbach cherche-t-il à se concilier la bienveillance de M. Dufêtre, et on peut mal raisonner à ce prix. En tout cas, cela ne prouve nullement qu'il soit Jésuite.

Ne dérangeons pas inutilement M. Eysenbach de ses charmants feuilletons : les grâces nous bouderaient toute l'année. Ainsi donc, que les personnes qui me reprochent de ne pas avoir peur des Jésuites m'en montrent un, et je leur promets de n'en manger de tout le jour et de n'en dormir de la nuit entière ; qu'elles me disent seulement,

puisque la définition de mon poète ne s'applique à personne, à quelle marque les Jésuites se reconnaissent. De même que la robe de la vipère est plus sombre que celle de la couleuvre, la soutane du Jésuite est-elle plus noire que celle des autres prêtres ? leur tricorne est-il un rectangle ou un triangle isocèle ? ce gracieux petit morceau de linge que les abbés portent sous le menton comme un enfant au maillot, le Jésuite le porte-t-il sous la nuque ? enfin, quels sont les signes apparents du jésuitisme ? qu'on me le dise !

À la vérité, il y a des prêtres qui font opérer des guérisons miraculeuses par de vieux os qu'on leur expédie de Rome mais ; qu'est-ce que cela prouve relativement à l'existence des Jésuites ? À Nevers aussi nous aurions eu de ces miracles, si la sainte qui devait les faire ne se fût laissé manger par les rats ; et, je vous l'avoue, j'ai vivement déploré cet accident ; car rien n'est plus utile dans une localité qu'un saint qui fait des miracles. Cependant, à Nevers, est-ce qu'il y a des Jésuites ? Je vois encore des prêtres qui se font racoleurs de congrégations ; depuis que M. Dufêtre est notre

évêque, nous avons nous-mêmes l'avantage de posséder une demi-douzaine de ces pieuses sociétés ; mais, encore une fois, cela ne prouve rien en faveur de la résurrection des Jésuites. Je connais, moi, des gens qui font partie de ces congrégations, et qui sont les plus joyeux vivants du monde, buvant le meilleur vin qu'ils trouvent, ayant le plus de maîtresses possible, et ne s'occupant pas plus que le grand Turc de propager l'ultramontanisme ; des gens enfin qui, s'ils étaient obligés de faire le signe de la croix, mettraient peut-être le fils à la place du père ; jamais on ne me fera croire que ces messieurs soient des Jésuites. Voilà encore des prêtres qui font le commerce des médailles ; mais quel rapportées médailles ont-elles avec le jésuitisme ? Ma petite fille a une médaille de la mère de Dieu, qui se prête complaisamment à jouer avec elle ; cependant je vous prie de croire que ma petite fille n'est pas un Jésuite.

Je vois bien des prêtres de tous tricornes et même des porteurs de mitres qui prêchent ou font des pamphlets contre l'Université, selon qu'ils croient avoir le talent de la plume ou de la parole, mais je ne vois point, quelque

bonne volonté que j'y mette, qu'il y ait là un symptôme flagrant de jésuitisme. Si les Jésuites ne s'étaient jamais donné d'autres torts, je crois bien qu'ils ne se fussent point fait chasser de France. L'enseignement universitaire, est-il donc si parfait qu'on ne puisse sans félonie en nier l'excellence ? N'y a-t-il qu'un affreux Jésuite qui puisse désirer, pour les générations qui viennent, une éducation moins stérile et moins poreuse ?

Moi qui vous parle, et qui ai goûté de ce lait sans chyle que l'Université fait sucer à ses nourrissons, il m'est arrivé de parler très mal de cette bonne mère, et je ne suis pas disposé à m'en repentir. Suis-je donc pour cela un Jésuite ? me croyez-vous plus Jésuite que notre ami M. Lapaulme, à l'habit duquel fleurissent les palmes universitaires, plus Jésuite que M. Dufêtre, qui, l'an passé, à la distribution des prix du collège, faisait l'aimable avec l'Université, et bien que la vieille dame lui tournât un peu l'épaule, lui débitait, de sa parole abondante et facile, des choses infiniment gracieuses qu'il n'avait pas apprises au séminaire.

À la vérité, encore, les pamphlets de ces vénérables

personnes sont chose fort misérable ; et, en effet, comment des hommes de douceur et de charité pourraient-ils réussir à égratigner et à mordre ? C'est comme si un mouton se faisait garçon boucher, comme si l'on voulait fabriquer du vinaigre avec de l'huile d'olive. Tout l'esprit de ces messieurs s'exhale en accusations grosses comme des montagnes, en monstrueuses calomnies, de même que toute la sève du chardon pousse en épines ; allez, ce n'est point là le pamphlet tel que le conçoit monsieur le maître d'école de Saint-Saulge : « *Le pamphlet, c'est le poignard du sauvage qui brûle tout ce qu'il touche.* » Vous pouvez mettre les pamphlets des révérends dans votre poche, sans craindre qu'ils y brûlent la moindre chose, s'y trouvassent-ils dans la compagnie même d'une boîte d'allumettes chimiques. Concluez de là, si vous le voulez, que ces prêtres ne savent ni parler ni écrire ; mais, de bonne foi, cela prouve-t-il qu'ils sont des Jésuites ? un serment prêté à la congrégation a-t-il pour effet d'éteindre toute lueur d'esprit et de détraquer toute logique ? Les Jésuites, enfin, ont-ils le privilège exclusif des rhapsodies ? Selon vous, le malencontreux auteur de *l'Onguent contre la morsure de la vipère noire*, serait

donc Jésuite, et vous accuseriez donc l'*Écho de la Nièvre* d'être un des premiers sujets de la congrégation !

Ce n'est pas ainsi que raisonne monsieur le maître d'école de Saint-Saulge ; il a dit bien du mal des pamphlétaires de Nevers ; il est même allé, l'orgueil du pays natal le poussant, jusqu'à affirmer qu'ils avaient la voix enrouée du moineau, — ce qui nous a induit à penser que tous les moineaux étaient enrhumés à Saint-Saulge ; — mais s'est-il permis, au plus fort de ses emportements, de leur reprocher qu'ils étaient des Jésuites ?

Du reste, ce qui me fait douter que ces forgeurs de religieux pamphlets soient des Jésuites, c'est qu'ils ne se sont pas conduits envers l'Université avec l'adresse traditionnelle de la congrégation ; ils ont tant et si bien fait, que leurs attaques ont été à leur ennemi plus profitables que nuisibles, ils ont pris une si grosse épée qu'ils n'ont pu la manier et qu'ils se sont estropiés avec. Les vieilles murailles toutes lézardées de la place se sont raffermies sous les coups de leurs balistes, et jamais les vivres ne s'y sont trouvés en plus grande abondance que

depuis qu'elle est bloquée. Encore cinq à six mois de cet état de choses, et l'Université sera le plus solide de tous nos établissements et M. Villemain le mieux portant de tous les ministres. Le fait est qu'avant cette croisade des évêques, l'Université avait une foule sinon d'ennemis, au moins de contradicteurs qui lui rendaient la vie très dure ; on s'accordait à dire que son enseignement n'était pas en rapport avec les besoins et les tendances d'une société que trois ou quatre révolutions avaient transformée ; qu'il était bon pour amuser de riches et bavardes oisivetés, mais qu'il ne valait plus rien pour un peuple industriel et travailleur, obligé de vivre à la sueur de son corps, et qui n'avait pas le loisir de parler latin ; qu'il était temps que la vieille robe noire en cent endroits rapiécée, fût remplacée par un vêtement plus épais et plus solide. On comparait l'éducation qu'elle fournit, au style des mauvais écrivains, qui regorge de mots et est dépourvu d'idées. Les arbres, disait-on, qu'elle plante dans son verger, fleurissent, mais ils ne rapportent point de fruit ; les épis qui poussent dans ses champs sont beaux à la vue, et vous les croyez pleins d'une pure farine ; mais quand vous en portez le grain au moulin, vous ne trouvez sous cette enveloppe dorée que

de la poussière et de la cendre. De ses bancs ; vous sortez bachelier ès-lettres ; mais qu'est-ce qu'un bachelier ès-lettres ? un grand niais qui rapporte fièrement du marché, dans une belle besace neuve, des pois qui ne veulent pas cuire. Après dix ans d'études, votre bachelier ès-lettres n'est pas seulement capable d'être instituteur primaire. S'il n'a de bons parents qui ont l'honneur de posséder quelques mille écus de rente, il faut, pour gagner sa vie du jour, le pain de tout de suite, qu'il se fasse maître d'études. Or, de tous les valets le plus malheureux, c'est sans contredit le maître d'étude. J'ai marché, moi, quelque temps dans ce rude chemin, et pour beaucoup je ne voudrais y repasser. Je me rappelle encore avec effroi combien je me trouvais à plaindre quand, mon bouquet de rhétorique au côté, comme un domestique à la Saint-Jean, j'allais offrir mes services aux revendeurs de grec et de latin de la capitale. Combien j'en voulais à mon père de ne pas m'avoir fait une place à son établi !

Mais aujourd'hui voyez comme l'opinion publique est devenue bienveillante envers l'Université ! Ses plus hargneux détracteurs se sont faits ses partisans, et on

renoncerait volontiers à cette liberté d'instruction secondaire tant et depuis si longtemps réclamée, de peur que le clergé n'en eût sa part. Cependant, ces prêtres griffonneurs et tapageurs ne se contentent point de décrier l'Université : il leur faut le monopole de l'instruction secondaire ; à tes entendre, Jésus-Christ a donné l'enseignement public à ses apôtres, il le leur a donné lorsqu'il leur a dit : *Ite et docete*, allez et enseignez. À la vérité, cette interprétation du texte de l'Évangile sent bien un peu le Jésuite, mais les gens qui affichent ces extravagantes prétentions, sont trop absurdes pour être à craindre. À qui persuaderont-ils qu'*allez et enseignez*, veuille dire *allez, et enseignez tout ce qui peut être enseigné* ; enseignez non seulement l'Évangile, mais le latin, le grec, les mathématiques, la physique et la chimie. S'il en était ainsi, les prêtres pourraient arguer de ces paroles qu'ils ont le droit exclusif d'enseigner la danse, l'escrime, et même la noble science du bâton. D'ailleurs, les apôtres eussent été fort embarrassés, s'il leur eût fallu enseigner autre chose que l'Évangile, et Simon-Pierre, à moins que le Saint-Esprit ne l'eût considérablement aidé, eût fait, ce me semble, un

fort mauvais professeur de rhétorique ; et quand bien même encore Jésus-Christ eût donné l'enseignement public à ses disciples, s'en suit-il qu'il ait voulu que le clergé le conservât après eux. Les disciples avaient reçu de leur divin maître le don des miracles, or, ce don l'ont-ils transmis aux papes, et les papes peuvent-ils le transmettre aux évêques ?

Pour moi, là où tant d'autres voient des Jésuites, je ne vois que des prêtres turbulents, trop faibles pour être ambitieux, et ne cherchant qu'à faire du bruit et de la poussière ; fatigués de dix ans de repos, ils se donnent du mouvement par la même raison que vous, quand vous êtes restés longtemps assis, vous marchez pour vous dégourdir les jambes. Mais, supposons que ces gens-là soient des Jésuites, et que même tout le clergé de France soit Jésuite : ils sont trente mille environ, qu'avez-vous donc à craindre d'eux ? En vérité, vous ressemblez à un enfant qui pousse des cris de détresse parce qu'un roquet gros comme le poing aboie contre lui. Vous me faites l'effet de ces paysans qui criaient que la montagne sur laquelle étaient assises leurs chaumines allait s'effondrer,

parce que deux ou trois lapins creusaient leur terrier à ses racines. Vous vous imaginez que les prêtres ont beaucoup d'influence, parce que la foule, cette poussière que soulève tout ce qui agite l'atmosphère, tourbillonne volontiers autour d'eux ; parce que vous voyez des bandes de femmes et d'enfants suivre leurs processions ; parce que quelques vieux hommes qui ne savent plus que faire vont passer une heure ou deux à leur église. Mais sur la partie vivante de la Nation, celle qui a une tête d'homme et un cœur de citoyen, ils n'ont point de prise : elle glisse sous leur étreinte comme une outre imbibée d'huile ; ils ont beau dorer leurs hameçons, ils n'y prennent que quelques ablettes étourdies et de vieilles carpes que leur grand âge a rendues aveugles. Ce que vous prenez pour un homme, c'est un cadavre habillé d'une soutane et qu'on a mis debout. Pour qu'ils eussent de l'influence sur les masses, il faudrait qu'au lieu de vouloir absolument nous imposer toutes leurs idées, ils prissent beaucoup des nôtres ; qu'ils marchassent à la tête de leur siècle, crois en l'air et bannière déployée. À la révolution de juillet, ils avaient, pour se rendre populaires, une occasion magnifique, mais dont ils se

sont donné bien de garde de profiter. À leur place, j'aurais pris franchement la cocarde du peuple ; cette liberté qu'il venait de baptiser avec son sang, j'aurais voulu, moi, la baptiser avec mon eau bénite ; je l'aurais portée sur mon autel, et je l'aurais mise sous la protection de ce Christ, mort non seulement pour la rédemption des pécheurs, mais aussi pour l'affranchissement du genre humain. Aux jeunes martyrs de cette liberté j'aurais donné autant d'encens et de prières qu'aux martyrs de la religion ; sans cesser d'être prêtre, j'aurais voulu être citoyen ; quand il aurait fallu réclamer pour le peuple des droits violés ou méconnus, je ne me serais point senti gêné par ma soutane. Ces mots sublimes de liberté, d'égalité, de fraternité, je les aurais fait gronder comme un orage sous les voûtes de mes cathédrales, et peu m'eût importé que le pape les eût entendus de Rome ! en priant pour la grandeur et la gloire de la France, j'aurais forcé la multitude subjuguée à courber à côté de moi son raide et fier genou, à incliner son front avec le mien devant la croix, en lui montrant attaché à ce sacré gibet, celui de tous qui aima le plus les hommes et travailla avec le plus d'abnégation à leur affranchissement et à leur bonheur.

C'est ainsi que Laménais a compris le prêtre ; et voyez si sa soutane a éloigné de lui les sympathies populaires ! Mais les prêtres ne veulent rien recevoir de la liberté ; ils sont incrustés dans leurs vieilles idées de domination, par l'obscurantisme, comme si la civilisation était aussi facile à éteindre qu'un cierge sur l'autel ; et rien ne saurait les en arracher. Le temps qui emporte les vieux empires et en remet de neufs à leur place, qui renouvelle les peuples, qui refait les civilisations, n'a pas changé un seul bouton à leur soutane. Ils restent immobiles et noirs au milieu des sociétés qui se transforment, comme leurs vieilles cathédrales au milieu de nos villes rajeunies ; au lieu de suivre les générations qui marchent par enjambées, ils s'épuisent à vouloir les retenir autour d'eux ; mais il ne leur reste que les malades et les estropiés. Sous un gouvernement usé qui, peu sûr du peuple, voudrait s'acquérir de la force par les prêtres, un envahissement de Jésuites en France pourrait être dangereux, mais il ne faudrait pas que ce fût un gouvernement constitutionnel. Quel gouvernement constitutionnel songerait à doubler d'une immonde calotte de Jésuite le diadème du peuple souverain ? et s'il était assez fou pour y songer, serait-il

assez hardi pour l'entreprendre ? La chute des Bourbons a appris aux rois ce que vaut l'appui des prêtres ; la Restauration a voulu faire d'eux son ange gardien, et son ange gardien l'a perdue. Les trônes, aujourd'hui, sont trop fragiles pour pouvoir porter l'autel, et l'autel trop peu solide lui-même pour pouvoir étayer le trône.

Mais ce qu'on craint de la part des prêtres, c'est un envahissement de l'instruction publique. Nos amis les patriotes parlent sur ce sujet un peu entre leurs dents ; ils n'osent exprimer franchement leur pensée, parce qu'elle est contraire à leurs principes ; mais on l'aperçoit facilement à travers leurs réticences. Il ne faut point, disent-ils, que l'éducation secondaire soit trop libre ; si vous faites à l'édifice une porte cochère, le clergé en masse s'y précipitera ; il prendra pour lui toutes les places, et quand il sera maître de l'enseignement, il empoisonnera votre jeunesse de ses doctrines ultramontaines. Mais alors concluez, que faut-il faire ? est-ce la liberté de l'instruction secondaire que vous demandez ou la continuation du monopole ?

Si vous posez ainsi le problème : « Comment faut-il

s'y prendre pour rendre la liberté à l'instruction secondaire et en exclure les prêtres ? » vous le trouverez certainement insoluble. Mais posez-le de cette façon : « Que faut-il faire pour rendre l'instruction secondaire à la liberté et empêcher que l'intervention des prêtres y soit dangereuse ? » vous verrez qu'il est très facile à résoudre.

Et d'abord, répondons aux objections qu'on nous fait. Pourquoi les prêtres s'empareraient-ils avec tant de facilité de l'instruction si elle était libre ? Reconnaissez-vous en eux une capacité infuse qui n'existe point chez les laïques ? Lorsqu'ils seront dans leur classe, l'inspiration du Saint-Esprit descendra-t-elle sur eux, comme s'ils étaient dans un concile ? Auront-ils des saints qui feront des miracles de syntaxe et de méthode, comme ils en ont qui font des guérisons miraculeuses ? Ou, s'ils n'en ont point, en feront-ils venir de Rome ? Enfin, comme ce mendiant béni de Dieu, leur suffira-t-il de dire : « Que l'instruction publique entre dans mon sac, » pour qu'elle s'empresse d'y entrer ? Allez, le public n'est pas si engoué d'eux qu'ils voudraient bien le faire croire ! On s'imagine que leurs petits séminaires sont en

grande odeur de sainteté, parce qu'on y envoie beaucoup de marmaille ; mais cela vient de ce que la soupe de leur marmite est moins chère que celle des collègues. À mesure que leurs classes s'avancent vers la philosophie, elles se tarissent comme une eau qui coule dans le sable, et c'est un phénomène qui ne se produit que de loin en loin d'en voir sortir un bachelier ès-lettres. Quel père de famille, en effet, serait assez ennemi de son fils, pour le laisser, quand il est adulte, achever par un prêtre. Voici, du reste, un fait qui prouve que les établissements d'éducation non baptisés ne meurent point à l'ombre des maisons religieuses. Dans l'arrondissement de Clamecy, où le petit séminaire de Nevers est venu un beau jour s'établir et se carrer, il y a deux collèges qui font assez bien leurs affaires ; dans l'arrondissement de Cosne, où il n'y a point de petit séminaire, il n'y a qu'un collège maigre et assez mal portant ; et dans celui de Château-Chinon, il n'y a ni séminaire ni collège.

Du reste, voyez si les prêtres se sont rendus maîtres de l'instruction primaire où cependant ils peuvent entrer de plain-pied et quand ils veulent ; demandez à

M. Schmidt si leurs frères ignorantins ont tué une seule de vos écoles communales.

Quand bien même, du reste, le clergé devrait s'emparer infailliblement de l'instruction, serait-ce une raison pour lui en escarper les bords ? Pour que les prêtres s'emparassent de l'instruction, que faudrait-il ? Que la majorité des familles eût placé en eux sa confiance ; or, la majorité des familles, c'est la Nation. C'est donc parce que vous leur supposez la confiance de la Nation, que vous voulez les exclure de l'enseignement public ? mais prenez garde à ce que vous allez faire ! Agir ainsi envers eux, c'est leur dire : « Nous ne voulons pas que vous enseigniez, parce que vous enseigneriez trop bien si nous vous permettions d'avoir des chaires. » Pour moi, je vous avoue que je me trouverais très honoré d'être exclu de cette manière. Si votre intention est de rehausser les prêtres, vous ne sauriez employer un meilleur moyen que celui-ci. Je serais fâché, sans doute, que vos collègues tombassent devant les maisons religieuses, mais j'aime encore mieux l'égalité devant la loi que vos collègues. Qu'est-ce que cette liberté

d'instruction secondaire que la charte nous a promise, et qu'elle nous fait si longtemps attendre, si ce n'est la liberté de concurrence appliquée à l'enseignement public ? Or, qui a le droit d'ouvrir aux uns la porte de la concurrence et de la fermer pour les autres ? Peut-on m'empêcher de tirer profit de la supériorité que j'ai sur mes rivaux ? Est-ce aux faibles et aux maladroits qu'il faut sacrifier les habiles et les forts, et est-il raisonnable d'abattre un chêne parce que son ombre étouffe quelques chétifs arbustes ?

Mais, quand bien même l'éducation publique viendrait d'elle-même s'agenouiller devant les prêtres, vous avez un moyen fort simple d'empêcher qu'ils ne la corrompent : c'est de vous réserver le droit de surveillance la plus étendue sur leurs collègues. Du moment que vos inspecteurs auront la faculté de pénétrer chez eux tous les jours et à toute heure, ils ne pourront leur rien cacher de ce qu'ils font ni de ce qu'ils disent ; leurs élèves seront derrière leurs grilles, comme des oiseaux dans une volière. Au cas où ils auraient cette puissance démoralisatrice que vous leur supposez, il leur

serait aussi impossible de dépraver votre jeunesse, qu'à l'épicier de vendre à faux poids. Quelle que soit l'éducation que vous fasse la Chambre, elle sera réglée par un programme qui devra être suivi dans tous les collèges : si les prêtres s'y conforment exactement, qu'auriez vous à craindre de leurs mauvaises doctrines ? Ils n'enseigneront que ce que vous voudrez qu'on enseigne ; ils ne feront de vos fils que ce que vous voudrez qu'on en fasse. Si, au contraire, ils s'écartent de votre programme, vous leur ferez fermer leurs collèges. Ainsi, soumis ou rebelle, le clergé ne saurait vous nuire, ou bien il faudrait que vos ministres le laissassent faire. Or, vous défieriez-vous, par hasard, de vos ministres ? Mais, d'abord, vous devez être bien tranquilles maintenant du côté des Jésuites : grâce aux invincibles précautions qu'il a prises contre eux, M. Villemain leur a rendu l'instruction inabordable. Rome n'était pas mieux défendue par le sillon que Romulus traça autour de son enceinte, que notre éducation publique par le projet de loi de ce vigilant ministre !... « Tous ceux, dit-il, qui voudront se livrer à l'instruction publique, seront obligés de prêter serment qu'ils ne sont pas Jésuites. » N'est-ce

pas que c'est là un excellent tour que M. Villemain joue aux disciples d'Escobar ? et voyez combien on a d'esprit quand on a été élevé par l'Université ! C'est dommage que M. Martin (du Nord), à l'exemple de son collègue, n'astreigne pas les banqueroutiers, pour épargner aux juges de longues instructions, à jurer qu'ils sont purs de toute fraude. Ce qui plaira encore à aucuns dans le projet de loi de M. Villemain, c'est qu'il a failli exciter une insurrection parmi les évêques ; mais, à vrai dire, c'est là le seul mérite — si c'en est un — que je lui reconnaisse. Je trouve que les conditions de capable qu'on impose aux instituteurs secondaires sont trop rigoureuses ; elles sont même peu raisonnables : on exige d'un chef d'institution qui ne professe pas, qui ne fait que diriger sa maison et la surveiller, le diplôme de docteur es sciences !... Mais, alors, bientôt on exigera d'un directeur d'hospice qu'il soit médecin ; le ministre de la justice devra être docteur en toutes sortes de droits, et il faudra, pour être ministre des travaux publics, avoir obtenu un grand prix d'architecture et être allé à Rome.

Ce diplôme qu'on impose au chef d'institution, à quoi

sert-il quand les professeurs qui enseignent pour lui doivent avoir le même diplôme ? à quoi sert-il surtout, quand vous soumettez ce même chef d'institution à l'épreuve difficile d'un rigoureux examen ? Si le diplôme prouve quelque chose, à quoi bon l'examen ? et s'il ne prouve rien, pourquoi l'exigez-vous ? Cela est-il moins ridicule que si le maréchal Soult s'avisait de dire : « Pour être admis dans la gendarmerie, il faut avoir cinq pieds quatre pouces ; tous les postulants, avant de passer sous la pigne, seront tenus de fournir un certificat de leur chef de corps, constatant qu'ils ont cette taille ? » Mais, pour vous, le diplôme prouve la science de l'instituteur secondaire ; alors, puisque voilà sa science constatée, sur quoi vos examinateurs l'interrogeront-ils ? sur le meilleur procédé à employer pour empêcher les tiques de dévorer le trousseau des élèves, ou pour se débarrasser des punaises ! Mais, ce que j'admire le plus dans le projet de loi de monsieur le grand-maître, c'est la manière dont il compose son jury d'examen : il y invitera un magistrat ou deux, un ecclésiastique et des bourgeois notables du pays, — c'est-à-dire notables par leur fortune ; car ce n'est plus, à présent, que de cette façon qu'on est notable ; — or,

M. Villemain est trop poli pour exiger le moindre diplôme de ces messieurs. Il est donc probable que les examinés seront plus savants que les examinateurs, et, du reste, cela a lieu dans un assez grand nombre d'examens.

« Mais, dit M. Villemain, j'ai eu la précaution de mettre, dans mon jury, des hommes d'une capacité reconnue. » Sans doute, monsieur Villemain ; mais ces hommes capables, quels sont-ils ? Des officiers de l'Université. Or, avec les honnêtes personnes que vous leur avez adjointes, croyez-vous qu'il leur sera bien difficile de s'emparer des examens ? Aussi, vous et vos professeurs journalistes, vous avez beau le nier, l'Université sera juge et partie dans sa cause, et même, il pourrait bien se faire que l'examen n'eût été inventé que dans le but de lui procurer cet avantage. Du reste, si c'est pour écarter les prêtres de l'éducation publique que M. Villemain impose aux instituteurs secondaires des conditions si rigoureuses, il n'a pas perdu son temps : c'était bien là, en effet qu'il fallait frapper. Pour les prêtres qui perdent leurs meilleures années à ergoter sur la théologie, ce ne sera pas chose aisée que de se faire

recevoir docteur ès-sciences : l'enseignement dévot et méticuleux qu'on leur donne dans les séminaires ne les a point préparés aux études fortes et sérieuses ; les sciences qui n'ont point de rapport avec leur autel, loin d'exciter leur curiosité, leur sont importunes ; il y a plus, elles leur font peur. Mais, cette barrière que vous faites si haute pour les prêtres, elle sera de la même hauteur pour les citoyens ; et comme les citoyens sont plus nombreux que les prêtres, pour un de ceux-ci qu'elle écartera, elle en éloignera dix d'entre nous. Nous sommes dix qui habitons la maison : parce qu'il se trouve parmi nous un de vos ennemis, ne nous en murez point la porte.

En résumé, le projet de loi de M. Villemain est comme les fortifications de Paris, il est fait un peu contre ceux du dehors, et beaucoup contre ceux du dedans. Votre terre promise n'est pas déjà un si beau pays, pour que vous en rendiez l'accès si difficile. Si vous mettez, à tous les passages, des corps-de-garde d'universitaires qui vexent les passants ; si, pour pénétrer chez vous, il faut des prodiges de patience et de courage, nul ne voudra aller par-là. Vous savez cela aussi bien que moi, dans

toute profession il faut qu'on récolte en proportion de ce qu'on a semé : or, qui voudra dessécher dans d'arides études les fraîches années de sa jeunesse, effeuiller les courtes roses de son printemps sur des bouquins, et laisser sa lampe allumée jusqu'à 25 ans pour acquérir le droit d'ouvrir une maison d'éducation qui lui rapportera moins, peut-être, qu'une boutique de menuiserie, qu'un comptoir d'épicier ou qu'une fabrique d'allumettes chimiques ? Si vous m'engagez à creuser dans mon champ des sillons larges et profonds comme des fossés, il faut que vous me garantissiez qu'il y poussera des épis grands comme des arbres.

Le gouvernement a le droit, sans doute, d'exiger des garanties de ceux qui se livrent à l'instruction publique ; mais il ne faut pas que ces garanties soient exagérées. Vous ne devez pas, comme un vilain usurier, demander, pour un prêt de cinquante francs, un gage de mille écus. Avec un pareil système d'affranchissement, vous n'affranchissez rien du tout : vous avez fait semblant d'ouvrir la main, mais vous n'avez rien donné. Ainsi, je le demande, si le gouvernement était obligé de remettre en

liberté le tabac depuis si longtemps son esclave, et disait :
« Pourront vendre du tabac tous ceux qui seront pourvus
d'un diplôme de docteur ès-sciences, » le gouvernement
aurait-il acquitté sa dette, et le commerce du tabac serait-
il redevenu libre ? Il appert, pour moi, du projet de loi de
M. Villemain, que le gouvernement veut garder, le plus
qu'il pourra, du monopole universitaire. Ce qui me
confirme dans cette pensée, c'est qu'il impose aux chefs-
lieux de département l'obligation de se pourvoir chacun
d'un collège royal. Le ministre de l'instruction publique
comprend très bien que cette mesure est souverainement
injuste, qu'elle est oppressive pour le peuple car, ; aux
dépens de qui que ce soit que vive le collège, c'est
toujours le pauvre qui paiera l'éducation du riche.
Pourquoi donc, alors, cette recrudescence des collèges ?
C'est que le gouvernement veut être partout en force
contre la concurrence des établissements particuliers, et
pouvoir, aussitôt qu'ils apparaîtront, les écraser sous son
pied d'éléphant.

Cela, d'ailleurs, ne lui sera que trop facile. Comment
de pauvres savants, avec leurs faibles ressources

d'influence et d'argent, et ayant à peine de quoi se procurer quelque docteur ès-sciences à ion marché, pourront-ils lutter contre l'Université, qui est un des grands corps de l'état, aux mains de laquelle sont les clefs du trésor public, qui, pouvant rétribuer ses professeurs en proportion de leur mérite, est à même de les choisir entre nos notabilités scientifiques et littéraires ? Peut-être y a-t-il un avantage à ce que l'État ait ses collèges ; mais, une chose pour moi bien certaine, c'est qu'il n'y aura point de liberté d'instruction secondaire, tant qu'existera l'Université, Du reste, la question revient à celle-ci : le gouvernement absolu d'un bon despote vaut-il mieux qu'une mauvaise liberté ? et je ne me charge pas de la résoudre.

Du moins, j'aurais voulu que M. Villemain eût abaissé sa haute et puissante attention jusque sur ces localités où il n'y a ni ne peut y avoir de collège. Quel inconvénient eût-il trouvé à ce que, dans ces petits lieux, les instituteurs primaires, en mesure de prouver qu'ils ont fait leurs humanités, pussent enseigner les éléments du latin ? Pour faire traduire le *De Viris* à des marmots, est-il

besoin d'être au moins bachelières-sciences ? Je vote pour qu'un amendement, dans le sens que je viens de dire, soit ajouté à la loi. Beaucoup de pères de famille sont obligés de payer, pour leurs enfants, de grosses pensions dans des collèges lointains, depuis le premier feuillet du rudiment de Lhomond jusqu'au dernier chapitre de la philosophie de M. Cousin, et cela ne laisse pas que de renchérir le diplôme de bachelier ès-lettres.

Mais, le vice le plus essentiel du projet de loi de M. Villemain, c'est qu'il laisse flotter l'éducation publique sans direction ; qu'il ne lui imprime point le cachet de la France. M. Villemain, occupé à se mirer dans ses phrases, ne s'est point souvenu un instant qui il était, ni pour qui il travaillait ; il ne lui est pas venu à l'idée que c'était une institution qu'il fondait, que ces lignes qu'il arrangeait avec une élégante symétrie pouvaient avoir une haute influence sur les destinées de son pays, le tirer du fond de son abaissement, ou l'y maintenir. Le digne grand-maître n'a vu, dans la question, que des conditions de capacité à établir pour les instituteurs secondaires, et, au lieu d'une loi, il a fait un projet de police. Priez-le de vous rédiger

un système pénitentiaire, il se contentera de vous dire quelles garanties il faut exiger du directeur de la prison, du geôlier, de ses porte-clefs, et c'est tout au plus s'il oubliera les molosses. Que ses jeunes administrés arrivent au grade de bachelier ès-lettres, voilà tout ce qu'il veut, et il serait même étonné qu'on lui en demandât davantage. Ils serviront ou ils trahiront la France, ils vendront leur foi ou ils la garderont pour eux, cela ne le regarde pas : il n'est pas payé, lui, pour faire des citoyens, et il sait qu'on se passe bien de l'être. S'il est grand-maître, c'est pour faire manœuvrer son escouade des quatre facultés, et non pour autre chose.

Cependant, il faudrait à la France autre chose que des dispositions réglementaires sur l'admission des instituteurs. Dans cette liberté d'instruction secondaire promise par la charte, nous n'avons pas vu seulement une industrie nouvelle à exploiter, un état à créer pour certains ; ce que nous y avons vu, c'est une éducation nationale à substituer à cette éducation insignifiante qui fond depuis si longtemps dans le même moule tous les peuples de l'Europe. Le fils d'un soldat ne doit pas être

élevé comme le fils d'un marchand, et l'aigle ne va pas, comme la poule apprendre , à ses aiglons à chercher des vermisseaux dans la poussière. Cette question, que le grand-maître de l'Université ne daigne pas honorer d'une considération publique, me paraît, à moi et à plusieurs, de la plus haute importance ; depuis la révolution de juillet, aucune autre plus digne de l'attention des Chambres n'a occupé la tribune. Une éducation nationale, c'est le commencement de toutes les institutions c'est elle, en faisant ; les mœurs, qui fait les lois : elle est le sol où faut tout semer il et où tout pousse. Si vous avez mis du fer dans ces sillons, il en surgira des baïonnettes ; si vous les avez arrosés d'eau bénite, il y poussera des tricornes. À quoi sert-il que vous ayez des institutions, si vous n'avez pas de citoyens pour les mettre en pratique ? Les constitutions ne se bâtissent pas dans la poussière ; il faut bien qu'elles soient appuyées sur quelque chose ; et, je vous le demande, si, malheureusement, vous n'aviez plus de morale publique ; si les électeurs regardaient leurs droits politiques comme un objet de commerce, et les vendaient aux députés ; si les députés trafiquaient, avec les ministres, des intérêts de la Nation, et livraient leur

mandat pour une énorme pension viagère, déguisée sous forme de sinécures ; si, au-dessus des ministres chargés de faire exécuter la volonté nationale, planait une volonté supérieure et irresponsable, et que ceux-ci, pour conserver leur portefeuille, se résignassent lâchement à la subir, que signifierait votre gouvernement constitutionnel, et combien de temps durerait-il ? La dernière pierre de l'édifice étant trop lourde, ne finirait-elle pas par faire écrouler la base ? Avant tout, ayez donc une éducation qui vous fasse des citoyens ; ce n'est qu'à ce prix que vous conserverez votre liberté, et que vous retiendrez. Lisez l'histoire : c'est toujours dans ce temps de corruption où le patriotisme se perd et où les citoyens disparaissent que se montrent les usurpateurs !

L'éducation publique est une cause de force ou de faiblesse selon qu'elle est bonne ou mauvaise ; quand elle est bonne, elle fait la vie des nations, lorsqu'elle est mauvaise elle les tue. Des peuples qui ont empli le monde du bruit de leurs vertus, non moins que du bruit de leurs armes, semblent n'avoir pas eu d'éducation nationale. C'est que chez eux cette éducation se faisait sur

la place publique où les enfants étaient sans cesse mêlés avec les hommes. L'éducation de notre jeunesse, en 93, s'est faite dans la rue aux refrains de la *Marseillaise*, et vous savez quels miracles de dévouement et de patriotisme elle a produits ! Napoléon, lui, savait bien quelle force d'impulsion il y avait dans une éducation qui pousse tous les hommes vers le même but ; mais il se garda bien de donner à la France impérialisée une éducation nationale. Il s'empara, avec une merveilleuse adresse, de tout ce qu'il y a de noble, d'ardent, d'impétueux dans l'esprit de ses enfants, et il en fit une éducation napoléonienne. cette éducation fut sa plus puissante et sa plus fidèle alliée. C'était en ses mains un canon toujours chargé qui lançait une colonne incessante de boulets ; c'était elle qui lui faisait ces solides conscrits, qui, sur leur premier champ de bataille, égalaient nos vieilles troupes. Ces jeunes hommes, qu'on paraît dans leurs lycées du glorieux uniforme de nos soldats, qui ne marchaient qu'au son du tambour, auxquels, au lieu de jouets, on donnait un fusil, ne voulaient plus d'autre profession que celle des armes ; les cicatrices leur venaient au visage avant les moustaches, et dans cet âge

où nos enfants sont encore sur les bancs des écoles, plusieurs d'entre eux étaient déjà morts de la mort des grenadiers !

Si l'éducation secondaire n'avait pas une direction qui la fit vôtre, il y aurait du danger sans doute à ce que les prêtres vous la volassent. Ils pourraient, en face de votre programme, éteindre dans les cœurs de votre jeunesse cette flamme sacrée qui fait l'âme du citoyen, et sans laquelle il n'y a plus de grande action possible. D'abord, en expliquant les auteurs grecs et latins à leurs élèves, qui leur empêcherait de dire, sous forme de notes, que Léonidas et ses trois cents compagnons, mourant aux Thermopyles pour le salut de la Grèce, que Caton s'ouvrant les entrailles pour ne point survivre à la liberté de sa patrie, que ces généraux numantins qui aimèrent mieux se brûler vifs entre les ruines de leurs maisons que de subir la domination des Romains, étaient aux yeux de Dieu des fanatiques et des impies, et que s'il faut servir sa patrie, il ne faut pas se damner pour elle. Puis quand ils reviendraient à notre histoire, pourquoi craindraient-ils d'établir que le pape est le maître de tous les royaumes de

la Terre ; qu'il peut ôter son trône à un empereur et le donner à un sacristain ; qu'on n'est pas lié par son serment avec un roi impie, que la volonté nationale est une chimère ; que Napoléon était, non l'usurpateur de la liberté, mais du trône du roi Louis XVIII, et que le peuple souverain, actuellement régnant, a spolié le duc de Bordeaux de sa couronne ? Si encore, comme M. Dufêtre, que je soupçonne avoir à la langue un petit bouton de jésuitisme qui lui démange, le dit dans ses *Étrennes religieuses*, ils disaient hypocritement dans leurs classes : « Kléber se destinait à l'architecture ; si la révolution ne l'eût enlevé, il fût mort tranquillement en faisant des plans, » qui serait là, pour leur répondre que, si Kléber fût mort tranquillement en faisant des plans, la Vendée n'eût peut-être pas été soumise et pacifiée ?

Et pourquoi n'iraient-ils pas plus loin ? Aux yeux des prêtres, les intérêts de la religion dominent de toute la hauteur du ciel les bas intérêts de nos sociétés, à moins toutefois qu'il ne s'agisse des leurs mêmes. Servir Dieu est un motif qui justifie non-seulement toutes les actions, mais encore qui les sanctifie ; pour celui qui agit avec

cette intention, il n'y a plus ni trahison, ni parjure, ni cruauté, et le meurtre lui-même devient une action héroïque. Cette doctrine, les Jésuites l'enseignaient hautement dans leurs écoles ; plusieurs fois même, soulevant la lourde couverture de leurs in-folio, elle s'est glissée armée d'un poignard, dans la rue, et elle s'est abreuvée de sang royal. On ne sait que trop que Jacques Clément et Ravallac avaient trouvé des professeurs de meurtre dans leurs collèges, et qu'un général des Jésuites, le père Guinard, fut condamné à mort pour avoir fait soutenir à ses élèves cette thèse : « qu'il était permis de tuer un prince hérétique. » Si les prêtres s'emparaient de l'éducation, je ne sais ce qu'ils diraient de Louis-Philippe, usurpateur à trente six carats, attendu qu'il ne va pas à confesse, ni de M. Villemain, le grand-maître, qui est si panthéiste ! À la vérité, cela ne me tient guère en peine ; mais qu'on me permette de m'inquiéter pour moi-même. L'autre jour, c'était minuit, l'heure des pensées sinistres ; voici, dans mon bouge, aux lueurs fumeuses de ma chandelle, le raisonnement que je me faisais, et ma barbe en était toute raide d'horreur. Supposons, me disais-je, que je prenne domicile vers les hauts quartiers de la ville,

et me trouve le voisin du bon Saint-Cyr ; supposons encore que j'aie un superbe chien de chasse, et que Médor ait la manie de hurler à la manière de ses confrères pendant les offices ; ne se trouvera-t-il pas parmi les élèves des Jésuites quelque séide qui croie assurer son salut en donnant une boulette d'onze heures à ce bruyant ennemi de la religion, et cela sans songer que les choses eussent pu s'arranger d'une manière infiniment moins tragique en faisant apprendre le plain-chant à mon chien ?

Mais, je veux le croire, le fanatisme des prêtres s'est un peu humanisé ; cet ascendant de fer qu'ils avaient sur leurs élèves n'existe plus ; aujourd'hui leur pieux et solitaire ressentiment ne réussirait qu'à produire quelque émeute de collège, qu'on réprimerait en mettant pendant quelques jours les insurgés au pain sec.

Mais, quand vous aurez une éducation nationale, ils n'auront pas même ce petit moyen de perturbation avec ; votre programme vous les musclerez si bien qu'ils ne puissent rien dire qui ne vous convienne et que vos élèves ne doivent entendre Je sais bien que dans un projet

de loi sur l'instruction on ne peut faire entrer un article ainsi conçu : « Tous ceux qui ouvriront des maisons d'éducation, seront tenus de faire enseigner que Léonidas et ses compagnons étaient des héros, et que Napoléon n'avait point usurpé le trône de Louis XVIII. » Mais cela, c'est dans les livres imposés à vos instituteurs qu'il faut le mettre. Ces livres, il faut qu'ils soient faits sous vos yeux ; que dans aucun collège et sous aucun prétexte on ne puisse en étudier d'autres. C'est là qu'il faut donner un sens moral à votre enseignement, et écrire à la suite des commandements de Dieu qui sont la morale de tous, les commandements de la Nation française ; mais l'étude des sciences et des langues mortes ne doit être qu'un accessoire de votre éducation, elle ne doit en former que le bord. Un défaut du vieux enseignement, selon moi, c'est qu'il bourre trop les élèves de science. Chez eux, la poche de la mémoire est pleine à s'effondrer, et celle de l'intelligence est presque vide. Croyez-moi, il importe peu à la patrie d'avoir des citoyens si lettrés ! Les Romains eux n'étaient pas lettrés, et cela ne les a point empêchés de conquérir le monde ; on est toujours assez savant quand on sait tout ce qu'on doit savoir ; c'est donc

ce qu'ils doivent savoir qu'il faut entre autres choses enseigner à nos jeunes hommes. Quand bien même votre enseignement serait un peu faible, les hommes de génie, semblables à la vapeur qui de quelque bas lieu qu'elle parle arrive toujours aux couches supérieures de l'atmosphère, monteront d'eux-mêmes jusqu'où leur intelligence spécifique doit les porter. Quant à ces capacités qui ne sont qu'estimables, vous en aurez toujours assez, soyez tranquilles, il n'y a pas de risque que vous manquiez jamais d'avocats pour plaider la cause de la veuve et de l'orphelin ; de littérateurs pour vous griffonner des feuilletons et des pièces de théâtre, et de journalistes pour défendre vos droits. Mais ce qu'il vous faut maintenant, ce sont des citoyens, et beaucoup de citoyens ; des citoyens avant tout. Il est temps d'opposer une morale publique à ce torrent de corruption qui tombe d'en haut et rejaillit sur tout le pays. Il est temps d'armer la France d'une éducation nationale : cela vaudra mieux, croyez-moi, pour sa défense, que ces masses de pierre que vous élevez autour de Paris, et ce sera moins dispendieux. Qu'est-ce en effet d'un peuple qui n'a point d'éducation nationale ? un peuple sans traditions, isolé

entre le passé et l'avenir, n'ayant point d'aïeux, et ne devant point avoir de petits-fils. Il change de forme comme une nue, à mesure que de nouvelles générations viennent se poser sur les premières ; c'est un tas de poussière sans consistance et indifférent au vent qui l'emporte.

À quoi sert, disent certains, une éducation nationale ? À quoi cela sert, malheureux ! Mais si la France n'a point une éducation nationale qui resserre entre elles ses diverses parties, êtes-vous sûr qu'elles se tiendront toujours ensemble ? êtes-vous sûr, si elle n'a pas toujours une seule et même face, que ses enfants ne cesseront pas de la reconnaître ? Si de tous ses habitants vous ne faites des Français, pourquoi l'Alsacien, qui parle allemand, se croirait-il le frère du Provençal qui ressemble à un Espagnol ? Pourquoi Toulouse, que rien ne menace, accourrait-il au secours de Lille attaquée ? Pourquoi le Levant paierait-il les ports qu'on creuse pour les habitants de l'Ouest, et les habitants de l'Ouest les chemins de fer qui courent dans le Levant ? Pourquoi, enfin, les départements qui bordent les frontières, semblables à ces

pierres qui tombent des planètes, ne se détacheraient-ils pas de la France quand elle serait heurtée par le moindre choc. L'éducation, c'est le lien d'une nation, comme l'uniforme est le lien d'une armée. Malheur au peuple qui croit pouvoir se passer d'une éducation nationale ! S'il subsiste parmi ses voisins, c'est que ses voisins ont encore plus que lui d'éléments de faiblesse !

La Chambre reconnaîtra sans doute tout le vide du projet de loi de M. Villemain, et y fera de larges amendements ; mais, surtout, qu'elle profite de cette occasion pour réviser l'instruction primaire et pour la coordonner avec l'éducation lettrée : l'une est le commencement de l'autre, et sur un étage de bois on ne bâtit point un étage de pierre. Les deux éducations sont deux sœurs qui, bien que destinées à un état différent, doivent aimer d'un même amour leur mère qui est la France. Que l'éducation primaire aille la même direction, la même discipline que l'éducation des collèges ; que toutes les écoles de France, soit communales, soit particulières, aient les mêmes livres de morale et d'instruction ; que ces fiers Ignorantins, qui ne relèvent que des évêques, soient

obligés de subir le joug commun, et qu'ils ne puissent faire faire à leurs élèves un signe de croix qui ne soit pas ordonné par la loi !

Mais, dit-on, vous savez quelles sortes de gens vous avez au ministère ; jamais ils n'auront la main assez forte pour fixer la bride sur le cou des prêtres. Un cerf-volant les emporterait au bout de sa ficelle, et vous voulez leur donner un attelage rétif et toujours ruant à maintenir. Avec eux, les prêtres se dégageront aujourd'hui un peu, et demain davantage, de la discipline imposée, et leurs collèges finiront par se transformer en séminaires. — Ce sont, au contraire, leurs séminaires qui doivent se transformer en collèges ! Mais la Chambre n'est-elle pas plus puissante que les ministres ? ne peut-elle les forcer à faire exécuter la loi ? — Hélas ! ajoutent-ils, si le ministère est lâche, c'est parce que la Chambre est pusillanime. La Chambre désapprouve les actes du ministère, et elle le lui témoigne quelquefois d'une manière assez rude ; mais elle n'a pas le courage de se débarrasser de lui, parce qu'elle sait bien qu'il n'est pas seul l'auteur de ses actes. — Alors, il faut parler de cela

aux électeurs. Les électeurs, qui ont en main la puissance souveraine, obligeront la Chambre à imposer la volonté de la Nation au gouvernement quel qu'il soit, et dans quelque nuage qu'il se cache ; ou si la Chambre ne sait pas se faire obéir des ministres, ils la renverront dans ses foyers, comme un berger qui ne sait pas se faire obéir par ses chiens. — Les choses ne se passent point, me répondent-ils, comme vous vous l'imaginez. Le corps électoral est un mauvais roi qui s'occupe fort peu des intérêts de l'État et beaucoup de ceux de sa dynastie. Ces capacités sonnantes dont le percepteur cote le diplôme, trouvent toujours que leur représentant vole bien, pourvu qu'il leur fasse obtenir quelque chose. Ce sont des chauve-souris, qui, si elles eussent assisté à la création, eussent demandé qu'il n'y eût point de soleil. Il y a profit pour elles à avoir un député ministériel, et jamais vous ne les ferez consentir à en choisir un autre, à moins que ce ne soit un député ministre.

Ainsi, pauvre peuple souverain, te voilà dans la nécessité ou de ne point faire de loi sur l'instruction secondaire, ou d'en faire une mauvaise. Mais est-ce donc

une raison, parce que tu as un mauvais ministère, de faire une mauvaise loi ? Si tu avais de mauvais chevaux, le ferais-tu donc faire un mauvais carrosse ? Et qui te dit qui le ministère existera encore demain ? Les ministères passent, et les lois restent. Parce que tu bâtis ta maison par un vent brûlant du midi, est-ce une raison pour que lu en tournes toutes les ouvertures vers le nord ? Ne te préoccupe, en faisant ta loi, ni de ton ministère, ni des prêtres. Fais-la comme si tous les ministres étaient forts, et comme s'il n'y avait pas un seul prêtre en France. La seule chose qui doive arrêter ton attention, c'est ce que la liberté te demande et ce que le bien de tous exige qu'on lui sacrifie. Les prêtres sont de mauvais citoyens, je le sais ; mais, enfin, est ce leur faute si tu as de mauvais ministres ; et faut-il, à cause de cela, leur écorner leur part du droit commun ? Les lois ne sont pas faites pour un jour ; ce ne sont pas de ces herbes éphémères qui sortent de terre au printemps et qu'on récolte en été. C'est un arbre que tu plantes, et dont tu n'auras que les premières feuilles, mais qui abritera les générations futures sous son ombre. C'est un bâtiment duquel pauvre barbon tout grisonnant, tu , jouiras bien moins que tes

fil. Et d'ailleurs, quand tu ferais une loi d'exception contre les prêtres, à quoi cela l'avancerait-il ? la faiblesse de tes ministres rendrait encore ton œuvre inutile. SI tes ministres sont trop faibles pour maintenir les prêtres sous le joug de la discipline commune, lisseront trop faibles également pour les empêcher de sortir de la loi d'exception dans laquelle lu les auras enfermés. L'instruction, au lieu de devenir la proie des prêtres y entrant de plain-pied et ayant la clef dans leur poche, deviendra la proie de prêtres s'y introduisant furtivement et à l'aide de fausses clefs : or, de deux manières de se laisser voler, je ne vois pas trop quelle est la bonne.

Je n'ai pas, moi, imposé ma volonté à des rois et à des empereurs ; Je n'ai point commandé au Caire, ordonné en maître à Rome, régné à Madrid, signé des traités à Vienne, passé des revues à Berlin, je n'ai pas eu un mois sous ma domination les cendres de Moscou ; mais si j'avais une maison, fût elle grande comme Paris, il me semble que j'y serais le maître ; quand je voudrais mettre un habit, si mon valet-de-chambre m'apportait une redingote, le drôle goûterait de ma houssine ; et il ne

faudrait pas, s'il me plaisait de manger gras le vendredi, que mon cuisinier s'avisât de servir maigre ! Il aurait beau dire qu'il a peur de mon aumônier, je le jetterais à la porte et je mettrais un artiste luthérien à sa place. Or, ignores-tu, toi, peuple souverain, que la France est ta maison, que tu y es le maître, et que tes ministres ne sont que tes premiers domestiques ? Pour qui le prennent donc ces orgueilleux valets, qui foulent aux pieds ta volonté souveraine comme les pailles du chemin, et pour qui te prends-tu toi-même ? Est-ce bien toi qui, il n'y a pas encore quatorze ans, marchais sur les canons chargés, et déchirais entre tes mains comme une vieille étoffe les bataillons de la Restauration ? Ta voix, qui agitait avec le fracas d'un orage les syllabes de fer de la *Marseillaise*, est-elle devenue si faible que tu ne puisses te faire entendre des Tuileries ? Ton épée est prisonnière au fourreau ; mais ici tu n'a pas besoin d'une épée, tu as le droit de pétition. Cette arme ne le suffit-elle pas ? Quand un homme est fort, il est encore puissant alors qu'il n'est armé que d'une simple canne ; et d'ailleurs, un soldat met-il le sabre à la main contre un boule-dogue ? Tu dis que si lu laisses ces gens-là au pouvoir on pervertira la

jeunesse ; mais alors qu'attends-tu pour les détrôner ? qu'on l'égorge ? Tu pétitionnes pour qu'on chasse de France les Jésuites ; mais pour les chasser il faudrait qu'on sût où les prendre. Autant demander qu'on chasse du royaume tous les serpents. Que ne pétitionnes-tu plutôt contre tes ministres ? Avec eux lu n'oses faire de bonnes lois ; mais tiens-tu moins à avoir de bonnes lois qu'à conserver de mauvais ministres ? Si tu avais une dent qui t'empêchât de manger, hésiterais-tu à la livrer au fer du dentiste ? Maintenant tu ne peux plus espérer que ces gens-là se guériront jamais de cette fièvre continue de la peur qui les travaille ; il est évident pour toi qu'ils n'ont pas un fil de moelle dans les os, et tu as pu dernièrement mesurer toute l'étendue de leurs faiblesses. Tu sais qu'une menace partie de dessous un tricorné suffit pour leur faire baisser la tête, qu'ils ont peur même d'être excommuniés. Tu sais que quand des évêques fanfarons les bâtonnent de leur crosse, ils se contentent de leur répondre par un blâme qu'ils mettent, pour qu'il soit plus solennel, dans la bouche du Conseil d'État. M. Dupin a beau dire que cette répression est très efficace, il ne te persuadera jamais que ces prêtres orgueilleux, qui regardent le Conseil d'État

comme un ramas d'impies et de damnés, se trouvent sévèrement châtiés par son blâme. Tu sais bien, loi, qu'ils ne s'en soucient pas plus que le malfaiteur, absous par le jury, ne se soucie de l'admonestation que lui fait le président. Tu n'admettras jamais que ce soit un bon moyen de se détendre contre une troupe qui vous crible de balles, que de lui envoyer déclarer par un parlementaire qu'on blâme ses projectiles.

Tu sais encore que quand il plaît à l'évêque de Chalons d'exciter par la presse au mépris et à la violation des lois, M. Martin (du Nord), qui atteint si vite et si rudement la presse démocrate lorsqu'elle commet le même délit, cherche en vain des moyens pour atteindre Monseigneur ; ainsi, lu n'as plus de gendarme assez haut pour saisir au collet un évêque, les portes de ta prison sont trop basses pour qu'il passe dessous avec sa mitre. La Chambre a blâmé M. Martin (du Nord), de n'avoir point poursuivi, et tu croyais qu'elle émettrait le vœu qu'il poursuivît ; mais tu sais maintenant que la Chambre octroie aux ministres comme à la royauté le droit de grâce ; que les erreurs ou les faiblesses ministérielles ne

son f plus réparables alors qu'elles ont quelques mois de date. Tu as vu avec plaisir qu'on a poursuivi pour calomnie et fait condamner à quinze jours de prison l'abbé Combalot, qui ne veut plus de sa palme de martyr, si légère qu'elle soit, et eu rappelle. Tu as pu croire, malgré l'impunité accordée à M. de Chalons, que le temps de l'indulgence était enfin passé pour les prêtres ; mais M. Dupin t'a détrompé : tu l'as entendu déclarer du haut de la tribune, qu'à l'égard de l'abbé Combalot, c'était la punition qui importait, non la durée de la prison ni la quotité de l'amende, et féliciter les juges de la modération avec laquelle ils avaient appliqué la peine ! Ainsi, tu le sais maintenant, tous les Français ne sont plus égaux devant la loi : une redingote ou une soutane établissent une différence entre les peines. Toi, tu es de la chair à commissaire de police, à sergent-de-ville ; mais la personne des prêtres est en quelque sorte sacrée : empoisonner avec de l'arsenic mis en dissolution dans de l'eau bénite, c'est n'empoisonner qu'à demi. Toutes les fois que le coupable sera abrité par un tricorné, le jury devra lui allouer le bénéfice de circonstances atténuantes. Quand c'est un homme de prière qui maudit un homme

de paix, qui calomnie un pasteur obligé d'édifier ses paroissiens par l'exemple de ses vertus, qui lui donne l'exemple des honteuses et des mauvaises passions, il est bien moins coupable aux yeux de la loi qu'un journaliste calomniateur ! Celui-ci on peut l'enterrer pour quelques années dans ces sépulcres de vivants que le pouvoir a creusés pour ses adversaires politiques, plus bas que les tombeaux des morts ; mais lui, le prêtre, on le prend par la main et on le conduit dans la première cour de la prison ; on lui montre les ténèbres rougeâtres des longs corridors, en lui faisant entendre le bruit des verrous et le grincement des serrures. On peut même se permettre de lui faire goûter le bouillon de la geôle, puis on lui dit : « Vous le voyez, monsieur l'abbé, je pourrais vous laisser dans ces lieux de misère et de désolation qui sont l'enfer de la ville ; mais il me suffit de vous avoir prouvé que je suis le plus fort : maintenant vous vous pouvez retirer, » et on le salue. Ainsi, il est bien entendu que contre cette presse amie qui défend tes droits, qui expose tes doléances, on doit se servir d'une bride hérissée de pointes de fer ; mais que pour pour les journalistes il suffit d'une bride de laine ! et même on prendra une bride

de soie pour les évêques. Et cette jurisprudence nouvelle, cette jurisprudence du moyen âge qu'on glisse tout doucement sous la couverture de nos codes, les tribunaux seront d'autant plus enclins à s'en servir, que c'est un magistrat, un procureur général à la cour de cassation qui lui prête l'autorité de sa parole. Si c'est ainsi que M. Dupin veut que le gouvernement soit *impitoyable* envers le clergé, quand il déborde, le torrent aux sombres vagues n'est pas près de se retirer entre ses rives. Le clergé, tu le connais depuis longtemps, toi ; c'est un animal intraitable, qui caresse quand il est repu, qui recommence à grogner quand son écuelle est vide. Une seule proie qu'on lui refuse lui fait oublier toutes les chairs grasses et tendres qu'on a mises sous sa dent, et tant que son maître ne se sera point laissé dévorer par lui, sa voracité féroce ne sera point satisfaite.

Cependant le ministère cherche à l'appivoiser par de bons traitements, et lui donne du pain imprégné de ta graisse ; il fait aux prêtres des concessions, il leur octroie des privilèges, il les paie pour le mal qu'ils lui veulent et pour celui qu'ils se donnent la peine de lui faire. Quand

même lu voudrais en douter, tu ne le pourrais plus, maintenant que M. Dupin a déclaré que le gouvernement actuel avait honoré le clergé plus que le gouvernement de Napoléon, et plus que la Restauration elle-même ! Mais pourquoi donc ont-ils tant honoré le clergé ? Lui, du moins, Napoléon, avait un nouveau monde à refaire sur le modèle de l'ancien, et la Restauration avait pour elle l'excuse de la reconnaissance ; mais, eux, quels services leur avaient rendus les prêtres, ou quels services en attendaient-ils ? ils savaient bien qu'ils se refusaient de sacrer la nouvelle dynastie par leur plain-chant, et qu'il fallait sans cesse parlementer avec eux pour leur faire entonner le *Domine salvum fac Philippum*. Quoi ! le peuple chasse la Restauration, surtout parce qu'elle donnait au clergé une part trop grande dans les affaires publiques, et eux, au lieu de le tenir, comme un ennemi reconnu, haletant et garrotté entre les durs liens de la loi, de ne lui laisser de libre que la voix pour dire son bréviaire, ils l'honorent plus que ne l'avait fait la Restauration elle-même !

Maintenant, étonne-toi donc que ces hommes aient

usé de tant rigueur envers ceux qui ont fait la Révolution, qu'ils aient écarté d'eux tous ceux qui ont fourni une pierre teinte de leur sang pour bâtir le nouveau trône ! qu'ils aient destitué Lafayette, qu'ils aient abandonné Laffite ! C'est sur tes ennemis les plus intraitables qu'ils épouisaient leur bienveillance, à eux qu'ils distribuaient le butin fait par les vainqueurs.

Aujourd'hui, peuple souverain, que tu sais tout cela, que veux-tu faire ? Quoi ! tu es convaincu que, si tes ministres restent au pouvoir, ils livreront, par les mains du clergé, la France au duc de Bordeaux, — car voilà ce que j'entends dire partout autour de moi, — et lu gardes tes ministres ! et tu dis encore que tu es le peuple souverain !... Singulier souverain que celui dont le diadème disparaît entre le chapeau à plumes d'un ministre et le bonnet à deux pointes d'un évêque ! Mais, si tu te laisses traiter en esclave par le premier qui ose te parler en maître, pourquoi donc fais-tu des révolutions ? Es-tu comme ces géants de la fable, qui secouaient les montagnes qui les écrasaient, et faisaient trembler la terre seulement pour avoir la satisfaction de changer de côté ?

La France est-elle une mer qui, le lendemain d'une tempête, quand des vagues, hautes comme des montagnes, l'ont bouleversée, présente la même surface que la veille ? Puisque tu es si bien disposé à servir quand tu as un oppresseur, que ne restes-tu tranquille sous sa main ? Le bœuf qui se sent né pour le joug n'a pas la sottise de se révolter contre le laboureur, lorsqu'il l'attelle. Quand on n'est qu'une légère girouette que le moindre souille manie à son gré, on ne cherche point à lutter, comme un navire, contre le vent qui passe. À la vérité, nos pères ont obéi à un empereur ; mais, quel peuple eût jamais un plus grand et plus glorieux maître ? Et eux, encore, ils étaient bien moins les serviteurs de Napoléon que ses compagnons d'armes ; s'ils le suivaient, c'est qu'il les conduisait toujours où ils voulaient aller : ils marchait tant que l'aigle volait, et l'aigle ne s'arrêtait que sur le clocher d'une capitale. Mais toi, vois quels sont ceux qui te tordent, comme une rouelle, entre leurs mains ; qui mettent leur volonté à la place de ta volonté abolie !... Va ! Quand trente-deux millions d'hommes ne peuvent se faire obéir par six ministres, ils sont dignes de ramper sous des prêtres ! et voilà donc à quoi aboutissent

les grandeurs humaines !... Il est donc vrai que les nations les plus florissantes, semblables à une maison de banque qui fait faillite, peuvent tomber tout d'un coup dans une décadence profonde !... Toi, vieux grenadier d'Austerlitz et de Marengo, te voilà destiné à servir la messe ! Cherche donc au moins, pour ton baptême, quelque vieux temple jadis rayonnant de gloire, et aujourd'hui transformé en église !

Il faut donc que ces nations qui ont tant redouté la France, la voient, dépouillée de sa robe tricolore et revêtue d'une soutane, courber sa tête découronnée sous les ciseaux avec lesquels les prêtres tondent les rois !... Pauvre France ! Gigantesque obélisque qui foulas les mondes, tu vas donc, comme Rome, t'enfoncer en terre, et d'immondes fourmis te marcheront sur la tête !... Allons, ne luttons pas contre nos destinées ; apprenons le plain-chant, et allons nous courber sous les bénédictions de nos nouveaux maîtres ; mais, pour leur être plus agréables, faisons, auparavant, descendre de la nue le front rayonnant de notre colonne ; démolissons nos arches de victoire ; brûlons nos vieux drapeaux ; jetons

au vent les cendres de notre empereur ! et si quelqu'un de nous a un ruban à sa boutonnière, qu'il le foule aux pieds dans la boue ! Du moins, nous ne ressemblerons pas aux Italiens qui rampent au pied du Capitole ; le souvenir de notre gloire passée ne jettera point sur notre abaissement un rayon qui nous en fasse apercevoir la profondeur !

Des banqueroutes

On ne peut plut aborder les professions libérales : au bout de dix ans, certains avocats n'ont pas gagné le coût de leur robe ; la médecine est tellement encombrée, que, pour un malade, on a un docteur et un officier de santé et encore quelquefois le saint du lieu leur fait concurrence. La littérature est un cercle vicieux, infâme : une fois que vous y avez mis le pied vous ne pouvez plus en sortir ; pour trouver un éditeur, il faut se faire un nom, et pour se faire un nom, il faut trouver un éditeur ; quant à l'épicerie, c'est une profession descendue dans l'estime des hommes. Si donc vous avez trois enfants, je vous conseille de faire de l'aîné un banqueroutier frauduleux, du second un banqueroutier simple, et du troisième un failli ; si Dieu vous embarrassait d'un quatrième fils, il faudrait en faire un arrangé avec ses créanciers.

Ces professions ne sont pas très honorables, j'en

conviens ; mais l'honneur, qui s'en soucie aujourd'hui ? Cet ancien proverbe : « Il n'y a point de sot métier, il n'y a que de sottes gens, » a été modifié selon les besoins de notre civilisation ; on dit maintenant : « Il n'y a point de sot métier, il n'y a que de pauvres gens. » En effet, la condition du banqueroutier est assez confortable ; il y a, dit-on, un dieu pour les ivrognes : je ne sais si c'est un dieu ou un diable qu'il y a pour les banqueroutiers, mais toujours ces gens-là se tirent heureusement d'affaires. Voilà un couvreur qui tombe du faîte d'un toit : il arrive droit dans le capuchon d'un pauvre moine, et l'étrangle. Lui, cependant, il n'a éprouvé aucune avarie, et va au cabaret prochain, prendre un petit verre d'eau-de-vie pour se remettre du miracle de sa chute. Ainsi tombe le banqueroutier du faîte de son opulence : il blesse une demi-douzaine de ceux qui l'entourent, et il est sans blessures ; si même vous lui demandiez s'il ne s'est point fait de mal, il pourrait, avec plus de raison que ce badaud auquel on adressait la même question après une lourde chute, vous répondre, « au contraire. »

Il doit plus qu'il n'a, il ne peut par conséquent avoir

plus complètement rien. Si la loi était d'une équité rigoureuse, ses créanciers pourraient le jeter nu dans la rue ; vous le croyez descendu au plus bas de l'indigence, et vous vous demandez comment il pourra s'habituer à cette misère ; vous vous attendez ; le voir porter des charges sur son dos, creuser des fossés, casser des mètres de pierres le long des grandes routes ; sa femme, dépouillée de ce nuage de gazes et de dentelles qui l'enveloppait, sera obligée d'aller avec les femmes du peuple, infiniment plus riches qu'elle, puisqu'elles ne doivent rien, laver les lessives, couper de l'osier sur le boni des fleuves, ou garder, à tant par jour, le chevet des malades ; ses enfants courront pieds nus dans la poussière des rues, comme les enfants de ces prolétaires, gens d'une probité ferme, mais un peu rude, qui croient que quand on n'a pas de quoi payer le cordonnier, il faut se contenter de la semelle que Dieu a mise sous nos pieds.

Pourtant aucun de ces phénomènes ne se produit ; il ne tombe point un nœud de rubans de la toilette de sa femme ; ses enfants n'interrompent point pour cela le cours de leurs études, car il sait le prix d'une bonne

éducation ; lui-même, il reste bien ciré, bien vêtu, bien nourri, luisant dans sa peau aussi bien que dans son elbeuf ; il ne travaille point, ou du moins il n'a qu'une occupation équivoque. Souvent, de peur qu'on ne lui reproche d'être un membre inutile à la société, il va à la chasse ou à la pêche : s'il est tombé d'une condition quelque peu inférieure à celle de l'homme comme il faut, et qui lui permettait de hanter le café, il y est plus assidu qu'auparavant ; il en est un des convives les plus joyeux et les mieux absorbants ; c'est lui qui imagine les plus beaux tours, qui trouve les meilleures plaisanteries ; tous les habitués en admiration l'appellent *farceur*. Et qui pourrait lui faire un crime de ce petit passe-temps ? N'est-il pas juste qu'il se distraie de ses malheurs ? S'il venait à mourir de chagrin, il faudrait encore que le syndic payât les frais de son enterrement. Ils ne sont plus ces temps de probité rigoureuse, d'inflexible mépris pour la fourberie, où le nom de banqueroutier était un stigmate que plusieurs générations pouvaient à peine effacer, où l'on reprochait à un homme que son grand-père avait fait banqueroute !

Ce qu'il y a d'agréable pour le banqueroutier d'aujourd'hui, c'est qu'il a très peu dérogé dans l'opinion du beau monde. Quand sa banqueroute est arrangée et encaissée, on semble avoir oublié ce qui s'est passé il reparaît ; dans la société, comme s'il revenait d'un voyage ou s'il sortait de maladie. On ne lui demande qu'une chose, comment il se porte. Ses amis lui reviennent, comme les papillons reviennent autour d'un flambeau qui se rallume. J'ai connu un homme, un chenapan veux-je dire, que deux banqueroutes heureusement faites n'avaient point déshonoré, et qu'un vol de cinq francs dans un café ruina dans l'opinion publique.

Du reste, il n'y a pas de risque que le banqueroutier se manque à lui-même : il donne l'exemple des honneurs qu'on doit lui rendre ; il se saluerait volontiers en passant devant sa glace. A-t-il seulement cinq cents francs de rente de plus que vous, il vous regarde comme un être infime. Si un de ces petits voleurs qui prennent avec leurs mains venait l'aborder dans la rue, il en serait mortifié autant que Test un supérieur méconnu par son subalterne. Voici, du reste, un trait qui donne la mesure de la

considération qu'il se porte : Un des plus illustres banqueroutiers de ce pays, avec lequel s'est réfugiée en Angleterre la fortune d'une vingtaine de nos concitoyens, avait rencontré à Londres un aventurier qui s'était déshonoré par d'insignifiantes escroqueries, sans pouvoir toutefois s'enrichir ; il écrivait à sa femme qu'il avait cru devoir aborder ce quidam ; « mais, ajoutait-il superbement, tu sens bien qu'on ne serre pas la main à de tels hommes. » Voulez-vous un autre irait qui vous indique quelle estime ils font de leur vertu ? L'un disait dernièrement, en parlant de moi : « C'est dommage que cet homme ail tourné vers le mal ! » Un peu d'abandon de plus, et il eût dit : « C'est dommage qu'il n'ai pas fait banqueroute ! »

Et, en effet, de quoi donc le banqueroutier aurait-il à rougir ? Tous savez bien que la fortune est une roue ; or, est-ce sa faute si cette roue a mal tourné pour lui ? Il a jeté votre argent dans des spéculations aventureuses ; mais aussi, s'il eût réussi, il tous eût remboursé intérêts et capital, jusqu'au dernier centime, ne vous retenant que cinq sous pour le sac. Pour avoir eu confiance en lui,

vous n'avez plus que vos bras pour fournir du pain à vos enfants. Cela est malheureux pour vous et vos enfants ; mais enfin, voyez ses registres, ils sont tenus en partie double et libellés avec une magnifique anglaise qui doit vous faire plaisir à voir ; les additions et les soustractions en sont irréprochables : vous pouvez en faire la preuve. Lui et son premier commis, ils ont si bien arrangé tout cela, qu'il n'y a pas la moindre chose à dire. Il faudrait que vous eussiez la conviction bien dure, si de l'examen de ce tas de papiers il ne résultait pour vous qu'il ne peut vous payer. Comme François I^{er}, il peut dire : « Tout est perdu, fors la régularité des écritures ! »

Et vous osez encore, ouvriers mal appris, sous prétexte qu'il vous a ruinés, faire une esclandre à la porte de son salon ! Vous troublez sa sieste ; vous l'interrompez alors qu'il a à sa table cinq à six amis intimes, et autant d'intimes amies, qui viennent le consoler dans son infortune ; vous faites pleurer les beaux yeux de madame qui seront rouges demain matin. Vous ne comprenez donc pas, malheureux, que c'est assez de vos femmes pour pleurer sur sa catastrophe ! Est-ce ainsi que vous

respectez les supériorités sociales ? Si vous n'étiez des gens du peuple, et que vous eussiez un peu de délicatesse dans l'âme, vous viendriez, chapeau bas, lui offrir votre quittance, et si vous aviez quelques fonds de reste, vous le prierez de les accepter : je suis sûr qu'à cette condition, il aurait la générosité de vous pardonner vos avanies. Vous savez qu'on doit respecter les grandes infortunes ; or, quelle plus grande infortune y a-t-il que celle de perdre vingt mille francs de rente et de ne pas perdre l'appétit ?

Du reste, le banqueroutier croit mériter, de la part de ses créanciers, les égards les plus délicats ; il ne trouve rien de plus digne de commisération que sa respectable déconfiture. Si le gouvernement faisait son devoir, il établirait une caisse de secours pour les pauvres banqueroutiers qui n'ont point su profiler de leur catastrophe. Je me rappelle que le premier éditeur de l'Association, qui payait ses créanciers à six pour cent, leur demandait très sérieusement quelques fonds pour établir une maison d'éducation ; un autre offrait de repasser l'Océan avec les écus qu'il avait de reste, à

condition qu'on lui assurerait la propriété de sa maison de campagne ; un troisième, pour ne pas tomber trop vile de l'opulence à la médiocrité, voulait qu'on lui laissât son magnifique mobilier. Du reste, c'eût été un bon marché pour ses créanciers ; au moins, en allant chercher leurs vingt-cinq pour cent, eussent-ils pu se mirer une fois dans leurs belles glaces, et se prélasser un moment sur leurs excellents fauteuils, avantage qui leur est maintenant interdit.

La pitié humaine est sans doute la plus sottie, la plus moutonnaire des vertus, celle qui raisonne le moins. Beaucoup plaignaient M^{me} Lafarge, et aucuns avaient pour elle un pitié fanatique ; mais qui songeait à ce pauvre M. Lafarge, si traîtreusement assassiné ? Eux, cependant, ces détestables escroqueurs, qui oserait les plaindre en présence de toutes les misères qu'ils ont faites ? Cette compassion ne serait-elle pas d'un mauvais exemple ? Pour moi, si j'en étais atteint, je me le reprocherais comme un tort. Autant vaudrait plaindre le meurtrier qui s'est froissé la main en égorgeant sa victime ; autant vaudrait plaindre le loup auquel il est

reste au gosier un os de la brebis qu'il a dévorée. et puisqu'il s'agit ici de loup, je le déclare, si je voyais mon chien lécher les plaies d'un loup blessé, je le ferais tuer.

Gardez donc votre compassion, si vous avez un cœur qui en produise, pour ces pauvres servantes qui ont mis entre leurs mains leur dot amassée sou par sou, et que voilà maintenant obligées de prolonger indéfiniment leur esclavage et leur célibat ; gardez-la donc à ces rentiers sexagénaires auxquels ils n'ont laissé d'autre asile qu'un hospice ; gardez-la donc à ces hommes confiants et généreux, qu'ils cajolaient du nom d'amis, et qui, n'ayant point l'argent qu'ils imploraient d'eux, sont allés, dans leur aveugle dévouement, le demander à des mains étrangères ; gardez-la encore à ces malheureux ouvriers dont la petite mais honnête fortune est morte dans cette fatale caisse. Pauvres gens ! ils économisaient sur leurs besoins journaliers pour se faire, pendant l'âge de l'impuissance et des infirmités, une oisiveté sans privations, et ils ont jeté, pendant dix ans, leurs épargnes dans une tirelire défoncée ! Patientes et laborieuses fourmis, ils ont employé tous les jours de la chaude et

belle saison à emplir leur magasin, et quand les premières gelées commencent à rider la terre, que de muets flocons de neige commencent à voltiger par les airs, un monsieur passe dessus qui l'écrase. Oh ! non, les auteurs de tant de maux n'ont droit ni à la pitié ni à l'indulgence : ils sont les ennemis implacables de la société, et la société ne leur doit que châtimens et colère !

Pour moi, je ne le cache point, j'ai contre le banqueroutier un ressentiment d'instinct, de naissance ; de même que j'enveloppe tous les serpents dans la même catégorie, ne me souciant point d'aller leur ouvrir la mâchoire pour m'assurer s'ils ont des crochets à venin ou s'ils n'en ont point, et aimant mieux reculer devant une couleuvre que de me faire mordre par une vipère, de même j'enveloppe tous les banqueroutiers, banqueroutier frauduleux, banqueroutier simple, banqueroutier failli, banqueroutier arrangé avec ses créanciers, dans la même animadversion : je voudrais volontiers qu'ils n'eussent, à eux tous, qu'une paire de mains pour y mettre des menottes. Et si je les poursuis de mes attaques, c'est non seulement à cause du tort qu'ils portent à la fortune

publique, mais encore à cause de la corruption qu'ils jettent dans nos mœurs. À mes yeux, un des symptômes les plus effrayants de la décadence de notre époque, ce sont ces banqueroutes qui éclatent comme des feux de peloton sur les places de nos grandes et commerçantes cités. probité de nos pères ! qu'es-tu donc devenue ? Ce désintéressement de l'argent et du sang qu'ils possédaient à un degré si haut, dans quels cœurs s'est-il réfugié ? Est-ce vous, grands citoyens qui montiez avec tant d'indifférence à l'échafaud ; vous, intrépides soldats qui marchiez à la mort d'un pas si ferme et qu'aucune considération ne pouvait ralentir, qui avez produit cette race impure ? Reconnaissez-vous pour vos descendants cette classe de marchands avides, qui n'a plus, dans son âme pétrifiée, d'autre passion que l'amour de l'or ; qui se l'arrachent dans la boue, qui le cherchent dans des excréments ? Ces malheureux ont perdu totalement le souvenir de votre gloire ; ils ne savent ce que veulent dire les mots d'*honneur* et de *patrie* : leur cœur ne bat plus que quand on leur parle d'une bonne affaire ! Au lieu d'un Panthéon, ils ont fait une Bourse, et c'est là que sont leurs héros. En vain la fortune les poussait dans ce terrible

sillon que vous avez tracé d'un bout à l'autre du monde, ils n'ont point voulu y mettre le pied. Ils aiment mieux parcourir l'Europe en calèche que par étape. Quand ils pouvaient noblement reconquérir leur ancienne existence, une existence de souverain, ils ont mendié le droit d'existence dans les cours ; ils ont demandé à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse, la permission d'être un peuple. Toutes les nations ont espéré en eux, ils les ont trahies ; partout où ils ont parlé, ils ont menti ; ils ont laissé égorger vos anciens frères d'armes ; leurs ambassadeurs n'ont été que leurs commis-marchands : ils ont vendu la liberté aux souverains pour de la paix et du commerce. Ils parlent encore de vous avec quelque respect ; mais ils vous estimeraient bien plus si, au lieu d'une giberne, vous leur aviez laissé une bourse. Dans le bronze que vous leur avez conquis, ils ne voient qu'un métal propre à forger des machines, et si vos vieux drapeaux n'étaient, en cent endroits, troués par les balles, ils en feraient des sacs à argent.

Peut-être les nations ont-elles leurs saisons comme les années. De votre temps, c'était l'été de la France.

Aujourd'hui le soleil descend, les jours se raccourcissent, la terre devient froide et se fane ; bientôt un éternel hiver va nous envelopper de son linceul. Fiers soldats de nos grandes guerres, combien vous devez rougir de vos descendants ! Mais, du moins, vous vous êtes fait enterrer sur des champs de bataille, et notre dépouille rachitique, que nous faisons porter arrosée d'eau bénite au cimetière, n'incommodera point de son contact vos grands ossements !

Et dans une nation ainsi décomposée, dans une nation ou la friponnerie ne déshonore plus, qui voudra se donner la peine d'être honnête homme ? Quel avantage restera-t-il à l'indigence vertueuse sur la richesse infâme ? viendra-t-on chercher nos ouvriers à leurs ateliers, pour en faire des conseillers municipaux ou des officiers de la garde civique ? Quoi ! Pour se soutenir dans sa vie de probité et de misère, le pauvre n'aura pas un encouragement : jamais une voix qui lui dise : « C'est bien ! » jamais une main qui presse la sienne d'une étreinte approbative ; rien que le témoignage de sa conscience et l'espérance incertaine d'une vie meilleure ! Et encore, sans cesse a-t-

il devant lui cette richesse déshonorée qui le lente, qui lui jette en passant avec la boue de son carrosse, ces paroles désolantes : « Si tu avais fait comme moi, tu serais comme moi ! »

Quoi ! ils voient des riches voler le superflu du superflu, et eux, ils s'obstinent à ne point voler leur nécessaire ; ils n'ont qu'un pas à faire pour passer sous les tentes dorées des fripons, et ils restent au camp affamé des dupes. Mais quelle probité de fer ont donc ces gens-là, pour résister si patiemment à tant d'épreuves ? S'il n'y a point là de vertu, où en trouverez-vous donc ?

Oseriez-vous, vous gens comme il faut, qui vous glorifiez que vos mains sont restées pures, comparer votre probité facile et sans sacrifices, à la probité si rudement éprouvée de ces fiers culotteurs de pipes ? Vous dites que vous êtes honnêtes gens, mais vous ne le savez même pas ; car à celui qui n'a besoin de rien, que sert de dérober quelque chose ? Cependant vous les méprisez, vous croyez que tout serait perdu s'ils étaient quelque chose ; mais ne vous y trompez pas, ce sont eux qui ont toujours été et qui seront encore l'élite de la France, sa

véritable noblesse. Dans toutes les révolutions que la liberté a amenées, ils ont mille gouttes de sang contre vous une, et ils vous ont laissé le butin ; mais combien de temps cela durera-t-il encore ? Imposeront-ils toujours silence à la faim, et à force d'avoir le vice sous les yeux, ne s'habitueront-ils pas à en manier eux-mêmes les difformités, comme le médecin s'habitue il loucher les ulcères ?

Mais, puisque je dresse l'acte d'accusation des banqueroutiers, quelle est l'étendue de leur délit ? Voilà ce qu'il faut dire. Le banqueroutier est-il un voleur ? Si j'habitais une maisonnette perdue au fond d'un bois, n'ayant pour voisins que de bons villageois et d'honnêtes ruminants, personnages, toutefois — il faut en convenir — qui ne se font pas scrupule de donner, en passant, un coup de dent à l'herbe d'autrui, si l'occasion s'en présente, je me prononcerais résolument pour l'affirmative ; mais la rue passe sous ma fenêtre, et j'ai vu sur quel pied les banqueroutiers y marchaient : de sorte que maintenant je ne sais plus qu'en dire ; je n'ose m'en rapporter à l'autorité de ma conscience : il me semble que

mon mépris solitaire ne peut avoir raison contre l'estime de la majorité. Mais laissons de côté les arrêts de la rue, et rapportons-nous-en à la raison. D'abord le banqueroutier frauduleux est-il un voleur ? J'espère bien que vous ne me soutiendrez pas le contraire ! autant vaudrait vous demander si le roi est un grand personnage. À la tête de la confrérie des écornifleurs de bourse dont l'un n'a qu'une besace, dont l'autre chasse devant soi quelque méchant roussin chargé de gros sous, le banqueroutier frauduleux s'avance triomphalement, monté sur un éléphant chargé d'or, et je suis bien sûr qu'en enfer il a une chaudière d'honneur. Celui-ci, je le trouve d'autant plus malhonnête homme qu'il donne très rarement à ses créanciers la satisfaction de le voir sur la sellette : on le croit encore honnête homme à Paris, que déjà il est en sûreté avec son butin à la frontière.

D'autant plus dangereux qu'il a la liberté de fuir, il est, parmi les voleurs, ce que serait, parmi les reptiles, un serpent qui aurait des ailes ; c'est un voleur très comme il faut, j'en conviens, un voleur qui a peut-être dîné avec le roi ou dansé avec la reine. Pourquoi non ? L'illustre

Lehou n'était-il point invité aux fêtes de la cour ? Mais, s'il me tombait sous la main, toute la faveur que je lui ferais, ce serait de le faire attacher à un pilori d'acajou. Ainsi donc, c'est convenu, le banqueroutier frauduleux est un voleur.

Quant au banqueroutier simple, je ne sais pas en vérité pourquoi on s'est donné la peine de faire pour lui une catégorie. Le banqueroutier simple est celui dont les registres sont mal tenus ; mais mal tenir ses registres, ce n'est point un délit. Le banqueroutier simple est ou failli ou banqueroutier frauduleux ; entre ces deux degrés, il n'est point d'intermédiaire : c'est au juge et non à la loi à lui assigner sa place. Le fait est que ses créanciers ont été dépouillés. Il vous dit qu'il ne lui reste rien de leur dépouille ; êtes-vous donc obligés de le croire sur parole ? En tenant régulièrement ses registres, il pouvait vous prouver qu'il n'était qu'un simple failli ; pourquoi donc n'a-t-il point profilé des moyens de justification que lui fournissait la loi ? Est-ce donc lui qui doit profiter de sa négligence ? Vous ne pouvez lui prouver qu'il est banqueroutier frauduleux, c'est vrai ; mais, lui, peut-il

vous prouver qu'il n'est que failli ? L'incertitude qu'il a faite sciemment doit-elle donc lui servir d'inviolabilité ? Alors, qui empêche le banqueroutier frauduleux de se faire banqueroutier simple, en détruisant ses registres ? Vous savez bien, puisqu'il avait un caissier et des commis, qu'il avait des registres. Mais il vous dira que le feu du ciel les a dévorés ; et pourquoi ne croiriez-vous point celui-ci comme l'autre sur parole ? Pour moi, cette irrégularité de registres, qu'il est si facile de rendre réguliers m'est suspecte, et j'y vois presque une arrière pensée de banqueroute. Le banqueroutier qui tient régulièrement ses registres a au moins, lui, cette espèce de bonne foi qu'il forge des armes contre lui. Si donc notre homme est banqueroutier frauduleux, c'est un voleur ; s'il n'est que failli, examinons si le failli lui-même est bien un honnête homme.

Quoi ! dites-vous, le failli, qui abandonne à ses créanciers tout ce qui lui reste, ne serait pas un honnête homme ! Êtes-vous fou, monsieur le pamphlétaire ? Un peu, peut-être ; mais est-il donc honnête homme, celui qui jette l'argent des autres dans des spéculations

incertaines ? À ce compte, il serait donc aussi honnête homme, ce commis de banque qui joue l'argent de son patron à la roulette et le perd ? Tout est-il donc permis à qui veut s'enrichir ? Quand on n'a que peu et qu'on est honnête homme, on commence avec peu : on n'entreprend point de lever une poutre, quand on n'a de force que pour lever une paille ; l'arbre qui veut mûrir trop tôt voit ses boutons emportés par la gelée, et la voiture qui va trop vile court risque d'écraser les passants. L'honnête homme donc, va d'un pas ferme et lent, et s'il arrive moins vile, il est bien plus sûr d'arriver ; s'il n'a rien du tout, il fait comme ceux qui n'ont rien : il gagne sa vie du travail de ses mains ; il se fait cordonnier ou tailleur. Je conçois qu'il est plus agréable d'entrer de plain-pied dans une boutique pleine de marchandises ; de se pavaner dans un comptoir d'acajou ; de suivre, le malin, de sa porte, et dans un élégant négligé, le flot changeant des passants ; mais le bonheur ne s'emprunte point à six pour cent. Voici le calcul que ces misérables font dans un coin de leur âme : « Je n'ai rien ; la mauvaise fortune ne peut rien m'ôter ; par conséquent aucune spéculation ne m'est interdite : n'eût-elle qu'une

chance de succès, elle m'appartient ; si je réussis, le bénéfice sera pour moi ; si je perds, la perte sera pour mes créanciers. » Ainsi, pour que lu sois honnête homme, misérable, il faut que tu réussisses ! ta probité dépend des chances du hasard, de la récolte des chanvres ou de la vente des colzas ! Combien, dans la société, y a-t-il de ces honnêtes gens par aventure, dont le succès seul a fait la probité !... Et voici encore ce que disent ces messieurs : « Non seulement il n'y a point, pour moi, de perte possible, mais, pendant cinq à six ans, en y mettant un peu d'adresse, en découvrant à propos saint Pierre pour couvrir saint Paul, je vivrai aux dépens de mes créanciers. Quand bien même encore cela ne durerait qu'une année, ce serait toujours autant de pris sur l'ennemi : avec une telle industrie, on est millionnaire. » et ainsi dit, ainsi fait ; dès le premier jour, ils se mettent avec ardeur à vivre du pain de leurs escroqués, et ils continuent ainsi. Du reste, nul n'est plus mafflu, plus frais, plus rouge, en meilleur chair que le banqueroutier à éclore. Si j'avais à héberger un Prussien, ou quelque kaiserlick envahisseur, il mettrait au moins quelque discrétion dans ses appétits ; si je n'avais que du vin de

France dans ma cave, il ne me demanderait pas de vins étrangers, et si je n'avais qu'une petite maison, il n'exigerait pas de moi plusieurs appartements. Mais, bien plus exigeant est le banqueroutier entretenu par ses créanciers : pas de mets qui soient trop délicats pour son palais ; pas de vins qui soient pour lui d'un prix trop élevé ! Il faut qu'on lui fournisse un beau logement, un magnifique mobilier : la fierté est l'apanage des grandes âmes. Rien ne manque à sa toilette ni à celle de madame : celle-ci va à la boucherie, en bottes de soie et en chapeau à plumes, emprunter son pot au feu. Il est comme ces malades condamnés à mourir, il se passe toutes ses fantaisies ; il dit comme le soldat : « Peu importe, c'est le paysan qui paie. » Et vous voudriez que ces hommes-là fussent d'honnêtes gens !... Mais, que diriez-vous donc d'un individu qui irait faire, chez le restaurateur, un excellent dîner, et qui appellerait effrontément le garçon pour lui dire qu'il est sans argent ou qu'il n'a qu'une pièce de dix sous dans sa poche ? Cependant, entre votre homme et le mien, quelle différence y a-t-il ? Mais ce n'est pas là tout ; quand ces messieurs sont adroits, voici comment ils s'arrangent :

Si grandes qu'aient été leurs prodigalités, ils les exagèrent encore, pour en faire un sujet de vol ; ont-ils tiré de leur caisse dix mille francs pour l'entretien annuel de leur maison, ils en écrivent vingt mille sur leurs registres, cela n'altère en rien la régularité des écritures. Le tribunal n'y voit que du blanc et du noir : on lui prouve qu'un mouton a mangé comme un bœuf, et il ne s'en étonne point ; ainsi c'est dix mille francs par an qu'ils ont gagnés à se bien traiter. Autant ils ont vécu dans le passé, autant ils vivront dans l'avenir aux dépens de leurs créanciers. Ils se rassasient à déjeuner, le plus qu'ils peuvent, et ils emportent pour le dîner, dans leur besace, tout ce qui reste sur la table. Mais si ceux-là ne volent point, qui donc vole ?

Sans doute, tu te conduis en honnête homme, quand tu rends à les créanciers ce qui te reste de leurs dépouilles, et je souhaite que cette probité-là dure ; mais tu les volais quand, par des cajoleries et un perfide étalage de richesse, lu surprénais leur confiance ; lu les volais quand tu jouais leur argent au jeu périlleux des spéculations ; lu les volais quand tu habillais ta pièbre et

insignifiante compagne comme une sainte Renne, quand tu lui faisais apprendre le piano tu les volais quand tu prenais deux ou trois domestiques à ton service ; tu les volais quand, n'ayant pas en propre une paire de souliers, tu te donnais une voiture et un beau cheval ; tu les volais quand tu achetais une maison de campagne pour y donner des fêtes, quand, toi, dévoué au régime des prisons, et ayant déjà sur les lèvres le pain de la geôle, tu faisais couler à flots les vins fins sur la table ; et lors même que, dédaignant de fumer, comme nous gens du peuple, dans un pipe d'argile, lu l'encensais superbement, dans la rue, avec les flocons odorants d'un fin cigare, lu les volais encore. À toutes les heures de la vie, lu as été un voleur ; tous tes actes ont été des vols ; toute la différence qu'il y a entre loi et le banqueroutier frauduleux, c'est que lui vole après sa banqueroute, et que toi tu as volé avant. Ainsi donc, comme les précédents, le failli est...

— Permettez, monsieur, me dit l'un d'eux, j'ai une objection à vous faire. Quand vous nous avez prêté votre argent, vous saviez bien que nous étions dans le commerce ; que les chances du commerce étaient

incertaines ; qu'en nous confiant vos capitaux, vous vous associiez à notre fortune, et que vous vous exposiez à les perdre ; pourquoi donc nous les avez-vous confiés ?

— Sans doute, monsieur, je savais que vous étiez dans le commerce ; mais, m'avez-vous dit que vous n'aviez pris de quoi faire face à la moindre perte ; qu'une seule partie que vous perdriez vous enlèverait toutes vos ressources ; que la première bourrade que vous receviez de la fortune vous jetterait honteusement sur votre derrière ? Au lieu de cela, ne me disais-tu point, de mille façons, le contraire ? ne me le disais-tu pas par ton luxe, par ton enseigne, par la magnifique devanture, par les vaniteuses paroles ? Et si j'en avais exigé le serment, ne l'aurais-tu pas volontiers prêté ? Si, d'ailleurs, j'avais joué avec toi, j'aurais voulu, en cas de gain, la moitié des bénéfices.

— Mais, monsieur, me dit un autre, j'étais riche, moi, et j'ai perdu mon argent avec celui de mes créanciers.

— Alors, monsieur, je vous en fais mon compliment. C'est sans doute une grande consolation pour messieurs

vos créanciers de vous voir ruiné comme eux ; mais vous n'en êtes pas pour cela exempt de tout reproche. Vous aviez des registres qui vous disaient inexorablement, tous les jours, que vos affaires allaient en décadence, et quelle était leur situation : le jour où il vous a été démontré que votre fortune était absorbée, il fallait vous arrêter et respecter celle de vos créanciers. Mais loin de là, vous avez marché plus vite ; un aveugle désir de rétablir votre prospérité vous a jeté dans des spéculations bien plus aventureuses encore ; après avoir joué votre argent à un jeu modéré, vous avez perdu à un jeu effréné celui de vos créanciers, et vous n'avez cessé que quand tous n'avez plus rien eu pour faire un enjeu. Et vous appelez cela être honnête homme ! Vous ne voulez pas qu'on vous mette dans la catégorie de ceux qui, n'ayant rien, se sont aventurés dans le commerce ! Mais, n'y a-t-il pas eu une époque où, n'ayant plus rien, vous avez cependant continué vos spéculations ? Allez, monsieur, vous êtes bien placé comme cela ! ne réclamez pas.

Et celui-ci, qui s'est arrangé avec ses créanciers, n'est-il pas vrai, parce qu'il est hors des atteintes de la loi, qu'il

se trouve fort honnête homme ? Mais ce concordat qu'il a passé, qu'est-ce autre chose qu'une banqueroute faite à l'amiable avec le consentement de ses dupes ? Le failli a du moins passé sous les regards de la justice, sa probité est tant bien que mal régularisée ; mais lui, l'arrangé, quel autre œil que le sien a pénétré au fond de ses affaires ? Est-il banqueroutier frauduleux, banqueroutier simple ou failli ? On l'ignore ; toujours est-il qu'il est l'un des trois. Il est seul juge dans sa cause Quand il traite avec ses créanciers, il est maître de ses conditions. À la vérité, ils ont sa liberté dans leurs mains, mais lui, il a dans les siennes plus que leur liberté, il a leur bourse. Il sait bien qu'ils ne sacrifieront point les débris de leur créance au plaisir très peu lucratif de le mettre sous les verrous. Le commerçant ne jette pas par mauvaise humeur ce qu'il a par les fenêtres ; si son cheval se tuait en tombant dans un trou, le dépôt ne l'empêcherait pas d'en aller chercher la peau et les quatre fers.

— Voulez-vous vingt du cent ? leur dit-il. — Nous voulons vingt-cinq, ou nous poursuivrons. — Eh bien ! alors, c'est la justice qui aura tout. Cette phrase suffit

ordinairement pour attendrir les créanciers ; ils ne savent que trop que leur débiteur dit vrai ; ils ont éprouvé déjà combien sont acérés les crocs des gens de loi, et ce que d'un coup de dent ces terribles aurovres peuvent emporter d'une pièce de cinq francs. Ils font taire leur ressentiment, et ils adhèrent. La moitié des banqueroutes se résolvent par un concordat, tant on a peur de l'intervention de la justice, et il n'est point rare de rencontrer des gens qui ont fait fortune en s'arrangeant trois ou quatre fois avec leurs créanciers.

Selon moi, le concordat est la pire de toutes les banqueroutes : c'est une banqueroute d'autant plus dangereuse qu'elle est impunie, et ce serait là que je frapperais le plus fort. Il y a des gens qui font métier d'arranger les banqueroutes, or, je ne voudrais pas que le vol se traitât à la porte de mes tribunaux par agent d'affaires, qu'il prît une forme régulière et acquit une existence légale je ne souffrirais point que le peuple eût tous les jours l'exemple de la fraude impunie sous les yeux. Tout commerçant qui tenterait de passer un concordat, serait aussitôt déclaré en faillite, et il aurait sa

sellette à la cour d'assises, tout comme le banqueroutier complet ; et, en effet, celui-ci ne vole-t-il point, comme les autres, à ses créanciers l'argent dont il leur fait tort ? Vous dites que ses créanciers lui ont fait remise d'une partie de leur dette ; mais cette remise est-elle bien volontaire ? est-ce un témoignage de leur munificence, de leur commisération ou de leur haute estime pour sa probité, qu'ils lui laissent ? Leur débiteur a-t-il le droit de se croire libéré envers eux ? Si un brigand facétieux vous arrêta sur le grand chemin, et vous demandait, le pistolet au poing, ou toute votre bourse, ou les trois quarts de l'argent qu'elle contient, n'aimeriez-vous pas mieux lui abandonner la fraction que l'entier ? Cependant, ce don serait-il bien volontaire de votre part. Celui qui vous a dépouillé de vos habits, n'est-il pas un voleur, bien qu'il vous ait laissé votre caleçon et votre chemise ? Vous ne voulez point, par avarice, réclamer contre l'escroquerie dont vous avez été victime ; mais la société perd-elle pour cela ses droits de haute et basse justice sur l'escroc ? Pourquoi sacrifierait-elle ses intérêts à l'intérêt de votre créance, et renoncerait-elle au bénéfice de ce salutaire effet que produit sur le peuple la

condamnation d'un malfaiteur ? Qui vous a donné le droit de grâce ? Lorsqu'on vous a fait tort, un autre personnage bien plus important que vous a été lésé : c'est la société tout entière ! Si vous m'aviez meurtri un orteil, et que cet orteil me dît : « C'est moi seul qui ai été maltraité ; dans mon intérêt, je ne veux point que tu traduisés à la police correctionnelle celui qui m'a meurtri ; » croyez-vous que je l'écouterais.

Et vous, mesdames, tant pis si ma rude polémique marche en passant sur la queue de votre robe ! — Mais quand, après la chute de votre mari, vous venez la première lever le couvercle de sou coffre, et que vous essayez vos beaux yeux pour nous dire : « Un moment, messieurs, voilà ma dot, je la prends, et que les autres s'arrangent du reste, » cela est-il d'une âme bien délicate ? Vous prétendez que voilà votre dot, mais reconnaissez-vous donc les écus qui proviennent de votre bourse de ceux qui sont sortis de la nôtre ; quand deux rivières ont coulé ensemble, peut-on distinguer les flots de l'une de ceux de l'autre ? Votre mari faisait circuler votre fortune aussi bien que la sienne dans son

commerce ; quand il avait fait une perte, nos écus restaient-ils en roule, et les vôtres, comme des pigeons fidèles au colombier, rentraient-ils seuls à la caisse ? Vous dites que les dettes de votre mari ne sont pas les vôtres, parce que ce n'est pas vous qui avez emprunté, parce que ce n'est point votre nom qui est écrit sur nos billets. Mais comment donc vous appelle-ton, madame ? Ce nom qui est au bas de nos billets, n'est-ce pas celui que vous avez échangé contre le vôtre, celui que vous portez depuis longtemps ? Comment pourrait-il être flétri sur le front de votre mari, sans l'être également sur le vôtre ? Qu'il n'y ait point entre vous communauté de biens soit, ! mais n'y a-t-il point entre vous communauté d'honneur ? Pouvez-vous paraître au bras d'un époux déconsidérée, rayonnante et parée ? Quand vous avez vu votre mari prêt à tomber, la générosité de votre âme ne vous a-t-elle donc point inspiré de jeter courageusement jusqu'à votre dernier écu dans le gouffre de sa banqueroute ? d'ailleurs n'était-ce pas un sacrifice que la justice et la probité vous imposaient ?

Vous dites que les dettes de votre mari ne vous

regardent point ; mais n'avez-vous pas pris votre part des sommes qu'il a dépensées ; et même, s'il eut réussi dans ses spéculations, ne deviez-vous pas avoir la moitié des bénéfices ? Puisque votre dot est restée intacte, avec quoi achetiez-vous ces superbes parures qui vous faisaient reine dans votre petit monde ? avec quoi avez-vous donc acheté l'éducation que vous avez donnée vos enfants, la profession honorable qu'exerce votre fils et le brillant mariage qu'a fait votre fille ? Quoi ! vous avez mené pendant nombre d'années une vie d'opulence à nos dépens, et vous osez dire que vous ne nous devez rien ! Mais si le code vous approuve, croyez-vous que la morale vous applaudisse ? Non, madame, ce vilain mot ne vient pas de vous, c'est quelque homme de loi qui vous l'a souillé ; il l'a mis sur vos jolies lèvres, comme le limaçon laisse quelquefois de son limon au calice d'une rose. Mais, objecterez-vous, puisque la loi me le permet, ne vaut-il pas mieux que mon mari soit riche avec moi, que moi pauvre avec lui ?

À la vérité, pour votre agrément et le sien, madame, cela vaudra mieux ; mais a-t-on le droit de se faire

heureux aux dépens des autres ? Cette vie est une vie de sacrifices, et il y a quelque chose qui passe avant le bonheur c'est la vertu. Croyez-vous, du : reste, que votre mari jouisse bien complètement du bien-être que vous lui procurez ? Son corps est bien nourri mais s'il a une âme, ; cette âme est certainement malade : la santé de l'âme, c'est la tranquillité de la conscience ; or, la tranquillité de la conscience, il ne l'a point. Quand il sort avec vous, revêtu d'étoffe fine et bien coupée, — car il vous faut au bras, madame, un élégant cavalier, — s'il vient à rencontrer un de ses créanciers grelottant dans des habits troués, un réchaud de l'enfer ne s'allume-t-il point en s'enfoncer sous le pavé de la lui ? ne voudrait-il point pouvoir votre robe rue ? et vous-même, êtes-vous bien à votre aise dans de soie ? Croyez-vous qu'il ne rêve point quelquefois à côté de qu'il a vous, et sous vos rideaux de batiste, de quelque créancier laissé à la charité publique, de quelque vieillard qui meurt en ce moment entre les murailles désolées d'un grenier, parce qu'il n'a pas eu assez de pain pour soutenir son existence, et que quand la misère s'est changée pour lui en maladie, il n'a pas eu de remèdes pour se guérir ? Quelquefois, à la lueur de votre

veilleuse, vous voyez son front couvert de sueur, et vous attribuez cela à un refroidissement ou à une mauvaise digestion ! Mais, qui vous dit que ce ne sont pas ces impitoyables fantômes qui appuient leur genou de fer sur sa poitrine ? Croyez-moi, madame donnez , tout votre argent à vos créanciers, et s'il vous reste encore des délies, travaillez avec votre mari pour les payer. Qu'est-ce que la honte de descendre d'une condition élevée à une plus basse, auprès de celle de vivre d'un pain escroqué ? Ne dites point : « À quoi bon commencer puisqu'on ne peut finir ? » Et qui vous a dit cela, que vous ne pourriez finir ? qui vous dit même qu'en travaillant à vous acquitter, vous ne reconstruiriez pas une fortune nouvelle, plus belle que la première ? Voulez-vous donc ressembler au mendiant qui ne veut pas tuer sa vermine, sous prétexte qu'il en a trop ? Et quand bien même vous ne rendriez l'aisance qu'à un seul des malheureux que vous avez ruinés, ne serait-ce pas encore votre devoir de la lui rendre ? Ne vaut-il donc pas mieux dépenser l'argent qu'on a à exercer une vertu, qu'à nourrir un remords ? Cet acte de probité vous réhabilitera à vos propres yeux, et Dieu, qui tient compte d'une noble expiation, aussi bien

que d'une vertu, oubliera le mal que vous avez fait, et vous récompensera de celui que vous aurez réparé.

Et qu'est-ce donc encore que ces demi-mariages qu'on contracte aujourd'hui, que ces corps qui s'épousent et ces fortunes qui ne s'épousent point ? Quoi ! Vous, monsieur et madame, qui étiez si bien unis de corps et d'âme, vous étiez séparés de biens. Selon l'Évangile, vous êtes une même chair, et vous n'êtes pas la même bourse ! Heur et malheur, tout n'est pas commun entre vous ; vos deux existences ne sont pas tellement mêlées qu'elles puissent encore se séparer, et madame n'a accepté votre destinée que sous bénéfice d'inventaire !

Et quelle union avez-vous donc contractée là ? c'est bien moins un mariage qu'une association de commerce ! Pauvre homme ! Quand vous croyiez prodiguer vos plus tendres caresses à une femme aimée, à la mère de vos enfants, c'était à un créancier privilégié que vous les prodiguiez ! Pour moi, j'aimerais autant épouser un huissier qu'une femme qui ne voudrait se donner à moi qu'à de pareilles conditions. Quoi, madame ! Votre mari joue pour vous deux ; s'il gagne, vous aurez la moitié du

bénéfice, s'il perd vous ne serez pour rien dans la perte ? Voilà ce que vous avez voulu, et vous dites que, vous et lui, vous êtes mari et femme ! Mais non, vous n'êtes pas sa femme, vous n'êtes qu'une personne gagée qu'il prend pour lui tenir compagnie, raccommode son linge et lui faire des enfants. Or, un tel mariage est-il bien moral, et ceux qui le contractent n'entrevoient-ils pas comme une banqueroute dans leur avenir ? Pour moi, je voudrais que de tels contrats fussent signalés à l'attention publique par tous les moyens possibles ; que le commerçant ainsi marié, fût obligé de l'écrire en grosses lettres sur son enseigne, de le mettre dans ses circulaires, de l'ajouter à sa signature. Il faudrait que tout le monde fût bien informé que la première personne qui s'est défiée de lui, c'est sa femme. Et d'ailleurs, ne peut-on pas avec de la bonne volonté faire de ces contrats un instrument de vol ? cela ne s'est-il jamais vu ? Soit un homme qui prémédite une belle banqueroute, une de ces banqueroutes-mères, qui en procréent une dizaine d'autres ; pour arriver plus sûrement à ses fins, cet homme se marie ; si sa femme lui apporte 100 000 francs de dot, il en fait mettre 200 000 sur le contrat. À quelque dix années de là, quand il trouve

sa banqueroute mûre, il la récolte. Qu'arrive-t-il alors ? Sa femme se trouve la première à la levée des scellés, et elle prélève de sa main blanche sur les fonds communs la dot que son mari lui a faite si belle ! Qu'on ne dise point qu'un homme qui se marie ne songe pas à faire banqueroute : il y en a qui y songent alors qu'ils sont encore au collège. Mais sans cette fraude, combien de femmes qui n'ont apporté à leur mari que leur belle tête à couvrir de dentelles et leur corps à envelopper de soie, qui sont avantagées par eux, et au jour de sa ruine passent avant les autres créanciers ! Or, je vous le demande, ces femmes qui se font restituer ce qu'elles n'ont pas donné, ne sont-elles pas d'infâmes voleuses ?

Voyez maintenant tout ce qu'il y a d'infamies au fond d'une banqueroute, et dites-moi si le banqueroutier est excusable. Non seulement les banqueroutiers sont des voleurs ; mais un seul d'entre eux est plus dangereux que toute une bande de voleurs. Je parie que les banqueroutes qui éclatent pendant un mois dans nos places de commerce, portent plus de préjudice à la société que tous les vols d'une autre espèce qui se commettent pendant

une année en France. Cet adroit prestidigitateur qui vous a enlevé subtilement votre mouchoir de poche, fût-il en batiste, ne vous ruine pas ; cela vous contrarie pendant une minute, et vous n'y songez plus ensuite : c'est comme si vous vous étiez piqué à une épingle. Quand ces chétifs industriels prélèveraient sur vous, tous les ans, la dîme de vos foulards, cela vous empêcherait-il de vous moucher ? Celui qui, à la honte éternelle de votre chaîne de sûreté, vous a enlevé cette grosse montre d'or qui vous venait de votre respectable père, et à laquelle vous teniez tant, ne vous a point ruiné. Quand bien même encore un adroit crocheteur de serrures vous enlèverait toute votre argenterie, vous en seriez quitte pour manger, comme moi, dans l'étain, et vous n'en seriez pas plus maigre ; et eût-il encore vidé vos tiroirs de tous les écus de passage qui s'y trouvaient, cela ne dérangerait en rien votre position sociale. Cette petite misère, semblable à un nuage passager qui n'intercepte qu'un moment le soleil, n'assombrirait qu'une minute la sérénité de votre âme vous n'en iriez pas moins, le soir, à votre café de prédilection, faire votre partie accoutumée. Mais lui, le banqueroutier, il a la main comme un râteau : souvent,

d'un seul coup, il vous rafle tout ce que vous possédez ; votre fortune a été frappée de mort subite ! Vous êtes comme le cavalier dont le cheval a été emporté par un boulet, et qui tombe, tout d'un coup, de sa selle sur ses jambes. Pauvre homme ! vous vous êtes endormi rêvant d'une belle maison de campagne à acheter, et, en vous éveillant, il vous faut songer à vendre votre maison de ville, la maison où vous êtes né, où est mort votre père et où vous comptiez si bien mourir ! Vos meilleures rentes ne sont plus que des chiffons de papier ; vous avez parcouru, avec les heureux du siècle, bercé dans une bonne voiture, la moitié du chemin de la vie et il vous faut faire le reste à pied dans les boues glacées de l'hiver et dans la poussière asphyxiante de l'été !... Et nous nous rappelons ces jours sinistres où la banqueroute avait arboré son drapeau noir sur notre cité, et semblait y avoir fait élection de domicile. La terreur et la consternation eussent-elles été plus grandes parmi nous, si une armée de brigands eût infesté les bois qui nous environnent ? Les murs en deuil n'étaient plus revêtus que de ventes par autorité de justice ; dans toutes les rues, trois à quatre magasins fermés attristaient les passants de leur face

morne et ennuyée. Si vous demandiez de l'argent à un banquier, il ne vous répondait que par un regard féroce de ses bésicles ; votre cordonnier attendait à peine que le vernis de vos bottes fût défloré pour vous présenter sa note ; le tailleur en était réduit à coudre ensemble du Victor Hugo et du Lamartine, et à couper des hémistiches. Il n'y avait plus de sourire qu'aux lèvres des huissiers ; et par-dessus ce petit bruit de plaintes que jetait la ville affligée, vous entendiez retentir la voix de l'huissier-priseur et de ses choristes, comme retentit par-dessus tous les murmures du désert la voix du tigre qui dévore proie.

Et ce vol terrible, ce vol qui est un fléau, ce vol qui détruit le bien-être des familles, qui porte la perturbation dans le commerce et l'industrie, qui jette les cités dans la consternation et arrête souvent le cours du travail, comme se fait-il qu'on ne lui oppose qu'une répression postiche ? Le législateur, avec ses trois catégories de banqueroutiers, a commencé l'impunité du banqueroutier, et le jury l'achève toujours. Si légères que soient les verges qu'on lui a mises entre les mains, il n'ose l'en

frapper. Tous les moyens de défense que l'estimable accusé juge à propos d'émettre, il les trouve triomphants, et si la provision lui en manquait, il lui en soufflerait volontiers. — « Prévenu, vous avez touché quinze mille francs avant de déposer votre bilan : que sont ils devenus ? — Ces quinze mille francs étaient dans mon portefeuille, et mes créanciers ont eu le malheur que je le perdisse. — Qu'est-ce qui prouve, prévenu, que vous avez perdu votre portefeuille ? — Hélas ! mes bons messieurs, rien du tout ; mais vous sentez bien que je n'ai pas pris de témoins pour le perdre ! — En effet, pense le jury, il arrive à tout le monde de perdre quelque chose, et on n'est pas pour cela un malhonnête homme. Pourquoi ne perdrait-on pas un portefeuille, de quinze mille francs aussi Lien qu'une canne ou un parapluie ? Que le ministère public nous prouve que l'accusé n'a point perdu son portefeuille et nous le condamnerons. » Et maintenant, le perdeur de portefeuille, libéré de toute peine, vit en bon rentier, et va à la messe.

Mais, voici l'autre côté de la question. Si aux mêmes assises eût comparu un homme accusé d'avoir volé

quinze mille francs, et qu'il eût affirmé avoir trouvé cet argent au coin d'une borne, il aurait fallu que le jury prononçât sa non culpabilité ; car enfin, il est aussi possible à l'un de trouver qu'à l'autre de perdre, et je ne vois pas pourquoi le premier ne serait pas aussi bien cru que le second. Cependant, qu'eût fait le jury en cette circonstance ? Ce qu'eût fait le jury ? il aurait absous le perdur ; par compensation, pour qu'on ne l'accusât pas de débonnairété, il eût envoyé le trouveur aux galères.

Par exemple, il est sans miséricorde pour le banqueroutier qui a mis entre lui et la justice les monts ou les mers : il semble qu'il lui fasse un crime de s'être défié de son indulgence. Les galères à perpétuité ne sont point pour le coupable une peine assez rigoureuse : il est condamné à l'exposition, et sa sentence est affichée par la main du bourreau sur tous les marchés du département. Tandis qu'on le met au pilori à Nevers, le condamné a la douleur de boire d'excellent porter dans un café de Londres, ou de manger des truites saumonées sur les bords du lac de Genève. Cela lui apprendra, le misérable, à s'enfuir avec l'argent de ses créanciers ! Et on conçoit

qu'avec le jury les choses ne peuvent guère se passer autrement. Le jury est composé sans doute de personnes recommandables, presque toutes éclairées, toutes riches ou du moins faisant sonner de l'argent dans leurs poches ; mais la plupart de ces messieurs sont dans les affaires ; leur fortune roule entre les mains du hasard, et, il y avait quelques mois, celui qui est maintenant sur la sellette passait pour être plus riche qu'eux. Ce qu'a fait le prévenu, ils le font tous ; comme lui, ils risquent l'argent des autres dans des entreprises aventureuses, et comme lui ils sont exposés à faire banqueroute, et peut-être y en a-t-il quelques-uns parmi eux qui déjà travaillent à leur bilan. Or, rien nôte à l'âme son énergie comme la perspective de la misère après l'opulence. De la faillite à la banqueroute frauduleuse le pas est glissant ; j'oserais même dire qu'il n'est pas une faillite qui, si on lui appliquait rigoureusement la loi, ne fût une banqueroute frauduleuse. Comment donc condamneraient-ils un délit que la force des circonstances peut les amener à commettre, et feraient-ils de leurs mains un pont pour les conduire en prison ! Vous voyez bien qu'avec nos mœurs cela est presque impossible. C'est comme si vous

traduisiez une infanticide devant un jury de pauvres filles qui sont toutes enceintes et sans ressources. Et à Dieu ne plaise que j'attaque l'institution du jury ! Je ne suspecte la probité de personne, et je tiens tous mes concitoyens pour honnêtes gens, tant que leur improbité ne m'est pas démontrée. Je me plains seulement de la faiblesse humaine. Il est vrai que le mal que je viens de signaler, les magistrats le réparent autant qu'il leur est possible. La police correctionnelle attend le banqueroutier frauduleux à la porte des assises et le remet sous les verrous comme banqueroutier simple ; mais toujours est-il que cet homme, avant d'agir, est sûr de sa spéculation. Il peut calculer, à un franc près, ce qu'il gagnera par journée de prison, et ce qui lui restera légitimement appartenant, sa peine accomplie. cette impunité, sur laquelle compte le banqueroutier, est sans doute féconde en banqueroutes ; mais le fléau a dans nos mœurs une cause générale : c'est encore un cadeau de notre régime constitutionnel. Aujourd'hui que l'argent seul fait sortir de la foule, tout le monde veut devenir riche, ou du moins veut en avoir l'apparence. L'employé à douze cents francs, jeûne pour avoir un habit noir et coiffer sa femme d'un chapeau, et le

perruquier veut, dans la rue, être confondu avec un député ; de là ce luxe qui a envahi toutes les classes de la société, et de là aussi tous ces établissements qui s'écroulent. Il n'est point de jour que vous ne voyez gisantes sur la place quelques-unes de ces stupides grenouilles crevées misérablement pour avoir voulu trop s'enfler. Pour moi, si quelque grand d'Espagne me donnait comme à Sancho le gouvernement d'une de ces îles qui ne sont pas sur la carte, je sais bien comme je m'y prendrais avec les banqueroutiers : c'est dans le vice par lequel ils ont péché que je les attaquerais. Ils ont voulu se distinguer de la foule par leur éclat ; ce qui les en distinguerait ce serait leur honte ! Toute la peine à laquelle je les condamnerais, ce serait de porter un habit moitié blanc et moitié noir ; et de peur qu'ils ne se cachassent aux regards du public, je voudrais qu'ils se présentassent tous les jours à midi à la mairie. Je vous assure qu'avec une telle pénalité, mon île serait mortelle aux banqueroutiers. Je sais bien que la Chambre est trop humaine pour user de cette cruauté envers ces messieurs ; mais elle pourrait bien faire une nouvelle loi sur les banqueroutes. Il me semble que le mal est assez grand et

assez étendu pour attirer son attention, et que nous avons un intérêt aussi pressant à être délivrés des banqueroutiers que des chasseurs en temps prohibé. Mais on a commencé à s'intéresser au gibier, peut-être viendra le tour des hommes ; et si la chambre trouve une loi sur les banqueroutes trop difficile à faire, qu'au moins, à propos des banqueroutes, elle refasse le chapitre du Gode pénal relatif au vol. Je ne lui demande que cette réforme !

N'en déplaise au grand Napoléon, la pénalité appliquée par lui au vol ne me semble pas très morale. Ils ont arbitrairement divisé et subdivisé le vol, ils en ont fait un grand nombre de catégories de convention : nous avons le vol simple, le vol domestique, le vol dans une maison habitée, le vol par escalade, le vol par effraction, le vol à l'aide de fausses clés, le vol de nuit et le vol de jour ; bientôt sans doute nous aurons le vol au clair de la lune. À chacune de ces catégories on applique une pénalité plus ou moins forte ; ainsi un vol de rien peut être frappé d'une peine très rigoureuse, selon les circonstances avec lesquelles il a été commis, tandis qu'un vol considérable, la soustraction d'un dépôt, par

exemple, échappe aux atteintes de la justice ! Ainsi, pour le même fait, on peut être coupable de sept à huit manières différentes, et encourir sept à huit peines diverses. Soit l'objet volé un bouquet de roses. Si j'ai ouvert la porte du jardin avec mon passe-partout faisant fonctions de fausses-clés, je suis plus coupable que si je l'eusse ouverte avec sa propre clé ; si j'ai forcé la serrure, je suis plus coupable encore. Ai-je, appuyant un pied sur quelque pierre en saillie, franchi d'une enjambée l'humble muraille de l'enclos, mon crime s'en accroît d'autant ; mais si un des cas ci-dessus désignés avait lieu la nuit, alors il est presque irrémissible. Je ne sais, par exemple, comment ce vol serait classé par le juge, si le bouquet avait été pris pendant une éclipse de soleil, ou bien, comme dit le bon La Fontaine, à cette heure équivoque où n'étant plus jour il n'est pas encore nuit. Et remarquez-le bien, si ce malencontreux bouquet avait été enlevé du sein d'une jeune fille, au milieu d'un bois, ma tête serait gravement comprise. Toujours est-il que grâce à ces diverses catégories, pour un méchant bouquet de roses, je puis être condamné à une peine très forte. Ce sont-là, dites-vous, des hypothèses ridicules ! Aimez-vous mieux

des faits ? en voici : J'ai vu deux chaudronniers, convaincus d'avoir étamé un sou et de l'avoir fait passer pour deux francs, condamnés à cinq ans de détention ; d'autre part, j'ai vu un banqueroutier, qui avait creusé dans sa caisse un déficit de cinq à six cent mille francs dont il ne pouvait rendre compte, condamné à quelques mois de prison ! Que dites-vous maintenant de l'équité de vos divisions et subdivisions ?

Du reste, ces catégories de vol par effraction, par escalade, dans une maison habitée, on voit assez dans quel but elles ont été faites. C'est une garde formidable et armée jusqu'aux dents, qu'on pose autour des propriétés du riche ; de ces petits vols qui sont seuls à l'usage du pauvre et à la portée de sa main, on a fait un crime irrémissible. Qu'est-ce que des épis de blé ? des rayons de soleil et des gouttes de pluie. De peur que mal endoctriné par la misère, il ne s' imagine que Dieu a fait la pluie et le soleil aussi bien pour lui que pour les autres, on fait retentir à son oreille des menaces terribles, on fait passer devant lui des gendarmes tenant des menottes et des chaînes ; la faim est dans ses entrailles et les dévore, ses

enfants lui demandent du pain, sa femme pleure. À quelques pas de lui il y a des tas de blé dans la plaine, mais s'il allait y remplir sa besace, il serait jeté dans la prison pendant plusieurs années ; sa famille n'aurait plus de soutien, et ses enfants n'auraient plus de père. Il vaut mieux qu'il attende ; peut-être Dieu se rappelant qu'il a oublié de lui envoyer sa ration quotidienne, la lui fera-t-il tenir par quelque main bienfaisante.

Pauvre peuple ! tu as beau avoir fait une révolution, tu n'es toujours que cet âne de La Fontaine, condamné à être roué de coups pour avoir tondu d'un pré la largeur de sa langue ; seulement on l'a mis une couronne sur la tête.

Riches, ces catégories c'est une bonne haie que vous avez mise autour de vos héritages ; mais quand on est sévère envers les petits, il faudrait au moins l'être pour les gros. Ces vols de haut parage, ces abus de confiance impies, ces escroqueries immenses, ces gigantesques banqueroutes qui agitent comme une tempête toute la surface du commerce, pourquoi n'a-t-on fait contre eux qu'une répression postiche ? Il semble que la loi en ait peur, qu'elle n'ose les regarder en face, que quand il s'agit

de les frapper la main lui tremble.

Les riches auront-ils donc toujours le privilège d'une quasi-impunité, et laissera-t-on leur pied éternellement appuyé sur tout ce qu'il presse ! Ils ne s'occupent là-bas que de réformes futiles, ils ne savent que mettre un synonyme à la place d'un autre : ils ont toujours les yeux sur le plancher qu'ils foulent, et ne regardent pas au plafond. Quand un abus est un sujet de rente pour les grands, qu'il en suinte de l'or, il est sacré : y toucher ce serait ébranler les fondements de la constitution ! Ce sera donc toujours la même domination imposée par le riche, et la même oppression endurée par le pauvre !

Cette manière d'apprécier un délit par des circonstances accessoires, blesse le bon sens et la justice. À qui fera-t-on croire qu'un homme qui a dépouillé, pendant le jour, une maison pleine de richesses, est plus coupable que celui qui, à la faveur des ténèbres, a enlevé d'un fenil quelques bottes de foin ? Il est, au contraire, une manière si simple, si rationnelle de classer les vols, qu'il me semble qu'elle doit frapper tout le monde. Que ne les classe-t-on selon l'importance de la

chose volée ? C'est un axiome de droit comme de morale, que la peine doit être proportionnée au délit. Autant donc tu as volé à la société de jouissances payées avec l'argent de tes frères, autant lu lui dois des souffrances expiatoires : Dieu, s'il était appelé à te juger, ne prononcerait pas autrement. Mais, direz-vous, c'est presque cette loi du talion qui était une des superstitions du moyen-âge. La loi du talion, soit ; mais la loi du talion n'est-elle point de justice naturelle ? n'est-ce pas la véritable égaillé devant la loi ? et vos passeurs et raffineurs de civilisation ont-ils trouvé quelque chose de plus équitable, et surtout d'une répression plus efficace ? J'ai vu ici un homme battre outrageusement une femme frêle et jolie, et cet homme en a été quitte pour une de ces peines insignifiantes qui n'en sont pas une pour le riche. Mais, croyez-vous qu'il se fût permis cet acte de violence, si, sur la place publique, et en présence de la foule, il eût dû recevoir des mains de sa victime ou de celles de son frère, autant de coups de canne qu'il en avait donné ?

J'ai souvent entendu proclamer que celui qui volait cent francs était aussi coupable que celui qui en volait

cent mille. Aux yeux de la justice éternelle, cela se peut ; mais, aux yeux faibles et voilés de la justice humaine, j'affirme que cela ne doit pas être. La société, en même temps qu'elle est juge, est partie. Comme partie, elle ne peut demander satisfaction que pour le tort qui lui a été fait ; comme juge, par conséquent, elle ne peut accorder davantage. Elle ne descend point dans l'âme de ceux qu'elle accuse. Ce n'est point leur perversité qu'elle apprécie, c'est leurs actes. S'il en était autrement, lorsque la perversité d'un homme lui serait dénoncée par la clameur publique, elle pourrait le frapper avant même qu'il n'eût émis aucun acte condamnable. Quand vous ne lui avez fait qu'un peu de mal, et que rien ne constate que vous ayez eu l'intention de lui en faire davantage, elle ne vous châtie que pour un peu de mal : elle ne peut condamner le malfaiteur qui a brûlé une mesure aussi rigoureusement que celui qui a incendié une ville. La justice actuelle prend bien l'intention pour le fait ; mais ose-t-elle toujours appliquer ce principe ? Ainsi, voilà un homme qui veut assassiner son ennemi ; il va l'attendre au coin d'un bois ; sa victime n'est plus qu'à quelques pas de là, et il arme son fusil ; mais une colique soudaine le

saisit aux entrailles, ou bien une pierre détachée d'un rocher lui casse un bras, et il est obligé de quitter la place. Je suppose que tout cela fût constaté, le jury oserait-il lui faire couper la tête ?

Pour la société, dans tout délit, il n'y a qu'une chose, un tort. Ainsi donc, si j'étais législateur, chaque vol aurait sa peine, selon le chiffre de la chose volée. Il n'y aurait plus ni circonstances aggravantes, ni circonstances atténuantes ; toute cette multitude d'articles dont le code est surchargé serait remplacée par un simple tarif : Tant de jours de prison par telle somme. Les juges n'auraient plus qu'une multiplication à faire ; toutes les fonctions du jury se borneraient à constater la quotité du larcin, et la peine serait toujours irrémissible. De cette façon, il n'y aurait plus ni failli, ni banqueroutier simple, ni banqueroutier frauduleux ; il n'y aurait plus que des gens accusés de vol, et le chiffre de leur déficit réglerait leur peine. Au premier aspect, cela semble blesser la justice ; mais, de quelque manière qu'on dépouille autrui de son argent, quand c'est volontairement, on est toujours un voleur, et il ne reste plus qu'à totaliser le vol. Mais, pour

pouvoir atteindre les grands voleurs, je ferais la peine de la prison plus sévère, et de peur d'infliger aux petits voleurs un châtement trop grave, j'aurais soin qu'elle fût plus courte ; je ferais même des prisons de diverses rigueurs : l'escroc n'y boirait plus le Champagne à la santé de ses dupes, son estomac ne s'y parfumerait plus de truffes, et le même régime pèserait inflexiblement sur le riche comme sur le pauvre.

Mais, dites-vous, si l'homme qui a volé cinq cent mille francs a encouru, selon votre tarif, la prison à perpétuité, à celui qui en aura volé six cent raille vous ne pourrez infliger une peine plus forte. Et quand cela serait, n'est-ce pas un inconvénient qui existe aussi dans votre code ? Un homme a commis deux meurtres ; il n'a qu'une tête, et vous ne pouvez lui en couper deux ; mais vous pourriez toujours bien, si vous le vouliez, lui rendre la peine de mort plus terrible. Au lieu de cela, la plupart du temps, vous vous contentez de l'envoyer aux galères ! Mais, moi, je ne lâche pas mon homme à si bon marché. S'il avait encouru un nombre d'années de prison exorbitant, je convertirais en coups de quelque chose la

détention qu'il ne saurait faire, et tous les mois il recevrait son décompte. Vous criez à la cruauté ! Mais vous êtes donc de ces philanthropes à vue basse qui ont tant fait de phrases sur l'abolition de la peine de mort ? Vous ne vous apitoyez que sur le mal que vous voyez, sans vous soucier du bien qu'il peut produire : vous plaindriez le doigt qu'on coupe pour sauver le corps, et vous traiteriez de barbare le médecin qui déchiqueté un patient avec son bistouri pour lui rendre la santé et la vie. Cependant, si le mal que je fais doit empêcher un mal plus considérable, n'est-ce pas pour moi non seulement un droit mais encore un devoir de le faire, et ne suis pas plus humain que vous qui m'accusez d'être féroce ?

Mais, celui qui ne sait que punir, un fouet, des menottes, une guillotine en savent autant que lui. Ces mesures de répression ne m'empêcheraient point de prendre, contre les banqueroutes, les mesures préventives les plus sévères. Il faudrait que tout négoce fût soumis à ma surveillance, et je n'admettrais point à exercer le commerce, je vous prie de le croire, tous ces marchands sans apprentissage et sans avenir, qui n'ont à eux,

lorsqu'ils s'établissent, qu'un comptoir et une enseigne. Tout commerçant devrait posséder en propre, d'une manière bien claire et bien nette, une certaine somme proportionnée au développement de ses affaires, et suffisante, d'ailleurs, à parer les pertes que peut amener une mauvaise année. Pour atteindre ce résultat, je les astreindrais à déposer tous les ans, au greffe du tribunal de commerce, un double de leurs registres, et des magistrats nommés ad hoc seraient chargés de les vérifier. Aussitôt qu'un négociant aurait écorné la somme qui lui sert de caution, on le forcerait à restreindre l'étendue de ses spéculations, et s'il ne lui en restait plus rien, son nom serait effacé sans miséricorde du tableau des commerçants.

Ces registres, comme ceux des hypothèques, seraient ouverts à tout le monde. On ne pourrait, bien entendu, en connaître les détails ; car il ne faudrait point que les moyens par lesquels un industriel habile a établi sa prospérité fussent livrés à ses rivaux ; mais il serait permis à tous d'en interroger le résultat. Ainsi quand un négociant traiterait d'un emprunt avec vous, eu cinq

minutes vous pourriez connaître sa situation financière et agir en conséquence. Une seule de ces deux mesures rendrait les banqueroutes presque impossibles, et elles auraient encore cet avantage, qu'en fournissant aux prêteurs des moyens de placer leurs fonds avec sûreté, elles détruiraient l'usure et feraient baisser le taux de l'argent.

Certains diront qu'avec une telle législation tout commerce deviendrait impossible. À la vérité, il n'y aurait de possible que le commerce honnête et loyal ; mais doit-il donc y en avoir un autre ? Faut-il chasser la fraude et l'escroquerie de nos comptoirs, ou faut-il les y maintenir ? Voilà toute la question. Or, qui oserait se décider pour l'affirmative ? Je vois pour le public un avantage immense à ce que la fortune des particuliers soit mise au grand jour, et je ne vois point quel préjudice il en résulterait pour ceux-ci, à moins qu'il n'eussent une arrière-pensée de faillite.

Mais, dis-tu, j'ôterai leur crédit à un grand nombre de commerçants ; si leurs affaires vont en décadence, nul ne voudra leur prêter, et ils ne pourront se relever d'une

spéculation malheureuse ! Mais c'est précisément cela que je veux. Peu importe à la société que tu te relèves ! Elle te trouve aussi bien en bas où tu es aujourd'hui, qu'en haut où tu étais hier. Ce qui lui importe, c'est que des familles ne soient point ruinées à ton profit. Pourquoi donc te plains-tu qu'on l'empêche d'emprunter ce que tu ne peux rendre ? Ne vois-tu point que c'est comme si un voleur se plaignait qu'on l'empêche de faire un bon coup ? Est-ce donc les fourbes plutôt que les honnêtes gens qu'il faut que les lois couvrent de leur protection ? Et, d'ailleurs, es-tu le seul qu'on empêche de tromper ? Ne surveille-t-on pas les kilogrammes et les litres de l'épicier, et ne vérifie-t-on pas le mètre du marchand d'étoffes ? N'est-il pas du devoir de la société de prémunir ses membres contre les dangers auxquels ils sont exposés ? N'interdit-on pas l'entrée d'un pont dont la solidité est douteuse ? ne fait-on pas pendre une croix d'un toit dont il pleut des tuiles ? n'allume-t-on pas une lanterne sur le bord d'un fossé creusé dans la rue ? Toi-même, si tu voyais un filou travaillera m'enlever mon foulard, ne m'en avertirais-tu point ? Pourquoi donc ne veux-tu point que je rende aux autres un service que tu

me rendrais toi-même ? que je ne leur dise pas quand je sais que lu ne possèdes plus rien : Si vous prêtez votre argent à cet homme, il ne vous le rendra point ? Sans doute un grand nombre de chevaliers d'industrie seraient forcés d'abandonner le commerce ; mais cela serait-il donc un si grand mal ? Chômons-nous de commerçants ? Et, à Nevers, si la garde civique était divisée, comme autrefois, par confréries, les épiciers ne formeraient-ils pas, à eux seuls, une belle compagnie ? Les mesures que je propose pourraient avoir des inconvénients que la faiblesse de ma vue ne me permet pas d'apercevoir ; mais dire qu'elles rendraient tout commerce impossible, c'est dire que tout commerce ne peut subsister que par la fourberie. S'il en était ainsi, il faudrait démolir tout ces magasins à façades dorées abattre toutes ces pompeuses enseignes qui parent nos rues, livrer au fer du coiffeur les faces si bien pommadées de nos élégants commis de magasin, et déporter nos fringantes demoiselles de boutique aux îles Marquises ; car une nation se passe plus aisément de commerce que de probité : on peut acheter du drap et de la toile à ses voisins ; mais on ne saurait leur acheter de la vertu.

Je veux être recensé

À un agent du fisc.

Monsieur l'agent du fisc, je ne sais pourquoi vous vous êtes permis de ne pas me recenser. Cette omission indique, de votre part, pour mon mobilier et ma personne, un mépris que, quant à ma personne du moins, rien ne justifie. Aurais-je été desservi auprès de vous par quelque ennemi secret, ou bien m'auriez-vous pris pour un autre ? Je sais qu'il y a des contribuables mal élevés qui ferment leur porte au fisc sous prétexte que ses opérations sont illégales, et lui disent par la fenêtre qu'ils ne sont pas à la maison. Ce sont eux qui, en politesse du moins,

commettent une illégalité, apprenez, monsieur l'agent, que je ne suis pas de ces puristes de constitutionnalité qui s'imaginent que les lois sont faites pour tout le monde, pour les gouvernants comme pour les gouvernés. Quoi ! lorsque les ministres font les majorités et que les majorités font les lois, pourquoi les ministres, pour s'épargner la confection d'une majorité, ce qui ne laisse pas d'être dispendieux, ne feraient-ils pas les lois sans aucune opération préliminaire ?

Vous prétendez que les choses n'étaient pas ainsi quand nous avions un roi qui régnait par la grâce de Dieu. Fi ! monsieur l'agent, la peur que vous avez de me recenser vous fait dire des inconstitutionnalités ; vous êtes en arrière de vingt cabinets. Depuis que nous avons un prince oint de la poussière sanglante de la rue et qui règne par la grâce du peuple, les choses sont bien changées. Croyez-vous que nous ayons fait une révolution pour nous amuser, pour nous donner de l'exercice ? À quoi nous eût servi de renvoyer la restauration, si nous avions gardé son système ?

Quoi qu'il en soit, je vous déclare que je veux profiler

du bénéfice de l'illégalité, je veux être recensé, entendez-vous ! recensé autant qu'on peut l'être, recensé depuis mon tire-botte jusqu'au dernier bouton de mon paletot.

Je ne serais même pas fâché de payer une petite patente comme rédacteur de l'*Association*. Mes confrères feront ce qu'ils voudront, mais je ne veux pas, moi, que le gouvernement soit la dupe de sa générosité. Ce qu'il daigne ne pas nous prendre, moi, je le lui abandonne de bon gré. Voyez-vous, nous vivons sous un gouvernement paternel ; quand nous n'aurons plus rien, le percepteur nous fera mettre en prison et nous serons nourris aux frais de l'État. Cela ne se trouve pas dans les circulaires, mais c'est une raison de plus pour que ce soit authentique.

Comment peut-on, en effet, lésiner avec un gouvernement qui fait si bon usage de notre argent ? Ce qu'il nous fournit, hommes et choses, est un peu cher, mais aussi c'est de première qualité. Voyez d'abord quelle magnifique armée nous avons. Notre armée, dites-vous, qu'en fait donc M. Guizot ? Comment, ce qu'en fait M. Guizot ? et la victoire de Toulouse ! et la victoire de Vizille ! et la victoire de Macon ! et la victoire de

Clermont ! sur quel peuple encore les a-t-il remportées ? sur le peuple le plus brave de l'Europe, celui qui a porté le plus loin la gloire de ses exploits militaires, le seul que Napoléon n'ait pas vaincu. Le grand capitaine a-t-il une campagne mieux remplie ? Battre des Russes et des Prussiens, forcer des rois et des empereurs de venir à son bivouac Implorer la paix, les tenir effacés et confondus au milieu de ses courtisans, distribuer des trônes à ses généraux, changer un nom d'aubergiste ou de petit marchand en majesté, faire sortir un sceptre de la giberne d'un soldat, cela vaut-il la peine de tirer l'épée ?

Notre vieille armée, dites-vous, nous conquérirait des capitales. Fi ! monsieur l'agent, vous ne songez pas à ce que vous dites, vous parlez comme la mauvaise presse. À quoi cela nous servirait-il des capitales ? est ce que nous n'en avons pas une, et une belle encore, une capitale armée jusqu'aux dents et qui porte je ne sais combien de canons à sa ceinture ?

Vous regrettez, dites-vous, que cette tapisserie de drapeaux conquis sur l'étranger commence à se faire un peu râpée ; mais, prenez-vous donc M. Guizot pour le

tapissier des Invalides ? À quoi servent ces vieux lambeaux de taffetas qui traînent le long des murs comme des toiles d'araignées ? Un tableau tout neuf, dans un cadre d'or, représentant les ducs d'Orléans et de Nemours au camp de Compiègne, ou la marche triomphale du duc d'Aumale au milieu des autorités constituées du pays, et déposant aux pieds de son auguste père les discours qu'il a affrontés dans sa route, ne vaudrait-il pas mieux que toutes ces vénérables guenilles ?

Vous parlez de gloire, monsieur l'agent, mais ne savez-vous pas qu'il y a déficit dans le trésor ? c'est d'argent qu'il faut parler. Si M. Humann l'osait, il ferait fondre en décimes l'étui de bronze de la colonne Vendôme. Quoi ! dites-vous, ces glorieuses bandelettes qui déroulent si longtemps et si haut nos victoires ? Si longtemps et si haut ! tant mieux, il y en aura plus à fondre. Nous n'avons plus besoin de souvenirs de gloire, alors que la gloire nous a délaissés ; et d'ailleurs, qu'est ce donc que la gloire ? Un nom sur des feuilles de papier, un petit murmure dans la bouche des hommes, un tombeau de marbre sur le sol ras d'un cimetière. Croyez-moi, les

compliments de lord Robert Peel, dans le *Times*, ont quelque chose de bien plus positif que tout cela. Je ne sais point l'histoire, mais comment puis-je croire que notre gouvernement ne soit point belliqueux, quand j'ai sous les yeux de jeunes princes qui sont généraux, colonels, capitaines de vaisseau à l'âge où Napoléon n'était encore que sous-lieutenant ? Si depuis la révolution de juillet nous n'avions pas eu de champ de bataille, où ces petits jeunes gens auraient-ils pris leurs épaulettes ? Notre époque nous coûte un peu cher ; mais, croyez-moi, nous avons une belle époque ! L'empire, dites-vous, l'empire ! Oh oui ! c'était une grande chose : l'empire rayonnait comme une comète à l'horizon de l'Europe ; j'avais alors douze ans, et je sentais qu'il était beau d'être Français, et je porte encore au fond de mon cœur le deuil de toute cette gloire. Je crois voir encore resplendir Napoléon entouré de ses lieutenants, tous grands hommes, tous célèbres par des triomphes, tous rebaptisés par une victoire ; de rois plus fiers de leur épée que de leur sceptre ; de ces rudes soldats basanés par tous les soleils, hommes de fer et de cuivre, qu'il semblait avoir fondus tous dans le même moule.

Quand il revenait de ses victoires, un immense applaudissement éclatait sur son passage ; il rayonnait, de cet homme, je ne sais quoi qui troublait l'âme et enivrait la raison ; il fallait battre des mains à son aspect ; il y avait du nous dans cette existence ; nous croyions avoir remporté ses victoires ; nous étions enthousiastes de lui, comme s'il eût été de notre famille. Tout Français, si l'empereur eût eu besoin de son sang, eût été fier et content de le répandre à ses pieds.

Pendant qu'il faisait ses grandes guerres, tout le peuple se rassemblait palpitant autour de ses bulletins ; jamais je n'ai rien vu de pareil. Le lecteur était monté sur un banc ou sur une chaise ; la feuille se déployait lentement entre ses mains, comme si elle eût contenu pour tous un arrêt. Hommes et enfants, car là il y avait aussi des enfants, tous écoutaient jusqu'à la fin dans un religieux silence ; puis, quand on était bien sûr que la victoire nous appartenait, un cri auquel nulle autre acclamation n'a jamais ressemblé et ne ressemblera jamais, un cri de : *Vive l'empereur !* faisait explosion comme un coup de tonnerre qui roule d'éclats en éclats

d'un bout de l'horizon à l'autre et se perd lentement dans les profondeurs du ciel. Tous ces pères de famille auxquels cette guerre sans fin, qui n'apportait que des victoires, avait dévoré leurs enfants, poussaient le cri sacré avec le même enthousiasme que nous, nous que bientôt peut-être elle allait dévorer aussi ! Les mères elles-mêmes étaient presque consolées quand leurs fils reposaient sur un champ de bataille illustre. C'est que, pour un peuple, être grand entre tous les peuples, savoir que son nom est prononcé avec admiration par toute la terre et qu'il le sera de même tant qu'il y aura des hommes, c'est plus encore que d'être heureux.

Mais, qu'est-ce que tout cela ? Du bruit, de l'éclat, un tourbillon de fumée qui s'élève d'un champ de bataille. Heureusement le régime constitutionnel voit les choses en philosophe il aime ; mieux être gros et gras que d'être immortel ; il préfère, à une couronne de lauriers, un bonnet de coton qui lui tient chaudes les oreilles ; il ne voudrait pas, au prix d'un rhume, de la plus belle campagne de Napoléon. Peu lui importe que les frontières soient ouvertes à l'ennemi, pourvu que ses

parcs soient bien clos et que ses lapins soient à l'abri de toute invasion. Les cris de la Pologne assassinée ne troublent point sa quiétude ; pourvu qu'il griffonne, qu'il pérore et qu'il encaisse, il est plus que content.

L'ordre, la simplicité, la modestie, voilà ses vertus à lui. Qu'a-t-il il l'aire, dans les salons, de ces grands seigneurs de champ de bataille, tout balafrés et tout hérissés de moustaches, de ces noms sinistres qui resplendissent comme le reflet d'un glaive, et éclatent dans la bouche de l'huissier de service comme une fanfare ? Ces gloires modestes d'épicier, de drapier, de mercier, sorties incognito d'une arrière-boutique, qui clignent au lustre du château et déjettent sur le manteau royal leur duvet de peau de lapin, sont assez bonnes pour lui ; il trouve le grand sabre que traîne M. Liadières sur le grand escalier des Tuileries, suffisant pour faire peur à l'Europe ; il aime mieux causer chicane avec M. Dupin, son honorable ami, que conquêtes et plans de campagnes avec des généraux.

Je parie, monsieur l'agent, que vous êtes comme ces fanfarons de la presse, qui trouvent que l'Angleterre se

souvent trop de la victoire de hasard qu'elle a trouvée dans les champs de Waterloo, qu'elle prend avec nous des airs et un ton qui conviendraient à peine avec une de ces principicules d'Allemagne qu'on n'aperçoit sur la carie qu'à l'aide d'un microscope ? Sous un certain rapport, vous avez raison, monsieur l'agent ; mais au lieu d'ensanglanter l'Océan pour si peu de chose, ne vaut-il pas mieux prendre ces rodomontades de mauvais ton et qui n'ont que l'inconvénient de nous déconsidérer aux yeux des nations comme des plaisanteries sans conséquence ? Qu'attendre, en fait de procédés, d'un gros matelot plein de goudron, d'une cruche de bière forte qui jette son écume, d'un fromage de Chester qu'un flair de Calais, d'un épais assommeur de taverne qui a toujours une contusion sur l'un ou l'autre de ses yeux, d'un fanatique contrebandier d'opium qui croit que c'est pour son île enfumée seulement et son ciel plein de suie que Dieu a fait le soleil, et pour son plus grand bénéfice qu'il a créé tous les hommes ? Parce que ce quartier d'éléphant, ce bloc qui semble tiré d'une carrière de chair humaine, a fait peser un de ses larges orteils sur votre botte vernissée, irez-vous mettre habit bas pour vous

vautrer avec lui dans la boue de son ruisseau ? Je vous le demande, cela serait-il d'un homme de bon sens et d'un philosophe ? La jeune France, qui s'est placée à la tête de la civilisation par l'élégance de ses moustaches, par le luisant de ses gants jaunes et le génie de ses tailleurs, peut elle descendre à de telles luttes ?

Et qu'importe que l'Angleterre nous outrage, si ces humiliations ne portent aucun préjudice à nos intérêts, si les draps se vendent bien et si les fers sont en hausse.

Honneur, dignité, qu'est-ce que tout cela veut dire ? Ces grands mots n'ont de sens que pour ces imbéciles qu'on appelle hommes généreux, que pour ces niais qui courent à la mort pour leur pairie. M. Guizot a trop d'esprit pour comprendre ce pathos. Il nous a délivrés du despotisme des belles phrases, et il a bien fait. Tout cet orgueil qui jette tant de trouble et de discorde parmi les hommes, ce n'est qu'une plume qui, après s'être élevée quelque temps dans l'atmosphère, retombe sans bruit sur le couvercle d'un cercueil.

Croyez-moi, monsieur l'agent, rira bien qui rira le

dernier, M. Guizot sait bien ce qu'il fait quand il nous abaisse. Lord Robert Peel s'amuse aux bagatelles de la terre ; mais lui, M. Guizot, c'est pour le ciel qu'il travaille. Ce lourdaud d'Anglais a choisi la gloire de verre et a laissé à M. Guizot la gloire de diamant. Il est écrit dans l'Évangile : « Quiconque s'élève sera abaissé, quiconque s'abaisse sera élevé. » Grâce aux fanfaronnades de son ministère, l'Angleterre se trouvera reléguée au bas du paradis avec la racaille des bienheureux.

La France, au contraire, sera assise, elle, à côté de la principauté de Monaco, sur un trône plus resplendissant de lumière que le grand lustre de l'Opéra.

M. Dupin aîné, M. Dupin Charles, M. Dumon, qui boit les eaux du Lot, et M. Martin, qui vient des pays glacés du septentrion et dont l'éloquence boréale donne des engelures à la chambre, seront aux quatre coins du trône ; ils seront appuyés sur la hanche, et auront un grand sabre au côté.

Le Journal des Débats, sur une grande paire d'ailes

omnicolores, planera au-dessus du trône ; il chantera, sur un grand violon, les louanges de la dynastie, et, de temps en temps, il indiquera, du bout de son archet, aux assistants, les membres de la famille royale et les personnages les plus remarquables de la cour citoyenne.

« Celui-ci, dira-t-il, en donnant un coup d'archet sur le grand cordon de l'illustre député de Clamecy, c'est M. Dupin aîné, etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc. ; nul n'a mieux mérité le poste d'honneur qu'il occupe au pied de ce trône ; pendant sa longue carrière politique, il a pratiqué tous les genres d'humilité : c'est lui qui a rédigé la fameuse adresse de 1840. Il a signé sa lettre sur la communauté des Jault, et il appelait son illustre ami un personnage que je ne veux point nommer.

« Celui-là, c'est M. Charles Dupin que nous n'avons pas le temps de désigner par tous ses emplois ; il n'a pas observé l'humilité chrétienne avec moins de fidélité que son digne frère. Il a accepté la grand-croix de la Légion-d'Honneur ; il a consenti à être pair de France ; pendant les loisirs que lui laissaient ses neuf emplois, il a composé, à grand renfort de chiffres, vingt-cinq

kilogrammes de discours, et il n'a pas eu la consolation de trouver un adepte, un ami, un parent pour les lire ; il les a tristement déposés sur un rayon de la bibliothèque de Clamecy, et il a écrit au bas : Ci gisent les discours de M. Dupin Charles.

(Ici le *Journal des Débats* s'enrouera, et un chérubin lui apportera un verre d'eau sucrée et un morceau de pain bénit.)

Au pied du trône sera M. Guizot, ployé à angle droit comme une équerre ; il portera sur ses épaules l'arche immense du budget, et, de sa voix creuse comme une eau souterraine, il entonnera à Dieu cet éternel cantique : « Mon Dieu, je te remercie de m'avoir fait naître avec des instincts pacifiques. Tu voulais faire de moi l'humble pasteur de quelque troupeau protestant ; mais la majorité s'est déclarée contre les desseins secrets, et j'ai fait de moi un ministre d'état.

Tu sais que, dans un pays constitutionnel, la volonté de la majorité, quelle qu'elle soit, et n'importe comment elle ail été faite, est absolue ; cela est trop parlementaire

pour que tu l'en fâches, et d'ailleurs si lu t'en fâchais, je te tiendrais pour un factieux, et je prierais M. Hébert de l'envelopper dans le premier complot qu'il déférera à la chambre des pairs.

« Ne hausse pas les épaules en signe d'incrédulité, tu ne connais pas l'éloquent procureur-général : avec deux ou trois de tes commandements il fera de toi un égalitaire ou un communiste.

« Toutefois, j'ai conservé, au ministère, les inclinations pacifiques que tu m'avais accordées. Mon prédécesseur était un petit homme vain et fanfaron, auquel la garde de son sabre venait à l'épaule, et dont les moustaches traînaient jusqu'à terre ; il m'avait laissé sur les bras une armée nombreuse et pleine d'ardeur, qui chantait la *Marseillaise* à faire trembler l'Europe ; mais, cette armée, je l'ai toujours gardée à mon côté comme une épée dans le fourreau, et je n'ai pas même osé loucher à la poignée.

« On me criait de tous côtés : Guizot, l'Angleterre nous insulte ! Guizot, la rougeur commence à nous

monter au front ! Guizot, fais trois pas en avant, et réponds-leur comme un grand peuple doit répondre. Mais je ne me suis pas ému de leur impertinences ; j'ai fait trois pas en arrière, et j'ai répondu comme un grand ministre doit répondre : La paix toujours, la paix partout.

« Il est vrai que j'ai eu grand peur quand M. Dupin aîné, qui est là haut, est venu, le boutoir au côté, déclarer à la tribune, avec cette ardeur juvénile qu'il déployait le lendemain de la révolution de juillet, que ce serait un cas de guerre si l'étranger attaquait nos frontières ; mais heureusement le cas ne s'est pas présenté.

« Je me suis encore rappelé que vous aviez dit : Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des deux leur appartient. Je savais bien que je n'étais pas un pauvre d'esprit, je m'apercevais bien que je raisonnais autrement que mon collègue Martin (du Nord) ; mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour dissimuler ma richesse intellectuelle, et durant tout mon ministère, je suis allé de sottise en sottise, si bien que M. Fulchiron lui-même n'eût pas fait mieux.

« À présent, Sire, c'est-à-dire, ô mon Dieu ! si j'ai pu obtenir grâce devant vous par la pratique assidue des préceptes de votre saint Évangile, je vous prie d'ordonner à mon honorable ami M. Montalivet, qu'il me décharge de quelques sacs de sa liste civile que, par précaution, il a fait apporter ici, car je sue jusqu'à l'extrémité de mon jabot. Je ne fais pas de serment afin que vous ne doutiez pas de ce que j'ai l'honneur de vous dire. »

.....

Telle est la gloire que M. Guizot prépare à la France. Quand je songe à l'humilité si habilement calculée qu'il a observée dans les affaires d'Orient, au noble désintéressement avec lequel il a abandonné le pacha d'Égypte, à la résignation pleine d'à-propos avec laquelle il a demandé excuse à l'Europe des préparatifs de guerre de M. Thiers, je me passionne d'admiration pour ce grand ministre, Je veux être recensé, monsieur l'agent, pour que M. Guizot ait toujours de quoi s'acheter une belle majorité et qu'il reste toujours au pouvoir.

Il est vrai que si les majorités ne renchérissent pas,

notre budget, tel qu'il est, pourrait à la rigueur suffire à cette dépense. Notre budget, monsieur l'agent, quel bel édifice de rouleaux d'or ! que j'aime ces grands seigneurs auxquels il sert d'hôtellerie !

Cette dame que vous voyez dans ce beau salon, debout derrière le fauteuil de sir Robert Peel, et regardant par-dessus son épaule, c'est la Diplomatie.

Cette autre qui fait de la tapisserie, assise sur un canon encloué, c'est la Guerre.

Ce gros monsieur décoré qui fait ses paquets pour Bruxelles, c'est le Commerce.

Voici la Marine qui fait manœuvrer, avec l'assentiment de l'Europe, une coquille de noix dans une cuvette.

Prés d'elle, sont les Travaux Publics assis, les bras croisés, sur vingt projets de chemins de fer.

Plus loin, c'est la Régie qui fume du tabac de contrebande.

Un peu plus loin encore, c'est le Clergé qui lit le journal.

Ici, ce sont les Sinécures, mollement étendues sur un lit de repos.

Là, c'est le Génie militaire entouré de petits forts détachés en terre cuite, et s'ingéniant à faire partir un canon par la culasse.

Cette vieille qui grignote du pain dur, c'est la Liste civile.

À sa droite, sur un fauteuil, c'est M. Montalivet, les manchettes retroussées, épluchant des haricots sur une assiette d'argent.

Dans cette vaste salle, vous voyez l'Instruction universitaire, transvasant des mots dans une oreille avec un cornet de papier, tandis que, dans le cabinet à côté, l'instruction du peuple épelle dans un alphabet déchiré.

Vous voyez ici la Justice qui attache aux feuillets de son Code les circulaires de M. Martin, et faufile une

cocarde à son bonnet carré.

Voilà le Parquet, son voisin, qui s'avance, en chemise, un flambeau d'une main et un pistolet de l'autre, contre un rat communiste qui ronge la boiserie.

Plus loin, c'est la Police qui se promène, en plein midi, avec une lanterne, cherchant un attentat.

Puis, c'est la Subvention qui, au lieu de vous dire bonjour, vous crie : *Vive le roi !*

Là bas, est un groupe d'Inspecteurs auxquels on tire la langue par derrière, tandis qu'ils regardent à leurs pieds.

Là haut, c'est M. Dupin Charles, qui jette par la fenêtre des poignées de chiffres aux ouvriers qui demandent du travail.

Puis, voyez aux lucarnes, ces faces maigres ruisselantes de sueur, froncées par la misère, mal rasées et très peu débarbouillées ; elles appartiennent à cette foule de fonctionnaires subalternes, manœuvres de l'administration, bras métallisés par le travail, qui

agissent du matin au soir, tandis que la tête mange ou sommeille.

Mais ce bel édifice a un grand défaut, c'est qu'il est trop éphémère ; c'est un grand nougat sur une table d'orgie. À peine a-t-il paru, que les convives se ruent, se poussent, se foulent aux pieds, pour en avoir une plus grosse part.

Je veux être recensé, monsieur l'agent, pour qu'on nous fasse un budget par trimestre. Rien ne sied mieux qu'un grand budget à un grand peuple.

On dit, il est vrai : à gras budget, peuple maigre ; mais en compensation de cette misère de bas étage que fait un budget exagéré, misère dont les larmes coulent silencieusement sur un grabat et dont les cris s'étouffent entre les murs d'un galetas, voyez que de gens il brode en or et en argent, auxquels il fournit un hôtel à la ville, un carrosse, des laquais et deux ou trois châteaux à la campagne !

Cette misère ici, et là cette opulence, sont les meilleurs auxiliaires de notre système constitutionnel. Le

peuple ne reconnaît qu'une prééminence, celle de l'argent ; il estime les hommes, non par ce qu'ils valent, mais par ce qu'ils possèdent ; il a plus de considération pour un marchand de porcs enrichi que pour un gentilhomme ruiné. Il se méprise lui-même parce qu'il est pauvre. À côté de ces géants dont le manteau cache les échasses, il se trouve si chétif qu'il n'ose se comparer à eux ; il ne lui vient pas à l'idée qu'il pourrait bien être leur égal, il ne fait pas attention que toute leur supériorité n'est qu'une illusion d'optique, qu'une apparence ; qu'il ne paraît si petit lui-même que parce qu'il se tient prosterné, qu'il ressemble au serpent qui jette à peine une ombre sur la terre où il rampe, mais qui a six pieds, quand, sifflant, et gonflé de colère, il se dresse sur le bout de sa queue.

Ces hommes sont plus haut que lui sur l'échelle sociale, il trouve juste et naturel qu'ils le soient au même degré sur l'échelle politique ; il ne se rend pas compte de la préférence qu'il leur donne. Il les élit comme il les salue, sans savoir pourquoi, parce que c'est l'usage, parce que cela se fait toujours ainsi, parce que ce sont les plus gros de la cité. C'est un idiot qui, ayant à choisir une

paire de sabots, prend, non ceux qui lui vont le mieux, mais les plus grands qu'il peut trouver. De là, le maintien de cet ordre de choses qui nous semble si provisoire et si caduc.

L'égalité politique dans une nation est toujours en raison inverse de l'inégalité des fortunes : tant vaut le coffre-fort, tant vaut l'homme ; il n'y a pas de constitution qui puisse prévaloir contre cet axiome.

Puis, les gros budgets ont un autre avantage, c'est qu'ils créent des fortunes et des importances nouvelles qui sont toutes à la dévotion du gouvernement. Nos fonctionnaires, grands seigneurs, vivent de peu, ils savent allier l'apparence du luxe à l'économie la plus sévère : avec trente sous de boue, ils éclaboussent cent prolétaires ; ce sont des fourmis qui, au milieu d'un grenier, font encore des magasins ; ils entassent leurs émoluments trimestre par trimestre, ils s'en font des propriétés qui grandissent comme un germe dans la terre, qui, glands aujourd'hui, dans vingt ans seront chênes. C'est une noblesse qui pousse au milieu de nous sans que nous y fassions attention, et qu'on trouvera toute faite

quand on voudra lui donner des privilèges et des titres. Avec cet éléments quelque Napoléon bourgeois pourra reconstruire l'ancien régime et faire un cadre à sa dynastie.

Je me suis quelquefois demandé pourquoi il y avait tant de disproportion entre les gros traitements et les petits, lorsque tout fonctionnaire gros comme petit, n'avait que vingt-quatre heures par jour à donner à la nation. Vous êtes plus capable que moi, soit. Mais la capacité, est-ce une valeur qui se pèse au trébuchet, et prend-on la hauteur d'un homme avec un rouleau d'or ? Chez les Romains les gros emplois n'étaient pas rétribués, les petits seuls l'étaient. Ce moyen était excellent pour détourner le peuple de cette admiration servile qu'il accorde si volontiers à la richesse ; mais chez nous cette superstition est nécessaire ; dans cette pénurie de gloire où nous sommes, il faut bien que le peuple admire quelque chose : quand on n'a pas de marbre pour faire ses idoles, il faut bien qu'on les fasse avec du plâtre.

J'avais cru du moins qu'on pourrait ôter des gros traitements pour ajouter aux petits ; mais c'était encore

une utopie ; sans traitements supérieurs, comment le gouvernement ferait-il ses majorités ? Allez donc présenter à un député un traitement de quinze cents francs, il vous tournera le dos comme un paysan à qui on donne de sa paire de poulets la moitié de ce qu'ils valent.

Ainsi donc, encore une fois, honneur au recensement qui a pour but de grossir le budget ! Et la liste civile, monsieur l'agent, comme c'est exigü pour un grand peuple : quinze cent mille francs par mois, à une royauté chargée d'une si nombreuse famille et qui est déjà grand-mère ! c'est à jeter le manteau de velours aux orties. Contribuables de fer et de granit, quoi ! lorsque vous voyez ces pauvres princes et princesses venir, l'escarcelle au cou, demander aux chambres l'aumône d'un petit million pour leur dot, vous n'êtes pas touchés jusqu'aux larmes de cette royale misère !

Vous dites :

Que vous avez des billets à échoir : eh bien ! vous paierez vos créanciers à vingt-cinq pour cent : à ce taux on est encore honnête homme.

Que vous avez reçu un commandement de percepteur qu'est-ce : qu'un commandement ? est-ce qu'un homme libre se laisse commander par un percepteur ?

Que vous ne pouvez doter vos filles ; bon ! vous en ferez, selon leur vocation, ou des prostituées ou des sœurs grises : l'important pour l'état, c'est que la fille de notre roi ait un Cobourg. Mais vous ne savez donc pas ce que c'est qu'un Cobourg ? C'est une rareté, c'est un objet de la plus grande valeur ; il n'y en a pas pour toutes les filles de rois. Peuple imbécile qui s' imagine qu'un Cobourg dépure race et non falsifié, porteur d'un acte de naissance irréprochable, un Cobourg qui a un toupet blond, des favoris rouges, des boites à l'écuyère sur un pantalon de Casimir blanc, un habit bleu de roi à revers galonnés d'or, un véritable Cobourg enfin, sans défaut ni vice rédhibitoire, ne vaut pas un million de notre monnaie. Va ! l'Espagne, en échange de ton Cobourg te donnerait volontiers une demi-douzaine de ses duchesses.

Il est vrai, monsieur l'agent, que dix-huit millions par an, font par jour quarante-neuf mille (rois cent quinze francs six centimes. Ce traitement représente celui de

soixante mille gardes champêtres, de soixante-douze mille instituteurs, de cent soixante-treize mille fantassins, de dix-sept mille professeurs de collège, et de douze mille présidents de tribunaux de première instance. Si la France restait un siècle sans liste civile, elle aurait, au bout de ce temps, dans ses coures, un milliard huit cents millions. Avec cette masse d'argent elle pourrait reprendre ses anciennes frontières, braver derrière le Rhin les menaces des puissances du Nord, faire gronder, du haut des Alpes, la *Marseillaise* sur toute l'Italie, ranimer avec ce terrible refrain la cendre du peuple-roi que vingt siècles n'ont pas encore glacée, et faire tressaillir Rome sous sa croix. Mais aussi, pas de liste civile, pas de royauté. La royauté vaut bien quelques départements et un peu de sécurité de plus.

Et cette liste civile, monsieur du fisc, quelle est-elle ? Elle fournit à peine à la royauté le morceau qui l'empêche de mourir de faim. Quarante-neuf mille francs par jour pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer, se blanchir, se raccommoder ! Avec un autre que M. Montalivet, il n'y aurait pas de quoi mettre les deux

bouts l'un vers l'autre. Heureusement encore qu'elle ne voit que des gens sobres et bien rangés qui se couchent à dix heures précises.

Pour moi, quand je vois passer cette pauvre liste civile, fanée, crottée, panée, au bras de M. Montalivet, pour aller au tribunal conclure à des dommages-intérêts contre un pauvre homme qui a ramassé du bois mort sous ses arbres, ou qui lui a fait tort d'un lapin ;

Quand je la vois sucrant son café avec de la cassonade ;

Raccommodant son bouilli ;

Mangeant de la soupe réchauffée ;

Usant sa chandelle jusqu'au dernier bout ;

Chauffant son couveau avec des mottes ;

Faisant payer à sa servante la poterie qu'elle lui casse ;

Rapetassant ses bardes ;

Rentant ses chausses ;

Faisant servir une allumette par les deux bouts ;

Laissant souffrir de la soif son pied de basilic parce
que la voie d'eau est chère ;

Se faisant rendre trois liards quand elle donne un sou
à un pauvre ;

Se tenant debout à l'église plutôt que de louer une
chaise ;

Nourrissant de pain dur son vieux perroquet qui lui
siffle tous les matins : Bonjour, Belle maîtresse ;

Régaland de cidre, le jour de sa fête, deux on trois
épiciers qui viennent lui chanter leurs couplets ;

Chassant, de sa voix acide, les marchands qui se
présentent à sa porte ;

Toujours criant misère ;

Disant, à tout propos, qu'on veut la ruiner ;

Craignant de mourir à l'hôpital ;

Et pouvant à peine économiser par an cinq ou six petits millions qu'elle cache dans les crevasses de son grenier ;

Quand je vois cela, dis-je, je m'indigne d'être contribuable français et je sens tout mon cœur qui se fond en larmes, comme si on avait appliqué dessus une compresse du *Journal des Débats*.

Aucuns disent qu'une liste civile qui dépense peu et reçoit beaucoup est un ver solitaire aux entrailles du corps social ; qu'à mesure que la liste civile mange, le corps social s'amaigrit ; que c'est un bœuf qui dévore une montagne de foin et ne fait pas un kilogramme d'engrais à son maître, une créature enfin dont le but est manqué. À tout prendre, cela pourrait bien être vrai ; mais aussi, quelle satisfaction pour un contribuable de donner son argent à qui le ménage si bien. Quand, par hasard, un oncle d'Amérique a un neveu économe et rangé, les quartiers de sa pension courent les uns après les autres.

Je veux donc être recensé pour que la liste civile soit

mieux rétribuée.

Faites-moi encore le plaisir, monsieur l'agent, de me recenser, parce que les fonds secrets ne sont pas assez considérables.

Vous le voyez, le gouvernement est entouré d'ennemis qui rentrent dans l'ombre, comme un poignard dans son fourreau, aussitôt qu'ils ont attenté. Il y a sous le trône une traînée de poudre ; on entend des chevrotines siffler dans l'atmosphère ; la liste civile en est encore à son premier manteau dynastique, et déjà ce manteau porte à ses pans six déplorables reprises. Le poste du danger, en France, est autour de la personne du Roi ; l'attentat est devenu si vulgaire, qu'il n'y a plus que des conspirateurs de mauvais ton qui se le permettent. Comment la royauté pourrait-elle échapper aux embûches des sociétés secrètes, si la police ne veillait autour d'elle ?

Vous m'objecterez que la police n'est instruite, comme vous et moi, de l'attentat, qu'après qu'il a fait explosion ; que, souvent, c'est par le *Journal des Débats*

qu'elle en reçoit la première nouvelle. Mais quand cela serait ! Toujours est-il que la police veille sur la royauté comme ces mannequins de jardinier, auxquels on met un râteau entre les mains, veillent sur les fruits d'un jardin ; que si la police est une fiction, c'est du moins une fiction menaçante ; la royauté est censée défendue et gardée ; sans cette présomption salulaire, comment vivrait le commerce, comment subsisterait l'industrie, et comment les fonds publics se soutiendraient-ils ?

Mais il est surtout deux avantages bien précieux que la police procure à ses administrés ; vos affaires vous appellent-elles dans un quartier évacué par l'émeute, vous courez la chance d'être assommé préventivement et pour le compte d'un tapageur évadé. Le cas échéant, vous ne vous fâchez point parce que vous savez, qu'avant de vous administrer, votre assommeur n'a pas le temps de vous demander votre passeport : homme pour homme, cela lui importe aussi peu qu'à un chasseur lièvre pour lièvre.

Cependant vous pouvez aller porter vos doléances chez monsieur le préfet de police ; si on a le droit de vous assommer, vous avez celui de vous plaindre ; vous avez

le bonheur de vivre dans un pays libre où tous les droits sont respectés. Si donc vous vous plaignez, vous avez la satisfaction de faire obtenir à votre assommeur, par la protection de vos contusions, la croix d'honneur ou quelque chose d'équi-resplendissant, ce qui vous donne une haute idée de votre influence et chatouille agréablement votre amour-propre d'assommé.

En second lieu, vous avez une relation quelconque, la veille de l'attentat, avec le maçon ou le cocher régicide. Le lendemain, vous recevez la visite de monsieur le commissaire de police, un homme sec, vêtu de noir, qui, en deux ou trois phrases, vous fait votre portrait de façon à ce que ses tous agents vous reconnaissent. Cette petite opération terminée, vos tiroirs sont mis au pillage, tous vos papiers passent par les bésicles du chef de l'expédition, tous vos chiffons sont déployés ; toutes vos boîtes, ne fût-ce qu'une bonbonnière, sont ouvertes ; tout tube ou piston surpris chez vous est soupçonné d'avoir fait partie d'une machine infernale ; on examine si votre couteau à papier n'est pas un poignard, s'il n'y a pas du sang sur votre jabot.

Avez-vous de reste, de votre dernière partie de chasse, quelque poudre ou quelques balles, que vous n'ayez pas trouvé l'occasion de placer ; ou, dans votre bibliothèque, le bon sens infernal du curé Meslier ? Vous étiez du complot, vous ne pouvez plus vous en défendre on vous confisque, vous, vos balles et votre malencontreux curé. Les balles et le curé vont ensemble au greffe, et vous allez tout seul en prison ; on vous met au secret ; un, deux, trois mois se passent, et vous y êtes encore. Vous oublieriez qu'il y a des humains semblables à vous par leur paletot et leur pantalon à sous-pieds, s'il ne vous en restait à peu près un échantillon dans la personne du geôlier et dans celle du juge d'instruction, qui daigne, de temps en temps, vous faire jouir de son entretien ; vous souffrez tout cela avec une indicible joie, songeant que c'est dans l'intérêt de la royauté que vous souffrez, et, qu'après tout, si on vous guillotine, votre nom deviendra historique. Mais au bout de deux ou trois autres mois, il vous arrive un petit désagrément sur lequel vous commenciez à ne plus compter, on vous annonce que vous n'aurez pas l'honneur d'être guillotiné à l'occasion de l'attentat et que vous pouvez retourner à

votre famille et à vos affaires.

— Mais, mon curé Meslier ?

— Sur rayon d'un commis au le greffe.

— Et ma poudre ?

— Retirez-vous bien vite, si vous ne voulez pas qu'on vous resoupçonne !

Allons, monsieur l'agent, prosternons-nous et rendons grâce à Dieu de nous avoir fait naître dans cette partie du monde où il y a une police secrète ; après, vous me recenserez au bénéfice des fonds secrets.

Je veux encore être recensé, parce qu'il n'y a pas assez de journaux subventionnés ; le journal subventionné est le factotum du gouvernement constitutionnel.

C'est le journal subventionné qui donne connaissance des réceptions et des fêtes officielles ; qui transmet la dépêche télégraphique ; qui dit à quelle heure la royauté est rentrée et sortie, combien de prises de tabac elle a

introduites dans son auguste nez, combien de fois elle a éternué, et qui lui a répondu : Dieu bénisse votre majesté ! qui rédige à la liste civile ses réclames ; qui dresse l'inventaire des objets d'art qu'elle a daigné marchander ; qui préconise ses actes secrets de bienfaisance ; qui compte goutte par goutte les aumônes qu'elle laisse filtrer de sa main, et appelle sur sa caisse les bénédictions du ciel ; qui fait la toilette de baptême des petits princes ; qui sonne des fanfares quand ils reviennent vieux guerriers du camp de Compiègne ; qui détache leur épée sous laquelle il feint de ployer, et l'accroche à un clou doré du trône pour que la France se repose à son ombre.

Quand le gouvernement perd physiquement quelqu'un de ses honorables amis, c'est le journal subventionné qui brode sur son linceul de grosses larmes reconnaissantes, des flambeaux qui s'éteignent, des piliers cassés par le milieu, et jette la dernière période sur sa tombe.

Si le gouvernement a besoin d'une loi d'exception et qu'il veuille essayer l'opinion publique, c'est encore le journal subventionné qui fait la corvée.

Le journal subventionné, c'est un molosse qui garde la cour du château, qui accompagne, jusqu'à la rue, le ministère qui s'en va, et, après lui avoir donné là patte avec effusion, s'en revient avec le ministère qui lui succède.

N'est-il pas rassurant pour un ministère qui entre tout effaré au pouvoir, de trouver un ami de fondation qui l'éclaire et le défende.

Je veux encore que vous me recensiez, monsieur l'agent, parce que le bureau de l'esprit public est mal dirigé par M. Duchâtel parce qu'il n'a pas assez de rédacteurs, et que ces rédacteurs ne sont pas assez habiles pour faire passer pour de bon argent la fausse monnaie des sophismes ministériels. N'est-ce pas une honte pour tout logicien français de voir la prose départementale du gouvernement battue toujours et partout par la prose de l'opposition, Saint-Michel, enfin, terrassé par le diable ?

Depuis bientôt onze ans que les journaux de Préfecture maintiennent l'ordre public, la Charte et la royauté, contre les attaques de leurs confrères du peuple,

ils sont à bout d'accusations et de mensonges. Ils ont beau prier le ministère de faire une nouvelle émission de calomnies, ce bon ministère, il ne sait plus, hélas ! que leur répondre. *Ses poignards, aiguisés par la presse démocratique*, n'ont plus que le manche ; *ses échafauds de 93* ne sauraient supporter le transport, et son *partage des propriétés* est un Croquemitaine éreinté auquel les maires et les adjoints de village rient au nez.

Le *Journal des Débats* est lui-même sur les dents. Ses colonnes, jadis si pleines de sang, sont flasques et vides comme de vieux bas de soie qui gigotent au vent sur une ficelle ; il ne vivote plus que de réminiscences, c'est un pauvre affamé réduit à manger ses excréments.

Allons, qu'on me recense pour quatre-vingt-six rédacteurs attachés au bureau de l'esprit public, afin que chaque département ait le sien.

Je veux aussi être recensé, parce que les forts détachés ne s'élèvent pas assez vite, et que, d'un moment à l'autre, M. Guizot peut en avoir besoin.

N'est-ce pas, monsieur l'agent, que vous voudriez les

voir sortir de terre et grandir comme une touffe d'herbes dans l'espace d'un été ? N'est-ce pas que vous dormiriez plus tranquille s'ils étaient hors des mains des ingénieurs, déjà pleins de soldais et tout hérissés de canons ?

Que nous font, à nous, les révolutions ? Nous n'y gagnons rien, et nous y perdons toujours quelque chose. Les cachots du Mont-Saint-Michel sont aussi profonds que ceux de la Bastille les mandats préventifs sont d'aussi rudes empoigneurs que les lettres de cachet ; et les lois de septembre sont pires encore que la censure.

Vous avez peur de la monarchie ! Et que nous fait la monarchie à nous autres prolétaires ? que nous importe de crier vive le roi au lieu de *vive la constitution* ? c'est quatre syllabes de moins dont nous *bénéficions* ? qui vous a dit que le régime monarchique ne valait pas bien le régime constitutionnel ? Ces Allemands que vous appelez des têtes carrées ont un gouvernement monarchique ; pourtant ils sont gras et frais, leur pipe ne s'éteint pas, leur pot de bière n'est jamais vide, leur poêle est toujours chaud ; ils ont des tas de choucroute sur leur table, du lard à leur plancher et des jambons à leur

cheminée ; parmi les Français, au contraire, qui ont l'avantage d'être libres, il y a deux ou trois millions de familles qui n'ont pas le pain quotidien.

N'admirez-vous pas, du reste, avec quelle subtilité M. Guizot a fait faire volte-face aux bastions et aux contrescarpes de son prédécesseur. M. Thiers avait mis ces pierres l'une sur l'autre pour nous servir de rempart contre l'étranger ; M. Guizot lui a dit :

« Petit homme, vous vous trompez d'adversaires mes ennemis, : à moi, ne sont pas au dehors, ils sont au dedans ; et mes amis ce sont les étrangers qui me glorifient.

« Vos faubourgs sont très aimables, — un auguste personnage l'a dit, et il ne m'appartient pas de le contredire ; — mais sont ils remuants, batailleurs, toujours prêts à dresser des barricades ; la charte s'est mise sous leur protection si, au lieu de la froisser, ; comme je fais de temps en temps, je voulais la déchirer, ils sont là quatre-vingt mille qui verseraient tout leur sang pour la défendre ; mais quand je les tiendrai un jour avec

mes forts détachés, il faudra bien qu'ils restent en repos, et je ferai de leur charte des papillotes pour M^{me} de Lieven.

« Tu n'es que Thiers, et moi je suis Guizot ; ton génie humilié doit se tenir chapeau bas devant le mien. Tu as fait poser, à grands frais, à l'entrée de la maison, une porte lourde et solide pour te défendre des voleurs, et moi je me sers de cette porte pour le tenir caserne dedans, et encore c'est toi qui portes la responsabilité de cette dépense. À ce grand cri d'opposition qu'on jette contre le recensement, je fais répondre par le *Journal des Débats* : C'est l'œuvre de M. Thiers ; il a fait un trou profond au milieu du trésor, il faut bien que je jette dedans millions sur millions pour le combler. »

Enfin je veux être recensé.

Parce que le gouvernement, vu la modicité de son budget, ne peut faire à Alger assez de dépenses inutiles, que la chambre des députés ne se dégoûte pas assez vite de cette dispendieuse conquête, que personne n'a encore osé dire qu'il fallait abandonner cette province de sable

qui n'est bonne que pour des Bédouins et des lions, et que les Anglais commencent à douter de la sincérité de nos promesses.

Parce que le ministère n'a pas entre ses mains assez de moyens de corruption, et qu'il reste encore quelques électeurs indépendants ;

Que les sinécures ne sont pas en assez grand nombre ;

Qu'il n'y a encore, dans aucune administration, plus d'inspecteurs que d'inspectés ;

Que le ministère ne peut faire de cadeaux assez magnifiques aux arrondissements qui élisent bien ;

Qu'il n'est pas alloué aux députés fonctionnaires, en sus de leurs traitements, une indemnité convenable durant tout le temps de la session ;

Parce qu'on ne stipendie pas, quand un attentat a eu lieu, des crieurs publics pour ameuter le peuple contre la presse radicale ;

Parce qu'on n'offre pas à lord Palmerston une fêrûle

d'or massif en reconnaissance de la leçon d'humilité qu'il a donnée à notre diplomatie ;

Qu'on se contente de désarmer nos vaisseaux et de désorganiser notre armée, et que le ministère, pour accomplir son œuvre nationale, ne peut, faute d'argent, combler nos ports et démolir nos places fortes.

Non, il n'y à pas eu de révolution de juillet

Charlatans ! Ôtez d'ici vos tréteaux ! Allez représenter vos parades de fête ailleurs !... Ce ne sont point des fêtes que demandent ces masses affamées c'est du travail ; non ce travail ingrat qui ne profite qu'à celui qui fournit la brouette et la pioche, mais le travail qui donne du pain à l'ouvrier. Vous célébrez une révolution ! ... mais, tout ce feu que met une révolution au cœur d'un citoyen, est-il dans le vôtre ?... Croyez-moi, envoyez à votre place les acteurs de vos théâtres ; ils s'acquitteront mieux que vous de votre rôle : votre tristesse nous amuse, et vos grimaces d'allégresse nous font pitié.

Vous dites que vous célébrez une révolution ! ... mais, pour célébrer une révolution, il faut tout un peuple ivre d'enthousiasme ; il faut des milliers de voix criant ensemble : **Vive la liberté ! Mort aux tyrans ! !...**

Quoi ! Vous célébrez une révolution ! Et si quelqu'un de nous, trompé par votre programme, troublait, par un refrain de la *Marseillaise*, votre petit bruit de fête, vous le feriez arrêter par vos gendarmes !

Vous avez fait, dites-vous, une révolution !... mais, par où donc a-t-elle passé, que nulle part nous n'en voyions la trace ? Un incendie laisse après lui des cendres ; or, les cendres de l'ancien régime, où sont-elles ? Vous avez fait une révolution !... mais une révolution n'est pas un événement isolé, un grand fait s'élevant solitaire au milieu de son siècle comme un pic au milieu d'une plaine, une mortier qui ne lance qu'une bombe. Une révolution a des suites ; or, les suites de votre révolution, quelles sont-elles ? Où est sa vigoureuse et turbulente famille ? Je ne remarque, à la surface de l'Europe, aucun champ de bataille de plus ; la *Marseillaise* dort dans le cercueil de nos pères ; il n'y a point de bruits de canon dans l'écho ; je ne vois pas traîner à l'horizon ces longs nuages de poudre qui suivent la marche des armées ; les souverains sont tranquilles sur leurs trônes ; les peuples ne bougent point sous leurs fers,

et la France, vieille cantinière reformée, est assise sur une escabelle, soignant sa marmite et se tricotant des chausses. Les rois ont-ils donc coutume de vivre en bons voisins avec une révolution qui s'établit auprès d'eux ? Quelle révolution avez-vous donc faite, qu'ils n'aient pas cherché à faire passer dessus leurs armées ? Autour d'un volcan qui s'élève de la mer, les flots bouillonnent ; encore une fois, quelle révolution avez-vous donc faite, que l'Europe soit restée froide à son contact ?

Vous vous vantez d'avoir fait une révolution !... mais, voyez donc qui vous êtes ! avec vos barbes de toutes sortes, vous ne savez que rouler des ballots et mesurer des étoffes. Non, si une révolution avait éclaté en France, ce n'est point vous, ce seraient vos femmes qui l'auraient faite : leur quenouille est plus lourde que votre épée ! Vous dites que vous avez fait une révolution !... Mais, une révolution, croyez-vous que nous ne sachions pas ce que c'est ? Que nous prendrons la fumée de votre chiffon mouillé pour un incendie ? Nos pères aussi ont fait une révolution, et cette révolution tressaille encore dans nos cœurs. Chez eux, la montagne n'est pas accouchée d'une

fourmi, la lionne d'un petit chien ; mais la France a failli périr dans ce grand enfantement ; mais eux, nos pères, ils ont écrit leur nom sur d'immortels champs de batailles ; de leurs fers brisés, ils ont fait une colonne plus haute que toutes celles que les rois et les empereurs ont élevées : tous, soldats ou citoyens, ils étaient des hommes extraordinaires, chacun dans les limites de son existence. Autour d'eux, ils ont tout réformé ; ils ont arraché la surface de la vieille France, et ils ont mis à la place un sol nouveau. Les lâches ne venaient point tendre la main à leur révolution pour avoir de l'argent et du galon, car elle ne leur eût donné qu'une épée, et quand les traîtres voulaient la faire reculer, elle faisait un pas en avant et les écrasait. Si on a des crimes à reprocher à nos pères, ces crimes n'étaient que l'excès de leurs vertus. Ils ont fait couler à flots leur sang et celui des autres ; mais c'est sur cette couche de sang calciné que vous avez élevé vos monuments, que vous avez planté vos institutions, arbustes malades dont vous arrachez les branches à mesure qu'elles poussent. Si vous avez encore quelque reste d'éclat, c'est que vous êtes la queue refroidie de cette flamboyante comète qui a tant rayonné sur le

monde.

Et c'est le peuple qui a fait cette révolution !... Mais, ce peuple, où est-il ? qu'est-il devenu ? Je ne le rencontre ni dans la chambre des députés, ni dans la chambre des pairs, ni dans les conseils généraux, ni dans les conseils d'arrondissement ; il n'a pas même quelques chaises dans les conseils des communes ! Où se cache-t-il donc ? Est-il comme ces preux de la Table-Ronde qui se jetaient corps perdu dans une bataille et disparaissaient après l'avoir gagnée ? Je vois bien, dans la fumée des ateliers, au milieu de la poussière des fabriques, des hommes, des femmes, des enfants courbés sous un travail qu'ils ne quittent que pour manger et dormir, travail mortel qui use, comme une pierre à aiguiser, l'organisation la plus dure» qui tue une moitié du corps pour faire vivre l'autre. Or, si ces gens-là avaient fait une révolution, est-ce qu'ils seraient si misérables ? Pour prix de leur sang, ils auraient au moins exigé du pain : le droit de manger est celui de tous qu'ils comprennent le mieux ; car ils ont trente-deux dents aussi bien que le riche, et, celui-là, ils n'auraient pas souffert qu'on le leur prît.

Vous dites qu'une révolution s'est accomplie !... Mais, voyez donc quels sont ceux qui prédominent ; quelles herbes, dans le champ national, montent par dessus les épis !... Si je regarde en haut, je n'aperçois que des lâches, des traîtres, des transfuges, des voleurs, oui des voleurs ! car l'argent qu'on reçoit sans l'avoir gagné, ou quand on l'a mal gagné, on le vole ; vieillards tarés dont l'âme est morte depuis trente ans, qui depuis trente ans n'ont plus de patrie ; vieux chênes qui n'ont plus que l'écorce, poignée de cendres et de pourriture enfermée dans un vase de Sèvres ! Quant à la capacité de ces gens-là, elle est faite de l'expérience de leurs premiers subalternes et de la faconde de leur secrétaire, habile à dorer des mensonges : c'est une stérile limaille d'or qui n'est bonne qu'à sécher des signatures. Or, je vous le demande, de tels êtres pourraient-ils vivre dans l'air vif et pur d'une révolution ? Voit-on l'immonde crapaud pulluler dans l'eau claire ? ...

Vous prétendez avoir fait une révolution !. . Mais, que s'est-il donc passé depuis ? Les rois attendaient avec anxiété ce que vous alliez faire ; déjà le chant terrible de

vosre *Marseillaise* leur bourdonnait dans les oreilles, et ils sentaient comme un abîme remuer sous leur trône. Ils tremblaient que vous ne vous souvinssiez du chemin de leurs capitales ; que votre coq, ramassant la foudre éteinte et les ailes tombées de l'aigle, ne vînt enfoncer ses jeunes ergots au cœur de leurs états. Trop peu sûrs de leurs peuples pour vous attaquer, ils ne songeaient encore qu'à se lifier pour se défendre. Si vous vous étiez moins hâtés d'avoir peur, ils auraient envoyé leurs ambassadeurs vous demander non votre amitié, mais la faveur de votre indifférence : entre deux généraux décidés à la retraite, c'est à celui qui reste le plus longtemps dans son camp qu'appartient l'honneur de la victoire. Mais, quand il s'agit de s'alarmer, vous ne vous laissez devancer par personne. Vous ne connaissez point le pouvoir des fortes paroles : ces mots souverains que prononçaient la République et l'Empire vous feraient éclater la mâchoire. Vous avez envoyé des notes suppliantes aux principales cours de l'Europe ; devant ces souverains mal rassurés encore, vous avez renié votre liberté ; vous l'avez déguisée en demoiselle ; vous leur avez dit que ce n'était point une liberté de peuple, mais une liberté bourgeoise,

un être avorté auquel il ne pousserait jamais de dents pour déchirer la poudre, qu'on laisserait s'étioler à l'ombre d'un comptoir, et qui n'était destiné qu'à faire des cornets ; que la charte conquise ne serait qu'une édition mal revue de la charte octroyée ; que si vous vous étiez ravis à la tête de la révolution, c'était pour en réprimer le mouvement, et non pour l'accélérer ; qu'on vous laissât faire, qu'aussitôt que vous seriez maîtres dans votre ciel, vous épancheriez de froides et continuelles pluies sur cet ardent été qui venait de s'allumer parmi nous ; que vous l'envelopperiez de brumes épaisses et que vous en auriez bientôt fait une fin d'automne. En 93, la France, c'était le soleil ; tant pis pour ceux qui ne voulaient pas la voir ! et maintenant, planète éteinte, elle obtient à peine la faveur d'être vue et notée sur les tables astronomiques de l'Europe. On vous a fait grâce ; mais, depuis qu'on ne vous hait plus, on vous méprise, et vous êtes sous la surveillance de la haute police de l'Europe ! Si vous aviez fait une révolution, ne préféreriez-vous pas une mort glorieuse à une telle vie ?

Et que s'est-il donc passé encore ?... L'Angleterre est

notre éternelle ennemie : c'est une phrase qui est au cœur et dans la bouche de tous les Français ; et, d'ailleurs, elle est l'ennemie de tous les peuples. La France et elle, c'est un lion et un tigre dont les retraites se touchent : elle n'oubliera jamais que, pendant vingt ans, nous l'avons effacée par notre gloire, et nous, nous n'oublierons jamais Waterloo, cette fatale et suprême rupture de Napoléon et de la fortune, Waterloo, cette victoire de hasard que Wellington a trouvée ; la colonne qu'ils ont mise là sur le cercueil de l'Empire nous pèse aussi sur la poitrine. Cependant, vous avez sollicité l'alliance de l'Angleterre... que dis-je, sollicité ? vous l'avez achetée. Ce que vous avez donné en échange, nous le savons ; ce que vous avez promis, nous ne pouvons que le soupçonner ; mais, au fond de ces négociations, il a dû y avoir de la honte pour la France puisque Talleyrand en était chargé. Vous dites que les haines nationales ne peuvent être éternelles, soit ; mais votre amitié ne vaut-elle pas bien celle de l'Angleterre ? Pourquoi donc est-ce vous qui lui tendez les premiers la main ? L'Angleterre, ce monstre difforme qui a les membres plus gros que le corps, est-elle si puissante que vous lui abandonniez le

premier rang ? Paris, ne pouvait-il être, comme Londres, la capitale des protocoles ? Êtes-vous de ces gens sans importance qu'on fait venir chez soi quand on veut leur parler ?... Non, si vous aviez fait une révolution, vous aimeriez mieux avoir l'Angleterre pour ennemie que de l'avoir pour protectrice !

Et que s'est-il passé encore ? Une étincelle de vos Trois Journées était tombée sur la Belgique. Elle se débarrassa de la domination de la Hollande. Mais se sentant trop faible pour être un peuple elle voulut effacer cette ligne de démarcation tracée dans la poussière, qui la séparait de la France, et elle vous offrit sa liberté. C'étaient cinq à six millions de Français faits prisonniers par la Sainte-Alliance qui venaient, comme les bris d'un fleuve se réunit au lit natal après avoir été quelque temps séparé, se réunir à la mère-patrie. Vous alliez lui tendre les bras ; mais l'Angleterre a secoué la tête, et vous les avez bien vile fermés ! Il y a plus : il entraînait dans les projets des souverains que la Belgique fût un peuple nul ; vous y avez prêté les mains. Vous avez laissé couper les bras et les jambes à votre allié, de peur qu'au jour d'une

guerre européenne il n'accourût dans vos rangs, tant vous aviez peur qu'on vous prît pour des révolutionnaires ! Pour comble de précaution, les mêmes souverains ont voulu qu'une haine nationale surgît contre vous en Belgique ; cette haine, vous vous êtes chargés vous-mêmes de la faire naître. Vous avez consenti à ne laisser déployer sous les murs d'Anvers que le seul drapeau français, vous avez exclus de l'expédition l'armée belge qui en réclamait à grands cris sa part. Ainsi le voulaient les protocoles. La Belgique ne vous a point pardonné cet affront, et vous êtes revenus du siège d'Anvers chargés de ses malédictions ! Si, du moins, vous eussiez renversé, en passant, le lion de Waterloo qui pèse d'un poids si lourd sur la poitrine de nos braves, la France ne regretterait pas le peu de sang qu'elle a versé dans cette expédition ! Allez ! un peuple qui a fait une révolution ne se laisse pas lier les mains avec les bandes d'un protocole !

Et que s'est-il encore passé ? La Pologne avait vu du fond de ses brumes un éclair briller à votre horizon. Elle crut que la chaude saison était revenue pour vous. Elle était déjà notre sœur de gloire et de combats, elle voulut

être aussi notre sœur de liberté. Elle avait couché avec la France aux mêmes bivouacs, elle avait été avec nos pères sur les grands champs de bataille de l'Empire, elle n'avait point profité de nos victoires, et elle avait souffert de nos désastres. Elle crut que vous ne renieriez pas la délie de sang contractée envers elle ; qu'à son premier cri d'alarmes, vous voleriez à son secours à travers tous les obstacles. Elle alla bravement enfoncer sa lance dans les flancs du boa russe, et le força de rouler ses anneaux jusque sur ses domaines. Mais, débris mutilé d'un petit royaume, elle était trop faible pour lutter contre un empire ; elle ne pouvait que se débattre sous l'étreinte du colosse et déchirer les bras fermés sur elle qui l'étouffaient. Au milieu de ses combats désespérés, elle tournait de temps en temps la tête de votre côté, et s'écriait : « À moi, ma sœur, on m'assassine ! » Mais vous, pendant qu'elle mourait abandonnée, vous criiez : « Vive la Pologne ! vivent les braves Polonais ! » Une stérile admiration et des acclamations, voilà tout le secours quelle a eu de vous ; et plus tard, le sang que vous deviez à cette malheureuse nation, vous étiez obligés de l'acquitter par une aumône envers ses enfants

orphelins !...

Vous ne pouviez, dites-vous, secourir la Pologne la Prusse vous ; barrait le passage. Mais qu'est-ce que la Prusse pour la France qui marche en armes ? Une poutre, un sillon, une ornière ! J'aurais roulé mes canons jusqu'à sa frontière, et j'aurais dit à la Prusse : « Ces hommes qu'on assassine là-bas sont nos frères ; laisse-nous aller à leur secours, ou nous allons te percer de part en part de nos boulets ! » Et si elle eût dit non, je l'aurais enfoncée comme un vitrage ! Entre elle et une révolution qu'on égorge, une révolution qui grandit trouve-t-elle des obstacles ? Les souverains eussent menacé ; ils eussent dit : « Nous ne pouvons souffrir.... les puissances de l'Europe ne sauraient permettre.... nous regarderions comme une déclaration de guerre, si... » Il fallait répondre : « Je veux ! » — syllabe de fer qui vaut, lorsqu'elle est dite à propos, des armées, — et pousser en avant le wagon terrible de votre révolution ! La Pologne ne serait point morte ; elle serait là, veillant à votre seconde frontière, prête à percer de sa balle l'ours blanc de la Russie, s'il voulait sortir de ses frimas. Si les

souverains eussent été assez forts pour vous attaquer, ils l'eussent fait. Ce ne sont pas vos concessions et vos airs d'obséquiosité qui les eussent désarmés. Voilà ce qu'il fallait comprendre ! Ils savaient bien que leurs peuples étaient nos secrets allies, et que, s'ils montaient à cheval pour nous faire la guerre, leur coursier, appelé par le hennissement des nôtres, les emporterait dans nos rangs. Mais vous n'avez de ceux qui font une révolution ni l'œil, ni le cœur, ni le bras. Vous n'avez pas su profiter de la position admirable que vous vous étiez faite. Vous aviez en main la liberté de l'Europe, et vous avez craint d'ouvrir la main. La foudre était à côté de vous, et vous avez eu peur de vous brûler les doigts en la prenant ! Le bruit de cet immense océan qui roulait ses vagues devant vous, vous a effrayés, et vous avez refusé de quitter la terre. Non vous n'avez pas fait de révolution ! Si vous eussiez fait une révolution, on n'entendrait point un seul bruit de chaînes à la surface du monde !

Et que s'est-il passé encore ? L'Italie, cette solfatare qui toujours fume, cette cendre encore chaude de l'ancienne Rome, jetait des flammes. L'Italie avait secoué

le joug de ses trente-six roitelets et arraché de sa chair la trompe de ces puces féroces qui sucent son sang depuis si longtemps. Elle se croyait à l'abri d'une invasion de l'Autriche, parce que le principe de non-intervention avait été solennellement posé par la France, et que, d'ailleurs, la France l'avait encouragée et lui avait promis son appui. Mais, ce principe de non-intervention, l'Autriche l'a déchiré comme une toile d'araignée. Ce que vous n'avez osé faire pour sauver la Pologne, elle l'a fait, elle qui, cependant, n'est pas accoutumée à gagner des batailles, pour maintenir l'Italie dans la servitude. À peine celle-ci a-t-elle eu relevé son drapeau, qu'elle a envoyé ses lourds bataillons le fouler aux pieds, et servir de gendarmes aux bourreaux qui coupaient la tête des patriotes. Quoi ! vous avez fait une révolution, et vous êtes une puissance sans ultimatum ? vous ne pouvez rien faire, ni rien empêcher en Europe ; on prend toujours le contre-pied de ce que vous demandez. Et ici quels sont ceux qui vous bravent ? Ces mêmes Autrichiens qui ont toujours tourné le dos devant vos soldais, et dont les canons sont sur votre place Vendôme, roulés en images de bronze ! C'est ce même monarque que vous avez forcé deux fois de déménager et

qui a été obligé de nous donner sa fille pour faire des héritiers à notre empereur. Un principe posé par un peuple, c'est sa frontière ; celui qui le viole lui déclare la guerre. Vous dites que vous avez fait une révolution ! Mais, cette insulte devant laquelle vous restez impassibles, vos pères fussent allés la venger jusqu'à Vienne ! Si vous eussiez eu aux temps la sueur d'une révolution, vous eussiez été enchantés qu'on vous fournît l'occasion de revoir ces vieux champs de bataille dont vos pères avaient semé l'Italie, de saluer du bruit de vos canons leurs grandes ombres, de cueillir quelques branches à leur laurier en fleurs pour vous faire une couronne, de faire boire encore un peu de sang autrichien à cette terre d'Italie qui le trouve si bon et qui en a perdu le goût. Mais vous n'avez plus l'haleine assez longue pour franchir les Alpes. Tout ce que vous avez osé faire, ce fut d'envoyer quelque infanterie à Ancône ; et, encore, dans quel but cette expédition a-t-elle été entreprise ?... En entrant en Italie, les Autrichiens savaient, du moins, ce qu'ils y venaient faire, et ce qu'ils y venaient faire, ils l'ont fait ; mais vous, savez-vous, même aujourd'hui, ce que vous êtes allés faire à Ancône ? Tandis que vos

soldats jouaient à la *drogue* derrière leurs murailles, les Autrichiens achevaient d'asservir l'Italie, et on eût dit que vous n'étiez venus là que pour voir s'ils s'acquittaient bien de leur besogne ; et encore, si notre drapeau flâneur s'est montré sur les murs d'Ancône, c'est que nos soldats ont été trop tôt vainqueurs, qu'ils n'ont pu recevoir à temps l'ordre de leur retraite. Comme cet acte d'énergie a dû vous rehausser aux yeux de l'Europe ! La belle expédition que la prise d' Ancône !... S'il n'y a pas encore, au musée de Versailles, un tableau représentant le siège d'Ancône, il faut vous dépêcher d'en commander un. Prise d'Anvers, prise d'Ancône : le magnifique total que cela présente !... Vous dites : « Cet homme est mon pavent, et je défends à qui que ce soit d'y toucher. » — « et moi, répond un chenapan, il est mon ennemi, et je vais le battre jusqu'à ce que mort s'en suive ! » Alors, vous prenez un attitude menaçante, et vous répondez : « Bats-le tant que tu voudras ; mais je me mettrai à ma fenêtre et je te regarderai faire. » Pour un peuple qui a fait une révolution, quel courage, quelle force de volonté, et qu'on est heureux d'avoir un pareil allié !... Et n'est-ce pas à cette occasion qu'un des vôtres, un brave avocat qui ne

peut souffrir ceux qui ont le sabre au côté, parce qu'il porte, lui, la plume derrière l'oreille, a dit : « Le sang de la France n'appartient qu'à la France ? » Or, si vous eussiez fait une révolution, eût-il osé vous tenir ce langage ? Oui, le sang de la France gouvernée par des avocats, abruti par l'égoïsme, n'appartient qu'à la France ; mais le sang de la France, quand elle a fait une révolution, appartient à tout opprimé qui réclame son secours : tous les tyrans sont ses ennemis, et tous les peuples qui s'affranchissent sont ses frères.

Que s'est-il passé encore ? Méhémet-Ali était notre ami ; c'était, du reste, notre dernier allié. Sous son gouvernement, l'Égypte commençait à devenir une puissance. Nos officiers lui disciplinaient une armée, et notre pavillon, joint au sien, eût été aussi large que celui de l'Angleterre. Maintenant il n'a plus d'armée, il n'a plus de flotte ; de souverain qu'il s'était fait, le voilà redevenu vassal. La vieille Égypte est enfouie à tout jamais sous le limon du Nil ! Et pourquoi Méhémet-Ali est-il tombé dans la disgrâce des souverains protocoliseurs de l'Europe ? Parce qu'il était votre ami et votre allié. Il y a

en Amérique un gros arbre de belle apparence qui donne la mort à ceux qui cherchent un abri sous son feuillage. Vous êtes de même. Votre protection est une cause de ruine ; et encore devez-vous vous trouver bien heureux que le congrès ne vous ait point forcés à prendre vous-mêmes Beyrouth !

L'Angleterre vous fait une guerre bien habile et parfaitement combinée. Elle vous affaiblit en vous déconsidérant. Elle sait bien, la perfide qu'elle est, qu'un acte de lâcheté est plus fatal à un peuple que dix défaites ! C'est non seulement vos alliés présents qu'elle vous ôte ; c'est encore les alliés que pourrait vous donner l'avenir. Et, en effet, à quel peuple oseriez-vous présenter votre alliance, quand on saura qu'elle se relire aussitôt qu'on a besoin d'appui ? Cependant la honte avait monté au front de vos ministres ; ils s'étaient retirés du congrès européen. Mais vous êtes comme les enfants qui ont peur quand ils sont seuls, vous vous êtes effrayés de votre isolement. Ces hommes qui avaient laissé percer leur mécontentement de ce qu'on humiliait la France, étaient trop fiers pour vous. Vous avez pris un traître de notoriété

publique et une poignée de ces hommes sans fibre nationale pour lesquels tous les portefeuilles sont bons, et vous les avez envoyés redemander aux rois la grâce de vous rasseoir à leur table verte et de signer après eux leurs protocoles ! Or, je vous le demande, un peuple sorti d'une révolution eût-il voulu descendre à une telle humiliation ? Agir ainsi, n'est-ce pas faire comme un valet qui, après avoir brusquement quitté son maître, revient le lendemain lui demander la faveur de reprendre sa place ? Ici c'est la même chose qu'en Italie : vous vous fâchez, on fait toujours, et vous laissez faire. Cette colère est-elle donc celle du vaillant et du fort ? Pour un peuple fort, ses alliés c'est lui-même, et malheur à qui les touche ! ou il tombe avec eux, ou il les venge. Il sait que ce n'est qu'à ce prix qu'on a des alliés fidèles. Pour venger la ruine de Sagonte, Rome s'est mise à deux doigts de sa perte ; mais aussi Rome est devenue la maîtresse de l'univers. Si Méhémet-Ali eût été l'allié de nos pères, au premier boulet tiré contre Beyrouth, tous nos canons fussent partis d'eux-mêmes, et le commandant de notre escadre, pour attaquer les Anglais, n'eût pas seulement cru devoir attendre un ordre de guerre. Céder toujours

n'est pas une maxime à l'usage d'un peuple libre. L'honneur et la liberté sont sœurs ; là d'où l'honneur s'est retiré, la liberté ne reste pas longtemps.

Que s'est-il donc passé encore ? Jusque-là les Anglais s'étaient donné la peine de cacher leurs jalousies sous une apparence d'intérêt européen. Ils ne nous avaient encore attaqués que dans la personne de nos alliés. Mais votre impassibilité lésa enhardis, ils ont profilé de la bonne volonté de M. Guizot pour élever leurs insultes jusqu'à notre pavillon lui-même. Sous prétexte d'un droit de visite équivoque, ils ont exercé sur nos navires marchands une espèce de piraterie. Ils les ont arrêtés au milieu de leur course ; ils y ont porté le désordre et le pillage, et le nom français n'a pu préserver nos matelots de ces indignes traitements dont on ne flétrit que les esclaves. Oui, des officiers anglais ont frappé nos concitoyens ! Ces faits ont été portés à la tribune ; mais l'insulte est demeurée impunie. M. Guizot semblait même penser que les Anglais n'avaient pas usé assez complètement de leur droit, et il voulait qu'on étendît encore le traité qui avait servi de prétexte à ces avanies.

et vous dites que vous avez fait une révolution ! Mais cette révolution, de quelle nature est-elle donc ? Il y a donc des révolutions qui vieillissent au lieu de rajeunir, et au lieu d'aviver qui éteignent ! Sous quel gouvernement la France a-t-elle donc laissé insulter son drapeau ? et la vieille monarchie, elle-même, avait-elle habitué les Anglais à tant d'audace ? Vous avez dit que ce serait un cas de guerre si on attaquait votre frontière, — c'est, je crois, M. Dupin qui a osé prononcer cette belliqueuse parole ; vous avez dit encore que le vaisseau décoré de son pavillon était la frontière qui s'éloignait du rivage. Est-ce donc encore là une vaine parole ? Pour repousser la violence parla force, attendez-vous donc que les Anglais jettent leurs bombes dans nos ports ? Depuis que M. Dupin a parlé ainsi, vos boulets ne sont-ils plus aussi pesants qu'auparavant ? vos caronades n'ont-elles plus la même portée, ou est-ce l'Océan qui refuse de plier sous vos vaisseaux ? Pourquoi donc tous ces sacrifices d'intérêts et d'honneur que vous faites à l'Angleterre, et quand le dernier sera-t-il accompli ? L'Angleterre est-elle donc, ô mon Dieu, l'arbitre de nos destinées : La France a vécu trois à quatre cents ans avec l'inimitié acharnée de

l'Angleterre ; comment se fait-il donc qu'elle ne puisse maintenant se passer de son alliance ? La République était seule en Europe ; son isolement ne l'a pas empêchée de triompher de ses ennemis ; et vous, ses fils, vous ne pouvez faire un pas sans vous tenir au bras de l'Angleterre ! Mais vous n'êtes donc que la rouille d'une épée, que la cendre d'un amas de poudre !...

Et voyez comme l'insulte amène l'insulte ! Une reine de sauvages, une femme qui était presque notre sujette, ose, elle aussi, excitée par les Anglais, insulter votre drapeau. Le chef de votre escadre eût cru manquer à ses devoirs s'il eût laissé tant d'insolence impunie. Il n'y avait rien, dans ses instructions, qui lui indiquât la manière dont il devait agir si le cas actuel échéait ; M. Guizot avait oublié de mettre dans sa note que, sous son ministère, il était défendu à nos marins de montrer du courage et de la fierté : il céda à un sentiment d'honneur national, et s'empara de cette poignée d'îles. C'était une conquête bien facile, à la vérité ; mais la conduite de notre amiral n'en était pas moins ferme et honorable, parce qu'en mettant à la raison ces magots insolents,

c'était les Anglais eux-mêmes qu'il châtiât. Cependant, M. Dupetit-Thouars a été désavoué ; on a justifié ceux qui nous avaient insultés, et on a donné satisfaction aux Anglais, les provocateurs de l'insulte. Volontiers il eût fallu, si la reine des Îles-Marquises lui eût intimé l'ordre de quitter ses rivages, que notre amiral ramenât sa flotte en France. Ainsi, voilà les glorieuses actions que votre révolution a produites ! Il faut que tous les peuples du monde sachent vos faiblesses ; que vous les rendiez témoins de vos humiliations. Il semble que vous ayez pris tâche de démentir tout ce que la renommée leur a dit de nous ; que vous teniez à les détromper de notre gloire. François I^{er}, vaincu et prisonnier, s'écriait avec un noble orgueil : « Tout est perdu, hormis l'honneur ! » Vos ministres s'écrient, à la tribune, avec plus de fierté encore. « Tout est sauvé, hormis l'honneur ; » car voilà le résumé de toutes leurs harangues justificatives. Et vous qui avez fait une révolution, vous applaudissez à de telles paroles ! vous appelez ceux qui les disent les *sauveurs de la patrie* !... Oh ! non, révolutionnaires transis, ne nous parlez pas de votre révolution ; dans l'histoire d'une révolution, il n'y a point de pareilles choses !

Voilà ce qui s'est passé à l'extérieur ; mais, à l'intérieur, que se passe-t-il donc ? Sans doute votre révolution a épuré vos mœurs ; elle a cautérisé cet ulcère de corruption qui rongait le corps politique et allait toujours s'élargissant ? Les comptoirs électoraux sont renversés ; on ne trafique plus du suffrage des arrondissements avec les routes, les canaux, les chemins de fer de la Nation ? vos rubans rouges dont vous aviez fait la monnaie de billon de cet infâme commerce, sont redevenus le signe de l'honneur ? quand un homme influent a un trou à sa réputation, ils ne servent plus à y mettre une pièce ? — Or, est-ce bien là l'effet qu'a produit votre révolution sur la morale publique ?

Et que se passe-t-il encore à l'intérieur ? Sans doute, le candidat à la députation ne veut pas d'autre recommandation que son patriotisme et sa vertu ? Il est, au milieu des électeurs, sans promesses et sans poignées de main, immobile et muet comme est une statue à vendre au milieu d'un groupe d'amateurs ? Sa vie passée, voilà toute sa profession de foi ? Une fois qu'il est à la chambre, il ne sait plus quel arrondissement l'y a

envoyé ? Il est libre de toute ambition locale et personnelle ; il est inconnu dans les bureaux du ministère, et ses commettants ignorent son adresse ? Il ne songe, lui qui est magistrat et père de famille, ni à s'élever, ni à faire entrer au parquet son fils, jeune avocat sans causes, mais plein d'espérances ? Il se regarde comme un végétal qui a atteint toute sa croissance et ne demande au soleil que de le revêtir tous les ans de ses feuilles accoutumées ? — Or, est-ce bien là les députés que votre révolution vous a faits ?

Que se passe-t-il encore à l'intérieur ? De leur côté, sans doute, vos ministres ne veulent exercer autour d'eux aucune influences illégitime ? Ils savent que les emplois ne leur appartiennent point ; qu'ils ne peuvent en disposer comme de leur chose ? que, dans le choix des fonctionnaires publics, ils ne sont pas aussi libres que l'est un maître dans le choix de ses valets ? Ils n'en font ni le patrimoine de leurs parents, ni la solde de leurs créatures ? Ils se feraient scrupule de gouverner avec des boules pipées ? leurs subalternes restent complètement maîtres de leur vote : ils ne savent ce que c'est que de

confisquer à quelqu'un sa conscience ? Si un fonctionnaire venait dire à M. Guizot : « Faut-il voter pour vous, ou pour l'opposition ? » cet austère ministre répondrait : « Pour moi, si j'ai raison ; pour l'opposition, si j'ai tort ? Leur vertu est inflexible avec tout le monde que ; le choc vienne d'en haut, qu'il vienne d'en bas, ils résistent ? Ils ne reconnaissent d'autre maître que la Nation ? Ils veulent bien que le roi les préside, mais ils ne veulent point qu'il leur impose sa volonté : ils le laissent régner, et ils gouvernent ? Ils ne font rien pour conserver leur portefeuille ; arrivés au pouvoir avec la majorité, comme un bois inerte que le flux pousse, quand le reflux vient, ils ne cherchent point à se retenir au rivage ? — Or, est-ce là les ministres que votre révolution a amenés au pouvoir ? Répondez !...

Que se passe-t-il encore à l'intérieur ? Sans doute la représentation nationale est maintenant une vérité ? La Chambre n'est plus encombrée de fonctionnaires salariés, majorité inerte, indifférente, que prend celui qui vient des mains de celui qui s'en va, comme, en prenant une ferme, on prend les troupeaux qui en dépendent ? Elle est

indépendante comme le sénat d'une vieille république ; elle est l'âme et le cerveau de la France ; toutes les sympathies et les antipathies de la Nation ont un écho dans son urne ? Un ministre qui oserait porter atteinte à l'honneur du pays en répondrait sur sa tête, et si quelqu'un de ces chercheurs de portefeuilles s'avisait de déclarer à la tribune qu'il est allé au devant de nos ennemis autrement que pour les combattre, il serait chassé de la chambre par une huée ? — Or, votre assemblée législative, est-ce ainsi, depuis votre révolution de juillet, qu'elle est faite ? Quant à l'autre Chambre, j'en conviens, il n'est point de révolution qui puisse la rajeunir.

Que se passe-t-il encore à l'intérieur ? Sans doute cette promesse d'un gouvernement à bon marché qu'on vous faisait n'était pas un leurre ? Votre royauté citoyenne ne vous coûte pas plus cher qu'une présidence de république ; peut-être même ce roi bourgeois qui trouvait un parapluie assez bon pour abriter son diadème, se contente-t-il de ses immenses revenus personnels ? Qu'avez-vous besoin, d'ailleurs, d'une royauté si bien

galonnée ? Votre France est-elle plus grande que du temps de Charlemagne, qui faisait vendre au marché les légumes de ses jardins ? est-elle plus glorieuse que sous le gouvernement du premier consul Bonaparte, auquel suffisaient, pour vous représenter, les appointements de trois ministres ? Sans doute encore les fils du roi promus aux premiers grades de l'armée aussitôt qu'ils ont la force déporter de grosses épaulettes. trouvent la ration de général dont Hoche, Kléber, Jourdan, Marceau, et tant d'autres grands capitaines vécu, assez grosse pour ont les faire vivre ? Ils ne nous demandent point, pour se rehausser, des escadrons de laquais et des files de carrosses ? Ils trouvent que de trop grosses poches ne vont point à un habit militaire ? Ils ont, du reste, leurs revenus particuliers et la dot de leur femme ; si cela ne suffisait point pour leur faire mener le train d'un prince, c'est à la tendresse de leur père et non à la munificence du peuple qu'ils s'adresseraient ? Et, en effet, est-ce notre faute, à nous, s'ils sont altesses ? — Or, en est-il ainsi, je vous prie ?

Que se passe-t-il encore à l'intérieur ? Après une

révolution, le fer et l'acier sont plus précieux que l'or. Sans doute, donc, ce n'est plus l'or qui fait vos capacités ? dans votre âge de sincérité, la richesse ne peut plus être ni un talent, ni une vertu : le titre de Français, voilà la seule capacité électorale que vous reconnaissiez ; et, en effet, parce qu'un maçon se retrouse les bras tous les matins, cela empêche-t-il qu'il n'ait de la capacité ? et pourquoi, si l'arrondissement lui payait sa journée, ne le représenterait-il pas aussi bien qu'un avocat qui a la langue enflée ? — Or, je vous le demande, depuis quatorze ans que règne votre révolution, a-t-on vu beaucoup de maçons à la Chambre ?

À l'intérieur, que voit-on encore ? La presse a sans doute sa part de la liberté qu'elle a faite aux autres ? Une révolution, parce que tout est tranquille, n'encloue pas son canon d'alarmes : quand le champ est ensemencé, elle ne brise point le semoir qui y a épanché le bon grain ; elle ne jette point la faucille qui a coupé les abus, parce qu'elle sait que c'est une mauvaise herbe qui repousse vile. La presse est l'amie des peuples : ce qui le prouve, c'est que les rois la persécutent. Or, si vous êtes le peuple,

pourquoi la traiteriez-vous en ennemie ? Pour craindre la vérité, il faut profiter du mensonge ; vous donc qui ne profitez pas du mensonge, quand la presse dit vrai quel mal peut-elle vous faire ? Si au contraire elle ment, si elle cherche à répandre des doctrines pernicieuses, la raison publique, ce juge qui ne se laisse ni égarer ni corrompre, n'est-elle point là pour en faire justice ? Je suppose qu'un fou étalât des poisons dans les rues, trouverait-il le débit de sa marchandise ? Ainsi donc, la presse jouit des délices de la paix ; elle est libre de faire au peuple son éducation de roi ; un mot lâché étourdiment, balle partie avant que l'œil ait été mis au canon, n'est plus un crime qu'il faut absolument juger en cour d'assises ? On ne voit plus de journaux dont le cautionnement soit emporté par une seule amende ; plus d'écrivains passer les mains dans une chaîne, tandis que l'assassin protégé va en carrosse à la prison qui lui est destinée ? Les procès de tendance sont morts, la complicité morale n'est plus, et la condamnation de Dupoty est d'une autre époque ? — Or, parlez ! est-ce bien là l'âge d'or que votre révolution a fait à la presse ?...

Qu'y a-t-il encore à l'intérieur ? La garde nationale, qu'en avez-vous fait ? Comment avez-vous réorganisé votre armée ? Permettez-vous à vos soldats de se souvenir qu'ils ont un père, une mère, des frères ; qu'ils sont sortis du peuple, et qu'ils doivent rentrer parmi le peuple ? L'armée, est-ce la garde nationale mobilisée, la pointe d'épée que porte la France, ou n'est-ce qu'un garde farouche qui se précipite aveuglément sur ceux que vous lui désignez, une lame de sabre ivre qui frappe n'importe où ? Voit-on encore les soldats et le peuple en venir aux mains dans nos rues, guerre impie où, quelque parti qui triomphe, c'est toujours la France qui est vaincue, elle qui saigne par toutes les blessures que reçoivent les combattants ? voit-on encore des citoyens frappés au seuil de leurs maisons, et des femmes qui tombent en couvrant de leurs corps un époux ou un fils ? Quand la faim allongeant ses crocs et la cupidité sont en présence, est-ce toujours pour la cupidité que vous prenez parti ? Roulez-vous toujours aux pieds de vos chevaux ceux qui demandent du pain ? les percez-vous toujours de vos baïonnettes ? Et ceux qui ont échappé à vos soldats, les livrez-vous toujours à vos juges ? — Dites-nous *non*, et

je croirai que c'est bien une révolution que vous avez faite.

À l'intérieur, qu'y a-t-il encore ? Sans doute on ne court plus risque de mourir de faim en France ? La France nourrit tous ses habitants, comme un bois nourrit tous ses oiseaux et toutes ses bêtes fauves ? Vous avez sans doute établi de grands ateliers où tous ceux qui veulent se servir de leurs bras trouvent du travail moyennant un salaire raisonnable ? Au lieu de livrer les travaux publics à des spéculateurs avides qui font leur bénéfice des rognures enlevées au salaire de l'ouvrier, c'est vous-mêmes qui vous chargez de leur exécution ? Ce sont des ouvriers choisis par vous et bien payés qui font vos routes, vos ponts, vos canaux ? Vous avez des forges, des manufactures de drap et de toiles, des tanneries ; c'est vous qui confectionnez des armes, les habits de vos soldats, le harnachement de votre cavalerie ? vous défrichez les landes vous assainissez des marais, vous reboisez des montagnes, vous arrosez des plateaux arides, vous exploitez des mines ? Au lieu de perdre l'argent du budget à engraisser des sinécures, à

faire vivre dans une fastueuse abondance des fonctionnaires qui ne servent pas trois fois l'année, vous l'employez à nourrir la Nation qui travaille ? Il n'y a plus, en France, une multitude d'ouvriers dont les uns manquent complètement d'occupation, dont les autres tirent à peine, du travail de leur journée, le morceau de pain qui empêche leur famille de mourir ? L'hiver, on n'en voit plus qui soient obligés de vendre leurs hardes pour vivre ? on n'en voit plus balayés, comme une ordure, de leur galetas, parce qu'ils ne peuvent en payer le loyer ; plus enfin au devant desquels la charité publique soit obligée de venir ? — Si cela est, oui vous avez fait une révolution ! Si cela n'est pas, au moins faites donc une loi qui permette à ceux qui ont trop d'enfants, de les exposer, comme en Chine, au courant des fleuves ou à la lisière des forêts. Nous n'avons, il est vrai, ni crocodiles, ni tigres ; mais il se trouvera bien çà et là quelque loup qui aura pitié d'eux et les dévorera.

Qu'avez-vous fait encore à l'intérieur ? Cette révolution que vous célébrez, vous avez sans doute noblement récompensé ceux qui l'ont faite ? Les haillons

sont des insignes, et ils ont la première place de vos fêtes ? Vos salons étincellent de croix de Juillet dont l'éclat efface celui des décorations neuves ? Il n'est point vrai que Talleyrand, cet homme de trahison et de fourberies, dont les perfidies pourraient faire dix traîtres, soit revenu à la surface de votre cour ? La renommée de l'austère Dupont (de l'Eure) vous couvre encore de ses rayons ? Lafayette, ce vertueux mais fatal vieillard, qui n'a jamais su faire tourner sa popularité qu'au détriment de la France, est mort dans les bras du gouvernement, et il y avait des altesses aux quatre coins de son cercueil ? Laffitte, l'architecte de votre trône, et sous lequel tous les autres n'ont travaillé que comme des maçons, est descendu dans sa tombe entouré de votre reconnaissance et de vos regrets ? Aux soldats obscurs qui ont versé leur sang dans votre querelle, vous avez sans doute fait une honorable existence ? Ces femmes en haillons de deuil qui viennent s'agenouiller autour de cette longue colonne de fer, ce ne sont point les mères et les épouses des martyrs de vos trois journées qui prient afin qu'on se souvienne là haut de leurs misères ? Mais les plus braves de ceux qui ont fait votre révolution, où sont-ils que nous

ne les voyons pas à cette fête ? Ne viennent-ils point d'eux ces cris de malédiction qui percent les dalles de vos prisons ? Ce brillant soleil, témoin de leur triomphe, jette-1-I seulement, pour saluer leur gloire, un rayon à travers leurs barreaux ? Mais non ! quand on célèbre une révolution, on n'en traite point ainsi les auteurs ! Il est impossible, tandis que vous poursuivez votre orgie dans la salle à manger de ce brillant édifice, que ceux qui l'ont élevé soient enfermés dans les caves ! Si vous les aviez crus de trop à la surface de la France, vous n'eussiez pas osé les enfermer dans leur cercueil avant qu'ils fussent morts ; vous eussiez eu le courage de voir couler leur sang, et vous leur eussiez publiquement fait couper la tête : Entre tuer et faire mourir, vous savez bien qu'il n'y a que la différence d'un petit espace de temps ; que faire boire de la ciguë à un condamné, ou lui faire respirer l'air empoisonné d'un cul-de-basse-fosse, c'est toujours à peu près la même chose. On ne vanterait point votre générosité, si vous n'aviez su que commuer la mort en agonie !

Quoiqu'il en soit, montrez-moi parmi vos

fonctionnaires un seul véritable combattant de juillet, et votre révolution ne sera point pour moi une chose invraisemblable. Mais non, quand vous nous dites que vous avez fait une révolution, vous vous vantez ! vous n'avez fait que changer la couleur de vos tentures, que hisser un oiseau de basse-cour à la place d'une fleur dont l'odeur était épuisée ! Vous croyez que vous avez édifié, et vous n'avez que badigeonné des décombres. Non ! encore une fois non ! Faites-nous faire, si vous le voulez, trois sommations par le commissaire de police, mais nous ne nous réjouirons pas !...

Les canons de M. Miot

Je conviens que le Morvan est un assez beau pays ; ce n'est pas un pays comme il faut, un pays de jasmins et de roses, de jardins et de kiosques ; mais j'aime le Morvan avec ses grosses montagnes rondes, pleines d'un bourgeois embonpoint, et les vieux chênes qui leur servent de parasol ; je l'aime avec ses longues forêts qui ne quittent point le voyageur de la journée ; je l'aime enfin avec ses larges et plantureuses vallées au fond desquelles vous trouvez toujours quelque ruisseau sémillant et bavard qui semble vouloir causer avec vous, et dont vous inviteriez volontiers la Naïade à souper pour la bonne compagnie qu'elle vous a tenue. Dans le Morvan, on se chauffe bien pendant l'hiver, on va à l'ombre pendant l'été, et M. Dupin, dont on ne peut en cette occasion suspecter la sincérité, attendu qu'il n'a rien à gagner à cela, a vanté l'excellence de ses eaux.

Cependant, je ne voudrais pas demeurer dans l'arrondissement de Château-Chinon, quand on m'y enverrait avec trois mille francs de rentes et la croix d'honneur pour moi, ma femme et mes deux enfants. Je sens bien qu'il faut que je vous dise pourquoi ; car vous m'accuseriez de calomnie. Mais, au lieu de vous répondre, je vais vous raconter ce qui est arrivé dernièrement à M. Miot, comme nous un peu malade démocratie ; après cela, ira qui voudra jouir des excellentes eaux du Morvan, ce n'est pas moi qui chercherai à y mettre obstacle.

Du temps de la Convention, la ville de Moulins-Engilbert était infiniment conventionnelle. La Convention, donc, pour récompense de son patriotisme, lui avait fait présent de deux canons. Tant que la République exista, les deux braves furent traités par monsieur le maire et la municipalité avec tous les égards possibles ; il n'y avait point de fêtes auxquelles ils ne fussent invités, et la *Marseillaise* eût mal résonné s'ils ne l'eussent accompagnée de leurs détonations. La ville de Moulins, déjà bonapartiste sous le Consulat de

Bonaparte, se fit napoléoniste sous l'Empire. Dès lors, les deux conventionnels furent oubliés ; mais on ne les inquiéta point à cause de leurs opinions. Jamais la moindre avanie ne troubla leur glorieux repos, et ils eussent été assez satisfaits de leur condition, si l'air humide et oxydant de la montagne ne les eût grandement incommodés : ce qui les contrariait le plus, c'est qu'ils se croyaient condamnés à mourir de maladie. Du reste, depuis M. de La Palisse, combien de gens sont morts ainsi ! L'invasion vint jusqu'à Moulins-Engilbert. Les Cosaques mutilèrent horriblement nos deux vétérans : ils les laissèrent pour morts sur la place, et tout le monde les tint pour morts. Mais, un beau jour de l'an de grâce 1842, le conseil municipal, n'ayant rien autre chose à faire, songea que la ville de Moulins-Engilbert avait pour pensionnaires deux vieilles pièces conventionnelles. Or, garder dans ses murs les restes de deux canons révolutionnaires, deux canons qui avaient fait feu sur les ennemis de la patrie, sur les Anglais peut-être, c'était un scandale impardonnable... Que dirait M. Guizot, quand il apprendrait cette nouvelle ?... On courrait risque de voir la roue de Nevers à Autun prendre, pour éviter Moulins-

Engilbert, une direction nouvelle. Après en avoir mûrement délibéré, on décida que les deux canons méritaient d'être déportés à la ferraille, et qu'ils seraient vendus à l'encan comme armes hors de service. Cette décision fut approuvée par le sous-préfet de l'arrondissement, et le préfet Badouix la confirma. Or, j'en appelle à vous, mes abonnés, mettez-vous, pour une minute seulement, à la place de ces deux canons, et pour peu que vous soyez sensibles à une humiliation, vous comprendrez tout ce qu'alors ils durent souffrir. Quoi ! eux qui avaient pris part à toutes les grandes batailles de la République, sur l'affût desquels, peut-être, Hoche et Marceau avaient écrit leurs bulletins de victoire, être relégués parmi les vieux poêles démonétisés et les vieilles marmites percées !... Assurément ils se seraient fait sauter, si des canons pouvaient se faire sauter eux-mêmes. Le jour fatal était arrivé. Les deux vétérans allaient être livrés aux mains d'un ignoble raccommodeur de casseroles. M. Miot prit la généreuse résolution de les sauver. Il les mit à prix, à prix, à prix, et ils lui furent adjugés pour trente deux francs cinquante centimes. Alors, il les plaça sur les murs de son jardin, et les décora

d'épithètes qui rappelaient et leur illustre origine, et le sort ignominieux qu'ils avaient failli subir. M. Miot était loin de soupçonner qu'en remplissant ce pieux devoir il se préparait un procès. Cependant, le conseil municipal de Moulins-Engilbert ne prit point garde à l'installation des deux canons. Que lui importait, en effet, que M. Miot déposât sa ferraille dans son cellier ou l'étalât sur les murs de son jardin ? D'abord, personne n'eut peur des canons ; M. Miot, possesseur de deux pièces d'artillerie, n'en parut pas plus terrible qu'auparavant ; les habitants de Moulins-Engilbert passaient à portée et à demi-portée des pièces, sans la moindre inquiétude : l'on dit même que de braves enfants osèrent plusieurs fois leur regarder dans la gueule. Il y a plus, aucuns riaient de cette fantasmagorique artillerie.

Mais des avis venus de Château-Chinon troublèrent la sécurité publique. On représentait au conseil municipal que M. Miot, avec son parc d'artillerie, menaçait incessamment la ville ; qu'il la tenait comme assiégée ; qu'il était maître de lui imposer ses volontés les plus révolutionnaires ; que le jour de la Saint-Philippe, si les

habitants criaient vive le roi avec trop d'enthousiasme, s'ils illuminaient leurs fenêtres, il pourrait tirer sur la ville et la réduire, avec tous ses monuments, en décombres ; qu'il pourrait encore, lorsque l'agent du fisc viendrait lui apporter son bordereau, le mettre en fuite à coups de canons, au lieu de lui donner à boire un coup, ainsi que tout bon Français doit le faire. Puis, quel homme était-ce que ce M. Miot ? Un patriote farouche, toujours prêt à venir au secours des infortunes de son parti. Dans le conseil municipal, il ne perdait jamais de vue les intérêts des plus pauvres ; hors du conseil, il ne parlait que d'abus à réformer et de réformes à établir. Il avait, d'ailleurs, écrit à M. Gautherin, le sous-préfet, une lettre peu révérencieuse, dans laquelle il citait des vers de Voltaire : évidemment, ce n'était pas sans dessein qu'il avait acheté deux canons hors de service ! Et, d'ailleurs, outre son artillerie, il avait pour arme offensive une barbe d'un demi-mètre de long, aiguisée en pointe comme un poignard : un tel homme ne pouvait manquer de tramer quelque chose contre la ville et le gouvernement. Le danger était d'autant plus grand, que Moulins-Engilbert n'était point fortifié. Les habitants, sur ces avis presque

officiels, se crurent obligés d'avoir peur : les deux petits canons de M. Miot leur semblèrent des pièces de quarante-huit ; les gendarmes se détournèrent pour ne point passer sous les murs de son jardin ; il fut même question, dans le conseil municipal, de faire construire, par le voyer, des ouvrages avancés dans la direction de l'habitation de M. Miot, et d'établir des retraites casematées pour les femmes et les vieillards. Monsieur le procureur du roi se crut obligé d'intervenir, et, en effet, il ne pouvait tarder davantage : un ennemi puissant, décidé, capable de tout, était au cœur de l'arrondissement, et la capitale elle-même, malgré la hauteur escarpée de sa double cime et sa brigade de gendarmerie, n'était pas, dans son aire, à l'abri d'une attaque !... M. Miot fut donc cité à la police correctionnelle, comme détenteur d'armes prohibées.

Ce formidable artilleur obéit à la cédula du parquet, ainsi que le ferait un homme faible ; il se rendit au tribunal, seul, sans canons, ne portant avec lui d'autre arme offensive que sa grande barbe : il ne daigna pas même tirer son avocat du fourreau, tant il se croyait sûr

de la victoire, et il prit lui-même la défense de ses canons ; mais, malgré sa résistance désespérée, il fut obligé de céder. Le tribunal ordonna une expertise. C'était envoyer un médecin constater l'état sanitaire d'un homme mort depuis vingt ans. Toujours est-il que l'opération eut lieu avec solennité, et les deux canons eurent l'honneur d'être visités par un ancien capitaine d'artillerie.

Il résulte du rapport du capitaine, que les deux canons sont encloués ; qu'il leur manque à chacun un tourillon et le bouton de la culasse ; que, de plus, ils sont obstrués par des corps étrangers jusqu'à la moitié de leur profondeur ; qu'en y faisant certaines réparations, ils pourraient recevoir une charge ; mais que, dans ce cas même, attendu qu'ils ne peuvent être ni transportés, ni pointés, ils seraient peu susceptibles de nuire.

Le tribunal de Château-Chinon a pris ce petit adverbe de quantité — peu — au sérieux ; il en a profité pour condamner M. Miot à la confiscation de ses canons et aux dépens. Mais il résulte évidemment de l'état des deux pièces qu'elles sont hors de service. Ici le mot peu employé par l'expert est une espèce de correctif : c'est

comme une concession qu'il fait aux ennemis de M. Miot. Il dit, en parlant des deux canons mutilés, qu'ils sont peu susceptibles de nuire, comme un ami de M. Lapaulme dirait qu'il est peu spirituel, pour ne pas dire qu'il est sans esprit ; comme un maire dirait de l'*Écho de la Nièvre* qu'il est peu consciencieux, pour exprimer qu'il parle toujours contre sa conscience ; comme je dirais, moi, en parlant des vers de mon tailleur, qu'il a peu d'imagination, pour faire entendre qu'il en est totalement dépourvu. Le tribunal de Château-Chinon me paraît peu familier avec les tropes, et, en effet, ces enfantillages de style ne sont plus de son âge. Toutefois, il y a des inconvénients à ne pas connaître la valeur d'une litote. Ainsi, si monsieur le président du tribunal de Château-Chinon entendait dire à Arago qu'il n'est pas aisé de prendre la lune avec les dents, il en conclurait que la chose est possible. Et quand bien même encore l'expert eût dit que les canons étaient très susceptibles de nuire, peu importe sa conclusion, du moment que les faits sur lesquels il l'appuie prouvent évidemment le contraire. Soit un facteur rural qui a été écrasé par une voilure : si le médecin envoyé pour constater son état, après avoir déclaré que cet homme a

les deux jambes coupées, s'avisait de conclure qu'il peut cependant continuer son service, faudrait-il donc que le tribunal adoptât les conclusions du docteur ?

Suivons maintenant le rapport de l'expert dans tous ses détails, et voyons ce qu'il en résulte.

D'abord, les deux canons sont encloués, l'intérieur en est obstrué de ferraille qu'on y a enfoncée à dessein et qu'une rouille de trente ans a soudée aux parois de la pièce ; pour obtenir une explosion, il faudrait, d'après le rapport, forer une autre lumière, fermer l'ancienne par une masse de fonte fortement vissée, et chasser, par une charge de poudre, de l'intérieur des canons, les corps étrangers qui les obstruent. Assurément, M. Miot ne s'est jamais demandé si ces canons pouvaient être remis en état de service, et il a dû être bien étonné d'apprendre, par le rapport de l'expert, que la chose était possible. Mais, supposons que M. Miot se fût mis en tête de faire de ses canons des armes prohibées ; qu'il eût bien voulu sacrifier cinq à six mille francs pour avoir le plaisir d'entendre leur voix, comment aurait-il pu arriver à son but, je vous prie ? Un canon n'est pas un objet que le

serrurier du lieu puisse mettre sur son enclume. Il aurait donc fallu qu'il demandât au gouvernement des machines et des ouvriers de ses fonderies ? Puis, les canons une fois réparés, la difficulté eût été de trouver un homme assez hardi pour mettre le feu à ces pièces ainsi rafistolées ; et, je le demande à monsieur le président lui-même, voudrait-il, quand il y aurait un siège de conseiller à gagner, se charger de la besogne ?

Mais, j'accorde que M. Miot puisse mettre ses canons en état de faire acte de pièces : à quoi lui serviront-ils ? Si je poursuis l'examen du rapport, je vois qu'ils sont estropiés chacun d'un tourillon. Cette infirmité empêche qu'ils ne puissent être montés sur des affûts, et leur rend toute locomotion très laborieuse ; ils ne peuvent plus guère s'écarter de la place où ils sont, et il leur faudrait six mois au moins pour aller se mettre en ligne devant les Tuileries. Tout le mal qu'ils sont peu susceptibles de commettre ne peut donc s'adresser qu'à la ville de Moulins-Engilbert. Si donc M. Miot voulait faire le siège de la place, voyons quel parti il pourrait tirer de ses canons.

D'abord, pour les mettre en batterie — c'est l'expert qui le dit, il faudrait qu'il élevât une plate-forme assez étendue pour que le recul ne les jetât point à terre. Élever une montagne factice, ce n'est pas là un travail d'une minute ; il faudrait pour cela bien des Auvergnats, et la journée d'un Auvergnat, garni de sa pioche et de sa brouette, ne coûte pas moins de quarante sous : vingt sous pour la brouette, vingt sous pour la pioche ; on a l'homme par dessus le marché. Or, croyez-vous donc que M. Miot ait une caisse de siège ? Ensuite, un canon n'est pas un pistolet de poche, un objet qu'en emporte sous son bras comme un portemanteau ; et M. Miot, tout vigoureux qu'il est, n'est pas un hercule. Après avoir perdu beaucoup de temps pour élever la plate-forme, il faudra en perdre autant pour y faire arriver les deux canons ; or, pendant que ces ouvrages s'exécuteront, monsieur le maire de Moulins ne pourra-t-il appeler à son secours la brave garde nationale de Nevers, qui a déjà rétabli le drapeau tricolore à Saint-Saulge ? elle se ferait, j'en suis sûr, un plaisir d'aller remettre M. Miot sous la domination de Louis-Philippe. Mais, supposons que M. Miot achève, sans être dérangé, ses travaux de siège :

il résulte, du rapport de l'expert, que les deux canons n'ont plus de bouton de culasse, et que le pointage en est impossible ; or, quel mal ces deux canons aveugles peuvent-ils faire à la place ? Lorsque M. Miot ajustera la ville, il frappera le village qui est à côté. Comment donc serait-il possible que de pareilles attaques triomphassent de la bravoure des assiégeants ? Que M. Miot les somme tant qu'il voudra de capituler, il est évident pour moi qu'ils répondront : « Nous aimons mieux mourir que de nous rendre ! » ce qu'on traduira dans la postérité par ces éclatantes paroles : *Moulins-Engilbert meurt, il ne se rend pas !* Puis, il paraît, d'après le rapport de l'expert, que nos deux canons, si fermes du temps de la Convention, reculent maintenant d'une manière scandaleuse. C'est, du reste, le sort de tous les braves qui ont le malheur de vivre trop longtemps, et Soult lui-même, notre dernier général, ainsi que Lafayette, n'ont pu échapper à cette maladie. Or, le transport des pièces étant fort difficile, il faudra beaucoup de temps pour les remettre en batterie, à moins que M. Miot ne les retourne et, pour les faire retenir à leur place, ne les tire en sens contraire. Toujours est-il que cette artillerie ne pourra

guère tirer qu'un coup par jour ; or, pour peu que monsieur le commissaire de police de Moulins-Engilbert sache la guerre, ne profilera-t-il point de ce répit pour fondre, à la tête de ses agents, sur la batterie, et sommer M. Miot, sur ses pièces, de se retirer ? Puis, où M. Miot prendra-t-il des munitions ? Avant toute opération, il faudrait qu'il s'emparât du parc d'artillerie de Vincennes, ou qu'il se servît, en guise de boulets, des tubercules de son jardin. Mais, enfin, mettons les choses au pis ; admettons que M. Miot s'empare de la ville de Moulins-Engilbert : qu'en fera-t-il ? Et, d'ailleurs, monsieur le maire n'aura-t-il pas toujours le temps de le faire assigner au tribunal de Château-Chinon pour qu'il la rende ? Donc, les canons de M. Miot ne peuvent faire aucun mal à la ville de Moulins-Engilbert ; donc, ils ne peuvent faire de mal à qui que ce soit, sauf à celui qui voudrait les tirer ; donc, ils n'ont, d'une arme prohibée, que le nom et la forme ; donc, ils ne sont pas une arme prohibée j'espère que cela est : logique !

Mais, après avoir fait l'artilleur, faisons un peu l'avocat : il faut savoir un peu de tout quand on est

pamphlétaire.

Par cela seul qu'à force de réparations, réparations impraticables, du reste, pour un particulier, un canon mutilé puisse être remis en état de recevoir une charge, est-ce une raison pour que ce soit une arme prohibée ? Quel objet, en y faisant les réparations nécessaires, ne peut devenir une arme prohibée, et qui ne condamnerez-vous point ? Avec un briquet à piston, je puis faire un pistolet de poche ; avec une canne et une lame de fleuret, je puis faire une canne à épée. Si j'ai chez moi une forge et du fer, vous direz encore que je suis détenteur d'armes prohibées ; car, ce fer, je puis ou le rouler en canon de fusil, ou l'allonger en baïonnette, ou l'affiler en poignard. Si on vous montrait une barre de fer, pour être conséquent avec vos principes, il faudrait que vous déclarassiez que c'est une arme prohibée ; car, avec quelque modification elle peut le devenir. La perruque de monsieur le président lui-même est une arme prohibée ; car, à la rigueur, elle pourrait servir à bourrer un canon ; et que dirait-il, si monsieur le procureur du roi concluait, de ce qu'il a, lui président, du charbon dans son foyer, du

soufre dans son armoire et du salpêtre dans sa cave, qu'il cache chez lui une fabrique de poudre ?

À la place de M. Miot, j'aurais dit au tribunal, sans faire de bruit, sans me fâcher :

« Vous prétendez, messieurs, que mes canons sont une arme prohibée !... mais, lisez donc avec attention le rapport de votre expert ; il en résulte précisément le contraire. Votre expert vous dit que, tels qu'ils sont, mes canons sont incapables de faire feu ; or, c'est tels qu'ils sont, tels que je les ai achetés qu'il faut les prendre, et non tels qu'ils peuvent devenir ; car, ni vous, ni d'autres, ne savez ce qu'ils deviendront. Vous êtes les juges du présent, et non du futur contingent possible ; vous ne pouvez me condamner pour un délit que je n'ai pas encore commis, quand bien même seriez-vous convaincus que je le commettrai demain, et le délit dont je suis accusé, vous savez bien qu'il m'est impossible de le commettre. En tout cas, puisque vous voulez que le coupable vous paie d'avance, au moins escomptez-lui donc sa peine. Mes canons peuvent devenir une arme prohibée, soit ; mais ce n'est pas là la question. Sont-ils

ou ne sont-ils pas, maintenant, une arme prohibée ? Voilà tout ce que vous avez à décider. Vous perdez votre temps à examiner si je puis être en contravention demain, au lieu d'examiner si je le suis aujourd'hui. Chez quel peuple la peine précède-t-elle donc le crime ? Demandez à M. Dupin si une telle législation peut avoir cours en France, et vous verrez ce qu'il vous répondra. Savez-vous bien que vous seriez, sans le vouloir, des hommes dangereux, fort dangereux, si la jurisprudence qu'on veut m'appliquer était admise par vous en principe ? que nul n'oserait dormir tranquille dans l'arrondissement de Château-Chinon ? Il vous serait permis de faire arrêter tantôt celui-ci comme voleur de bestiaux, attendu qu'il peut voler des bestiaux ; tantôt cet autre comme meurtrier, attendu qu'il peut assassiner quelqu'un ; vous pourriez accuser de chants séditieux un muet qui ne le serait pas de naissance, attendu qu'on peut lui rendre la voix. À votre tribune, le Code pénal serait plus terrible cent fois que le Code militaire : un grenadier qui se promènerait tranquillement le long du Rhin, un conseil de guerre ne déclarerait point qu'il est déserteur, attendu qu'il n'avait qu'à passer le fleuve pour gagner le territoire

étranger. En tout cas, s'il était prouvé que cet homme ne sait point nager, comme il vous est prouvé, à vous, qu'il m'est impossible de faire réparer mes canons, bien certainement on le renverrait. Je suis encore innocent, puisque mes canons ne sont pas encore une arme prohibée : renvoyez-moi donc, par respect pour la loi, pour ne pas inquiéter les patriotes du pays, pour qu'ils ne croient pas qu'on leur fait un crime de leur opinion, de l'accusation ridicule que nos ennemis m'ont suscitée, et puisque je suis si odieux à l'arrondissement, je promets, pour dédommager tous ceux qui me poursuivent de leur haine, de commettre bientôt un vrai délit. »

Or, si M. Miot eût parlé ainsi, je ne vois pas ce qu'eût eu à lui répondre le ministère public.

La condamnation de M. Miot est d'autant plus étrange, qu'elle porte atteinte à la chose jugée. Le conseil municipal de Moulins-Engilbert a vendu les canons. Il a eu, certes, le plus grand tort de les vendre. À sa place, n'y eût-il pas eu un sou dans la caisse et eût-il plu dans la salle des délibérations, je n'aurais point voulu faire argent de ces nobles reliques. Il est des souvenirs que tout

Français doit respecter, et malheur à qui voudrait les égratigner d'une rature ! Quand vous voyez la chauve-souris chercher à souffler de sa grande aile velue un flambeau, vous n'avez pas besoin d'avoir lu Buffon pour savoir que cet oiseau équivoque aime les ténèbres. La gloire nationale est trop précieuse pour qu'on la laisse perdre, et ce n'est pas aux conseils municipaux à la jeter par les fenêtres de leur salle. La gloire nationale est comme l'argent, elle a cours à quelque coin qu'elle soit frappée, et il faut la prendre n'importe de qui elle vienne.

Je conçois que nos petits-maîtres du régime actuel n'aient pas la Convention ; mais ici il ne s'agit point d'aimer, il s'agit d'admirer. L'époque de la Convention est certainement la plus glorieuse de notre histoire, et qu'on soit ce que l'on voudra, on doit être fier d'appartenir à une nation qui a un tel chapitre dans ses annales. Là, du moins, les vertus sont pures de tout alliage. Ce n'est pas, comme sous l'Empire, le fanatisme d'un homme l'ambition, le besoin de renommée qui produisent les grandes actions c'est le saint amour de la patrie et dans le grand homme : ; il y a toujours le citoyen qui

prédomine ! Là tout le sang versé est donné à la patrie. Ceux qui meurent, la gloire ne les a pas fait boire à sa gourde pleine de poudre délayée dans du sang ! On meurt à la frontière, parce que c'est la France qui est derrière soi ; on descend sous les flots, parce qu'elle vous regarde et rougirait de vous si vous étiez des lâches ; on monte d'un pied ferme à l'échafaud, non parce que la foule a les yeux sur vous, mais parce qu'un citoyen doit mourir ainsi ! Cette terre n'a pas besoin d'une culture factice, d'un engrais étranger pour produire : le soleil de la république est assez chaud pour y faire pousser une moisson de glaives ! Le conseil municipal ne veut pas se souvenir de la Convention ? tant pis pour lui ! Il ressemble à un fanatique habitant du Languedoc ou de la Gascogne, qui ne trouverait point le soleil beau parce qu'il se lève sur les cimes de l'Espagne. Pour nous» semblables à ces gens qui, n'ayant pas de bois chez eux, vont se chauffer chez le voisin, pour échapper à la pensée de notre abaissement actuel, c'est dans ce monde de géants que nous nous réfugions. Quand nous sommes sur ces champs de bataille, impérissables monuments que nous ont laissés nos pères et que tous ceux qu'on posera

dessus n'effaceront point, nous oublions que la France n'a plus d'épée ! L'orgueil nous monte au front comme si nous étions nous-mêmes les enfants de cette grande époque. En sortant de cette chaude atmosphère, il semble qu'on soit ivre de je ne sais quelle liqueur inconnue. On se précipiterait sur les baïonnettes ennemies, comme si on avait une poitrine de fer ; et s'il Tallait mourir pour ses opinions, on monterait à l'échafaud le front serein et les lèvres souriantes ! Oh non ! ils n'ont point lu l'histoire de leurs pères, ceux qui font commettre tant de lâchetés à la France !

Le conseil municipal de Moulins-Engilbert, qui répudie tout ce qui vient de la Convention, a, dans la salle de ses délibérations, indépendamment d'un buste de Louis-Philippe, un gros morceau de plâtre représentant Louis XVIII. Or, n'est-ce pas une effigie bien glorieuse que celle de ce rusé monarque ? Son règne n'a-t-il pas été pour tous les bons Français une époque de honte et de deuil ? N'est-il point le commencement de notre abaissement, la première marche de cet escalier que nous descendons toujours, et dont on ne voit pas la fin ?

Louis XVIII n'avait-il pas les pieds pleins de notre sang ? N'avait-il point passé sur les cadavres de nos pères, sur nos drapeaux renversés, sur nos aigles étouffées dans la boue, quand il entra en France, au bras des souverains, et venait prendre le trône encore rayonnant de notre empereur ? Ces Cosaques qui sont venus s'asseoir en maîtres à nos foyers ne lui servaient-ils point d'escorte ? En vérité le conseil municipal de Moulins a oublié quelque chose, c'est d'envoyer à Waterloo quelque artiste en plâtre prendre une copie du monument que les souverains y ont élevé, et de placer cette pièce à côté du buste de Louis XVIII ! Que ces messieurs se souviennent de la Restauration tant qu'ils voudront, chacun peut faire de sa mémoire l'usage qui lui convient ; mais de quel droit attaquent-ils dans leurs souvenirs ceux de leurs administrés qui ont des sympathies opposées ? Fallait-il, pour trente-six francs, les priver de deux vieux canons dont ils respectaient la rouille, et qu'ils aimaient à rencontrer sur leur place ? M. Miot n'a-t-il point fait acte de bon citoyen en recueillant chez lui cette ferraille contemporaine d'une si grande époque ? La Convention est morte : vous le verriez bien, si vous aviez le bras

assez solide pour lever le couvercle de son cercueil ! La race des hommes qui l'ont composée est perdue comme celle de ces animaux gigantesques que produisait la terre quand elle était dans sa première fougue de création. Louis XVIII, au contraire, a un héritier qui aspire ouvertement au trône de ses ancêtres ; ses partisans vont publiquement lui rendre hommage, et ils lui offrent à haute voix la France. Si c'est le danger des souvenirs qui doit les faire condamner, lequel des deux souvenirs est donc le plus dangereux et le plus révolutionnaire ? Du reste, ce n'est point en proscrivant les gloires du passé qu'on relève l'époque actuelle de son abaissement : on le rend au contraire plus visible. Si l'hysope devenait le roi des végétaux, ce serait un maladroit hommage à lui rendre que de mutiler le chêne. La France, sans gloire, sans force, sans influence, est comme ces anciennes familles féodales qui vivent maintenant en bourgeois dans leurs maisons, mais auxquelles on garde un reste de considération, à cause du nom de leurs ancêtres : ne lui déchirez point ses vieux titres de noblesse !...

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal a vendu ses

canons ; il les a vendus comme ferraille. Du moment que la vente des canons a été approuvée par le préfet, leur état d'impuissance est chose jugée ; il n'y a plus moyen d'y revenir, La décision d'un préfet dans les limites de ses attributions, est souveraine comme un jugement. On ne peut supposer qu'il laisse mettre en adjudication des armes prohibées, et quand bien même les objets vendus avec son approbation seraient des armes prohibées, l'autorité judiciaire n'a plus sur eux aucun droit d'investigation : c'est comme si elle voulait remettre en cause un homme qui a été légalement absous.

Et que serait-ce, mon Dieu ! si les tribunaux avaient le droit quand le gouvernement met en adjudication ses vieilles armes, de les faire expertiser entre les mains des acheteurs ! Ainsi, les enchères ouvertes par lui seraient un piège tendu aux citoyens : il pourrait se faire rendre par ses juges, avec une forte amende par dessus le marché, les objets qu'il aurait vendus, et dont il aurait touché le prix. Du reste, dans quel but croit-on donc que les alliés aient fait subir aux canons de Moulins-Engilbert les mutilations que nous avons dites, si ce n'est pour les

mettre hors de service ? Est-il probable qu'ils n'aient fait la besogne qu'à moitié, et sont-ils gens à ne pas achever leur ennemi ? En vérité, ne dirait-on point que le tribunal de Château-Chinon, qui juge ces mutilations imparfaites et les soumet à une expertise, n'est composé que de vieux capitaines d'artillerie, tous gens qui marchaient dans la poudre jusqu'à la cheville du pied, et qui ont du canon une expérience consommée ? Voilà un homme qui a la tête coupée, et on fait examiner par un médecin si en effet il est bien mort !

Assurément, si M. Miot eût acheté, de la ville de Moulins-Engilbert, dans les mêmes circonstances, un vaste bâtiment prohibé, on eût regardé à deux fois avant de lui en disputer la possession ; mais ceux qui lui ont suscité cette ridicule affaire, n'ont jugé de son importance que d'après le peu de valeur de l'objet en litige ; ils ont dit : « Quand nous ferions confisquer à M. Miot cette vieille ferraille avec laquelle il nous brave, cela ne fera pas une grosse plaie à sa bourse : il sera vexé, et voilà tout ce que nous voulons. » Mais, vexer un homme, c'est lui faire plus qu'un tort pécuniaire. Il y a, à la vérité, des

gens qui ne sont sensibles qu'aux chagrins d'argent : les douleurs morales, comme les traits qu'on lance au corps de la baleine, ne peuvent pénétrer à travers la graisse de leur âme ; mais M. Miot n'est pas de cet acabit ; M. Miot est un de ces hommes que l'oppression révolte, et qui la combattraient jusqu'à la mort, si on pouvait la combattre avec une épée. Et vous-même, si votre ennemi vous avait terrassé et, vous appuyant son genou sur la poitrine, vous arrachait un ruban ou une fleur, ne souffririez-vous pas autant que s'il vous arrachait votre bourse ? D'ailleurs, la loi s'applique aux petites choses comme aux grandes, à une épingle comme à un lingot d'or : pour un Juge, il n'y a point de chétive cause, et je suis bien sûr que le grand Salomon n'eût pas mis moins de réflexion dans son fameux jugement, quand même, au lieu d'un enfant, il se fût agi d'un petit chien. Si le délit reproché à M. Miot eût dû entraîner une peine grave, il aurait certainement été acquitté ; mais, malheureusement, le droit est inséparable des personnes. Il n'y a peut-être point, en France, deux noms qui pèsent d'un poids égal dans les balances de In justice ; toujours, dans les mêmes circonstances, tel individu aura plus raison ou plus tort que tel autre. Je

comparerais volontiers le droit à un habit qui paraît bien fait sur la personne d'un fashionable, et grotesque sur les épaules d'un paysan : c'est une illusion dont on ne saurait se défendre, une infirmité de notre pauvre nature. À Dieu ne plaise que je suspecte l'impartialité du tribunal de Château-Chinon ! mais, je le demande à tout l'arrondissement, et je le demanderai même aux juges, si c'était un autre que M. Miot qui fût possesseur des canons en question ; si, même, après les avoir achetés, M. Miot, au lieu de les exposer sur les murs de son jardin et de les décorer d'inscriptions, en eût fait des pousseroues pour sa porte-cochère, eût-on songé à les dénoncer comme armes prohibées ? C'est donc parce que M. Miot a fait de ses canons une manifestation politique, qu'on lui a suscité cette querelle ? Mais, depuis quand les patriotes n'ont-ils plus le droit d'exprimer leurs sympathies ? Les écrire sur le dos d'un vieux canon ou les faire imprimer sur du papier, n'est-ce pas la même chose ? Les conservateurs préconisent, tant qu'il leur plaît, les turpitudes de leurs hommes d'État ; leurs journaux empoisonnent la France du fade encens qu'ils jettent autour de leurs ministres : qui songe à y trouvera redire ?

Cherchons-nous à leur arracher du front leur grande cocarde grise ? Qu'il nous laisse donc porter tranquillement le bout de cocarde que la loi nous laisse encore. S'ils sont libres d'insulter les gloires de la patrie, pourquoi ne le serions-nous pas de leur rendre hommage ? Quand nous avons quelque chose à leur reprocher, nous les dénonçons à l'opinion publique ; eux, c'est aux tribunaux qu'ils nous dénoncent : est-ce donc la même chose ? Ils ont tout : ils ont les emplois, ils ont tous les honneurs que le gouvernement peut faire ; veulent-ils encore le clé des prisons ? Ils nous ont pris le plus précieux de nos droits de citoyen, celui de nommer nos représentants : faut-il encore qu'il nous prennent notre repos, la paix et la sécurité de nos familles ? Ne peuvent-ils donc nous laisser vivre tranquilles au milieu de nos regrets et de nos espérances ? Leurs croix brillent-elles d'un éclat plus beau, leurs pièces d'or rendent-elles un tintement plus agréable, quand ils nous voient le souci au front et l'indignation dans les yeux ?...

M. Miot en appelle à Nevers. Il ne se dissimule point qu'il est difficile de faire abolir par un tribunal la

sentence qu'un autre tribunal a rendue ; et d'ailleurs, que dira-t-il, pour convaincre ses juges, qu'il n'ait déjà dit ? S'il n'a pu se faire absoudre alors qu'il n'était qu'accusé, comment détruira-t-il la prévention qu'une condamnation a soulevée contre lui ? et cependant, s'il était condamné, qu'en adviendrait-il ? Les patriotes perdraient courage ; lorsqu'ils seraient accusés d'un délit politique, ils ne voudraient plus se donner la peine de se défendre. Nous voyons bien, diraient-ils, que nous ne sommes plus sous la protection de la loi. Ce bout de manteau qu'elle étendait encore sur nos têtes, on l'en arrache impunément. Nous sommes sans défense contre les attaques de nos ennemis. La lexique n'a plus d'arguments pour nous défendre. La vérité et la raison perdent toutes leurs forces en passant par notre bouche. Nos raisonnements les plus solides, semblables à une flèche qui a perdu son dard en volant, ne pénètrent plus dans l'esprit de nos juges. Il semble qu'ils entendent tout le contraire de ce que nous leur disons, et qu'un mauvais esprit change en roue nos paroles ! La justice d'aujourd'hui n'a donc plus qu'une oreille ? et comment se fait-il que nous nous trouvions toujours du côté de son glaive ? Sur ce chemin qui a

mené Dupoty au Mont-Saint-Michel, verra-t-on toujours quelqu'un qui passe ? O liberté ! si c'est toi qui règues ici, jette la coiffure phrygienne et prends le bonnet d'un monarque ; car tu n'es que la tyrannie exercée par trois cent mille maîtres sur des millions d'esclaves ! Déesse perfide ! nous le voyons bien maintenant, lu n'es funeste qu'à ceux qui le rendent un culte sincère. Tu ressembles à ces féroces idoles de l'Inde qui veulent que leur autel trempe dans le sang de leurs adorateurs. Qu'as-tu fait de Jésus-Christ ? Qu'as-tu fait des Gracques ? Qu'as-tu fait de la Convention ? Qu'as-tu fait de la Montagne ?.... Qu'as-tu fait de tant d'autres qui sont morts en te servant ? Ton temple n'a donc point de porte ? ceux qui vont à toi n'arriveront donc jamais que sur le seuil, et les meilleurs tomberont donc toujours frappés sur les marches ? S'il en est ainsi, remets donc au moins dans les veines des enfants tout le sang généreux que tu as pris aux pères.

Mais cela, le tribunal de Nevers ne le laissera point dire ; il prouvera à tous que ce n'est point les opinions des accusés qu'il juge ; il se fera un devoir de réparer l'erreur

malheureuse de ses collègues : il absoudra M. Miot ; car je n'ai jamais vu de cause plus juste que la sienne, et c'est pourquoi je l'ai défendue. »

Un flotteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy.

Ainsi, Messieurs du Conseil, c'est affiché, c'est à Clamecy que le comice agricole fait sa distribution de médailles, et vous avez voté sept cents francs pour faire danser messieurs du comice. Un bal de sept cents francs ! Voilà certes un magnifique encouragement pour l'agriculture. Si le pain est cher l'année qui vient, ce ne sera pas votre faute ; malheureusement l'idée ne vous est pas venue de faire dîner ces messieurs comme elle vous est venue de les faire danser ; mais une bonne idée par session, c'est déjà bien raisonnable. Une autre année vous ferez mieux ; on n'arrive pas d'une seule enjambée à la perfection.

Cependant, une petite question pour mon argent. Nous autres, hommes du port, remueurs de terre, traîneurs de brouettes, teneurs de charrues, batteurs en

grange, serons-nous invités à votre bal agricole avec nos dames ?

— Bonnes gens qui nous adressez cette question, regardez-vous, considérez qui vous êtes et qui nous sommes ; entre vous et nos seigneuries, il y a toute la différence d'une veste à un habit noir, d'un gros soulier à une botte de castor. Tout ce que nous pourrons vous permettre, c'est de vous tenir autour de la salle à une distance respectueuse, pour admirer la belle toilette de nos dames et l'habit carré de M. Dupin.

— Grand merci, messieurs du conseil ; mais alors qui inviterez-vous, s'il vous plaît ?

— Nous inviterons, dites-vous, d'abord messieurs du comice agricole, tous ces messieurs du tribunal, excepté les huissiers qui ne sont pas encore des messieurs ; tous les fonctionnaires, excepté les gendarmes et les gardes champêtres qui ne sont que des apparences de fonctionnaires ; tout le trésor public, excepté les porteurs de contrainte qui ne sont que des liards démonétisés ; tous les sapeurs pompiers, excepté les officiers, les sous-

officiers et les simples sapeurs, M. Paillet ayant décidé avec sa sagesse accoutumée qu'un bal n'était pas un incendie ; tous les jarrets des clercs, excepté quelques paires de jarrets oubliés par notre dit sieur Paillet pour raisons à lui connues ; enfin nous nous inviterons nous-mêmes.

Ainsi, voilà qui est arrêté : on dansera aux frais de la ville, dans un local appartenant à la ville, et les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitants de la ville seront exclus. Conseillers de 1840 ! Vous faites ce que le maire et les échevins d'autrefois n'eussent osé faire ; vous faites, avec l'autorisation du préfet, ce qu'ils n'eussent osé faire avec l'autorisation du roi lui-même, les confréries insultées eussent mis toutes leurs bannières au vent à la nouvelle d'un tel bal, et il aurait fallu danser sur leurs cadavres !

Mais à qui appartient donc, s'il vous plaît, l'argent de la ville ? est-ce à tout le monde ou seulement à quelques messieurs ? croyez -vous que ce soit pour faire danser de belles dames, qu'en 93, la ville se soit imposé un octroi ? Vous savez bien que l'argent de la ville ne doit être

employé qu'à des dépenses d'utilité publique, ou du moins à des dépenses faites pour tous. Or, je vous le demande, un bal est-ce un objet d'utilité publique ? et un bal dont la presque totalité des habitants sont exclus, est-ce une dépense faite pour tous ? La commune danse-t-elle quand le conseil municipal fait des entrechats ?

Mais, dites-vous, nous vous illuminerons la promenade, et nous vous y ferons danser gratis. En vérité, le peuple de Clamecy est traité par ses représentants comme un valet par son maître. Voyez-vous un homme qui, rentrant chez lui, trouve sa salle à manger envahie par des gens qu'il ne connaît pas ; il demande à son intendant ce que cela signifie, et l'intendant lui répond : ce sont mes amis que j'ai invités à dîner à votre table ; le maître veut se mettre, lui aussi, h sa table ; permettez, lui dit alors l'intendant, mes amis sont tous gens de bonne maison, ils sont un peu dédaigneux, votre société pourrait ne pas leur convenir ; daignez passer dans votre cuisine où je vous ai fait servir un petit morceau.

Cet intendant, — gens du conseil, — le reconnaissez-

vous ? Vous êtes fiers vous, vous ne voulez de contact avec le peuple que le jour des élections ; vous frottez le moins longtemps qu'il vous est possible votre petite couche d'éducation contre cette raboteuse surface ; une fois qu'il vous a mis sur votre petite échasse vous lui tournez le dos, ou vous le regardez par dessus votre jabot. Au fait, il vous est bien permis de ne plus reconnaître les gens du peuple, les vieux amis de vos pères, vos oncles, ceux qui, bien loin alors de prévoir vos hautes destinées, vous ont bercés enfant ? sur leurs genoux ; papillons qui vous croyez des oiseaux, il y a trop longtemps que vous clos sortis de cette vile coque : est-ce qu'un fleuve peut remonter vers sa source ? Nous ne demandons pas que vous vous mêliez à nous ; nous sommes fiers aussi nous, nous ne recherchons pas qui nous évite. Tout ce que nous demandons, c'est que vous ne nous fassiez pas payer votre aristocratie. Vous pouvez, grands seigneurs de comptoirs, dans vos arrière-boutiques transformées en salon, recevoir qui bon vous semble ; ayez, si cela vous convient, un avoué sur chacun de vos fauteuils, chacun dépense son argent comme il l'entend ; là vos exclusions ne sont pas une usurpation et une insulte. Mais quand

c'est au nom et aux frais de la ville que vous donnez votre bal, vous n'êtes plus libres de choisir votre société, il faut mettre de côté votre orgueil bourgeois, cette vessie retentissante, où, grands enfants, vous faites sonner quelques pois secs. Ce papier sur lequel vous avez affiché votre bal, c'est une carte d'invitation adressée à tous, et il ne vous reste plus qu'à ouvrir la porte à deux battants. Loin d'ici, M. Micot, M. Legros et M. Paillet ! Ce sont des factionnaires placés au seuil d'une maison pour empêcher le maître d'y entrer. Point de fête aux frais du peuple, ou une fête avec le peuple ; le sac avec l'argent, ou point d'argent : c'est à laisser ou à prendre. Qui demande le principe ne peut refuser les conséquences.

Que diriez-vous, messieurs, si nos jeunes hommes, échauffés par le vin, faisaient irruption dans votre bal et mettaient vos danseuses au pillage ? les feriez-vous chasser par vos gendarmes d'une fête qui leur appartiendrait ? Les livreriez-vous au procureur du roi pour avoir pris leur bien là où ils le trouvaient ? À Dieu ne plaise que cela arrive ! Il vaut encore mieux souffrir une injure que de la faire ; mais depuis 1830 cela est déjà

arrivé, vous devriez vous en souvenir. Quel malheur, si les robes blanches de vos femmes étaient tachées, non pas de sang, mais d'huile à quinquet . Vous figurez-vous M. Micot renversé, votre salle envahie, vos gracieuses guirlandes de femmes rompues et dispersées, M. Dupin haranguant la foule du haut de l'orchestre avec un seul revers à son habit carré et un verre de moins à ses lunettes ; M. Ladre, précipité jusqu'au menton dans la grosse caisse ; M. Front, étouffé par M. Paillet, tombé avec honneur à son poste, et criant au secours de toute la force de son extinction de voix... On frémit, rien que de penser à ces choses ! Si cet épouvantable cataclysme avait lieu, qui serait le plus coupable, dites-moi, de l'accusé ou de l'accusateur ? Vous verriez en quels termes l'avocat des prévenus, fût-ce M. Née lui même, parlerait de vous, comme il traînerait votre décision de son paisible registre aux gémonies des assises ; une entorse vaudrait mieux pour chacun de vous que de telles suites à votre bal.

Vous avez la passion de la danse, messieurs du conseil, cela se conçoit, il faut bien que jeunesse se

passé ; eh bien ! je vais vous enseigner, moi, un moyen de danser sans peur et sans reproches. Quand nous donnons un bal, nous, pour la fête de Saint-Nicolas, salle et violons nous payons tout. Cette manière de danser est plus dispendieuse que la vôtre, mais, croyez-moi, c'est la bonne ; vous avez, il est vrai, l'approbation de>i. le préfet ; mais nul n'est assez puissant sur la terre pour faire que ce qui est injuste soit juste. Dieu lui même ne pourrait le faire. Quoi ! si un pauvre homme prenait une bourrée dans le bois du marché pour faire bouillir sa marmite, la ville pourrait exiger de lui des dommages et intérêts ! qu'exiger donc d'un conseil municipal qui prend 700 fr. dans la caisse de la commune pour se donner à lui et à ses amis une agréable soirée ? Que n'avons-nous une loi qui permette de mettre un conseil municipal en accusation comme un ministère ? cette loi, je la demanderais bien à M. Dupin, mais il est trop bon danseur pour être de mon parti.

Dans bien des circonstances nous payons pour le riche ; nous payons un collège dont nous ne nous servons pas ; nous payons le logement d'un joueur de violon dont

vous avez constitué l'archet objet d'utilité publique ; est-ce que cela ne vous suffit pas ? Voulez-vous renouveler de la restauration la mode de nous faire payer vos plaisirs ? Si c'est un précédent que vous voulez établir, si de la poussière de ce bal il en doit naître une suite d'autres, dites-le-nous, nous ferons des économies pour payer les centimes additionnels qu'ils nous doivent coûter. Vous vous croyez à l'abri de tous reproches quand vous avez l'approbation du préfet. Mais il vous reste encore à obtenir celle des électeurs, vos juges en dernier ressort. Je n'ai pas l'honneur d'être du corps électoral, et je suis trop petit pour lui donner un conseil ; mais si j'étais électeur, moi-même, avant de donner ma voix à un candidat, je voudrais être bien sûr qu'il ne sût pas danser. Nous n'avons pas voulu nous fier à nous-mêmes pour administrer nos propres affaires, nous avons voulu des hommes instruits, des hommes qui étaient allés au collège ; eh bien ! qu'ont-ils fait que les plus ignorants d'entre nous n'eussent pu faire ? est-ce donc là les belles choses que nous attendions de vous ? Il faudrait bien des décisions comme votre dernière décision pour nous faire une halle !

Quoi ! vous dépensez 700 fr. pour un bal ; 700 fr. en mauvaise musique, en poussière, en fades compliments ; 700 fr. dont il ne restera plus rien quand vos quinquets seront éteints. N'avez-vous donc plus rien d'utile à faire ? Votre Clamecy, ce vilain bossu qui pue de la bouche, est-il assaini et redressé ? Dans un temps où le pain est si cher, où les travaux du port ne vont plus, ne trouveriez-vous pas, en cherchant bien, quelques misères à soulager ? Un cadeau de danse fait à une centaine de personnes qui auront bien dîné, et dont la bourse aussi sera pleine, est-ce de l'argent mieux employé qu'une aumône de pain faite à ceux dont les entrailles crient famine ?

Pour célébrer l'anniversaire de notre seconde révolution et la fête du Roi, vous n'avez dépensé que quelques grammes de poudre ; je vous applaudissais en secret, je vous croyais entrés, pour n'en plus sortir, dans la voie des économies, mais voilà que tout d'un coup vous dépensez 700 fr. pour solenniser une distribution de prix faite à des chevaux qui courent bien, à des bœufs qu'on a laissé s'engraisser, et qui, il est bon de le dire en

passant, auront seuls mérité la croix d'honneur, si cette dure croix où l'on crucifie les braves de notre armée, doit être accordée encore à ce genre de mérite.

Vous, hommes de robe, de finances, de comptoir, qui ne cultivez pas seulement un pot d'œillet sur votre fenêtre, vous vous éprenez tout-à-coup d'une belle passion pour l'agriculture ; mais, si votre zèle est sincère, au lieu de faire un bal de vos 700 fr., que ne les distribuez-vous à ces pauvres manœuvres de l'agriculture, à ces forçats de votre société qui n'ont pas un épi dans les sillons qu'ils fécondent, qui supportent plus de soleil en un jour que vous dans toute votre année, qui ne vivent que de pain noir et d'herbes, qui sont vêtus moins proprement que vos ballots, dont les cabanes sont plus noires que vos bûchers ; à eux si hâves, si terreux, si desséchés, qui vous font les gras bestiaux dont on fait parade dans vos fêtes agricoles. Vous voulez qu'on vous améliore des races de chevaux et de bœufs, mais vous avez des races d'hommes à améliorer et vous ne les améliorez pas. Les bénédictions du pauvre soulagé ne valent-elles pas mieux que les compliments des belles

dames enchantées ?

Vous aviez encore un autre moyen de témoigner votre zèle pour l'agriculture : le comice agricole a alloué 40 fr. au domestique le plus moral et 200 fr. au cheval de selle le plus rapide. Vous entendez bien, 40 fr. pour la vertu d'un homme et 200 fr. pour la vitesse d'un cheval ! et cela est signé Dupin aîné. N'auriez-vous pu sacrifier quelques quinquets à réparer cette inadvertance ?

Si nous faisons un bal, dites-vous, c'est pour attirer plus d'étrangers à Clamecy. Quoi ! c'est pour attirer plus d'étrangers à Clamecy, et vous excluez précisément ceux qui appartiennent à la classe la plus nombreuse ; c'est pour attirer plus d'étrangers à Clamecy, mais que diriez-vous donc d'un maire de village, qui, pour faire de belles foires à sa commune, remplirait toute une grange de musettes ? Croyez-vous donc que les étrangers qui ne se laisseront pas attirer à Clamecy par une solennité agricole où seront réunis les trois grands hommes de l'arrondissement : M. Dupin Charles, M. Dupin Philippe, et M. Dupin *sub lege libertas*, subiront l'attraction de vos contredanses ? Votre bal est une utopie, il n'attirera pas à

Clamecy pour 700 fr. de curieux, et quand bien même il en attirerait pour 7 000, qui profitera du bénéfice de cette affluence ? Quelques aubergistes en vogue, qui, le lendemain, iront porter leur argent à la banque.

Vous vouliez attirer des étrangers à Clamecy par un bal : eh bien ! qui vous empêchait de le faire par souscription ce bal ; il eût été plus nombreux payé ainsi, qu'un bal octroyé par la munificence de la ville ; vous vous seriez épargné, du moins, l'embarras des invitations. Pauvre M. Paillet, infortuné chambellan de la bourgeoisie, à quelle dure épreuve ils niellent votre impartialité si bien connue ! je suis sûr que vous maigrissez, chaque jour, de 25 grammes. Si vous n'êtes pas décoré à l'occasion de ce bal, il ne faut plus compter sur la justice des gouvernements ; et cet infâme Louis Mordant qui vient encore jeter une goutte de fiel dans votre calice. Un homme comme vous, qui se pose avec tant de dignité sur sa canne, qui marche dans les rues comme s'il était sous un dais, déranger sa gravité en lui mettant un nid de guêpes sous les pieds ! Et vous ne tirez pas vengeance de cet attentat ! Le calembour, cette fausse

monnaie de l'esprit, ne passe donc plus, vieux lion du calembour ? au lieu de défenses n'avez vous donc plus que des chicots ? votre majesté décrépète se laissera-t-elle dévorer par de vils insectes ? faut-il vous aller commander un gros glas et un grand collègue ? Oh ! pourquoi l'attentat n'est-il pas encore défini ! Quoi qu'il en soit, il me semble d'ici vous voir épluchant, comme un menuisier épluche ses copeaux pour y trouver quelques brins de planches, l'épicerie, la quincaillerie et la draperie pour y trouver une robe de soie et un habit noir, et faisant, pour un heureux, vingt jaloux.

En tous cas, ne voyez vous pas que vous niellez vos invités dans une fausse position, dans la position d'un homme qu'on invite à dîner chez un autre. Pour moi, si j'étais invité à un tel bal, je n'irais pas, j'empêcherais à ma femme ci à ma fille d'y aller, je protesterais par mon absence. Fi de vos contredanses carottées ! Vous auriez beau répandre des blancs d'œufs sur votre parquet, la poussière d'un tel bal m'étoufferait. Honte à qui se fait le parasite du pauvre ! Quand on n'a rien à lui donner, il faut du moins ne rien accepter de lui. Non, les motifs que

vous prêtez à votre décision ne sont pas sincères ; ce n'est pas pour la ville, c'est pour vous-mêmes que vous dansez ; c'est pour vos jeunes filles qui n'ont pas dansé de l'été, pour vos matrones qui sont bien aises de voir le bal passer et se mirer dans les grandes glaces. Si vous voulez plus d'étrangers à Clamecy, faites repaver ou plutôt dépaver certaines de vos rues, rendez les abords de votre marché plus faciles ; ayez une halle plus commode : cela vaudra mieux pour attirer les étrangers qu'une clarinette et deux violons.

Mais, dites-vous, cela ne se fait pas avec 700 fr. ; sans doute, cela ne se fait pas avec 700 fr. ; mais pratiquez l'économie pour la ville comme vous la pratiquez pour vous-mêmes : amassez sou par sou, franc par franc la somme nécessaire pour exécuter une amélioration projetée ; ayez, s'il le faut, une tirelire comme les enfants. La pièce d'or de l'homme économe a été liard avant d'être pièce d'or. Si vous aviez tout l'argent que vos prédécesseurs ont dépensé en niaiseries, vous seriez assez riches pour faire ce que je viens de dire : que vos successeurs n'aient pas à vous faire le même reproche.

La ville de Tannay, dit-on, a donné un bal pour la même solennité, nous devons en faire autant ; ainsi, si l'an passé la ville de Tannay eût brûlé son église pour donner un feu de joie au comice, la ville de Clamecy, cette année, mettrait le feu à la sienne ; si l'an passé, au banquet, messieurs du conseil de Tannay se fussent donné une indigestion, les conseillers de Clamecy voudraient avoir la leur cette année Voilà, certes, une union bien touchante entre les deux villes, et désormais on les joindra sur la carte par une accolade : il faut s'abstenir pourtant de ces politesses de ville à ville. Ce n'est pas au peuple qu'elles s'adressent, et c'est lui qui en fait les frais. Si vous voulez saluer quelqu'un, ne prenez pas mon chapeau pour le saluer.

Je sais bien qu'en certaines occasions, les villes donnent des fêtes, mais ce ne sont pas des fêtes où l'on est admis par billet d'entrée ; ce sont des fêtes qui appartiennent à tout le monde : le théâtre, c'est la place publique ; le feu d'artifice, comme le soleil, luit pour tout le monde. La ville est belle alors, et j'aimerais à en être le maire ; elle ressemble, avec sa parure de belles jeunes

filles, de joyeux garçons, de peuple endimanché qui déborde dans les rues illuminées, à une bonne mère de famille qui réunit autour d'elle tous ses enfants et s'est mise en toilette pour les recevoir. Votre bal est-il une de ces fêtes ? Donner à plus riche que soi c'est la vanité des sots. N'est-il pas ridicule que moi, qui gagne trente sous par jour, je paie mon écot d'un bal à M. Dupin qui gagne 36 000 fr. par an ? Ne nous faites pas ressembler au paysan qui invite à dîner son seigneur.

Je vous ai parlé jusqu'ici comme s'il ne se fut agi que d'une question d'argent ; mais ce qui excite le plus notre mécontentement, ce n'est pas l'accroc que vous faites à notre bourse, c'est cette obstination que vous mettez à toujours séparer la grande famille communale en deux catégories, l'une où vous vous étalez complaisamment sous le titre de gens comme il faut, l'autre où vous reléguez tout le monde. Vous vous dites des hommes de progrès ; si cela est vrai, le but vers lequel vous marchez, ce doit être légalité politique. Or, je vous le demande, est ce par ce chemin que vous y arriverez ? au lieu d'honorer le peuple aux yeux de tous, vous l'humiliez par une

manifestation publique de mépris. Qu'est-ce donc que des magistrats qui représentent le peuple et qui le méprisent ? le peuple, c'est la nation tout entière moins un je ne sais quoi qui s'appelle la bourgeoisie ; la bourgeoisie, au contraire, c'est une difformité du peuple ; c'est une verrue sur son front ; c'est, si vous l'aimez mieux, un pou qui fait le beau sur son oreille. Cependant, c'est le peuple que vous méprisez ; vous désertez l'autel du vrai dieu pour l'autel de l'idole, parce que celle-ci est dorée. Prenez-y garde, messieurs du conseil, vous êtes en cela d'une opinion contraire à celle de M. Dupin. M. Dupin a fait écrire sur le piédestal de Jean Rouvet, inventeur très apocryphe du flottage, et que je soupçonne avoir été inventé lui-même par M. Dupin : *Honneur au travail et à l'industrie !* Si M. Dupin eût cru devoir dire : *Honneur à la bourgeoisie !* Il eût bien trouvé un grand homme de Clamecy qui l'eût inventée et des souscripteurs pour dresser une statue à son *grand homme*. La bourgeoisie a sans doute son mérite ; elle a des pantalons à sous-pieds qui vont bien ; elle fume des cigares de la Havane ; mais nous, aussi, nous avons notre mérite : c'est nous qui travaillons, qui produisons, chaque goutte de sueur qui

tombe de notre front, c'est une goutte d'or. Vos canaux, vos belles routes, vos chemins de fer, les canons qui vous défendent, ces vaisseaux qui vont faire respecter le nom français sur tous les rivages, c'est à nous que vous les devez ; car, sans nous, toutes ces belles choses ne seraient que des morceaux de papier dans vos cartons. Et, dites-moi, parmi ces jeunes soldats que vous avez vus dernièrement se promener tambour battant dans nos rues, et faisant leurs adieux à la ville que peut-être ils ne doivent plus revoir, y avait-il de vos enfants ? Qu'on me dise pourquoi un artisan serait considéré moins qu'un avoué ? Votre avoué, dites-vous est un maître avoué ; il est licencié en droit ; eh bien ! mon artisan à moi est compagnon du devoir. Lequel vaut le mieux de ces deux diplômes ? Les hommes sont-ils donc comme les métaux ? Est-ce en proportion de leur inutilité qu'on les estime ? Un enfant voit un épi mûr, et à côté un grand benêt de pavot tout rouge, il laisse là l'épi et porte le pavot à sa mère. Voilà donc la considération publique !

Tous les citoyens sont égaux devant la loi ; votre décision est en contradiction avec ce principe. Les arrêtés

des conseils municipaux sont aussi des lois : ce sont de petites lois faites par de petits législateurs pour un petit peuple qui est la commune. Tous les habitants de la commune doivent être égaux devant ces arrêtés, comme tous les citoyens le sont devant la loi.

Vous, qui conseillez la ville, vous avez vous-mêmes besoin d'un bon conseil. Imposez-nous, s'il le faut, pour exécuter des choses utiles, plutôt que de dépenser l'excédant de notre revenu en frivolités. Nous aimerions mieux donner un franc pour une chose utile, qu'un liard pour une niaiserie.

Et maintenant, messieurs du conseil, allez faire les préparatifs de votre toilette ; moi, je reprends mon picot et je vais à mon travail.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée,

Votre serviteur,

Jacques Brèchedent.

M. Nolens et M. Volens

— Qu'est-ce que cela signifie, M. Volens ? Est-ce qu'il s'agit de l'élection d'un abbé mitré ou de celle d'un évêque ?

— Pas le moins du monde ; il s'agit d'une élection municipale. Pourquoi me parlez-vous ainsi, M. Nolens ?

— Parce que je vois des prêtres qui processionnent dans notre faubourg, qui s'intercalent entre nous, qui frappent à petit bruit à la porte des électeurs et viennent marchander leur voix. J'ai bien peur que notre voisin Cochlea, le marchand de luminaires, ne soit destitué de la pratique de l'église ; et nous-mêmes, nous aurons bien du bonheur, si nous sommes inhumés en terre sainte.

— Qu'est-ce que cela nous fait, M. Nolens ?

— Vous en parlez bien à votre aise. D'abord, moi,

j'aime les cierges de M. Cochlea, et rien que pour les voir rayonner, j'irais à la grand-messe ; ensuite je serais bien aise que ma dépouille mortelle fût domiciliée dans le cimetière ; si on ne m'enterre pas dans le cimetière de Clamecy, je ne veux pas mourir. Vous n'êtes donc pas allé avec M^{me} Volens et vos enfants faire un tour de promenade dans ce champ de repos. Quand il aura été décoré, par notre grand et célèbre architecte, de sa chapelle et de sa croix, ce sera un véritable lieu de plaisance. Allez, si le conseil municipal néglige parfois les intérêts des vivants, par compensation il s'occupe, avec un zèle vraiment édifiant, de l'intérêt des trépassés : Clamecy deviendra célèbre par son cimetière, comme le fut Babylone par ses jardins. De cent lieues à la ronde on viendra mourir dans ce pays !

— Voilà de fort mauvaises plaisanteries, M. Nolens ! Mais quand les prêtres auraient un candidat à eux et qu'ils nous le recommanderaient, quel mal y aurait-il à cela ?

— Peut-être y en a-t-il un peu, M. Volens. Les prêtres sont des hommes de pais et de silence ; je n'aime pas les voir se fourrer dans une mêlée électorale. Ils ont été

institués pour nous enseigner la religion et la morale ; or, je vous le demande, est-il écrit dans les commandements de Dieu ou dans ceux de l'église que nous devions donner nos suffrages à l'individu qu'il leur convient de nous présenter ; est-ce un péché mortel de les lui refuser, ou bien, en les lui accordant, gagnerons nous des indulgences plénières ?

— Cela pourrait bien être, M. Nolens ; du reste, je le demanderai au premier abbé dont je recevrai la visite.

— Allons donc, M. Volens, il ne s'agit pas ici de fidèles, il s'agit d'électeurs. Convenez que les prêtres n'ont guère sujet de garder tant et de si violentes rancunes à notre révolution. Jamais ils n'ont eu leurs coudées si franches ; sous la restauration, ils se contentaient d'appeler les lumières du Saint-Esprit sur les électeurs. Mais ils ne s'en rapportent plus à lui, ils aiment mieux nous éclairer eux-mêmes. Quand MM. Michelet et Quinet nous disaient : défiez-vous des Jésuites, je me riais des périodes de ces deux savants hommes. Mais je vois bien maintenant, quoique le *Constitutionnel* l'ait écrit et que le *Journal des Débats* semble y croire, qu'il y

a des jésuites. Je ne désespère pas de voir les prêtres intervenir dans les prochaines élections de la garde nationale, et cabaler pour faire nommer le suisse de la paroisse colonel de la légion.

— Qu'est-ce qu'il y aurait d'extraordinaire en cela, M. Nolens ? Moi qui vous parle, j'ai bien été lieutenant d'une compagnie. M. M*** a des mollets de toute beauté dans ses bas rouges et un abdomen de propriétaire, au besoin il aurait des moustaches, que faut-il de plus pour commander une légion et mériter la croix d'honneur ?

— Du reste, M. Volens, je ne me plains pas de l'intervention des prêtres dans les élections ; bien au contraire ! Leur candidat ne nous laissait voir que le petit bout d'une de ses oreilles, ses amis nous découvrent l'autre dans toute sa longueur. Nous savions seulement qu'il était l'homme de cette aristocratie râpée qui gouverne la ville ; maintenant il appert à tous qu'il est aussi l'homme de l'église : c'est un petit renseignement dont les électeurs feront leur profit.

— Et comment cela peut-il profiler aux électeurs,

M. Nolens ?

— Quoi, vous ne comprenez pas ! L'homme en question, je ne sais par l'effet de quel maléfice, mène nos conseillers par le bout de l'oreille. Si nous lui donnons nos suffrages, le conseil municipal deviendra une succursale de la fabrique. Le curé y aura plus d'influence que le maire, la clé de notre coffre-fort sera appendue à une des clous de la sacristie, les ressources de la commune s'épuiseront en pieuses dépenses. Vous n'aurez pas réparé l'église d'un côté qu'il faudra recommencer de l'autre. Le presbytère ne sera plus ni assez beau ni assez grand pour monsieur le curé : on en fera un petit palais épiscopal. Si le digne homme demande deux vicaires, on vous dira que dans un chef-lieu d'arrondissement, on ne peut être exposé à mourir sans confession, et il lui en sera alloué quatre. Le voyer vous fera des croix et des chapelles de toutes sortes ; il mettra une chapelle jusque sur la promenade ; une lugubre nichée de frères ignorantins viendra s'abattre sur la ville ; il faudra que vous leur fassiez bâtir un petit couvent, et on fera de vos enfants des sous-diacres, décorés tous d'une médaille à

l'effigie de M. Dufêtre. Est-ce que cela vous conviendrait M. Volens ? Pourrez-vous faire de votre fils un avocat, un médecin, un commerçant, quand on lui aura donné une éducation d'enfant de chœur ?

— À la vérité, non, M. Nolens, mais j'aurai toujours la ressource d'en faire un sonneur de cloches ou un sacristain. Rien n'est plus propre que ces professions pour attirer la bénédiction du ciel sur une famille.

— Ce n'est pas le tout, mon cher M. Volens. L'homme en question sera, dans le conseil, un auxiliaire de nos fiers patriciens, qui écrivent, au lieu de la particule *de*, le substantif *maître* devant leur nom ; or, ces gens, vous savez ce qu'ils ont fait, M. Volens, et vous en avez comme nous été la victime ; d'abord, ils ont dépensé trente mille francs et au-delà pour loger une sous-préfecture, qui ne leur paie que cinq cents francs de loyer ; à côté de ladite sous-préfecture, ils ont élevé une grande imbécile de salle, qui ne sert à rien et qui ne rapporte rien, et qui nous a coulé dix mille francs, sans compter encore ce que nous dépensons tous les ans pour l'entretien de cette grande fainéante de chambre. Il

convenait au juge de paix d» loger sa justice patriarcale dans l'hôtel de ville : dès ce moment l'hôtel de ville s'est trouvé trop petit, et ils ont déporté les archives de la commune à la Providence. Le bâtiment qu'ils occupent, vous l'eussiez loué cinq à six cents francs, mais aussi vous avez la satisfaction de savoir que vos représentants sont à leur aise ; ils ont perdu une quinzaine de mille francs en réparations à l'église, réparations qui n'ont rien réparé, qui ont le tort de défigurer un des édifices religieux les plus élégants de France, et dont il faudra faire disparaître jusqu'à la moindre trace. Réparations, en un mot, qui me font l'effet d'une pièce de grosse toile cousue avec du gros fil à une étoffe de soie.

Par ce qu'ils ont fait, vous pouvez juger de ce qu'ils feront. L'abattoir ressuscitera du carton où il a été inhumé ; bientôt on vous imposera pour aplanir et redresser cette rue bourgeoise qui fait double emploi avec la grande route, et s'il se trouve là quelque vieille maison immonde, pendant en ruines sur la tête des passants, on vous la fera payer comme un château. Pour que le marché fût inamovible, il vous faudrait une halle ; mais cette

halle, allez la demander à votre gros candidat, il aimerait mieux traverser en plein midi la place du marché avec une pipe culottée à la bouche, que de vous donner cette satisfaction.

— Il peut y avoir du vrai dans ce que vous dites, M. Nolens, mais notre ami est capable ; et à qui donnerons nous nos voix, si ce n'est au plus capable d'entre nous ?

— Notre ami est capable, dites-vous ! Avant d'entamer cette question, permettez que je vous pose un dilemme ou : il est capable, ou il ne l'est pas. Or, s'il ne l'est pas, pourquoi le nommer ? Les gens incapables sont-ils tellement rares dans la localité que nous soyons obligés de nous adresser à lui ; et, s'il est capable, c'est une raison de plus pour que nous ne le nommions pas ; car il se fera de sa capacité une arme contre nous, il ne s'en servira que pour faire prévaloir des intérêts contraires aux nôtres. Vous dites, M. Volons, que notre ami est capable ; mais c'est l'argument le plus fort qu'on puisse diriger contre sa candidature. C'est un bruit que ses ennemis ont répandu pour la faire échouer, ou peut-

être est-ce une supposition calomnieuse de quelque envieux qui veut l'empêcher d'avoir la croix d'honneur ? Du reste, je lui rends bien justice, moi ; ce reproche de capacité qu'on lui fait, il ne le mérite en aucune façon. Voilà comme nous sommes dans les petites villes : un chétif calembour, une triviale malice suffisent pour se faire parmi nous une réputation d'esprit : notre aigle n'est souvent qu'un hanneton venimeux. Je ne dis point cela pour votre candidat au moins, M. Volens.

— Et moi, M. Nolens, je vous déclare que vous êtes un révolutionnaire et un impie. Allez, chacune de vos paroles vous coûtera cher ; vous ne prévoyez pas, homme infortuné, toutes les calamités qui vont fondre sur vous : d'abord vous perdrez la considération des bedeaux et du sacristain ; le fabricien, quand il vous demandera quelque chose pour l'église, ne dira point *s'il vous plaît* ; le greffier de la justice de paix ne vous ôtera point son chapeau ; le maire vous fera rayer des contrôles de la garde nationale ; le sous-préfet ne sera jamais chez lui quand vous aurez besoin de lui parler ; les béates, pieusement féroces égratigneront avec leurs ongles

d'acier votre renommée ; vous serez exclus du cercle, et quand la ville donnera un bal à nos frais, vous n'y serez point invité ; vous n'aurez pas le moindre prix au comice agricole ; vous n'aurez pas une heure de tranquille sommeil : vous verrez dans vos rêves le gros homme qui vous appuiera la pomme de sa canne sur le creux de l'estomac et vous déchargera un calembour dans l'oreille ; vous aurez beau lui dire : Pardonnez-moi, notre ami, je vous donnerai mon suffrage en 1849, il vous répondra de sa voix creuse : Il est trop tard ! Voilà ce que c'est, M. Nolens, de ne point voter pour notre ami. Adieu, car je ne voudrais pas qu'il m'aperçut avec vous.

***Un quart d'heure de conversation entre mon
saint patron et le bon dieu***

Le 5 juin, mon saint patron dit au bon Dieu :

— Seigneur, j'ai une petite réclamation à vous faire.

— Faites, mon cher Claude, lui répondit le bon Dieu d'un air si bienveillant que mon patron faillit en tomber en deliquium ; car il comprit qu'il n'était pas mal auprès du maître.

Il commença donc en ces termes :

— Seigneur, vous savez quelle est la détresse de vos saints dans leurs églises, et combien les hommes d'aujourd'hui sont chiches envers eux d'adorations ; on ne récite plus les litanies, pas une voix qui nous crie : Priez pour nous ! On dirait qu'ils savent que nous n'en faisons rien. Quand ils ont quelque affaire dont le succès leur

importe, ils aiment mieux s'adresser à leur député qu'à nous. L'araignée immonde, le hideux cloporte se promènent entre nos reliques. Nos saintes sont dans un état de nudité déplorable et on leur voit les mamelles ; le curé aime mieux acheter une robe de stoff à gouvernante, qu'à nous prélats une dalmatique. Vos bienheureux, qui ont une paroisse sous leur patronage, peuvent, du moins, une fois l'année, se régaler d'encens, et encore est-ce de l'encens de mauvais aloi, fraudé par l'épicier et mêlé de colophane. Pour les autres, ils n'enlatent qu'à la Toussaint, et leur portion est si congrue, qu'ils ont à peine de quoi en goûter. C'est si peu de chose, que j'aimerais autant une bonne prise de tabac d'Espagne. Ce n'est pas là tout. Seigneur ! Vos blancs-becs d'évêques modernes, voyant que la foule s'éloigne d'eux, cherchent à la retenir par des spectacles inusités, par des fêtes nouvelles. À cet effet, ils fabriquent des saints avec de vieux os qu'ils font venir du pays des reliques, aussi facilement qu'on fabriquerait des dés et des peignes. Un petit morceau de crâne et une esquille de tibia, leur suffit pour faire une vierge. Au moins devraient-ils avoir la galanterie de faire les vierges avec de l'ivoire. Vous devriez bien, Seigneur,

ordonner au pape de mettre toutes ces vieilles carcasses qui sont aux catacombes, à six pieds sous terre, ou de les vendre pour faire de la gélatine ; autrement il vous faudra ajouter une aile au quartier des bienheureux. Ces nouveaux venus font un tort considérable à vos vieilles barbes la foule est comme une jeune ; fille qui aime mieux un conscrit qu'un grognard. Tout autel neuf attire son hommage, et les paroisses, pour flatter l'évêque, veulent avoir le saint de sa fabrique pour patron. Ce qui dédommage certains bienheureux qui ont des noms sonores, tels que : saint Ernest, saint Anatole, saint Ferdinand, c'est qu'ils ont beaucoup de monde sous leur patronage. Les tailleurs, les cordonniers se disputent pour leurs enfants ces harmonieuses syllabes. Il résulte de là qu'on offre à ces saints beaucoup de roses et même des bouteilles de liqueur. À la vérité, c'est peu de chose, les roses surtout, mais cela fait toujours plaisir. Pour moi, je n'ai point cet avantage : ces sots-là ne veulent point de moi pour patron ; ils aimeraient mieux qu'on les appelât banqueroutiers que de les appeler Claude ; ils ont même l'insolence de dire qu'il faut dix Claudes pour mettre une brique sous son toit.

— Cependant, Claude, dit le bon Dieu, vous n'êtes pas maigre.

— Il est vrai, Seigneur, dit mon patron, passant avec un sentiment de plaisir la main sur sa face ; mais vos prêtres ont beau dire que la foi est en progrès : si je n'avais pour me sustenter que la pitance que me font vos fidèles, il y a longtemps que je ne serais plus bon qu'à faire du noir animal. Ces joues pleines et cette trogne rougeaude que vous me voyez, je les dois à un pamphlétaire de mes administrés qui ne me laisse manquer de rien, et dont je défends la poitrine contre les attaques de sainte Flavie. Si elle voulait jeter sur lui quelque maléfice...

— Et quelle est donc, Claude, interrompit le bon Dieu, cette sainte Flavie dont vous me parlez ; je ne l'ai point encore remarquée parmi nos martyrs.

— Cela m'étonne. Seigneur ; car s'il faut en croire M. Gaume, *les glorieuses blessures qu'elles a reçues resplendent sur son corps comme des rubis*. Mais pour en revenir à cette Flavie, c'est une sainte arrivée dans la

Nièvre avec M. Dufêtre ; car vous savez qu'un accident n'arrive jamais seul. À la position d'un fragment de son crâne et d'un petit morceau de son tibia dans les catacombes, M. Gaume a parfaitement reconnu qu'elle venait de la famille des Domitien, qu'elle était vierge, et qu'elle avait été martyre.

— Oh ! Oh ! Dit le bon Dieu : voilà un chanoine bien fort sur la science des os ! Cuvier n'était pas digne de nettoyer les verres de ses lunettes.

— Seigneur, dit mon patron, cette sainte devait faire des miracles : on l'avait fait venir tout exprès ; mais le premier qu'elle a essayé n'a point réussi ; cela l'a dégoûtée, et elle a renoncé au métier. M. Dufêtre avait déclaré en chaire qu'elle parlerait, et on était dans l'attente de ce qu'elle allait dire ; mais il a beau lui crier tous les jours : « Parlez, madame ! C'est votre évêque qui vous l'ordonne ; voulez-vous me faire passer pour un gascon ? » M. Gaume, de son côté, a beau lui dire « Parlez, ma chère élève ; songez que c'est moi qui vous ai tirée de la poussière des catacombes, et vous ai fait descendre des empereurs romains : vous savez ce qu'il

m'en a coûté ! Parlez, chère fille, ne diriez vous que ces deux mots : *Jeannette, à la cave !* nous serons tous contents. » Mais, c'est comme si ces respectables prêtres chantaient tous deux : la sainte, soit qu'elle ne sache pas encore bien la langue du pays, soit que l'humidité de la cathédrale lui ait donné une extinction de voix, persiste dans son silence. M. Dufêtre est plein d'indignation : on dit qu'il a écrit au pape pour se faire rendre son argent ; et M. Gaume est tout confus d'avoir choisi deux petits os d'un si mauvais caractère. Aussi, commentées deux hommes éclairés ont-ils pu espérer qu'ils feraient parler un tibia ? Si c'était un os de la mâchoire, à la bonne heure ! Quoi qu'il en soit, la sainte a été mise en pénitence au grenier ; le sacristain lui enseigne la Grammaire française, et on fera venir un Jésuite de Fribourg pour lui apprendre à faire des miracles. Mais tout cela ne lui servira pas à grand chose : je sais de très bonne part que les rats de la cathédrale lui ont dévoré les deux joues que M. Gaume lui avait faites, et il n'y a pas, à Nevers, d'ouvrier assez habile pour guérir cette plaie. Du reste, M. Dufêtre, qui a réponse à tout, pour démentir ce fait, a fait lithographier une prétendue effigie de la

sainte ; le crayon lui a rendu la portion de figure qu'elle avait perdue, et c'est maintenant une jeune fille d'un physique assez agréable. Le portrait a été fait sous la direction de M. Gaume : le sagace chanoine, d'après la position de son morceau de tibia et de son morceau de crâne dans les catacombes, a deviné quels devaient être les traits de la sainte. On verra plus tard si on peut la représenter au public. Vous ne devriez pas souffrir, Seigneur, que M. Dufêtre, abusant de la jeunesse de Saint-Cyr et de la simplicité de son cochon, les éliminât de la cathédrale, et mit à leur place une aventurière !

— Tu veux, Claude, que j'achève l'œuvre des rats ; ton pamphlétaire est suffisant pour cela : dis-lui de ma part qu'il n'est pas un impie.

— Seigneur, dit hardiment mon patron, il le sait bien ; mais permettez-moi de revenir à l'objet de ma demande ; c'est de vous seul que j'ai à me plaindre.

— Comment ! Monsieur l'évêque de Besançon, fit le bon Dieu, ne suis-je donc pas votre père comme celui de tous les autres ?

— Vous êtes pour nous tous, Seigneur, poursuivit sans s'intimider mon patron, le meilleur des pères ; mais, daignez me prêter un moment d'attention, et si mes plaintes ne sont pas légitimes, privez-moi pendant mille ans de votre cantique. Ma pauvre fête arrive tous les ans le 6 juin ; en l'an de grâce 1844, la vôtre arrive précisément le même jour ; or, vous comprenez. Seigneur, que quand un paysan et un monarque se rencontrent dans la même auberge, le paysan doit se hâter de passer outre.

— Il faut vous en prendre, Claude, à celui qui a fait la lettre dominicale ; pour moi, cela ne me regarde point.

— Seigneur, je vois bien que le voisinage des grands ne convient pas aux petits j alors, je vous demanderai la permission de transporter ma fête dans un mois où la vôtre ne vienne jamais rôder.

— Mais, quel tort cela vous fait-il, Claude, puisqu'ils renvoient ma fête, comme celle d'un simple patron de village, au dimanche ?

— Cela, Seigneur, ne m'en porte pas moins

préjudice : votre nom se trouve, toute l'année, substitué au mien sur les almanachs, et ceux qui m'attendent ne peuvent plus savoir quand j'arrive.

— Cela est vrai, dit le bon Dieu ; mais quel remède y a-t-il donc à cela ?

— Il faut, Seigneur, pour ne plus faire tort à aucun de vos saints, supprimer votre fête ; et en effet, je ne comprends pas que, non contents de vous faire une grande fête, Ils vous en donnent encore une petite par-dessus le marché. Est-ce que tous les jours qu'éclaire le soleil ne sont pas votre fête ? est-ce que tous les parfums qui s'exhalent de la terre ne montent point vers vous ?

— Claude, interrompit le bon Dieu, vous êtes un pauvre physicien. Ces parfums sont arrêtés au milieu de l'atmosphère par leur pesanteur spécifique.

— Excusez-moi, Seigneur, dit mon patron, vous savez qu'on n'apprend point la physique au séminaire ; mais toujours est-il que toutes les adorations des hommes, sous quelque nom qu'on vous les adresse, viennent se réunir autour de votre trône.

— Hélas ! mon pauvre Claude, les hommes me font, à moi le roi du ciel, une liste civile bien maigre ; heureusement que je n'ai pas besoin de cela pour vivre.

— Au moins, convenez, Seigneur, que c'est une triste manière de vous honorer, que de vous enfermer dans un Saint-Sacrement, et de vous promener par les rues toute une matinée sous un grand parasol de velours.

— Cela vous prouve, monsieur Claude, que tout état a ses désagréments.

— Eh ! croyez-vous, Seigneur, poursuit mon patron, que c'est pour vous qu'ils célèbrent votre fête ? Ils ne sont pas des aigles, c'est vrai ; mais ils ne sont pas non plus des imbéciles : ils savent très bien que les chétives magnificences de leurs processions, que vous voyez à travers tant de soleils, ne sont rien pour vous. Quand ils déguisent des petits garçons en moines et des petites filles en religieuses ; quand cinq à six Ignorantins spécialement laids poussent, en avant de leur procession, un troupeau d'enfants revêtus de peaux de mouton et figurant vos apôtres, ils sont bien sûrs que vous vous

trouvez très mal honoré par cette mascarade ; mais, dans tout cela, c'est leur seul intérêt qu'ils considèrent : tombe le ciel, pourvu que l'Église domine sur ses débris ! Voilà leur devise. Ces processions, ce n'est pas autre chose, pour eux, qu'un spectacle donné au peuple : ils veulent l'attirer au culte par la pompe de ses cérémonies. À la place de cette sublime religion de l'Évangile qui devait affranchir le genre humain et réunir les hommes en une seule famille, ils mettent la religion inféconde des signes de croix ; pour avoir du monde à leurs autels, ils font, à l'usage de ceux qui trouvent la pratique des vertus chrétiennes trop difficile, une religion qui n'est composée que des commandements de l'Église ; dans leurs sermons, ils ne prêchent que les vertus mécaniques du culte ; ils recommandent aux femmes de se lever matin pour aller à la messe, et si vous vouliez, Seigneur, me le permettre, je vous dirais ce qui s'est passé dernièrement à Pougues.

Le bon Dieu ayant fait un signe d'assentiment, mon patron poursuivit :

— L'abbé Lacroix, un des missionnaires de monsieur

Dufêtre, prêchait à Fougues, et il disait : « S'il vous arrive des malheurs si la gelée dessèche vos vignes, si la grêle ravage vos champs, si vous êtes frappés dans votre fortune par des banqueroutes, savez-vous pourquoi, mes très chers frères, c'est que vous ne chômez pas le saint jour du dimanche. » Or, parmi les assistants était le curé d'une paroisse voisine auquel une banqueroute récente avait enlevé huit mille francs !

Le bon Dieu se prit à sourire, et le ciel fut inondé d'une splendeur nouvelle ; les fleurs de la terre ouvrirent leurs calices et embaumèrent l'air d'un parfum plus doux ; les fruits des arbres se trouvèrent mûrs ; les grenouilles coassèrent entre leurs joncs d'une manière harmonieuse ; M. Lapaulme lui-même, ce fin critique que vous savez, sentit un mot spirituel éclore sur ses lèvres, et il alla bien vite le dire à sa femme.

— Seigneur, poursuivit mon patron, vous devez voir avec peine qu'on déforme ainsi votre religion ; ne pouvez-vous donc réprimer l'ambition de vos ministres et les obliger à rentrer dans l'Évangile ?

— Eh ! Quel moyen ai-je pour cela, mon cher Claude ? Veux-tu donc que j'intervienne dans les affaires des hommes ? Dès-lors, que deviendrait leur libre arbitre ? Ce serait moi qui agirais pour eux, et tout le genre humain ne serait plus qu'un tas de pantins dont les fils seraient au ciel. Dès-lors, à quoi servirait qu'ils eussent une âme immortelle ? Quelle vie future pourrais-je leur faire ? une vie sans récompense et sans châtiment, et par conséquent sans plaisir et sans douleur ; or, une telle éternité ne serait-elle pas par elle-même un supplice ? Mes ministres, comme tu dis, s'imaginent que je règle les événements de là-bas. Ainsi, ils ont prêché raille et mille fois, les flatteurs qu'ils sont, que c'était moi qui avais rendu les Bourbons à la France ! Mais, pourquoi la Restauration a-t-elle triomphé de l'Empire ? parce qu'une foule de traîtres, lassés de combats et pas encore rassasiés d'or, ont vendu Paris aux souverains. Alors, ces trahisons, c'est donc moi qui les ai inspirées ? et, dans ce cas, quel Dieu suis-je donc ? Une partie de ces misérables traîtres sont déjà dans le feu qui ne s'éteint point, et autant il m'en arrive, autant j'en envoie à l'éternelle fournaise. Or, comment pourrais-je les

tourmenter s'ils n'avaient été que les aveugles instruments de mes volontés ? Ils sont donc insensés, ces prêtres qui s'imaginent que je puis induire mes créatures en tentation ; que je leur inspire des actes contraires à mes commandements. Pauvres hommes ! ne voient-ils donc point que cela est d'une impossibilité absolue ; que ce serait contraire aux qualités qui constituent mon essence ; que l'idée de Dieu et celle de méchanceté se détruisent l'une l'autre ?

Ils auraient vraiment besoin que je leur envoyasse pour leurs séminaires des professeurs de théologie ! Si j'interviens dans les grands événements, il faut bien que j'intervienne aussi dans les petits ; car de même que la charge d'un canon se compose d'une multitude de grains de poudre, de même les grands événements se composent toujours d'une multitude de faits particuliers. Une pincée de mauvaise poudre dans le canon, et le coup ne part point : un seul homme dans une bataille qui ne fait pas son devoir, et la bataille est perdue. Si donc je veux donner la victoire à une armée il faut qu'à chaque soldat je donne de l'ardeur, et du courage et que, par

conséquent, je dépossède cent mille , hommes de leur volonté. Puis, comment cette réflexion si simple ne frappe-t-elle point mes ministres : Si Dieu intervenait dans les choses d'ici-bas, il serait toujours du parti du juste contre le méchant ? Cependant ils voient tous les jours le méchant opprimer le juste dans les duels, c'est l'insulteur qui tue l'insulté ; au jeu, c'est le riche qui gagne le pauvre ; dans les batailles, c'est l'opprimeur qui triomphe de l'opprimé ; l'honnête homme ne réussit point, et le fripon prospère ; le grand homme meurt à la fleur de son âge, et des êtres nuisibles ou inutiles arrivent à une vieillesse reculée. En vérité, s'ils croient que je gouverne un tel monde, ils se font de leur Dieu une singulière idée ! Défunt M. de Pixérécourt, le faiseur de mélodrames, s'entendait beaucoup mieux que moi à faire triompher la vertu. Ils ont vu mes fidèles eux-mêmes livrés à d'horribles persécutions, et cela ne leur a point ouvert les yeux : il est vrai qu'ils prétendent que ces persécutions ont été suscitées par moi pour assurer le triomphe de ma religion, en Taisant éclater la foi et le courage des anciens martyrs. Mais pour arriver à faire triompher ma religion, n'avais-je donc pas des moyens

moins héroïques ? Au lieu d'inspirer aux empereurs la résolution de livrer les chrétiens aux flammes, de les jeter aux bêtes, de les faire déchiqeter par des bourreaux ne m'était-il pas aussi facile de les pousser à se faire eux-mêmes chrétiens ? S'ils ne me supposent point méchant, il faut du moins qu'ils me supposent bien stupide.

— Seigneur, dit mon patron, étonné de ce qu'il entendait, il ne m'appartient pas d'argumenter contre vous ; mais s'il en est ainsi, toutes les prières qu'on vous adresse pour obtenir quelque faveur soit spirituelle, soit temporelle, sont donc inutiles ?

— C'est la conséquence de ce que je viens de dire, répondit le bon Dieu. Il y a des chrétiens qui m'importunent du matin au soir pour que je les fortifie dans la pratique de ma loi ; mais si je leur fais cette grâce, alors c'est moi qui suis vertueux à leur place, et il faut que je les prive des récompenses auxquelles ils s'attendent. En voici d'autres qui me prient de conserver la santé de leurs femmes, de leurs enfants, de prolonger les jours de leurs vieux parents ; rien de plus innocent que cette prière : je leur accorderais très volontiers ce

bienfait ; mais alors, moi qui suis le père de tous, je ne pourrais plus le refuser à personne, et tout le monde devenant octogénaire, la Terre se trouverait bientôt trop petite pour contenir tous ses habitants. Puis, que deviendraient les médecins, les pharmaciens et les gardes-malades ? Cependant il importe à la conservation de la société qu'un peu du bien-être de tous soit sacrifié à l'existence de quelques-uns. Il y en a encore qui me demandent un emploi ; mais si j'intervenais dans cette affaire, ne serait-ce pas pour donner cet emploi au plus capable et au plus vertueux ? Je suis au milieu des hommes comme un régent au milieu de ses élèves, alors qu'ils composent. Il voit leurs fautes, mais il ne dit rien qui les en fasse apercevoir, attendant pour cela que le jour de la correction soit arrivé.

— Alors, Seigneur, dit mon patron, les événements qui surgissent sur notre ancienne planète sont donc l'œuvre du hasard ?

— Point du tout, dit le bon Dieu, le hasard est un effet produit par une cause inappréciable. Il dépend des propriétés de la matière et de l'organisation de l'âme

humaine. Ces causes se combinant à l'infini, amènent les événements toujours nouveaux qui éclatent parmi les hommes. En créant l'univers, je lui ai donné les lois nécessaires à son existence et à sa conservation ; ces lois sont immuables, et j'en sais la durée. Maintenant, je n'ai pas plus besoin de m'en occuper, que l'horloger n'a besoin de s'occuper d'une pendule, alors qu'il l'a montée.

***À M. Dupin, sur sa lettre à M. Étienne de
L'académie Française, concernant la
communauté des Jault.***

I

Ainsi, M. Dupin, aucun de vos faits et gestes, si petit qu'il soit, ne doit passer sans laisser de traces. Déjà vous avez fait publier, par M. Ortolan, votre magnifique et incomparable histoire, et voila que vous nous racontez vous-même, de peur que la postérité n'en ignore, votre expédition à la communauté des Jault. Décidément vous ne voulez rien laisser perdre de votre vie. Vous faites comme l'orfèvre qui recueille, avec un soin avare, la

poussière d'or tombée sous son établi. Vous devriez, grand homme, vous attacher une clochette au cou, afin que vous ne fassiez plus un pas que nous n'en soyons avertis et que nous accourions sur votre passage avec des palmes et des acclamations, comme on arrivait naguère sur le passage d'un roi.

Je vous le dis, en vérité, M. Dupin, Il y a une variété de l'égoïsme qui rendrait ridicule même un grand homme ; c'est cet égoïsme impertinent et bavard, qui toujours et toujours parle de lui, qui veut monopoliser l'attention publique, qui, écornifleur effronté de renommée, écrit son nom sur les murailles. Vous êtes, M. Dupin, un des types les plus complets de ce genre d'égoïsme. Vous aimez l'argent, vous l'aimez d'un amour incommensurable, vous l'aimez autant que la loi permet de l'aimer ; mais il est une chose que vous aimez davantage, et cette chose, vous l'aimez d'autant plus qu'elle vous interdit ; c'est la popularité. Le peuple vous manquant, vous vous êtes fait un peuple à vous de la bourgeoisie. Ne pouvant être une de ces grandes statues autour desquelles la foule passe et qu'elle salue en

passant, vous voulez être une de ces statuettes de salon qui ont pour piédestal une cheminée, et que le maître fait admirer à huis-clos à quelques messieurs. Il vous faut des blanches mains qui vous applaudissent, des lorgnons, ébahis d'admiration, qui vous regardent ; des hommes vêtus de noir, bien rasés, bien brossés, bien cirés, qui montent et descendent incessamment votre escalier. Il vous faut encore des journaux apostés qui s'écrient à tout moment : Oh ! le grand homme ! Pour vous, vivre sans être aperçu, ce ne serait pas vivre. Si l'on inventait une étoffe lumineuse qui projetât son éclat à deux ou trois lieues à la ronde, vous en achèteriez, coûtât-elle une justice de paix l'aune, de quoi vous faire un habit carré.

Vous avez la manie de trôner. Vous aimez, vous le soleil de la Nièvre, à effacer, dans les flots de votre lumière, cette constellation de fonctionnaires subalternes qui fait autour de vous sa petite révolution. Partout où il y a des coups de chapeau à percevoir, vous accourez. Il n'y a point de solennité à Clamecy que vous n'y apparaissiez dans votre habit carré et majestueusement escorté de pompiers. Si le prince de Monaco assistait à une de ces

pompeuses cérémonies, il ne pourrait s'empêcher de dire en sortant : Ma foi, si je n'étais roi de Monaco, je voudrais être M. Dupin.

Il y a des simples d'esprit qui s'imaginent que vous avez contre moi, qui ai blasphémé votre grand nom, une haine irréconciliable, une de ces haines dont rien ne s'évapore et qui, semblables au poignard du sauvage, conservent éternellement leur poison. Vous ne connaissez pas M. Dupin, me disent-ils : si vous tombiez sous sa dépendance, il serait homme à vous lire son projet d'adresse, depuis le *sub lege libertas* jusqu'au *Dupin aîné, député de la Nièvre*, inclusivement ; et, vous voyant endormi, il s'acharnerait à lire encore. Mais ce sont au contraire ces gens qui ne vous connaissent pas. Votre ennemi de cœur, à vous, M. Dupin, c'est l'homme qui n'a pas l'air de s'apercevoir de votre importance, qui vous frustre de l'attention qui vous est due. Vous aimeriez mieux qu'on dît de vous : Voilà M. Dupin le courtisan, M. Dupin le défenseur de tous les abus, l'avocat de toutes les oppressions, M. Dupin qui a déserté, avec boutoir et sonnette, le camp du peuple ; que d'édire, vous voyant

passer : Quel est donc ce vieux monsieur ? Du reste, cela se conçoit ; l'athée est plus coupable aux yeux de Dieu que le blasphémateur. Car enfin le blasphémateur ne fait qu'insulter son nom, au lieu que l'athée nie son existence.

Vous avez pour les louanges un de ces appétits voraces qui avalent, sans le déguster, tout ce qu'on leur jette : vous préférez la quantité à la délicatesse des mets ; vous aimeriez mieux, pour célébrer votre nom, une grosse voix qu'une voix harmonieuse et pure. Si vous aviez une aubade à recevoir, vous voudriez qu'on vous la donnât avec une grosse cloche. Il y a, à Clamecy, un cordonnier, poète ridicule que tout le monde bafoue : sur dix couplets que confectionne la muse boiteuse de cet Apollon au tranchet, il y en a neuf pour *Dupin, le prince des orateurs*. Il a toujours en forme une chanson en votre honneur, toujours une couronne qui trempe dans son baquet, en attendant votre arrivée. Eh bien ! vous académicien, vous qui êtes d'ailleurs habitué aux flatteries dorées de la cour, vous vous carrez sous cette couronne, comme si elle était de lauriers et de roses. Vous acceptez comme un parfum d'agréable odeur l'encens

punais qu'il vous jette ; vous portez à votre front, comme un précieux joyau de popularité, le stigmate de ses louanges. En échange de son pathos vous lui envoyez, troc pour troc, vos discours ; vous lui avez envoyé dernièrement votre lettre sur la communauté des Jault et les dernières poignées de chiffres que nous a jetées à la face monsieur votre frère.

Quand la renommée balbutie votre nom et s'assoupit sur votre gloire, vous avez toujours en réserve quelque œuvre pour la réveiller. C'est dans cette pensée que vous nous donnez votre lettre sur la communauté des Jault. Assurément, ce n'est pas de maître Jault, le pauvre paysan, que vous avez voulu nous parler ; c'est de vous, Dupin, député de la Nièvre. En effet, vous vous installez sans façon à côté de votre héros ; vous le mettez sur un tabouret, et vous vous étalez sur un fauteuil, vous faites le beau, le savant, l'homme d'importance. Vous faites asseoir M. Rabier à votre droite, M. Simon de la Coudraie à votre gauche, et *l'Écho de la Nièvre* est à la porte qui bat de la grosse caisse.

Oh ! non, M. Dupin, ce n'est pas à M. Étienne que

vous avez écrit cette lettre ! S'il en a payé le port, les électeurs de Clamecy le lui doivent ; vous eussiez dû écrire sur l'adresse : *À Monsieur Étienne, pour remettre à mes électeurs*. Qu'importe, en effet, à M. Étienne que pour achever la grande route de Paris à Lyon, passant par Clamecy la capitale de vos petits états, il n'y ait plus qu'une lacune de trois lieues à remplir ? Assurément, si M. Étienne va jamais à Lyon, malgré la *vieille et constante amitié* que vous lui conservez, ce n'est pas la route de Clamecy qu'il prendra ; mais vous savez bien que devant votre confident de comédie, il y a un parterre qui écoute et qui bat des mains. Si j'étais chargé d'expliquer la phrase que vous avez déposée chez M. Étienne, voilà à peu près comme je la traduirais :

« Mes chers électeurs, je vous ai peut-être mal représentés durant cette session. Défunt mon projet d'adresse n'était pas, j'en conviens, une très bonne réponse aux provocations insolentes que nous jette l'aristocratie goudronnée de l'Angleterre, et bien que Clamecicois, vous n'êtes pas si pacifiques que mon adresse ; mais si je rédige mal vos sympathies, voyez

comme je sers bien vos intérêts : encore quelques coups de pioche et vous aurez la *grande route de Paris à Lyon, passant par Clamecy*. La France est, il est vrai, descendue dans l'estime des peuples, elle a perdu, par la faiblesse de son gouvernement, la prééminence qu'elle avait conquise par trente ans de victoires. M. Guizot a fait porter au musée des Augustins, comme un objet de curiosité son vieux char de triomphe. Mais, je vous le répète, vous aurez la grande route de Paris à Lyon, passant par Clamecy, et advienne que pourra, les Cosaques ne vous l'emporteront point, roulée autour de leurs lances. »

Vos électeurs, ces Français de Clamecy, sont bien faits pour comprendre ce langage ; depuis dix ans, ils n'ont plus d'autre manière de voir, de penser, de sentir que la vôtre ; ils ont noué leurs fibres à vos fibres, et quand vous frissonnez sur votre banquette, toute la bourgeoisie de Clamecy a la fièvre. Contemplez Clamecy du haut des cimes de Saimbert ; toutes les girouettes, dragons ailés, chevaux au galop, anges sonnante de la trompette, sont tournés avec une touchante unanimité

vers le même point du ciel, et la grande girouette du clocher, dont le lion ailé bondit dans l'azur, semble les commander et leur donner, quand vient un souffle de vent, le signal du mouvement qu'elles doivent exécuter ; représentant et représentés, tel est l'effet que vous me faites.

Et pourtant, ce fétu de chef-lieu, cette noire mesure où d'immondes cloportes traînent leur ventre autour d'un nom, cette besace de pierre qui n'est jamais rassasiée, ce petit amas d'écorces naufragées que l'Yonne a rejeté sur sa rive et où meurt tout germe de liberté qui y tombe, ce Clamecy qui me donne à regret, à moi, pauvre insecte, un brin d'herbe amère, je l'aime encore tel qu'il est. C'est là qu'a commencé mon matin, et tant que durera ma journée, je veux jeter un bourdonnement de liberté à son oreille. O Clamecy ! as-tu quitté sans retour le chemin de la civilisation et du progrès ? Quand cette génération qui va devant elle est arrêtée à chaque instant sur sa route, qu'elle est détroussée, qu'elle est percée de coups, n'accourras-tu jamais à son cri de détresse que pour prêter main-forte à ses adversaires et serrer d'un tour de plus la

corde qu'ils lui passent autour des jambes ? Est-tu un médecin qui n'arrive à la plainte du blessé que pour éponger ses plaies avec du sel et du vinaigre, un avocat qui n'ouvre la bouche que pour demander que son client, victime d'une indigne oppression, soit réintégré dans ses fers et condamné aux dépens ? N'enverras-tu jamais là-bas à la grande urne qu'une boule faite avec le marbre noir d'un sépulcre ? Clamecy ! es-tu mort pour la liberté ? Cet assoupissement de pierre qui, depuis dis ans, pèse sur ta paupière, est-ce le néant ? O Clamecy ! la France ne doit-elle plus compter sur toi pour soulever le lourd fardeau qui l'accable ? N'es-tu plus qu'une fibre paralysée de ses quatre cent vingt-neuf fibres ? Faut il t'envelopper dans le tracé de la grande route de Paris à Lyon, et, dans un projet avorté de chemin de fer, rouler autour de toi deux ou trois aunes de ruban de la Légion-d'Honneur, l'enterrer sous la banquette de M. Dupin, et écrire sur cette banquette, en lettres noires, et avec des larmes blanches : *Ci-gît l'arrondissement de Clamecy ; il fut bon père, bon fils et bon époux : priez pour lui.*

Ces pensées sont tristes, M. Dupin ; laissons-les de

côté pour ne nous occuper que de votre voyage à *Corbigny-ès-Léonard*. Vous vous adjoignez, pour compagnon de voyage, un de vos amis M. Rabier, *autrefois bon notaire et maintenant excellent juge de paix* ; voilà une phrase dont chaque mot mérite une analyse particulière. S'il est vrai que le style soit tout l'homme, que le style d'un écrivain soit un daguerréotype qui lui prend malgré lui, et à son insu, sa physionomie ; vous êtes, M. Dupin, tout vivant dans cette phrase.

Corbigny-ès-Léonard ! Et pourquoi ne pas dire Corbigny tout court, comme les habitants du pays ? *Corbigny-ès-Léonard !* quelle galanterie d'érudition ! C'est ainsi que Napoléon appelait quelquefois ses vieux soldats par leur nom de guerre. Allons, Corbigny, fais avec la cime de ton clocher une belle révérence à M. Dupin ; et vous, bienheureux Saint-Léonard qui, par votre puissante intercession avez préservé Corbigny du choléra, intercédez pour M. Dupin auprès de ceux de vos paroissiens qui ont reçu de Dieu la grâce de payer 200 fr. de contributions, et, pour peu que vous ayez fait de dupes au paradis, M. Dupin vous fera obtenir la croix

d'honneur.

Un de mes amis M. Rabier. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Rabier, et Corbigny est pour moi au bout du monde ; mais je parie, M. Dupin, que M. Rabier vous rapporte par session au moins une vingtaine de bulletins. Je parie encore, cent contre un, oui, grande illustration, mettez-vous au jeu, et je parie M. Garnier-Pagès contre vous, que vous détestez votre ami Rabier. — Pourquoi cela ? Dites-vous. — Pourquoi cela ! C'est que vous ouvrez la bouche trop grande pour l'appeler votre ami. L'homme qui embrasse sa femme en public la maltraite ordinairement en secret, et le souris fabriqué d'un masque a une expression exagérée que n'a pas le souris vivant et créé. Je parie, une troisième fois, que M. Rabier est un homme qui a une haute opinion de son mérite. Si vous me demandez ma raison : c'est que vous n'êtes pas homme à jeter au vent vos grains d'encens sans savoir où ils tomberont ; c'est que vous savez où est le défaut de la conscience de celui auquel vous vous adressez, et que c'est toujours là que vous appuyez la pointe de votre argument. Je le répète, je n'ai pas l'honneur de connaître

M. Rabier ; mais vous, M. Dupin, je vous connais.

Autrefois bon notaire et maintenant excellent juge de paix. Voilà un coup d'encensoir envoyé de main de maître. Quelle émulation ces deux ou trois syllabes dépensées à propos vont allumer parmi vos serviteurs ! Comment ne pas se dévouer, corps et âme, quand on a un âme avec son corps, à un maître qui récompense si magnifiquement les petits services qu'on lui rend ! O M. Dupin ! je vous en prie, ne m'appellez jamais excellent pamphlétaire. Je me trouverais dans la nécessité d'abandonner le culte de la liberté pour celui de vos idoles. Je prendrais votre cocarde effacée, je porterais la queue de votre simare, je trouverais votre projet d'adresse magnifique, je célébrerais votre désintéressement et votre loyauté, j'exalterais surtout votre fixité de principes, vertu héréditaire dans votre famille, et qui s'élève comme un obélisque de plomb par-dessus vos autres vertus.

Si quelque usurpateur tentait d'envahir votre urne, cette urne que votre nom remplit jusqu'au couvercle, je publierais contre lui des libelles anonymes ; si quelque homme indépendant, quoique pauvre, écrivait contre

votre candidature, je tiendrais à honneur d'être votre sbire, je mettrais à votre disposition tous les petits moyens de nuire dont m'aurait doué la nature. Si je n'étais que puce, je vous prierais de me faire vipère pour le mordre ; si je n'étais qu'un morceau de menotte brisée, un bouton tombé de l'uniforme d'un gendarme, je vous prierais de me faire cachet pour le terrasser, je ne mangerais plus pain sur nappe, je ne me ferais plus la barbe, je m'abstiendrais de porter canne, jusqu'à ce que j'eusse étouffé sous les verrous ce bruissement d'opposition.

Vous ne sauriez vous imaginer l'effet qu'a produit sur les nerfs de certain juge de paix de ma connaissance, ce *Rabier, excellent juge de paix*. On espère que les lauriers de son collègue lui feront tourner la tête. Depuis qu'il a lu votre lettre, il ne tient plus dans sa robe, et hier il est sorti sans sa canne. Il s'exerce sur son greffier à donner des poignées de main. Il fait tous les soirs de petits scrutins préparatoires avec sa femme ; et on l'entend à chaque instant qui s'écrie : *Rabier, excellent juge de paix ! Rabier, excellent juge de paix !* Et si ce Rabier allait

obtenir avant moi la croix d'honneur ! Mais non, ce qui me rassure, c'est qu'il est honnête homme. O M. Dupin ! il faut que vous vous adjoigniez moi et ma canne pour compagnons de vos courses scientifiques. Nous irons avec vous visiter la Voie creuse, l'église de Saint Révérien, le mont Beuvrai. Vous direz de moi, dans votre première lettre à M. Étienne : « Mon honorable ami M. ***, autrefois bon avoué, maintenant excellent juge de paix et auteur d'un grand nombre de calembours très estimés des avoués de Clamecy » ; sinon je me ferai patriote !

II

Vous partîtes de grand matin de Corbigny, M. Dupin.
Vous aviez sans doute éveillé M. Rabier par cette
magnifique apostrophe :

Oui. c'est ton député, c'est Dupin qui t'éveille,
Faut-il te mettre un cor de chasse dans l'oreille ?
Aurais-tu, toi qui dors d'un sommeil si pesant,
Lu ma biographie hier dans Ortolan,
Ou sous ton oreiller, quelqu'un, par maladresse,
A-t-il mis un feuillet de mon projet d'adresse ?

Toujours est-il que vous partîtes de grand matin.
Habitants de la Nièvre ! M. Dupin vous prie de
remarquer qu'il partit de grand de Corbigny. Cette
circonstance est un éloge de son activité : elle explique
comment il peut être à la fois député de la Nièvre,

procureur-général, président du conseil administratif de la liste civile, *idem* du comice agricole de Clamecy, maire de Gacogne, et beaucoup d'autres choses encore dont le détail serait trop long.

Vous omettez de nous dire, grand voyageur, à quelle heure vous arrivâtes à Saint-Révérien. Cela vient, selon quelques savants commentateurs de votre lettre, de ce que vous n'étiez pas sûr de votre montre. Mais un fait acquis à l'histoire de la Nièvre, un fait que la postérité ne pourra révoquer en doute, quand bien même H serait affirmé par M. Ortolan, c'est que vous arrivâtes à Saint-Révérien, et que vous visitâtes l'église. Et d'ailleurs l'église de Saint-Révérien elle-même ferait, au-besoin, sonner sa cloche pour le dire.

Un voyageur de commerce, ou tout autre voyageur, se fût rendu soit à la *Perdrix*, soit au *Cheval blanc*, et y eût déjeuné de son mieux. On dit même que M. Rabier vous donna ce conseil. Mais vous, grand homme, vous aviez bien autre chose à faire. « Rabier, lui répondîtes-vous d'une voix ferme, je repousse votre proposition par l'ordre du jour. Voilà une église nouvellement restaurée ;

je ne puis passer outre sans en connaître. Il faut que je prouve à cet arrondissement, afin qu'il me rembourse en bulletins mes frais de voyage, que j'ai souci de tout ce qui le concerne, que sur lui plane incessamment mon regard de maître. Vous vous dites en vous-même, Rabier : — Dupin est assurément un grand homme, mais je n'ai pas lu dans M. Ortolan qu'il fût architecte. Assurément il outrepassa ses devoirs. — Rabier, homme de peu de foi, ne savez-vous pas qu'en ma qualité d'avocat je suis non seulement architecte, mais encore ingénieur, mécanicien, hydraulicien et même un peu agronome. Que dis-je, un peu agronome ? autant que le mot peut s'étendre. Parcourez le rapport de la commission de mon comice agricole, vous y verrez mon nom couronné de branches de pin, et cette année, on doit me décerner, en récompense de mes travaux législatifs, le premier prix d'arbres verts.

Mais voyons, Rabier, mon excellent juge de paix, que dirons-nous de cette église ? À quoi la condamnez-vous ? Ma foi, je suis fatigué d'approuver. Quel ennuyeux département ! Tout y est bien, excepté l'église de Saint-

Révérien. Il faut que cette malencontreuse église paie pour tous. Mais encore une fois, Rabier, qu'allons nous dire ? Vous êtes là à sourire à ce gros saint, comme si vous vouliez lui demander sa voix. — Il faut dire, maître, répondez-vous : L'église de Saint-Révérien qu'on aurait pu restaurer avec plus de goût... — Non, Rabier, non, cela se comprend trop. Il nous faut quelque chose de plus romantique... L'église de Saint-Révérien, ajoutez-vous, qui n'a pas été restaurée. — Fi ! Rabier, cela est plat, cela sent le juge de paix. Votre collègue de Clamecy lui-même aurait pu trouver cette phrase. — Eh bien ! maître, disons : L'église de Saint-Révérien qu'on a gâtée en voulant l'embellir. — À la bonne heure, Rabier, bravo ! tumulte d'applaudissements, Rabier ! C'est cela. Une antithèse, quelque chose de piquant ! Au moins, Rabier, vous n'avez volé cette idée à personne ? Jurez-le moi, car vous sentez que s'il en était autrement, je serais dans l'obligation de vous faire obtenir de suite la croix d'honneur. Mais voyons, Rabier, habillons votre idée d'une façon pittoresque. L'église de Saint-Révérien que L'église de Saint-Révérien qui L'église de Saint-Révérien où. Vive le roi ! Rabier, m'y voilà : *L'église de Saint-*

Révérien où l'on a fait pour l'amour de l'art des travaux où l'art ne se fait guère remarquer. »

Eh ! M. Étienne qui ne s'éveille pas au cliquetis de cette antithèse ! Quoique académicien, il n'en entend pas tous les jours autant. Encore, M. Dupin, quand vous avez fait cette phrase, l'atmosphère de Saint-Saulge, *pays des anecdotes*, pesait sur vous par un de ses bords.

Mais, quel épouvantable coup de griffe vous avez donné là à l'église de Saint-Révérien ! Voilà une église déshonorée ! Le Saint-Esprit, de peur de se compromettre, n'osera plus y descendre, et je ne serais pas étonné d'apprendre un de ces jours que le patron de ladite église a quille sa niche sans en rien dire au marguillier.

Aussi, cette vieille folle de Saint-Révérien a été bien mal avisée de ne pas se mettre sous votre invocation, comme sa cadette de Clamecy et son autre sœur de Gacogne ! Vous lui eussiez expédié, avec une cargaison de pierres de Chevroches, M. Ruby, architecte éclairé de l'esprit de Dieu, et qui ne peut manquer après sa mort

d'être nommé grand-voyer du paradis. C'est lui qui vous *eût fait pour l'amour de l'art des travaux où l'art se fût fait remarquer !* Il est vrai que pour salaire de votre protection, vous eussiez peut-être exigé une pari de pain bénit de la fabrique où une place au banc-d'œuvre à perpétuité ; car si l'on en croit la voix publique, vous vendez vos bienfaits, plus que vous ne les donnez, M. Dupin.

Enfin, vous voilà arrivé sain et sauf avec M. Rabier, le complice de votre expédition au pays des anecdotes. C'était le jour de l'Ascension et la chaleur était accablante. Malheureusement vous nous laissez ignorer si vous aviez un parasol. Au premier aspect, ces détails semblent sans importance. Ils n'expliquent pas bien comment la petite république des Jault a pu se conserver intacte au milieu des barons spoliateurs du régime féodal, et se conserver indivise à la barbe des arrondisseurs de propriétés de notre époque.

Un Monsieur me disait à ce sujet : « M. Dupin prend trop d'encre dans sa plume. Il a contracté l'habitude, étant avocat, de compter les syllabes par pièces de cinquante

centimes. Quelque soit son parterre, il le traite comme une cour royale. Il ressemble à ces mauvais tailleurs de village qui, ne pouvant vous faire un habit qui aille bien, vous font un habit dont le drap déborde de toutes parts. Sa communauté des Jault me fait l'effet d'une alouette racornie qui nage dans une masse de sauce. M. Dupin arrive à Saint-Saulge le jour de l'Ascension ; la chaleur était accablante. Que signifient ces fadaïses ? Il faut être arrondissement de Clamecy pour se laisser dire de telles choses. »

« — Malheureux, ai-je répondu à ce monsieur, vous êtes un homme dont le cerveau a été faussé par la mauvaise presse ! Je ne veux rester avec vous que le temps indispensable pour vous entendre. Ne voyez-vous pas que l'Académie des sciences avait posé cette question à M. Dupin avant son départ : Déterminer quelle est la température à Saint-Saulge le jour de l'Ascension. Il répond : *Accablante*. Pouvait-on répondre d'une manière plus claire, plus précise, et en même temps plus profonde ? »

Quoi qu'en dise ce Monsieur, nous avons appris avec

beaucoup d'intérêt que vous aviez **Recruté** à Saint-Saulge deux des naturels du pays : le neveu de votre excellent juge de paix ou de votre ci-devant bon notaire, si cette expression vous va mieux, et M. Simon de la Coudraie, un de ces bons propriétaires qui font valoir eux-mêmes leurs terres, dont ils doublent et triplent le produit, et savent mériter des prix au comice agricole de leur arrondissement.

Permettez-moi, M. Dupin, une petite observation. M. Simon de la Coudraie peut être tout ce que vous dites, et quelque chose de plus encore. Je vous accorderai même, pour peu que cela vous convienne, que M. Simon de la Coudraie fait pousser des grains de blé gros comme des fèves et des luzernes hautes comme des taillis. Mais enfin, M. Simon de la Coudraie, quel qu'il soit, n'est pas un point de droit, et son éloge eut été, sauf meilleur avis, plus convenablement placé dans un rapport au comice, ou dans un discours de distribution de prix agricoles, que dans un commentaire sur les vieilles coutumes du Nivernais. Ceux qui ne connaissent pas votre austérité de principes, pourraient croire que vous voulez rappeler à

M. Simon de la Coudraie, dans l'intérêt de votre influence, que vous êtes président du comice, et que c'est qui lui avez posé sur la tête la couronne de trèfle et de sainfoin qui lui a été décernée.

« Voyez, diront certains hommes qui n'ont pas eu le bonheur de lire M. Ortolan, comme M. Dupin cajole habilement les électeurs ! Il y aurait un perruquier parmi les capacités à deux cents francs, qu'il trouverait moyen de lui dire, dans une de ses œuvres, qu'il confectionne magnifiquement les perruques. M. Dupin se tient, il est vrai, en dehors des luttes électorales. Il semble craindre, en la frottant contre l'urne, de salir sa blanche robe de candidat. Comme Louis XIV, il laisse à ses lieutenants le soin de décider la victoire. La campagne est commencée depuis un mois pour ses ex-collègues, qu'il est encore à son hôtel Coq-Héron, casematé contre les interpellations. S'il arrive au jour précis de l'échéance toucher les suffrages de ses électeurs, il leur dit : « Je suis Dupin aîné ; vous me connaissez, je n'ai point d'autres explications à vous fournir. » Et tout l'arrondissement électoral, la main sur sa croix d'honneur, le proclame

député par une immense acclamation. Mais vous ne voyez que la surface des choses. M. Dupin fait des circulaires comme ses collègues ; seulement il en déguise le litre. Il roule son bonbon dans un petit morceau de droit ou dans une feuille de ses voyages, et il le fait tenir, sans qu'on en voie rien, à ses grands enfants d'électeurs. »

Je suis fatigué de courir après M. Dupin, à cheval sur ma plume comme un postillon ; encore, n'aura-t-il pas la courtoisie de m'offrir pour rafraîchissement une goutte d'encre de la Petite-Vertu. Mais patience, voilà que nous arrivons.

Voyez-vous ce groupe de bâtiments situés sur un petit mamelon, à la tête d'une vallée de prés. C'est la communauté des Jault.

Quoi ! M. Dupin, pas un fonctionnaire pour vous recevoir, pas un pompier pour vous escorter ! À quelles dures privations le démon de la science expose quelquefois celui qu'il possède ! Vous êtes obligé de vous introduire vous-même, comme un facteur qui apporte une lettre, dans la grande salle de la communauté des Jault, et

de colère vous vous mettez à la décrire, vous vous acharnez surtout contre un malheureux cuvier à lessive, poli à force de servir, que M. Balzac lui-même n'eût pas aperçu ! Heureusement maître Jault arrive qui le tire tout barbouillé d'encre et à moitié décrit sous votre plume.

Voilà le puissant monarque de Clamecy et le consul des Jault en présence ! Attention à ce qui va se passer entre les deux grands hommes !

Maître Jault offre à M. Dupin les productions du pays. M. Dupin consent à *trinquer* avec maître Jault, mais il ne veut point manger de fromage à la crème. Il eût voulu, le grand citoyen, qu'on lui servît un fromage tricolore. Du moins, c'est l'opinion du docteur Ortolan.

Notre dit sieur Ortolan nous promet, sur l'apparition de M. Dupin à la communauté des Jault, trois magnifiques chapitres ayant pour titre :

Le premier : Comment M. Dupin but à la santé des Jault. (Ce toast est classé au n°1345 de la table chronologique des principaux toasts politiques portés

par M. Dupin depuis la révolution de Juillet¹.)

Le deuxième : Comment M. Dupin déchiffra, avec l'aide de M. Rabier, de son neveu le notaire et de ses bésicles, une moitié de contrat des Jault déposée dans une arche.

Le troisième : Comment M. de la Coudraie ne déchiffra rien.

Maître Jault, qui est fort poli pour un sauvage, se fait l'honneur de dire à M. Dupin qu'il a bien entendu parler de lui et de monsieur son père. Quoi ! De monsieur votre père aussi, M. Dupin ! Ainsi, au lieu de trois grandes illustrations dans l'arrondissement, nous en aurions quatre ! Mais vous nous surfaîtes d'une, M. Dupin. Vous dites quatre pour qu'il vous en soit alloué trois.

Enfin, vous prenez congé de cette terre nouvelle après vous être enquis avec soin des mœurs, de la religion, et même de l'appétit des habitants. Vous n'avez oublié qu'une chose, d'écrire votre nom sur le fronton de la

1 J'ai sous les yeux la table chronologique des principaux discours prononcés par M. Dupin, depuis 1828 jusqu'à 1830.

grande porte.

Dans ce lourd pâté composé de toutes sortes de viandes et assaisonné avec de l'encens au lieu de sel, vous faites entrer quelques bribes du Morvan. Voulez-vous, M. Dupin, suivre un bon conseil ? Parcourez le Morvan, mais ne le décrivez pas. Vous êtes né pour conclure, et non pour décrire. L'imagination, ce papillon aux mille couleurs, ne vient jamais s'abattre sur votre plume et secouer sur vos pas la poussière brillante de ses ailes. Vous auriez un joli talent de rédaction pour un notaire, mais si votre style tombait dans la rue, un petit rédacteur de *Magasin pittoresque* ne se baisserait pas pour le ramasser. Le Morvan, ce fier et sublime montagnard dont vous voulez faire un monsieur, est trop haut de taille pour votre palette. Ce n'est pas avec un pinceau trempé dans l'eau tiède qu'on peut reproduire ses sauvages magnificences.

Et cette lettre sur la communauté des Jault, vous la signez : *Dupin, député de la Nièvre*. Vous vous parez aux yeux du département de ce bâillon littéraire.

Dupin, député de la Nièvre ! Si j'étais le collègue électoral de Clamecy, vous ne signeriez pas longtemps de cette façon, M. Dupin ! Vous auriez beau me cajoler, me décorer, me saturer d'emplois, je briserais stoïquement sous mes pieds votre corne d'abondance. À côté de ma conscience de propriétaire, de fonctionnaire, de marchand de bois, je voudrais porter aussi une conscience de citoyen. Je me rappellerais que, durant la courte durée de ses fonctions, le corps électoral est le premier de tous les pouvoirs ; que la royauté elle-même vient en vassale prêter hommage devant son urne ; que lorsqu'un magistrat de cet ordre n'accomplit pas dans toute leur exigence les devoirs que la constitution lui impose, il commet la plus grave comme la plus coupable de toutes les prévarications.

Mais les électeurs de Clamecy savent-ils, M. Dupin, quelle opinion politique ils ont voulu faire représenter en vous envoyant à la chambre ? Vous-même, grande illustration, ou plutôt grande équivoque, savez-vous ce que vous êtes ?

Ce que vous êtes, je vais vous le dire, moi, M. Dupin.

Vous êtes Dupiniste avant tout. Vous n'êtes d'aucun parti, vous ressemblez à ces lagunes entre deux fleuves, qui ne sont ni terre ni eau, qui sont tout simplement du sable mouvant. Vous pouvez jeter à présent, M. Dupin, votre masque d'austère franchise, votre feinte rudesse ne trompe plus personne. Non, vous n'êtes pas le paysan du Morvan, vous n'êtes qu'un flagorneur de ministres.

Vous quittez vos souliers ferrés pour marcher sur le parquet des salons. Vous êtes un lion qui sait donner la patte.

Vous étiez libéral quand vous étiez jeune, si toutefois vous avez eu une jeunesse. Mais la liberté était pour vous une belle maîtresse, une pauvre grisette qui vous prodiguait tous ses trésors d'amour, tandis que vous négociez un mariage d'argent avec une dame de haut parage, avec la royauté. Si la Restauration eût eu plus de durée, vous fussiez allé à elle. On vous eût vu figurer, moitié bourgeois, moitié gentilhomme, moitié prélat, moitié ministre, dans un ministère de conciliation. La Restauration vous attendait. Vous teniez à elle par votre père, le vieux sous-préfet de Clamecy. Si elle vous eût

regardé comme un ennemi irréconciliable, elle n'eût pas manqué de faire expier à monsieur votre père le tort énorme d'avoir procréé un fils libéral.

Depuis la révolution de juillet, vous avez abandonné notre camp, et nous ne sommes pas fâchés de votre perte ; il est des hommes qui valent mieux pour ennemis que pour amis, M. Dupin. Mais si j'étais collègue électoral, je ne voudrais point, pour me représenter, d'un transfuge. Vous dites, vous : Honte aux transfuges militaires ! Nous, nous étendons plus loin la réprobation, et nous disons : Honte aux transfuges politiques ! Vous avez tour à tour attaqué et défendu les mêmes hommes.

Vous avez dansé tantôt sur le pied droit, tantôt sur le pied gauche. Vous vous posiez comme un trait-d'union entre le progrès et la résistance. Vous croyiez qu'on prendrait pour de l'indépendance de caractère cette versatilité de principes, qu'on dirait : « M. Dupin n'a d'autre maître que sa conscience ; il loue le bien et désapprouve le mal, dans quelque parti qu'il les rencontre. » Mais la feinte était trop grossière pour qu'elle trompât personne. On a dit tout simplement :

« M. Dupin veut cumuler les bénéfices de la subjection avec les honneurs de l'indépendance. » Vous faisiez de temps en temps de l'opposition aux ministres ; mais cette opposition, elle était si bénigne qu'elle me rappelait votre vieux maître d'école qui fouettait avec une plume ses mauvais sujets de prédilection. Vous me faisiez l'effet de ces ours de place, apprivoisés pour de feints combats, qui prenaient entre leurs pattes, comme s'ils voulaient les étouffer, les chiens du maître, leurs compagnons de litière et de gamelle, et les laissaient aller, après leur avoir arraché quelques poils.

Non, si j'étais collègue électoral, je ne voudrais pas d'un député assis sur deux banquettes. Je vous dirais : « M. Dupin, êtes-vous l'ami, l'ennemi, ou le complice du gouvernement ? Vous ne voulez pas aliéner votre indépendance par une profession de foi. C'est bien, M. Dupin ; mais alors restez maire de Gacogne. »

Vous avez eu, M. Dupin, sur l'arrondissement de Clamecy, une influence déplorable. À l'ombre de votre protection les opinions généreuses se sont étouffées. Nos jeunes hommes sont devenus à vingt ans des vieillards

calculateurs. Nous nous sommes habitués, avant d'accomplir un acte politique, à nous demander ce que vous, la conscience publique de l'arrondissement, vous en penseriez. La crainte de vous indisposer ou l'espérance de vous complaire est depuis dix ans notre seule règle de conduite. Vous avez développé parmi nous un funeste esprit d'égotisme et d'intrigue. Vous avez fait de nos bonnes et grosses nullités des écornifleurs de places. On a donné de l'éducation à des idiots parce qu'on vous voyait, dans l'avenir, les prenant par la main et les conduisant à la fortune. On a épousé les filles de vos valets pour avoir en dot votre protection, et cette dot vous l'avez acquittée. Votre recommandation tenait lieu de droits acquis, de capacité, de vertus. La probité que vous n'aviez pas apostillée restait consignée au seuil de son petit emploi. Le talent que votre protection n'avait pas mis en lumière s'étouffait misérablement sous son boisseau. Vous étiez regardé comme la providence du pays. Faveurs, emplois, avantages publics, tout nous arrivait par vos mains. On se fût volontiers adressé à vous pour de la pluie ou du beau du temps. Si vous eussiez voulu un autel dans la basilique de Clamecy, le conseil

municipal vous en eût consacré deux.

Mais, quel usage, M. Dupin, avez-vous fait de votre influence, parmi cet amas de solliciteurs qui venaient tous les jours étaler à votre porte leur vermine postiche, et que j'appelais, moi, les pauvres de M. Dupin ? Il semble que vous ayez à plaisir assisté les plus mauvais.

Prenons au hasard parmi vos favoris. Voyons Mais non, vous me feriez passer sous les fourches caudines de vos lois qui punissent, dans certains cas, la vérité comme diffamation.

Cette révolution qui s'est faite à côté de vous, sans vous, et peut-être malgré vous, vous avez pris tout ce qu'elle avait de meilleur butin, vous en avez lavé le sang, et vous l'avez distribué à vos créatures.

O M. Dupin, avons nous longtemps encore à subir le fléau de votre influence ? Je ne le crois pas. Vous êtes bien descendu depuis votre projet d'adresse. Vous n'êtes plus qu'une mèche qui fume. Vous exhalez déjà comme une odeur de pairie. Le jour où le cri lugubre : M. Dupin se fait pair, M. Dupin est fait pair retentira comme un

éclat de tonnerre dans l'arrondissement, tout sera fini pour vous, M. Dupin. Vous n'êtes pas un de ces hommes qui, la tribune leur étant ôtée, savent se faire une épée de leur plume. Tous parlez tantôt bien, tantôt mal ; mais si on vous coupait la langue, que resterait-il de votre personne ? Une pièce d'or démonétisée conserve encore la plus grande partie de sa valeur ; mais un assignat démonétisé, que vaut-il, M. Dupin ? Dans dix ans nos jeunes hommes chercheront ce M, Dupin qui a jeté tant d'éclat et de bruit dans l'arrondissement, et ils ne trouveront qu'un vieux légiste.

Un évêque de village

Eh ! Me dit quelqu'un, pourquoi intitulez-vous ainsi votre pamphlet ? Je croyais que vous dédaigniez le charlatanisme du titre. Vous avez raison, monsieur je n'aime pas, moi, qu'on se morfonde a chercher un titre qui fasse effet : c'est dans les pages de votre livre et non sur la couverture qu'il faut mettre de l'esprit. Bien souvent ces enfleurs de titres ressemblent à un négociant tari qui étale, à la devanture de son magasin, la meilleure partie de ses marchandises. Ces titres effrontés n'ont souvent aucun rapport avec le livre qu'ils font vendre. Vous entendez, à côté de vous, crier : « César ! » vous retournez la tête et vous croyez voir ou un boule-dogue, ou un guerrier de fière et haute mine ; mais vous n'apercevez qu'un épicier qui examine au soleil, dans le creux de sa main, de la graine de luzerne. « Connaissez-vous ma fille Euxodie ? » vous dit la femme de votre

cordonnier ou de votre tailleur. Vous vous imaginez que l'Eudoxie de votre cordonnier ou de votre tailleur est une belle personne à la taille élancée, au profil grec ; mais Eudoxie est tout uniment une grosse bouffie qui a des joues de velours cramoisi, et dont le buste épais et rotond fera, un de ces jours, éclater le corset. Tel est, à peu près, l'effet que produisent ces livres décorés de titres pompeux et faux.

Pour moi, si je me suis permis de prendre le titre ci-dessus incriminé, c'est que l'homme de mon pamphlet est un méchant curé de village, qui fait l'évêque dans sa petite soutane. J'espère que, sur le point de nous séparer, nous ne nous fâcherons point pour une antithèse. Comme ses confrères d'autrefois, monseigneur n'aime pas la résidence ; sa cour à lui, c'est la maison de monsieur le maire. Or, monsieur le maire est un de ces gros messieurs parvenus comme on en voit tant ; car, maintenant, les lois de la physique sont changées, et pour monter il faut être lourd. Notre homme a quitté sa larve de paysan pour un noble habit d'Elbeuf ; il roule dans une calèche et marche sur les parquets cirés d'un château ; aussi son curé le

tient-il en grande estime. M. le maire vit avec la commune, à peu près comme vivent deux époux séparés de corps ; il demeure à un assez grand nombre de kilomètres de son hôtel de ville : cela n'empêche point que monsieur le curé, vu la grande estime qu'il lui porte, n'aille très souvent déjeuner à son château ; quelquefois — toujours par suite de cette même estime — il y reste pour dîner, et quelquefois même il y couche. Il n'est pas esclave de sa soutane : il lui est arrivé de laisser, plusieurs jours de suite, l'église sous la garde de son patron. Et, au fait, qu'avait-on tant besoin de lui dans sa paroisse ? N'avait-il pas laissé le bénitier plein, et le sacristain n'était-il pas là pour sonner l'*Angélus* ? Il faut que tout plie sous la volonté de monseigneur. Il remplit ses fonctions quand il veut et comme il veut. S'il lui déplait de baptiser pour le quart-d'heure, il suppose que c'est un enterrement que vous lui demandez, et il vous envoie quérir un permis à la mairie. Du reste, il faut rendre cette justice à monsieur l'adjoint : il n'abuse point de l'autorité religieuse qu'on lui confère, et il permet de baptiser tout le monde. Pour un rien, M.*** récuse votre parrain ou votre marraine ; vous enragez, il n'en est que

plus aise. Du reste, il n'est pas plus facile de se faire enterrer chez lui que de s'y faire baptiser. Vous qui craignez qu'on ne vous enterre tout vif, allez passer votre agonie dans sa paroisse : on lui reproche d'avoir laissé des cadavres exposés plus de trente-six heures dans son église. Il vous est arrivé sans doute, pour peu que vous ayez voyagé, — ne fussiez-vous allé qu'à Prémery ou à Pougues, — de vous morfondre sur la banquette de votre patache, pendant que votre postillon trinquait, au cabaret voisin, avec ses compagnons de fouet et de bouteille. Or, je vous le demande, n'est-ce pas là la position de ces pauvres trépassés, impatients de connaître leur nouveau gîte, et qu'on relie si longtemps entre la tombe et l'autel ? Si M. Dufêtre ne veut point rappeler ce prêtre à l'exercice de ses fondions, au moins qu'il lui envoie donc un vicaire !

Ce monsieur aime les honneurs avec passion : pour un coup de chapeau, il ferait le tour de sa paroisse ; il est né d'un cordonnier et d'une cordonnière, et je ne l'en plains point : ce n'est pas à lui seul que cet accident est arrivé, et il arrivera à bien d'autres jusqu'à la

consommation des siècles. Et d'ailleurs, son père, qui sait faire les bottes, a l'avantage sur saint Crépin, qui n'a jamais su faire que des souliers. Cependant il dit en chaire, à toute occasion, qu'il est noble par ses fonctions ; de par droit de tonsure, il est le premier de la commune, monsieur l'adjoint inclusivement. Il est pourtant encore assez modeste pour ne point attacher la particule DE à sa roture empoissée ; il a apporté cette théorie avec lui du séminaire, et il la donne comme il l'a reçue. Mais les prêtres qui débitent de pareilles absurdités se mentent à eux-mêmes ; ignorent-ils donc que la noblesse, qui est maintenant si peu de chose aux yeux des hommes, n'a jamais rien été aux yeux de Dieu.

Est-ce qu'il y a des comtes, des marquis et des ducs dans son royaume. Les princes eux-mêmes ne sont inscrits sur le registre matricule du genre humain que par leur nom, et je vous assure qu'à côté il n'y a point, comme dans l'*Almanach Royal*, toutes sortes de croix. À ses yeux on n'est quelque chose que par ses bonnes œuvres. Si monsieur le curé tient absolument à être le premier de sa paroisse, il faut qu'il s'étudie à en être le plus vertueux.

Du reste, cela vaudrait mieux que de jouer le rôle de l'âne de la fable, qui voulait qu'on saluât son bât, parce qu'il y avait dessus une pleine besace de reliques. À bien prendre les choses, cette prétention n'est pas trop exorbitante ; cependant le curé a, dans sa paroisse, des contempteurs obstinés qui ne veulent saluer ni le bât ni les reliques. C'est là un des grands crève-cœur du pauvre homme ; quand cette mortification lui arrive, il va droit à son paroissien, et lui demande pourquoi il lui refuse les honneurs qui lui sont dus. On peut, par exemple, lui répondre ce qu'on veut. Notre gentilhomme tonsuré a les rancunes très vives et surtout fort tenaces : quand il ne peut les faire éclater de suite, il les enferme jusqu'à nouvel ordre sous le pan gauche de sa soutane, comme vous enfermez un papier dans votre secrétaire, pour le retrouver au moment où vous en aurez besoin. Là, elles ne s'éventent point, et il ne s'en échappe point un atome : c'est un pistolet chargé depuis dix ans, et qui, le jour où vous voulez vous en servir, part aussi bien que si vous veniez lui donner sa ration de balles et de poudre. Au lieu de parler à ses paroissiens de l'amour du prochain, du pardon des injures, il prêche contre ceux qui lui font de

l'opposition ; ils sont là sans défense au pied de sa chaire, et il lire sur eux à bout portant : il les mitraille en plein corps avec toutes sortes d'invectives. Du reste, s'ils n'étaient point à l'office, il les enverrait chercher par son sacristain. Ceux-ci s'en prennent à Dieu de la grossièreté de son ministre, et ils ne remettent plus le pied dans l'église : ainsi il arrive qu'au lieu d'un scandale, la paroisse en a deux. Du reste, quand il trouve occasion d'exercer sa prépondérance sur les affaires civiles et temporelles de la paroisse, il ne s'en fait pas faute ; il ne craint point d'aller crotter sa soutane au milieu des élections ; il indique à ses paroissiens le candidat de Dieu et le candidat du diable. Tant que la commune conservera son maire, elle jouira pleinement de la protection du ciel ; elle aura pleine moisson, pleine vinée, et les épizooties n'en approcheront pas ; mais on ne serait pas fâché là haut que l'adjoint fût toujours illettré : il serait plus facile au curé de conduire les affaires de la mairie.

En somme, voilà l'abbé de mon pamphlet vous voudriez ; bien, méchants que vous êtes, que je vous disse son nom et celui de sa paroisse ; mais à quoi cela

vous servirait-il ? Ce sont les faits seuls qui importent ; quand on vous sert un fruit, est-il besoin de vous dire où est et comment s'appelle l'arbre sur lequel il a poussé ; et d'ailleurs il ne faut pas être si rigoureux : il n'y a pas exposition sur la place publique pour tout délit ; la charité évangélique, comme vous le savez, a quitté depuis quelque temps l'Église : hier, je l'ai rencontrée à ma porte et je lui ai donné asile chez moi ; mais il ne faudrait pas, par exemple, qu'elle y restât longtemps, car ce serait pour un pamphlétaire un hôte un peu incommode ! À présent commençons notre pamphlet.

Dans la paroisse de notre curé, une servante avait eu le malheur de devenir mère avant d'avoir un mari ; sa maîtresse fermière fort jolie, et aussi bonne que jolie, ne l'avait point abandonnée, et même elle avait bien voulu être la marraine du pauvre orphelin. L'heureux compère choisi par elle était le meunier du lieu, le parangon des meuniers d'alentour, meunier ayant l'avantage d'avoir de fort belles écrevisses dans son biez, mais se donnant le tort de ne point en envoyer à son pasteur ; s'obstinant à croire qu'il est plus moral de manger les dites écrevisses

avec ses amis, que de les faire manger à des tonsurés, en ne voulant admettre en aucune chose ce précepte de l'évangile du prêtre : « Charité bien ordonnée commence par le curé de sa paroisse. » Le jour du baptême étant arrêté, le parrain alla chez le curé lui demander son heure il s'imaginait, ce bon meunier, que la chose ; devait aller toute seule ; que quand on apporte un nouveau né à l'église, on doit le remporter baptisé, comme quand on apporte un sac de blé au moulin, on doit en rapporter un sac de farine. Mais, comme vous le savez, les enfants ne se baptisent point ainsi chez notre prêtre : cette fois, c'était la marraine qu'il récusait.

Mais le faiseur de farine n'était pas homme à se dessaisir ainsi de sa belle commère.

— Or ça, pasteur, dit-il au curé, expliquons-nous franchement. Quel vice rédhibitoire trouvez-vous à notre marraine ? et vous est-il souvent arrivé de recevoir d'une plus jolie main votre cornet de dragées ?

— M^{me} ***, répondit le prêtre, a fait baptiser son dernier enfant dans une paroisse étrangère ; qu'elle y

fasse aussi baptiser son filleul !

— Mais l'enfant était malade, et vous n'étiez pas au presbytère ; vous étiez je ne sais où, à faire le gentil parleur, le bel esprit. Fallait-il donc, pour vous attendre, qu'elle exposât son enfant à mourir sans être baptisé ? Si elle eût fait ainsi, la trouveriez-vous meilleure chrétienne ?

— M^{me} *** est une impie, poursuit le curé, elle ne fait point ses pâques.

— Ah ! C'est donc de cela qu'il retourne ! Fit l'obstiné mangeur d'écrevisses ; eh bien ! Je vais vous dire, moi, pourquoi M^{me} *** ne fait pas ses pâques : c'est que, pour faire ses pâques, il faut se confesser, et elle ne veut point se confesser, parce qu'elle est persuadée que le confessionnal a toujours quelque part un écho. On lui a parlé d'une servante qui, ayant volé quelques bribes de toile à sa maîtresse, alla confier cette étourderie au curé ; or, le curé dînait souvent avec la dame, et un jour ou deux après, la dame était instruite de l'affaire. Un pauvre boquillon, lui a-t-on dit encore, prit un morceau d'arbre

dans la forêt d'un gros propriétaire de son village ; peut-être ce bois devait-il remplacer un outil qui lui était indispensable pour travailler à sa journée ; — car notre société est ainsi faite : faute d'une bûche, d'un bout de corde, d'un morceau d'acier, il faut qu'un ouvrier se couche mourant de faim dans la rue, et attende que la police, si elle arrive avant la mort, le relève pour le conduire en prison. Malheureusement, il n'y a pas encore de répression contre les bonnes femmes qui ramassent pour leur chèvre des brassées d'orties le long des murs ; contre ces pauvres enfants qui vont secouer les fruits sauvages des haies ; contre ces malheureux qui cherchent quelques morceaux de pain dans les tas d'ordures que nous laissons à nos portes. Mais ayons bonne espérance, la civilisation marche et la société est en progrès : ce perfectionnement nous arrivera, sans doute, quand la banqueroute sera autorisée définitivement par la loi et que le créancier sera obligé de nourrir son débiteur, de le fournir de café, de cigares et de bière.

En vérité, si les juges, à force de condamner des malheureux, ne s'étaient fait des entrailles de pierre, s'ils

n'avaient des calus à leur âme, leurs fonctions seraient les plus terribles de toutes, et j'aimerais mieux être garçon boucher que juge ! Mais, pour en revenir au bon homme, il alla porter son péché tout chaud au confessionnal ; or, ici encore, le gros propriétaire et le curé sont très bien ensemble. Le lendemain, le propriétaire était instruit du délit dans ses moindres circonstances, le garde-champêtre faisait perquisition chez le paysan, trouvait le morceau de bois et dressait procès-verbal. L'affaire ira se dénouer à la police correctionnelle. Le boquillon se repent d'avoir si bien observé le quatrième commandement de l'Église, et il dit à qui veut l'entendre qu'il n'ira plus à confesse que quand il n'aura rien sur la conscience.

— Tout cela, s'exclama le cure, ce sont d'infâmes calomnies !

— Permettez, monsieur le curé, fit l'obstiné meunier, voici encore une histoire qu'on a racontée à M^{me} *** : Un gros seigneur de village chassait le loup ; on sait que cette chasse est le plaisir favori des grands ; un pauvre lièvre se mit étourdiment à la portée des tireurs, curieux qu'il était sans doute de voir la chasse ; il croyait que

puisqu'il ne s'agissait que du loup, il n'y avait aucun danger pour les lièvres. Toutefois, sans égard pour le droit des gens, et tout loup qu'il n'était point, il fut tué sans miséricorde, et on l'accrocha aux branches d'un arbre pour le reprendre après la chasse ; mais un passant survint, et le jugeant de bonne prise il l'emporta. Or, dans ce glorieux jour, le curé devait dîner chez l'exterminateur de loups ; celui-ci raconta comment il avait été frustré de son civet, et ajouta qu'il serait enchanté de connaître celui qui avait mis la main dessus. « Ayez bonne espérance, dit le curé, voici la semaine de confession, je ferai si bien que je découvrirai votre voleur, et nous en rirons. »

M^{me} *** a peur qu'on ne fasse un sujet de moqueries de ses fautes, elle estime beaucoup les augustes personnes qui donnent à dîner aux curés, mais elle n'aimerait point les avoir pour confidentes de ses secrets les plus intimes ; elle se contente de se confesser à Jésus-Christ, qui ne dîne point en ville et n'a jamais un verre de Champagne de trop dans la tête. C'est peut-être une panique, mais enfin est-ce un si grand tort d'avoir peur là où le danger n'existe point ? et d'ailleurs, si c'est parce qu'elle n'a point fait ses pâques que vous repoussez M^{me} ***, ni moi non

plus, je n'ai point fait mes pâques ! pourquoi donc m'admettez-vous ?

Le curé, à bout de mauvaises raisons, déclara, pour se résumer, que si M^{me} était marraine, il ne baptiserait point l'enfant, et le meunier, pour se résumer aussi, déclara à son tour que M^{me} *** serait marraine, et que l'enfant serait baptisé par le curé. On parla pendant plusieurs jours ; cette affaire occupa toute la commune, et plus d'une veillée en fut prolongée. Enfin le curé céda ; mais une volonté de prêtre, c'est comme ces bâtons de bois vert qu'on rompt pour les mettre au feu, mais dont on ne casse jamais tous les fils.

L'amour-propre du curé, bien qu'il ne mourût pas sur le coup, était profondément blessé, et le saint homme avait droit à une compensation ; le meunier l'avait battu complètement à la première partie, il fallait qu'il perdît la seconde manche, et plus lard ils joueraient la belle. Il imagina de baptiser l'enfant le moins possible, de lui faire sa part de chrétiennisation si exigüe, qu'il n'y en eût pas un atome de reste ; et aucuns pensent que pareil à ces marchands, qui de peur de vous faire trop bon poids ne

vous donnent pas ce qui vous revient, il l'a faite trop petite. Voici, du reste, comment les choses se passèrent : d'abord lorsque le parrainage se présenta à l'église, ce gros et vieux cierge, témoin décennaire de tous les baptêmes de la commune, n'était point allumé et on ne l'alluma point. Mais ce n'est point à cela que je trouve à redire ; à quoi sert en effet cette petite flamme louche qui se trémousse au bout de sa mèche ? ce gros fainéant de cierge, qui semble narguer le soleil, est-il bon à autre chose qu'à pleurer sur les mains et sur les habits du parrain et de la marraine ? Si un homme voulait que ses concitoyens le prissent pour un fou, il ne saurait mieux faire que d'allumer une bougie à midi ; pourquoi donc tous ces vierges que les prêtres allument en plein jour dans leurs églises ? sans cela n'y verraient-ils pas assez clair pour dire leur messe. La lumière du soleil que Dieu a faite pour tous, et qui est probablement la seule dont il s'éclaire, n'est-elle pas assez bonne pour ces brailleurs de plain-chant. Tout office, comme une pièce de théâtre, ne peut-il se réciter qu'aux flambeaux ? et d'ailleurs, s'ils mettaient au bout de leurs cierges une petite flamme de soie bleuâtre, cela ne reviendrait-il pas au même ? Que

d'argent ils auraient de reste, s'ils supprimaient tous ces bâtons de cire qui brûlent sur leurs autels ! et Jésus-Christ n'aimerait-il pas mieux un seul pauvre vêtu et rassasié, que cette fumée de bougie qu'ils lui envoient tous les jours au nez ?

Mais, revenons à notre baptême. La cloche, cette invisible amie qui nous salue au seuil de l'existence et nous pleure à l'entrée du tombeau, ne jeta point à notre nouveau-né ses joyeux tintements, et peut-être n'y avait-il pas de quoi. Le curé avait si peur que quelque main indiscreète n'en agitât la corde, qu'il avait la clé du clocher dans sa poche. Non content de cette insulte, il n'adressa aucune question au parrain ni à la marraine, il ne leur demanda aucune des prières sacramentelles de l'église. Pendant qu'il roulait les versets l'un sur l'autre, la marraine, pour se donner une contenance, regardait son bouquet, et le parrain regardait d'un air narquois la marraine ; carie scélérat avait mis dans sa tête que le baptême de son filleul ne serait pas taciturne et sombre comme ces baptêmes dont aux mauvais temps du christianisme on cachait la célébration dans des cryptes ;

qu'il aurait, comme tous les autres baptêmes, son tumulte d'allégresse et ses sons de fête. Il avait aposté un joueur de vielle à l'entrée de l'église ; bientôt le drôle se mit à jouer à tour de bras de son instrument, et le fit gronder comme dix chats en colère ; le curé, sous l'influence de la vielle, chantonna plusieurs fois sa prose sur un air de valse, et le sacristain était obligé de s'observer pour ne point se mettre en danse. Ce charivari était hors de propos, j'aime à le reconnaître ; le curé l'avait bien mérité, mais Jésus-Christ en avait sa part ; or, quel tort Jésus-Christ avait-il dans cette affaire ? Quand on est en lutte avec un adversaire déraisonnable, un bon tour à lui jouer, c'est de le laisser avoir tort tout seul ; mais le curé n'en était qu'à la moitié de son calice : toute la soirée des décharges forcenées de mousqueterie eurent lieu, dans les rues et sur la place de l'église. Il ne fut si mauvais tireur dans l'endroit, si mauvais fusil qu'il eût, qui ne fût à son meunier l'offrande de sa cartouche concitoyenne. Enfin celui-ci eut l'équivalent, et au-delà, du bruit que pouvaient lui fournir toutes les cloches de la paroisse, même en faisant griser les sonneurs. Un meunier remporter sur son pasteur ! C'est un phénomène qui se

voit rarement, et j'en suis tellement étonné, que je soupçonne notre vigoureux faiseur de farine d'être quelque évêque devenu meunier, phénomène qui se voit aussi très rarement. À sa place je me serais contenté de ce triomphe ; mais il avait sans doute lu dans M. Dupin, que quand le clergé déborde, on doit être envers lui impitoyable ; il fallait que l'outrage fait à sa belle commère fût vengé Vous qui le blâmez, songez que des insultes plus légères ont souvent eu pour représailles le renversement d'un empire. Vous vous rappelez bien que c'est un petit coup d'éventail qui a amené la chute du croissant sur toute la côte de l'Algérie ; et à propos de meunier, voyez à quoi tient le sort des états ! Nous avons des conseils de toutes sortes, qui délibèrent incessamment sur les moyens d'assurer la puissance et la prospérité du pays ; nous avons des places fortes autour de nos frontières, nous entretenons une grosse flotte dormant dans nos ports, nous gardons sous les drapeaux une nombreuse armée ; toutes les précautions enfin qu'on peut prendre contre la fortune, nous les prenons ; et un grain de sable qui se trouve à cette place au lieu d'être à cette autre, déjoue nos projets et change nos destinées. Ce

monsieur prend le soin le plus minutieux de sa santé ; il est sans cesse à veiller sur sa personne. Quand son médecin lui ordonne de prendre médecine, il prend médecine ; quand il lui défend de boire du vin, il s'en abstient. S'il voit poindre à son doigt un petit mal bien innocent, il a peur que la gangrène ne le saisisse à la main, et il s'enveloppe le doigt d'un emplâtre. Il se tient bien chaudement dans la flanelle, et il a une peur effroyable des vents coulis. Et pourtant une pierre qui se trouvera sous la roue de sa voiture, un fagot d'épines qui se dressera devant son cheval peuvent être pour lui la cause d'une mort soudaine. Pauvres humains ! ne nous en remettrons-nous donc jamais à Dieu du soin de notre destinée ? Que n'allons-nous au bout de la vie comme vont les papillons jusqu'au bout du printemps ? Et puisque nous avons un père qui a soin de nous, pourquoi prendre souci de notre existence ? Est-ce que, d'ailleurs, nous entendons quelque chose à notre bien-être ? Quand nous croyons faire du sucre, c'est du fiel que nous faisons, et la plupart du temps, nous semons de la graine de cyprès pour de la graine de rose.

Quoiqu'il en soit, notre meunier n'est point un tigre ; il ne demandait pas la disgrâce du curé ; il voulait seulement que l'évêque désapprouvât par une manifestation quelconque la conduite de son prêtre ; et cela eût été, de sa part, d'une bonne politique. Quand, au lieu de réprimer les excès de leurs subalternes, les évêques les tolèrent, ils font à la religion un tort irréparable ; car le peuple croit que c'est la religion qui donne aux prêtres le droit d'être d'insolents oppresseurs, et il prend d'elle une très mauvaise idée. Cependant, M. Dufêtre n'a pas encore répondu à la pétition, et il est probable qu'il n'y répondra jamais.

Et d'abord, mes abonnés, ne trouvez-vous point qu'en cette circonstance le curé s'écarte un peu des lois de la politesse ; qui est bien aussi un code ? En France, la femme est inviolable par sa faiblesse : pour tout homme bien né, lors même qu'elle a des torts envers lui, elle reste sacrée. Le robuste bûcheron qui passe, donne-t-il un coup de cognée à une rose qui, par mégarde, l'a piqué de son épine ? Jésus-Christ est encore ici notre modèle. Voyez, dans l'Évangile, avec quelle douceur, quelle indulgence

de parole il accueille la femme adultère et la Madeleine ! ... Au lieu de lui envoyer tant de *Gloria Patri*, le prêtres feraient mieux de suivre son exemple. Cette persistance à insulter chez un homme d'église, a quelque chose qui révolte ; si on avait une houssine à la main, on la sentirait tressaillir ; on dirait vraiment que c'est à leur profit qu'ils prêchent le pardon des injures. Que feront donc les pécheurs si les saints se conduisent ainsi ? Cet homme se dit ministre de Dieu, et même, par son ministère, il prétend qu'il est noble ; mais Dieu a-t-il donc des ministres pour insulter les femmes ? Est-il bien aise qu'on traite avec indignité ceux qui viennent à son église ? Que le prêtre choisisse sa maison pour le théâtre de ses avanies ? Si ce curé, lorsqu'il était encore enfant, se fût conduit ainsi envers ceux qui venaient commander des bottes à son père, n'eût-il pas souvent fait connaissance avec le lire-pied paternel ? Et dire que nos épouses, nos sœurs, nos mères sont à la merci des insultes de ces gens-là, et que contre eux il n'y a point de répression possible !... Mais, parce qu'ils n'ont point d'épouses, est-ce donc une raison pour qu'ils fassent la guerre aux femmes ? Qu'ils se rappellent donc que leur

gouvernante, qui leur fait de si bons consommés, est une femme, et que c'est une femme qui les a portés dans son sein et les a nourris de son lait !...

Et quand bien même il n'y aurait ici qu'un défaut de convenance, est-ce que les prêtres sont dispensés, par leur soutane, des égards que les fonctionnaires doivent à leurs administrés ? Est-ce qu'ils ne doivent point, à tous ceux qui les entourent, l'exemple de tout ce qui est bon et convenable ? Est-ce que la politesse, non cette politesse hypocrite que fait l'étiquette, mais celle qu'inspire le cœur, n'est pas le commencement de l'amour du prochain ? Je sais bien que les prêtres ne se croient point fonctionnaires, qu'ils se disent ministres de Dieu ; mais, si j'étais ministre du roi, et qu'ils me parlassent ainsi, je sais bien ce que je leur répondrais. Pourquoi, leur dirais-je, si vous n'êtes point fonctionnaires, venez-vous me demander des appointements ? C'est à Dieu, dont vous êtes les ministres, qu'il faut envoyer vos mandats : priez-le de faire, tous les matins, tomber la manne dans votre jardin, et de vous faire apporter, par les descendants du corbeau d'Élisée, tous les jours, à cinq heures, un chapon

rôti, une salade et un flacon de bordeaux.

Et quand bien même le parrain et la marraine n'auraient pas fait leurs pâques ; quand bien même le curé, faisant sa conviction des bavardages de sa gouvernante, supposerait qu'entre eux il existe des relations trop intimes, serait une raison pour qu'il les repoussât des fonts baptismaux ? Pourquoi, encore, lorsqu'il est obligé de les maintenir dans la possession de leurs droits, dépouille-t-il le baptême de sa robe de fête et lui ôte-t-il son air d'allégresse ? Est-ce la faute du père et de la mère de l'enfant, qu'on insulte aussi, si le curé veut du mal à la marraine ? Quel rôle jouent donc le parrain et la marraine dans l'acte du baptême ? Ils sont les répondants du baptisé ; ils viennent attester qu'il demande à être reçu dans la grande famille de l'Église. À la vérité, ils n'en sont pas bien sûrs ; aussi, peut-être serait-il à propos de ne conférer le baptême qu'à des néophytes ayant atteint leur majorité ; car enfin, un pauvre petit être de vingt-quatre heures n'a pas eu le temps de comparer entre elles les cinq à six cents religions qui se partagent l'encens du genre humain, et il n'est pas encore assez

éclairé pour choisir la meilleure.

Pour moi, si j'étais curé, j'aimerais autant qu'on m'apportât à baptiser un paquet de langes, qu'un vilain poupon tout chaud sorti du sein de sa mère. et remarquez-le bien, les prêtres reconnaissent eux-mêmes tacitement qu'un être baptisé avant d'avoir atteint l'âge de raison, n'est pas complètement chrétien. Ainsi dans leur catéchisme ils enseignent qu'un chrétien est celui qui, étant baptisé, croit et professe la doctrine chrétienne ; or, un enfant de huit jours croit-il à la doctrine chrétienne, et la professe-t-il ? S'il est chrétien par cela seul qu'il a été baptisé, les cloches aussi ont été baptisées ; donc, les cloches aussi sont chrétiennes.

Toujours est-il que, pour affirmer au prêtre qu'on lui apporte un enfant à baptiser, il n'est pas besoin que le parrain ou la marraine aient fait leurs pâques, et qu'ils aient toujours scrupuleusement respecté les commandements de Dieu : l'Église ne demande rien de semblable aux parrains et marraines. Font-ils ou non profession de la religion chrétienne ? voilà tout ce qu'elle veut savoir ; et, pour s'assurer du fait, elle leur fait réciter

le Symbole des apôtres. Pourquoi donc le prêtre est-il plus indiscret que l'Église ? De quel droit regarde-t-il par une fente dans la conscience de ses paroissiens ? Il n'a pas même autorité pour condamner, et non seulement il condamne, mais encore il condamne sans preuve. Ne sait-il pas que c'est aussi désobéir au maître que de faire plus qu'il n'ordonne ? Mais, quand un prêtre ose dire : « J'interdis à cette femme les fonctions de marraine, parce qu'elle n'est point chaste, » soyez bien sûr que c'est un hypocrite : il sait bien qu'au chef-lieu de son diocèse les filles même qui font argent de leur corps sont admises à être marraines. S'il repousse cette femme, c'est au contraire parce qu'elle a été trop chaste ; parce qu'elle a rejeté son hideux hommage ; parce qu'elle a craint que ses noirs baisers ne déteignissent sur ses lèvres ; parce que, fleur gracieuse et mignonne, elle n'a pas voulu qu'un lourd scarabée grimpât à sa lige et se vautrât dans son calice. Si un gros financier enrichi par trois ou quatre banqueroutes, si une de ces grisettes que la prostitution fait quelquefois grande dame, descendaient dans un rapide équipage devant l'église de notre prêtre, avec un enfant à baptiser, croyez-vous qu'il laisserait ces illustres

clients compter les clous de la porte ? Vous verriez avec quel empressement il ferait sonner toutes ses cloches, allumer toutes cierges, et enverrait ses enfants de chœur se débarbouiller.

Ce serait un intolérable abus que les curés eussent la haute main sur les baptêmes ; c'est la même chose que si le maire d'une commune pouvait n'admettre, pour certifier la naissance et le sexe d'un enfant, que les témoins qui lui conviendraient. Si le prêtre peut impunément éloigner de l'église celui qui ne fait pas ses pâques, demain il en éliminera celui qui met le pot-au-feu le vendredi ; après demain, cet autre qui va au café et y lit des journaux qui ne sont pas religieux ; et vous-même, si entre vous il survient quelque procès, vous vous trouverez dépouillé de votre droit d'être parrain : il n'y aura plus à en revenir. Enfin, il n'y aura de chrétiens dans la paroisse que ceux auxquels il voudra bien le permettre. Et si, pour remplir les fonctions de parrain et de marraine, il fallait être sans reproches, qui donc pourrait prétendre à cet honneur, quand le juste pêche sept fois par minute ? Il faudrait donc que Dieu, toutes les fois qu'un

nouveau-né nous arrive envoyât tout exprès du ciel, pour le baptiser, deux anges de différent sexe ?

Mais, dans la paroisse de notre curé, s'agite une question plus importante. Le filleul du meunier est-il suffisamment baptisé, ou lui faut il un supplément de baptême ? voilà ce que tout le monde se demande. Je ne suis pas assez casuiste pour trancher péremptoirement cette difficulté ; mais, pour tout au monde, je ne voudrais pas avoir été baptisé ainsi : j'aurais peur d'avoir au moins un bras ou une jambe en enfer.

Voici d'abord l'objection que je m'adresse : Je n'ai pas toujours été une noire fumée qui monte de l'abîme, un vent brûlant qui dessèche ; moi aussi, j'ai eu des commères, et je sais un peu ce que c'est que d'être parrain. Or, la première question que le prêtre m'a adressée a toujours été celle-ci : « Que demande cet enfant ? » À quoi j'ai toujours répondu, comme si j'avais été parfaitement sûr des intentions de mon filleul : « Le baptême. » Ici le curé baptisant n'a adressé aucune question semblable ni au parrain, ni à la marraine ; et ni le parrain, ni la marraine ne lui ont rien dit de ce que le

nouveau-né demandait ; comment donc le curé sait-il que c'est le baptême ? Ce petit être, il l'a pris criant des bras de la sage-femme, et quand il lui a versé son eau salée sur la tête, le petit malheureux criait plus fort. Ces vagissements acérés que jette tout enfant qu'on baptise, veulent-ils dire : « Donnez-moi, je vous prie, le baptême, » ou : « Reportez-moi bien vite à ma nourrice ? » À la vérité, un monsieur et une dame bien attifés, la dame ayant un bouquet au sein, se sont présentés, avec un enfant, à l'église : mais qu'y venaient-ils faire ? Qu'est-ce qui prouve au curé qu'ils n'y avaient point apporté cet enfant pour le mettre préalablement, et en attendant mieux, sous la protection de quelque saint en renommée dans le pays, ou qu'ils ne le promenaient point sous ces voûtes pour lui en faire admirer les beautés architectoniques ? cette dernière supposition est peu vraisemblable, j'en conviens ; mais enfin, quand les gens ne parlent point, de quel droit traduit-on leur silence ? il est aussi très probable que deux jeunes gens qui viennent à la mairie en habits de noces, et suivis d'un long cortège de fête, veulent se marier cependant, sans le oui solennel du marié et de la mariée, très distinctement articulé,

monsieur le maire ne saurait procéder à leur union. Le baptême n'est-il donc pas un acte aussi important que le mariage ? Si, pour qu'il y ait baptême, il faut qu'il y ait parrain et marraine, le filleul du meunier n'a pas été baptisé, je le soutiens ; pour lui, il n'y a eu ni parrain ni marraine. Ceux qui devaient lui servir de caution ont assisté à l'opération du baptême ; mais qu'importe ! la présence muette d'un homme qui doit agir et parler est-elle toute sa personne, et un témoin qu'on n'interroge pas peut-il donc être un témoin ? Si, pendant la cérémonie, le meunier se fût esquivé pour aller fumer son cigare, et que la fermière fût allée jeter des graines à ses oiseaux, le curé, plein d'une sainte colère, n'eût pas manqué de laisser là l'enfant, car, alors, il n'y eût plus eu de baptême possible. Pourquoi donc le baptême serait-il plus valide, quand il a été fait comme si les parrain et marraine eussent été aux antipodes du diocèse ? Et, d'ailleurs, qu'est-ce qui prouve au curé que le meunier est chrétien, puisqu'il ne lui a pas seulement fait faire un signe de croix, et que ce joyeux industriel n'a ornais le temps d'aller à l'église ?

Quant à la seconde objection que je me fais, c'est un dilemme : « Ou l'enfant en question est assez baptisé, ou il lui faut un supplément de baptême. » M. Dufêtre le trouve t-il assez baptisé, je le veux bien ; mais alors je m'inscris en faux contre toutes les cérémonies que les prêtres ajoutent au baptême. Depuis dix-huit cents ans et au-delà, le péché de charlatanisme est en permanence dans les sacristies ; or, le charlatanisme, c'est le mensonge, et encore, ce n'est pas celui des âmes élevées. S'il suffit, pour baptiser un enfant, d'un cierge éteint, d'un sacristain et d'un curé, pourquoi donc ce bruit de cloches dont les prêtres troublent le repos de la ville ? Que m'importe à moi que la femme de monsieur le maire lui ait donné un petit garçon, ou que celle du sous-préfet ait paré l'hôtel de la sous-préfecture d'une petite fille ? est-ce que j'ai besoin que les cloches m'instruisent de cette nouvelle ? Que dirait-on de moi, si, le jour que je fais inscrire un nouveau-né à la mairie, j'envoyais quatre tambours épandre leurs *ra* et leurs *fla* orageux par la ville ? Pourquoi encore ces cierges que vous allumez ? Pourquoi ce parrain et cette marraine que vous appelez en grande toilette au bord de votre aiguère, si toutes ces

cérémonies n'ont pas plus de valeur que celles avec lesquelles les francs-maçons reçoivent leurs adeptes ? À la vérité, tout cela peut être utile à faire vendre des bouquets artificiels à la modiste et des dragées au confiseur ; mais les cérémonies des francs-maçons sont-elles aussi sacrées, parce qu'elles font vendre des paniers de vin de Champagne au restaurateur ? Et si un prêtre voyait un pauvre insensé jeter dans un trou ses écus, croyant qu'ils lui rapporteront, dans l'autre monde, un bon intérêt, ne serait-ce pas son devoir de l'en empêcher ? Il y a plus, ici l'Église impose des gênes inutiles aux familles. Croyez vous qu'il ne me serait pas plus commode d'envoyer, un matin, mon poupon à l'église, sans tambour ni trompette, que de me soumettre à toutes les formalités qu'ordonne le clergé ? Allez, ce n'est pas une petite corvée que de fouiller parmi ses connaissances pour y trouver un parrain et une marraine ! Les parrains surtout commencent à être fort rares : je suis sûr que, dans dix ans, ils se paieront six francs par heure ; et peut-être, dès aujourd'hui, un spéculateur qui tiendrait un assortiment de parrains et de marraines bien élevés, ferait-il de bonnes affaires. Puis, si les cérémonies du baptême sont

inutiles, pourquoi toutes celles qu'en d'autres occasions étaient les prêtres ne seraient-elles pas atteintes du même vice ?

Voilà nécessairement l'objection qui doit suivre la première partie de mon dilemme : « Si un marchand m'a trompé sur sa toile, pourquoi donc ne me tromperait-il pas également sur son indienne ? » Alors, nous aurons lieu d'accuser le clergé de matérialiser la religion ; d'en faire, pour le peuple, un continuel spectacle, et de sacrifier au culte la morale de l'Évangile. Pourvu qu'il eût les corps, il se soucierait peu des âmes ; il ne se proposerait d'autre but que d'attirer la foule à ses églises ; du moment que la vigne du Seigneur jetterait beaucoup de feuilles, et aurait, de loin, l'apparence de la fécondité, peu lui importerait qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas de grappes à ses rameaux ? Il ferait, en fait, du christianisme, un de ces livres illustrés, dont on ne lit pas le texte, et dont on se contente de regarder les gravures.

Ainsi, si notre pauvre bâtard de village est suffisamment baptisé, tout ce que j'ai dit est vrai, et je défie M. Dufêtre d'en détruire une syllabe ; si au contraire

il n'est point suffisamment baptisé, il faut qu'il ordonne à son prêtre de procéder une seconde fois à son baptême : on ne peut laisser un enfant mourir dans l'idolâtrie, parce qu'un curé en veut à une fermière.

Ce sujet est petit quant aux personnes ; mais la gravité d'un fait ne dépend pas de l'importance de celui dont il provient. Monsieur le procureur du roi poursuit aussi bien un charbonnier qu'un financier le fermier prend aussi bien ses précautions pour rendre ; son colombier inattaquable, quand c'est la belette qui lui a mangé ses pigeons, que quand c'est un aigle ; et le pompier, avant de courir à un incendie, ne s'enquiert point si celui qui l'a allumé était un rustre ou un homme comme il faut. D'ailleurs, dans la personne de mon abbé, c'est tout le clergé rural qui est en cause ; dans ces âmes d'eunuques, il ne reste qu'une passion, celle de dominer, et ils s'y livrent avec plus ou moins d'ardeur, selon le milieu dans lequel ils dominent : ils ressemblent aux chats qui volent tous leur maître, mais plus ou moins, selon qu'il a l'œil plus ou moins ouvert, ou la main plus ou moins rude. On ne saurait se figurer les abus religieux

qui se commettent dans les villages. Dans ces petites paroisses que le Morvan cache entre les plis de ses forêts, il y a des desservants qui perçoivent encore une espèce de dîme ; et, dans une commune de l'arrondissement de Clamecy, un curé, pour vaincre l'avarice de ses paysans et les forcer à faire dire des services à leurs trépassés, ne craignait point de leur dire qu'il avait rencontré les âmes en peine de leurs parents, qui réclamaient des prières. Ce qu'il y a de pis, c'est que tous ces abus restent sans répression. Si le curé est bien avec le maire, les réclamations sont inutiles : l'autorité ecclésiastique renvoie à celui-ci, pour avoir des renseignements, les doléances de la paroisse, et le maire lave son bon ami de tout reproche. Si le maire et le curé sont en guerre, ce qui arrive très souvent, le curé est encore inattaquable. cette fois, les plaintes viennent du maire ; mais l'évêque, de peur de scandale, et pour ne pas donner une apparence de supériorité à l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique, les étouffe ; alors, la commune désappointée est comme un homme pour lequel le chemin finit, et qui ne voit plus devant lui que des halliers : de guerre lasse elle se désiste de ses poursuites.

Il n'y a que la publicité qui puisse faire justice de ces délits lointains et qu'on ne voit pas à l'œil nu du chef-lieu du diocèse ; si donc mes abonnés tenaient à ce qu'ils fussent réprimés, je les prierais de m'adresser le récit de tous ceux qui sont arrivés à leur connaissance : je les réunirai dans un pamphlet, comme on réunit des alouettes dans un pâté, et nous en deviserons à notre manière.

Physiologie de l'électeur de petite ville.

L'Électeur est fait comme tout le monde, il est borgne, boiteux, manchot ou bien fait ; c'est un sot ou c'est un homme d'esprit, selon que l'a voulu la nature. La dignité électorale ne change rien ni au physique ni à l'intelligence du titulaire. Vous êtes électeur, vous l'êtes depuis hier, et demain, avec l'aide du recensement, je serai peut-être électeur. Vos habitudes n'ont point changé avec votre patente et votre cote mobilière, et les miennes ne se modifieront pas sans doute avec mon bordereau. Cependant, il y a dans l'électeur, surtout dans l'électeur de petite ville qui paye 200 francs et peu de chose au delà de contributions, quelque chose *sui generis*, quelque chose qui, aux yeux de l'observateur qui a un peu de tact, le distingue de son voisin ; entre deux fermiers, deux épiciers, deux petits propriétaires, dont l'un est électeur et l'autre ne l'est pas, les yeux fermés je mettrai la main sur

l'électeur.

L'électeur de petite ville, l'électeur à deux cents francs et quelque chose, ne perd pas un centime de l'importance que lui donnent ses deux cents francs de contributions ; il se carre dans son privilège, il parle à tout propos, et le plus souvent sans propos, de son député qui l'estime ; quand il arrive que celui-ci lui fait visite, il le reconduit, le chapeau ou la casquette de loutre à la main, jusqu'au milieu de la rue, pour que personne n'en ignore. Lorsque son député lui envoie un discours, s'il n'est pas affranchi, il le refuse sans miséricorde ; s'il lui vient franco, il le reçoit des mains du facteur avec un respectueux empressement : il le prête à ses voisins lettrés , il va le lire à son compère, il le commente, il le discute, il croit que c'est pour lui un devoir de l'admirer, et il fait tout ce qu'il peut pour le trouver magnifique. Il finit ordinairement son analyse par ces mots : « Jamais le grand orateur, le grand homme ou le grand publiciste n'a jamais si bien parlé. » Lorsqu'il l'a lu, relu et cent fois relu, il le laisse traîner négligemment sur sa cheminée ou il l'intercale entre la glace et la muraille, mais toujours de

façon que la suscription et le titre soient étalés aux yeux des allants et venants.

Le jour des élections est pour lui un jour solennel, un véritable jour de fête ; à tous ceux qui l'approchent il en parle quinze jours à l'avance. Il remplit avec une exactitude religieuse toutes les formalités prescrites par la loi ; il attend ce jour là, le beau jour, le grand jour, pour l'aire retaper son castor, remonter ses bottes, ou pour se donner une redingote neuve dont il a longtemps délibéré la forme, la couleur et le chiffre avec son épouse ; il est prêt deux heures à l'avance, il traverse les rues d'un air affairé, il mettrait volontiers sa carte électorale sur son chapeau, il a toujours soin de se mêler au groupe où prédomine un homme d'importance ; s'il peut au passage accrocher une poignée de main à son candidat, il est au comble de la joie.

L'électeur est le protecteur de toute sa famille, de ses amis, de ses connaissances. Ses neveux et cousins le regardent comme une providence ; ils disent : « Mon oncle l'électeur, mon cousin l'électeur. » Avec sa protection, il n'est rien de si haut où il ne puissent arriver.

L'électeur apostille des pétitions ; il adresse des lettres de recommandation à son mandataire ; il le fait intervenir dans toutes ses affaires qui ont un peu d'importance.

Notre électeur a ordinairement trois ou quatre enfants du sexe masculin ; ils sont tous au collège du chef-lieu d'arrondissement : il ne néglige aucun sacrifice pour faire leur éducation. Il est rare, du reste, que son député ne lui vienne point en aide et ne lui fasse obtenir pour l'un d'eux une demi-bourse dans quelque collège de département. Il dit à l'oreille de ses voisins que son député ne les laissera pas là ; il bâtit sur leurs têtes les plus beaux châteaux en Espagne Lorsqu'il est en famille, il dit de celui-ci, *mon procureur du roi* ; de celui-là, *mon receveur particulier* ; de cet autre, *mon sous-préfet* : pour le quatrième, dit-il en se rengorgeant, il sera comme son père ; il sera cultivateur.

L'électeur à deux cents francs tous secs, a ordinairement la probité légale, la probité du code ; son économie frise l'avarice et son habileté effleure la finesse. Il est aventureux ; il a confiance dans sa qualité d'électeur : il ne craint pas de s'embarquer dans une

affaire épineuse ; il compte sur l'influence de son député pour le tirer d'embarras. Il s'adresserait volontiers à l'honorable pour faire verdir ses prés et jaunir ses moissons.

Notre électeur accepte rarement une épaulette dans la garde nationale. L'épaulette et les moustaches ne vont point à sa paisible allure ; mais il est fabricant, membre du comité de vaccine, conseiller municipal, et le maire a quelquefois l'air de le consulter.

Lorsque l'électeur va à Paris vendre ses laines ou ses bestiaux, il ne manque jamais d'aller faire visite à son député ; il ferait plutôt le sacrifice d'une course en omnibus. Que sais-je, moi ? il perdrait plutôt ses arrhes au bureau des diligences. Lorsqu'il est de retour dans sa famille, il raconte complaisamment et aussitôt qu'il s'est débarrassé de sa houppelande de voyage, comme quoi son député, après lui avoir serré la main et lui avoir demandé comment il se portait, lui a dit : « Excusez, mon cher, je fais partie de telle commission, et les travaux dont je suis chargé m'empêchent de vous entretenir plus longtemps. » Du reste il n'a oublié aucun détail de cette

mémorable visite. Le fauteuil du député était de telle couleur, la tapisserie était de telle façon ; il y avait tel tableau accrochée la muraille. Il voudrait pouvoir montrer sur sa main l'étreinte effacée de l'honorable. Il n'oublie qu'une chose : c'est de faire le rapport de ce qu'il a vu dans l'antichambre ; sa femme et ses enfants l'écoutent, l'œil fixé, la bouche entrouverte, et croient fermement que leur mari et père est un grand personnage.

L'électeur se ferait scrupule de quitter Paris sans avoir assisté à une séance de la chambre.

Pour peu que son député ait reçu les honneurs de la lithographie, il a son portrait appendu à sa cheminée dans un cadre noir surmonté d'un porte-montre.

L'électeur à deux cents francs tout court n'est ordinairement d'aucun parti ; il ne s'occupe point de politique ; il ne lit pas les journaux ; il sait qu'il y a eu en 1830 une révolution, que Louis-Philippe est maintenant sur le trône ; mais, au-delà, il ne sait plus rien : il n'y a plus pour lui qu'ombre et ténèbres. Si vous lui demandez pourquoi il donne sa voix à M. tel, il vous répondra que

c'est que M. tel fait du bien au pays.

J'allais oublier de dire que l'électeur à deux cents francs sacrifie magnifiquement sa pièce de cinq francs pour tous les banquets et les bals par souscription qui s'organisent sous la protection du sous-préfet de l'arrondissement.

Physiologie du professeur de rhétorique.

Le professeur de rhétorique est un type non moins saillant dans la société que le maître de danse et le coiffeur. Le digne homme est non seulement professeur, mais il est encore professeur de rhétorique : entre lui et le professeur ordinaire, il y a la même différence qu'entre la tulipe simple et la tulipe panachée, entre le canard vulgaire et le canard de Barbarie, entre le chat de l'espèce commune et le chat angora ; le professeur de rhétorique est une variété d'élite, et la variété la plus remarquable de l'espèce enseignante ; son épouse elle-même a quelque chose *sui generis*, qui indique à quelle profession elle est alliée.

Je ne vous dirai pas que le professeur de rhétorique est pédant. Autant vaudrait vous dire que le teinturier a les mains noires et le ramoneur la figure barbouillée de suie.

Le professeur de rhétorique a un soin tout particulier de son extérieur ; il y a pour ainsi dire du style dans sa toilette. Il n'est pas sédentaire comme la plupart de ses collègues ; ce n'est pas un de ces hommes moitié fauteuil, moitié bureau, qui collent chaque fleur de leur vie à un feuillet de gros livre comme une herbe sèche aux feuillets d'un herbier, et qui, à trente ans, sont arrivés à l'état de bouquins. Le professeur de rhétorique vise moins à la science qu'au bel esprit ; la réputation d'un savant serait pour lui trop lourde et trop gênante ; il n'est pas étranger au monde ; il en effleure les bords d'une aile timide, comme il le dit quelquefois, mais il n'ose se hasarder au milieu.

Le langage du professeur est châtié avec rigueur : il est pour ainsi dire brossé ; il n'y manque pas un point, pas une virgule ; Il aspire à parler comme on écrit : il observe tous ses mots et ne les laisse passer que par ordre et chacun à sa place respective, comme des écoliers qui sortent de l'église ; tous ceux qui sont du peuple et qui sentent la rue sont exclus Impitoyablement de sa conversation ; pour qui le prenez-vous, lui, professeur

émérite ? se servir d'un mot employé par des artisans, ses palmes d'argent se rouilleraient, cela nuirait à son avancement ; si sa servante avait le malheur de lui dire : « la soupe est servie, » au lieu de : « le potage est servi, » il refuserait de se mettre à table.

Il éprouve une douce et pure satisfaction quand il peut faire entrer dans sa conversation quelques-unes de ces expressions : *végétation luxuriante, champs dorés, blanches toisons*, nul ne sait mieux que lui euphoniser l's et faire retentir le t sur la voyelle qui le suit. S'il a laissé échapper une liaison, il recommence sa phrase pour la refaire ; s'il lui échappait, ce que nous autres gens du peuple nous appelons trivialement un *cuir*, il se le pardonnerait peut-être une première fois ; mais s'il tombait dans la récidive, ce serait pour lui un cas de suicide : ni parents, ni amis, ni principal de collège ne pourraient le décider à prolonger son existence.

En général, l'élocution du professeur de rhétorique n'a rien de remarquable ; c'est une feuille de papier blanc, sans tache et sans rugosité ; elle coule sans s'arrêter pure et limpide comme l'eau de la source, et comme elle, elle

n'a ni bonne ni mauvaise saveur ; vous croiriez, dans l'espèce de somnolence où elle vous jette, entendre le bruit égal et monotone d'une gouttière qui tombe sur le pavé.

Le professeur de rhétorique a toujours dans sa localité la réputation d'un homme d'esprit. Qu'il soit célibataire ou marié, on dit ordinairement de lui que c'est un garçon de mérite. Dans le milieu qui l'entoure, c'est un grand homme, c'est un dahlia au centre d'un petit jardin ; il n'est aucune œuvre d'esprit dont on ne le croie capable ; c'est le littéraire du pays. Les dames viennent avec des lettres de recommandation lui apporter leur album et le prient de les favoriser de quelques-unes de ses délicieuses improvisations ; les bonnes mères lui demandent pour leurs enfants des couplets de fête, des compliments de bonne année ; il ne se fait pas, dans la ville et les environs, une noce de haut parage, qu'elle n'inspire des vers charmants à notre poète émérite. Il harangue monsieur le maire à l'occasion de sa fête, il compose des chansons en l'honneur du député ; il est chargé des inscriptions à graver sur le frontispice des monuments

indigènes ; les pierres tumulaires elles-mêmes sont de la compétence de sa muse.

Ainsi donc, règle générale, règle presque sans exception et à laquelle déroge à peine, en cent ans, quelque homme d'esprit, le professeur de rhétorique fait des vers ; c'est un privilège de ses fonctions. Monsieur le ministre de l'Instruction publique l'a nommé poète.

Or, pour faire des vers, voici sa recette : il cherche d'abord à se procurer deux rimes bien sonores, puis il se met en quête de quelques mots ayant de l'éclat, faisant du bruit, qui peuvent s'adapter à ces rimes ; il les pose comme des jalons et il remplit les vides avec le sens qui veut bien se présenter.

Dans ses vers, la rime et le sens ressemblent à deux voyageurs pressés au fond d'une voilure étroite qui se gênent horriblement l'un l'autre, et dont le plus fort finit toujours par se mettre à son aise aux dépens de son compagnon.

— Gros butor ! dit la rime au sens, savez-vous que vous me mettez à la torture ?

— Et moi ! madame, croyez-vous que je sois ici au milieu d'une place publique.

— Vous me tenez les bras tellement serrés, que je ne puis faire sonner ma clochette.

— Et moi, voilà deux fois que je veux écrire *blanc*, et que vous me faites écrire *noir*.

— Allons ! imbécile, vous savez-bien que je n'aime pas qu'on me réplique ; si la rime est esclave, ce n'est pas certainement en province. Dépêchez-vous de me trouver un vers qui puisse rimer avec *campagne* !

— Impossible, madame, je parle de Jacques Cœur, et je dois dire qu'il était négociant à Bourges.

— Vous voilà bien embarrassé, lourdaud, et parbleu, dites qu'il était négociant en *Champagne* ; aussi bien, entre les berrichons et les champenois, il n'y a pas tant de différence.

— Puisque madame le veut

.....

Vous croyez que pour faire des vers il faut des idées, des idées à soi, des idées que d'autres n'aient pas encore mises en circulation ; oh ! bien oui, des idées ! le professeur de rhétorique se met bien en souci de cela ; penser, c'est l'affaire de son confrère de philosophie. Toute son ambition, à lui, c'est de bien dire ; il est homme à vous faire un consommé sans viande, et du vin de Champagne avec de la limonade gazeuse. L'hémistiche résonne, le consommé est d'un beau roux-brun, la limonade gazeuse jette le bouchon au plafond, que pouvez-vous exiger davantage ? quand ses vers vont bien en cadence à la suite l'un de l'autre, et que la rime fait retentir au douzième pied son *drelin dindin*, le professeur de rhétorique est plus que content.

Il lit son œuvre à sa femme, à ses amis, à ses connaissances : il ne recule point devant un voyage dans les environs ; quand il a recueilli tous les applaudissements manuscrits que son poème est susceptible de produire, qu'il s'est fait payer plutôt trois fois qu'une, il va porter son chef-d'œuvre au journal de la localité ; il le signe, non seulement du nom qui lui

appartient en propre, mais encore de tous les noms qu'il tient de ses parrain et marraine ; il ne veut pas que le département perde une syllabe de sa signature, et cette signature, il la ferait volontiers légaliser par le maire de la commune.

Notre éloquent professeur n'a point d'opinion politique : il ne se donne pas la peine d'en avoir, attendu que monsieur le recteur ne lui en fait pas une obligation. Dans tout journal, il ne voit jamais que le feuilleton, et, s'il lit quelquefois un discours de M. de Lamartine, c'est seulement pour le style.

Il ne sait point ce que contient la charte. Des sept ministres qui nous gouvernent, il ne connaît que le ministre de l'instruction publique. Comme il tient beaucoup à être rangé parmi les honnêtes gens, il dit bien quelquefois que la république est une utopie, qu'il est impossible de gouverner avec la presse ; mais il ne faut pas lui en vouloir. Il dit cela, comme votre perroquet vous dit bonjour, machinalement et sans en savoir plus long.

Je demandais un jour à un de mes écoliers ce qu'il savait de géographie : il me répondit très résolument qu'on ne pouvait aller à cheval en Angleterre. Je voulus savoir l'obstacle qui en empêchait ; malheureusement le gamin n'en savait pas davantage. La première fois que je rencontrerai un professeur de rhétorique, Je veux lui demander pourquoi la république est une utopie, et ce qui s'oppose à ce qu'on gouverne avec la presse.

Toutes les facultés intellectuelles du professeur de rhétorique sont absorbées par ses opinions littéraires. En littérature, il est conservateur, fanatique entre tous les conservateurs, il l'est par instinct, par esprit de corps et par convenance ; il est conservateur comme il est catholique, il préconise les classiques comme il va à la messe.

Il admire Bossuet, Fénelon ; il les a domiciliés dans le rayon le plus apparent de sa bibliothèque et leur a décerné les honneurs d'une confortable reliure. I ! les porte avec lui, il les laisse partout où il va ; mais il se garde bien de les lire. Je connais un professeur de rhétorique un peu épicurien auquel un de ses amis fit à ce

sujet un tour atroce : le professeur disait tous les jours que le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet était son bréviaire. Un jour son ami invite en sa présence, à huit jours de là, plusieurs personnes à un confortable déjeuner de garçons. Le professeur de rhétorique fut fort étonné et en même temps un peu contrarié de ce qu'on l'avait laissé décote. Le lendemain du déjeuner, son ami le rencontra :

— Comment se fait-il donc, lui dit-il, que tu n'aies pas été hier des nôtres ?

— Mais cela est tout simple ; tu ne m'avais pas fait l'honneur de m'inviter.

— Par exemple, c'est toi qui l'as été le plus solennellement de tous ; j'ai mis mon billet d'invitation dans ton bréviaire, dans le *Discours sur l'Histoire universelle* que tu avais laissé sur ma cheminée.

Racine est l'idole du professeur de rhétorique : c'est non seulement son Idole, c'est son modèle ; chez Racine tout est beau, tout est bon, tout est admirable. Le soleil et la lune ont des lâches, mais Racine n'en a point. Le

professeur sait par cœur jusqu'au dernier hémistiche le fameux récit de Théramène.

— Mais, monsieur, lui dites-vous, le monstre de Théramène est une étrange bête avec ses cornes de bœuf, et sa queue de serpent qui se recourbe en se recourbant de manière à se recourber ; car c'est exactement cela que dit le vers de Racine :

Sa croupe se recourbe eu replis tortueux.

— Oh ! Monsieur, répond-il avec angoisse, que dites-vous là ? Le monstre de Racine est un superbe monstre.

— Au moins, monsieur, vous conviendrez que Racine le dérange pour bien peu de chose. Vous vous attendez à voir un combat terrible entre le monstre et le héros, et le monstre se borne à épouvanter les chevaux en leur présentant sa gueule qui vomit du feu, de la fumée et du sang. Rien que cela à la fois.

— Je vous affirme, monsieur, vous répond-il, qu'Hippolyte ne pouvait périr autrement ; sans l'intervention du monstre il serait peut-être encore en vie.

— À la bonne heure, mais ce dieu qui s'amuse à piquer d'aiguillons les flancs poudreux des chevaux, vous conviendrez que pour une divinité il joue là un singulier rôle. Puisque tout est possible à un dieu, il eût eu bien mieux et plus tôt fait de leur attacher à chacun un fagot d'épines à la queue.

Cette fois, le professeur de rhétorique n'y tient plus ; si vous continuez sur ce ton, il sera obligé de vous céder la place. Vous vous taisez, mais il ne vous a point pardonné. Dès ce moment vous êtes tombé au plus profond de sa disgrâce ; il s'en ira disant partout que vous n'avez ni goût, ni bon sens, ni esprit ; que vous faites de l'opposition à tout venant ; que vous n'êtes jamais de l'avis des autres ; qu'il ne sait pas comment vous raisonnez. Il vous dénoncera à sa coterie ; il avertirait volontiers votre banquier de se défier de vous, et votre tailleur de vous refuser tout crédit. Si un crime sans auteur connu se commettait dans la localité, il ne vous en accuserait pas, mais il vous en soupçonnerait. Qu'il devienne député, il demandera une loi de répression contre les factieux qui osent critiquer le grand Racine.

Par compensation, il déteste cordialement Victor Hugo ; son nom le fait horripiler : un beau vers des Orientales suffirait pour lui donner la migraine. Les deux grands coupables de notre époque, selon lui, c'est M. de Tracy qui demande à chaque session la suppression des universités, et Victor Hugo qui fait enjamber un vers sur le suivant.

Victor Hugo, c'est le fléau, c'est l'opprobre de notre siècle ; c'est un émeutier, un conspirateur, un forcené révolutionnaire, un homme qui veut tout renverser, tout reconstruire, qui ne peut se soumettre à aucune autorité ; il a eu l'audace de s'affranchir des règles d'Aristote.

Le professeur de rhétorique est toujours membre de quelque académie de département ; c'est un litre qui lui est nécessaire pour mettre à la suite de son nom. Que diable ! Le nom d'un professeur de rhétorique ne peut finir brusquement comme le vôtre et le mien ; les robes des grandes dames d'autrefois avaient bien une queue ; pourquoi le nom d'un professeur de rhétorique n'en aurait-il pas une ? Il pare tout ce qu'il écrit de son titre d'académicien ; il aurait un billet à ordre à signer, qu'il

mettrait au bas, Un tel, *membre de telle académie*. Je connais un professeur de rhétorique qui, écrivant une lettre très pressée à un de ses amis, manqua le courrier pour ajouter à son nom son titre d'académicien.

Le professeur de rhétorique protège les lettres dans sa localité ; il a recueilli dans son portefeuille cent cinquante phrases, tant en prose qu'en vers, où il est comparé à Apollon. Tous les poètes du crû lui adressent leurs élucubrations jet Implorent la faveur de sa critique ; son goût exquis, la finesse de son tact, la délicatesse de son oreille, sont de notoriété publique.

Nul ne connaît mieux que lui cette espèce d'insecte qu'on appelle alexandrin, insecte dont le mâle a douze pieds et dont la femelle, contrairement à ce qui a lieu dans toutes les races, en a treize ; insecte qui vit sous toutes les latitudes, mais que les naturalistes n'ont jamais rencontré que sur le papier et qu'ils n'ont jamais trouvé sans sa femelle ; insecte qui vit d'encre de la Petite-Vertu, comme le colibri vit de rosée ; et qui, bien différent, madame, de votre bichon, porte son grelot à la queue.

Il connaît tous les mystères de l'organisation de cet admirable insecte ; il vous indiquera d'un doigt sûr celui qui boîte, soit qu'il ait un pied de moins, soit qu'il ait un pied exubérant, celui qui a la taille trop près de la queue ou des épaules, celui qui bruit irrégulièrement, celui enfin qui marchera sur les talons de son chef de file, ce qu'on appelle enjamber.

S'il aperçoit dans quelque coin une idée qu'il n'ait encore vue nulle part, il la marquera d'une rature de réprobation ; quoi ! vous osez faire des vers où il y ait quelque chose de vous ! est-ce que, par hasard, vous auriez la prétention d'inventer ? Hélas ! cet axiome : « qu'il n'y a plus rien de nouveau sous le soleil, » n'est que trop bien fondé. Malheureux retardataires que nous sommes, nous ne pouvons espérer de travailler sur du neuf ; les cordonniers ont passé avant nous : il faut nous résoudre à n'être que les savetiers de la littérature. Tout ce qu'il nous reste à faire, dans nos échoppes, c'est de coudre bien proprement les vieilles semelles des anciens à leurs vieilles tiges.

Pour l'apaiser, il faut que vous lui prouviez que vous

n'êtes que le tailleur do votre idée, que vous n'avez fait que lui donner un habit neuf, et que vous la lui montriez dans un écrivain quelconque.

Son goût est ordinairement très sévère. Vous avez dit *blonds épis* : cela ne vaut rien, *épis blonds* serait beaucoup mieux ; ici vous avez mis pas, il aimerait mieux point. *La lune se lève*, avez-vous dit : fi ! Monsieur, c'est parler comme l'*Almanach de Liège* ! la nouvelle lune, la pleine lune, la vieille lune ; mettez *Phæbé se lève*, et tâchez d'ajouter à l'*horizon* ; c'est ainsi que s'exprime la poésie. Mais en voici bien d'une autre : vous dites que le serrurier a croché votre porte avec un rossignol ; un rossignol, monsieur ! un rossignol ! Quoi ! vous avez pu introduire le mot rossignol dans un vers ? mais c'est *Philomèle* que vous deviez dire.

Pour prix de ses services, l'éloquent professeur ne demande qu'une chose, c'est que votre premier poème lui soit dédié. Il sait bien que vos hémistiches, comme tous ceux qui éclosent dans le département, reviennent de droit au débitant de tabac, que pas un ne lui échappera. Mais c'est égal, il est bon d'avoir des connaissances

partout.

Il est rare que le professeur de rhétorique ne soit pas impliqué dans quelque entreprise littéraire, il met sur un petit fait une grosse date, une date semblable à un pâté d'encre qui tombe sur un i, et il vous vend cela pour de l'histoire. Quand vous avez mis l'une sur l'autre vos livraisons, que vous avez calculé ce qu'elles vous coûtent, vous vous apercevez que toute cette littérature indigne vous revient à plus de cent francs le kilogramme. Le négociant du coin ne veut vous la reprendre qu'à raison de vingt-cinq centimes la livre ; et cela encore parce que c'est vous et que vous lui achèterez du poivre pour la somme dont il vous sera redevable. Mais, à tout prendre, vous ne vous repentez pas de votre marché ; vous avez encouragé les arts dans votre département ; vous avez travaillé à la décentralisation littéraire ; vous êtes un bon citoyen.

Le professeur de rhétorique sort rarement de chez lui sans avoir sous son bras un volume ou un cahier attaché d'un petit ruban rose ; cela lui donne une contenance scientifique, et témoigne aux passants de ses études

littéraires. Le marchand de vitres ambulant crie dans les rues : « Oh ! le vitrier ! » la marchande de poissons : « À mon bon poisson ! » le coiffeur laisse sortir de sa poche quinze centimètres de son fer à friser ; le maître de danse a sa pochette à la main. Mais tout cela c'est prosaïque et trivial. Comme vous le voyez, le professeur de rhétorique a une manière plus distinguée de se révéler.

Le professeur de rhétorique, s'il s'obstine à rester dans l'Université, devient, vers quarante ans, inspecteur primaire ou inspecteur d'académie. Très souvent la patience lui manque ; il a recours à la protection des grands personnages qu'il a célébrés dans ses vers ; en échange de l'immortalité qu'il leur a assurée, il leur demande une perception, une justice de paix ou une vérification des poids et mesures. Comme c'est un bon être, il obtient ordinairement l'une ou l'autre de ces faveurs.

Alors il se fait en lui une transformation complète : il perd subitement tout son génie ; ses ailes de poète, ses ailes d'ange, comme il l'a dit souvent dans ses vers, se dessèchent et tombent comme les blanches pétales d'un

lys atteint par la gelée ; de même que le papillon, quand il n'y a plus de fleurs aux champs, plus de chaudes brises dans l'atmosphère, que le ciel se renfrogne et cesse de sourire, que la terre se dépouille un à un de ses habits de fête ; de même, dis-je, que le papillon se fait pour ainsi dire rentier et s'enferme dans son enveloppe de soie, il s'empaquette dans les fonctions prosaïques de sa nouvelle existence. Au lieu de se délasser à cultiver des fleurs de rhétorique, il cultive de beaux et bons choux qu'il met lui-même dans son pot-au-feu ; il permet à sa femme de faire, avec ses manuscrits, des papillotes à la petite Athénaïs ou des cornes d'âne au petit Oscar.

Vous le voyez, vous l'entendez sans le reconnaître ; vous lui parlez de Racine, et il vous répond par un procédé pour engraisser la volaille. C'est le buisson que vous avez vu, au printemps, couvert d'une multitude de petites fleurs roses, et que vous rencontrez au mois de décembre couvert de neige ; il n'a conservé de ses anciens penchants littéraires qu'un goût très prononcé pour le calembour.

***M. de Ratisbonne, ou un commis-voyageur de
la Sainte Vierge.***

Il y a quelque temps, je m'étonnais que tant de bonnes, — qui ne sont rien moins que des modèles de vertu chrétienne, et dont les griffes n'en sont pas d'une moins belle venue pour être souvent trempées dans l'eau bénite, — quittassent leur rouet ou leur aiguille une demi-heure avant le temps, et couchassent leur marmot tout criant et mal bercé pour aller flâner au sermon. Car enfin, me disais-je, que viennent donc faire à Saint-Cyr toutes ces coureuses d'églises ? Je les connais : ce n'est pas l'amour de Dieu qui les pousse ; elles ne sont point de nature à se laisser affriander par un beau sermon : c'est comme si vous présentiez une botte d'asperges à un âne. Tout ce qui ressort du langage vulgaire n'est point à leur portée ; elles ont leur langue qu'elles savent : elles n'en veulent point apprendre d'autre. Si vous leur lisiez une page de Bossuet, toutes ces belles paroles

s'épancheraient, sans y entrer, sur l'étroit plateau de leurs oreilles. C'est comme si vous leur versiez à boire sur le dessus d'un verre. Pour cet auditoire qui, dans toutes les villes du chapitre, est à peu près le même, un sermon c'est du mouvement et du bruit ; c'est de grands bras d'une aune, tantôt allongés sur eux pour les bénir, tantôt levés vers le ciel avec des menaces et la colère d'un prophète. On les allonge et on les élève plus ou moins, selon le pathétique qu'on veut mettre dans son morceau. Ensuite, c'est une voix qui parcourt agréablement et adroitement toutes les cordes du clavier, tantôt tonnant comme un orage pris entre deux nuages ; ici s'élançant compacte et serrée comme un jet d'eau ; là filant déliée et menue comme un morceau de macaroni entre deux lèvres ; une voix pleine d'antithèses, qui épelle ici et déclame là-bas ; qui aille par chûtes et par bonds comme un lièvre blessé ; qui soit tantôt fifre, tantôt tambour-major. À ces conditions, le prédicateur aura des applaudissements ; et je parie que si M. Dufêtre s'avisait un beau jour de prêcher en latin, tonte sa clientèle irait le lendemain répandre par la ville qu'il n'avait jamais si bien parlé. Combien de gens, du reste, soit en littérature, soit en

administration, soit en finances, ont dû leur réputation à un certain talent qu'ils avaient de ne point se faire comprendre ! C'étaient des clous qui avaient une tête magnifique, mais qui n'avaient pas de pointe.

Puisque nous voici tombés sur ce propos, et comme vous n'êtes pas bien pressés, je suppose, qu'on vous parle de M. Ratisbonne, je vais vous raconter un de mes petits souvenirs de collègue.

Je faisais ma quatrième avec un nommé Pierre Julien, grand garçon de seize ans, qui ne se souciait guère d'apprendre le latin, mais qui vivait en grand'crainte des punitions. Pierre Julien, donc, payait d'audace. C'était toujours lui qui demandait le premier à réciter sa leçon. Il se levait avec une imperturbable assurance, fermait tous les livres qui étaient autour de lui, et après avoir fait : *Oh, ah, ah, broun, ah, ah* pendant quelques minutes, il faisait au professeur une grande révérence et se remettait à sa place. « C'est bien. Monsieur Pierre Julien ! » disait ce professeur qui avait l'ouïe un peu dure. Et il nous le citait pour modèle. Il est vrai que Pierre Julien n'en était pas plus fier pour cela.

Quoiqu'il en soit, j'ai vu un sermon aux flambeaux tel que nous les donne ordinairement notre évêque ; et ce qui m'étonne maintenant, c'est que la feule ne se rende pas plus nombreuse à ces sortes d'assemblées. Ce n'est pas, en effet, un spectacle vulgaire, un spectacle de fabricant qu'un sermon du soir ! À un tel sermon on se passerait presque de prédicateur. Ce jour que vous voyiez tout à l'heure se coucher autour des cimes de la cathédrale, semble se rallumer à l'intérieur ; le banc d'œuvre et les colonnes se sont éclairés ; la lumière des bougies s'enfonce dans les profondeurs de la nef sans pouvoir en percer les derniers arceaux ; devant les tourbillons de ténèbres qu'elle chasse devant elle, les murailles reculent, et on a peur que ces mystérieuses galeries ne finissent dans un monde qui n'est pas le nôtre. Les masses rougeâtres de la lumière que projettent les cierges retombent le long des murs, et flottent comme les lambeaux d'une sombre pourpre. Au dessus se dessinent, aux derniers rayons du jour, comme une blanche et chaste bandelette, les ogives, les pleins-cintres et les rosaces, avec leurs élégantes broderies. La voûte, abandonnée de ses colonnes, se perd indécise dans les ténèbres

supérieures. Vous Croiriez que ce sont des anges qui la portent sur leurs épaules. Il n'est point jusqu'à ce vieux prêtre accroché à un pilier de la nef, dont les mains ridées et le crâne de cuivre jaune planent sur la foule, qui ne produise aussi son effet. Vous diriez un vieil évêque qui a abandonné sa niche pour annoncer au peuple la parole du vieil évangile.

En présence de cette grandeur si calme, si pleine de sérénité et qui ressemble si peu aux grandeurs des hommes, le doute qui furète partout ferme les yeux, et l'objection garde le silence ! On se laisserait presque démontrer que Dieu puisse résider dans cette mystérieuse enceinte. Il semble qu'il y ait des voix qui murmurent de lui dans cet espace ; et si l'orgue, enflant tout-à-coup ses cent poumons de fer, faisait rouler son nom comme un orage sous les voûtes de l'église, peut-être n'en seriez vous point étonné !...

Aucun monument n'a mieux été approprié à sa destination que nos cathédrales gothiques. Elles sont et resteront toujours le chef-d'œuvre non seulement de l'architecture religieuse, mais encore de toute

architecture. Nul n'a mieux su que ces sublimes maçons du moyen âge dompter la pierre et lui faire parler leur langage. Eux seuls ont pu prendre le rocher sur sa base et lui dire : « Tu resteras là à prier devant l'image du Christ, jusqu'à la consommation des siècles, pour nous et pour tous nos frères ! » Mais si la poésie chrétienne était avec eux, c'est qu'ils avaient la foi. La foi s'en est allée et la muse l'a suivie ! Aujourd'hui, l'art de construire des églises est perdu. Quelle inspiration religieuse pouvez-vous attendre, en effet, d'un architecte qui va par bienséance à la petite-messe ; de maçons qui chantent Déranger et de goujats qui savent lire ? J'ai vu dernièrement un employé à la grande voirie préposé aux réparations à faire à l'église de Clamecy que M. Dupin a fait passer basilique. De combien de sculptures charmantes n'ai-je pas déploré la mutilation, et combien n'ai-je point regretté qu'on eût mis ces travaux entre les mains d'un homme aussi habitué à faire casser des pierres !

Toutefois, revenons à M. de Ratisbonne. Ce n'était point des impressions poétiques que j'allais chercher à

l'église ; j'y allais tout trivialement — tout bêtement, disons le mot, — suivant la foule comme un âne qu'on mène par le licou, pour entendre M. de Ratisbonne. C'est que M. de Ratisbonne n'est pas un piètre personnage 1 M. de Ratisbonne est premier prédicateur de la sainte Vierge. Il était venu de Paris dans une bonne berline pour nous prêcher l'adoration du Sacré Cœur de Marie avec les sept épées dont il est percé, et pour nous vendre l'archimédaille. M. de Ratisbonne avait eu les honneurs de l'affiche religieuse ; son nom avait été placardé pendant huit jours sur les piliers de la cathédrale. C'était non seulement un juif mais même un banquier converti. On répandait sourdement dans le public qu'il avait eu l'honneur de voir la sainte Vierge. Enfin, M. Dufêtre comptait sur lui pour réparer les torts de sainte Flavie et redonner de la vogue à son spectacle. On avait déjà une guérison miraculeuse assurée, et on négociait une conversion. Or, pourquoi donc ne serais-je point allé voir M. de Ratisbonne ? Un banquier converti à la charité chrétienne !... De ma vie, peut-être, je n'aurais retrouvé l'occasion de revoir pareille chose !...

Il est vrai que, cette fois encore, je m'étais laissé duper par le charlatanisme de l'enseigne. Nonobstant tous les éléments de curiosité qui sont en lui, les attractions de toute espèce qui émanent de sa personne, tout l'appareil dont il s'entoure, M. de Ratisbonne n'est toujours qu'un pauvre sire. Pauvre homme, qui se croit grosse cloche et qui n'est pas même sonnette ! Si je ne craignais de me mettre mal avec les vieilles femmes et les jeunes filles de la congrégation, je le comparerais à un gros zéro qui se fait rouler triomphalement par la France. Je n'ai entendu M. de Ratisbonne qu'une fois ; mais est il besoin, pour savoir s'il y a du bon ou du mauvais vin dans une bouteille, de s'en verser un second verre ? Je tiens, soutiens et maintiens que l'homme que j'ai entendu parler est un individu d'une intelligence obtuse, plus apte à sonner un sermon qu'à le prêcher. Si M. Dufêtre n'eût voulu que faire donner à ses ouailles quelques instructions sur la saillie Vierge, le moindre de ses desservants eût mieux convenu que M. de Ratisbonne, et le jeune abbé eût accepté avec reconnaissance cette heureuse corvée. Du reste, je soutiens et maintiens encore qu'on trouverait difficilement, dans le diocèse, un

prédicateur plus mauvais que M. de Ratisbonne. Je ne fait point autorité dans aucune matière ; toutefois, je dis surtout mon avis.

D'abord, parce que son style n'est qu'un insipide comméragé de confessionnal ; qu'une portière un peu remémorieuse pourrait, d'un bout à l'autre, reproduire son sermon ; que c'est un épouvantable fouillis de phrases sans suite qui ne se parlent ni ne se répondent les unes les autres ; que tout y traîne, et qu'à la vérité rien ne mérite d'y être mis en place ; que cela vous fait l'effet d'un galetas.

Il y a des prédicateurs qui prêchent mal sans être complètement ennuyeux ; vous êtes frappé, en les écoutant, ici d'un trait d'esprit qu'il n'ont point cherché, là d'un éclair d'imagination que vous seul goûtez, plus loin d'une observation fine, d'un bon et sage conseil dont vous pouvez faire votre profit ; mais, chez M. de Ratisbonne, c'est la nuit, le froid, le brouillard, un soleil qui n'est ni levé, ni couché, des cendres éteintes, une allumette chimique qui n'est point soufrée. M. de Ratisbonne est un chameau qui vous fait traverser son désert toujours dans

les mêmes sables, du même pas et sur la même bosse. Tout ce qu'il sait dire, c'est : *Il faut aimer Marie*. Il ne sort pas de là ; il vous rabâche cela trois fois par jour, chaque séance étant d'une heure, et encore il a le front de vous dire qu'il ne saurait trop répéter d'aimer Marie. Son sermon est comme ces chansons qui n'ont que le refrain, de sorte qu'il le fait durer tant qu'il veut. Si vous étiez un peu gastronome, et que vous voulussiez vous faire une idée de l'effet que produisent les sermons de M. de Ratisbonne, mangez un plat de concombres avec du pain sans levain, avalez quelques pintes d'eau bénite, et lâchez d'avoir pour convive M. Lapaulme.

Et puisque nous voilà tombés sur un propos gastronomique, un mot de gastronomie, s'il vous plaît ! Ésope disait que la langue était le meilleur et le pis de tous les mets. Je me doutais bien que la langue de M. de Ratisbonne, à quelque cuisinier qu'elle eût affaire, aurait bien de la peine à être rangée dans la première catégorie ; je voulus en avoir le cœur net, et je consultai à ce sujet deux artistes de mes amis. L'un deux prétendait qu'au cas où, par des circonstances imprévues, une épouvantable

catastrophe amènerait la langue de M. de Ratisbonne dans une casserole, elle pourrait être encore bonne, si on la lardait menu pour la graisser ; qu'on la fit mariner trois semaines dans l'huile d'olive pour la rendre moins sèche et moins coriace, et qu'on la servît avec une forte rémoulade pour lui communiquer un peu de goût. L'autre voulait qu'on mît ladite langue dans un pâté avec une demi-douzaine de perdrix truffées, sans plus de cérémonie, et qu'on servit.

Voilà pourquoi M. de Ratisbonne prêche plus mal que tous les prêtres que j'ai entendus ; maintenant, pourquoi prêche-t-il plus stupidement ? C'est que son sermon n'a ni commencement ni fin ; c'est que de cette montagne de paroles vous ne sauriez tirer une bonne pensée ; il est toujours à côté du bon sens et de la raison : on dirait qu'il cherche l'absurde. Il n'y a qu'une manière de le réfuter ; c'est de lui répondre : « Vous ne savez ce que vous dites. » C'est un de ces prêtres étroits qui non seulement ne peuvent admettre le vrai, mais produisent le faux. Vous diriez un ciel qui fait des ténèbres. Je vais vous analyser le sermon de M. de Ratisbonne, dans toutes les

parties qu'il y a d'analysables, et vous verrez que je n'ai pas tort.

M. de Ratisbonne nous recommande d'aimer Marie : c'est le commencement, le milieu et la fin de son sermon. C'est très bien, monsieur de Ratisbonne ! vous êtes un homme d'un conseil excellent ! Je voudrais, moi, de tout mon cœur, aimer Marie : si cela ne pouvait me faire du bien, cela ne pourrait toujours me faire aucun mal ; mais, comment donc faut-il s'y prendre pour cela ? Vous même, puisque vous êtes un juif converti, vous n'avez pas toujours aimé Marie : dites-nous donc de quel procédé vous vous êtes servi pour arriver à ce résultat. Vous vous êtes agenouillé devant une madone, et vous vous êtes écrié : « Marie, reine des cieux, tour d'ivoire, étoile de la mer, je vous aime de tout mon cœur ! » Mais, vous mentiez ; vous auriez pu rester dans cette position jusqu'à vous donner des vertiges, votre amour pour Marie n'en fût pas avancé d'un point : cela n'eût servi qu'à vous faire mal à la tête.

Il n'y a qu'un visionnaire qui puisse aimer un être idéal, une abstraction, parce que cet être idéal, il le voit

devant ses yeux ; mais vous, vous n'êtes point visionnaire : celui qui est visionnaire, c'est monsieur votre frère. Ne savez-vous donc point que l'amour réside dans les nerfs comme la haine ? L'un ou l'autre résulte des impressions agréables ou désagréables que vous fait éprouver un objet ; or, ces impressions, est-ce moi qui les crée ? ai-je la faculté de les changer en route ? l'homme est-il donc le maître dans sa pauvre maison ? suis-je libre de trouver la cerise plus douce que l'abricot ? Si je pouvais, à chaque instant, me créer des sensations agréables, ne serais-je pas le maître de mon bonheur ? Alors, à quoi servent donc les vingt-sept sermons de M. de Ratisbonne.

Vous voulez que nous aimions Marie, cette mère céleste, plus que toute chose, plus même que notre véritable mère ! Mais, pouvons-nous donc, à force d'abstractions, nous figurer que c'est Marie qui nous a portés dans son sein, Marie qui nous a nourris de ses mamelles ?... Ma mère est à côté de mon fauteuil de malade ; elle est sourde, la pauvre femme, et nous ne pouvons guère nous faire entendre ; mais elle est là qui

m'enveloppe de tous ses regards, qui cherche à deviner dans mes yeux ce que je désire, et dans le moindre pli de mon front ce qui me déplaît ; elle a quitté l'autre moitié de sa famille, celle qui n'a pas besoin d'elle, pour prendre sa part de mon agonie. Les soins qu'elle avait donnés à mon enfance, elle les prodigue à ma précoce vieillesse. Elle a déjà vu mourir un fils, et elle vient encore me prêter l'appui de son bras pour me faire descendre plus doucement les pentes de la vie.... Et quand j'ai à aimer une pareille mère, on voudrait que j'allasse porter mes adorations à une mère dont mes sens ne me rendent pas compte !...

Pauvre mère ! de quelle lourde main Dieu vous a-t-il donc mesuré les larmes qu'il a mises sous votre paupière !... Dieu ne serait-il donc point juste envers les mères ? Un fils ne peut enterrer qu'une fois sa mère ; mais une mère, de combien de fils souvent ne porte-t-elle pas le deuil !... Suis je au moins le dernier enfant qu'elle enterrera ? lui en restera-t-il un dernier pour lui fermer les yeux et mêler à nos os ses chères dépouilles ? est-elle destinée à emporter la clé de notre chétive maison ?...

Oh ! Combien je suis moins à plaindre qu'elle !... Je meurs quelques jours avant ceux de ma génération ; mais je meurs dans cet âge où finit la jeunesse, et après lequel la vie n'est plus qu'une longue décadence. Je rendrai à Dieu mes facultés telles qu'il me les a données : mon imagination vole toujours d'un vol libre dans l'espace, et le temps n'a point blanchi les plumes de son aile. Je n'ai perdu que quelques-uns de ceux que j'aimais, et quand je vais, à la Toussaint, visiter le cimetière où dorment nos pauvres ancêtres, à peine trouvé-je dans le gazon quelques débris de noms qui me sont chers. Je suis semblable à l'arbre qu'on coupe ayant encore des fruits entre le tronc dont il est poussé et les jeunes rejetons qui poussent. Belle et pâle automne ! tu ne m'as point vu, cette année, dans les chemins bordés d'herbes flétries ; je n'ai vu ton doux soleil et je n'ai senti tes brises parfumées que de ma fenêtre ; mais nous nous en irons ensemble ! Je veux mourir avec la dernière feuille des peupliers, avec la dernière fleur de la prairie, avec le dernier chant des oiseaux, enfin avec tout ce qui est doux avec tout ce qui est beau dans l'année. Il faut que ce soit la première bise qui me dise : *Il faut partir !*... Ne vaut-il pas mieux

mourir à temps que de vieillir ?...

Mais, de quoi parlé-je ? Je fais comme le voyageur qui attache sa monture au bord du chemin et va s'égarer dans une pittoresque et fraîche vallée. À nous deux, monsieur de Ratisbonne !.... Vous dites que Marie est notre mère.... Bien des remerciements, monsieur de Ratisbonne ! Nous sommes enchantés d'être si près parents delà Vierge ; mais, comment Marie est-elle notre mère, s'il vous plaît ? Au moins, faites-nous bien comprendre la chose. Rien de plus simple, dit M. de Ratisbonne puisque Marie ; est la mère de Dieu qui est notre père, ne sommes-nous point ses enfants ?... — En tout cas, monsieur de Ratisbonne, Marie ne serait que notre grand-mère ; mais, qui vous a dit qu'elle fût la mère de Dieu ? qui vous a permis de bâtir votre système de confrérie sur une équivoque ? Et la Vierge n'est-elle pas une trop honnête personne pour profiter de votre mensonge ? Ignoreriez-vous encore que nous appelons Marie *la mère de Dieu*, parce que notre pauvre langage ne nous fournit point d'expressions meilleures pour exprimer les liens qui l'attachent à Jésus-Christ ? Chez les

païens, une simple mortelle pouvait être la mère d'un dieu ; mais, chez eux, les dieux n'étaient pas éternels. On nous représente Marie comme une jeune femme de 22 à 25 ans, et fort jolie ; or, comment peut-elle être la mère d'un dieu vieux de plusieurs millions d'années et autant, et toujours autant ? Le fils peut-il donc exister avant la mère, et la créature peut-elle engendrer le créateur ?... Dieu voulait que son fils vécût complètement de la vie humaine ; il a choisi Marie pour le porter neuf mois dans son sein comme les enfants des autres hommes ; elle a été la dépositaire du divin enfant ; elle l'a porté entre ses flancs comme les lévites portaient l'arche sainte sur leurs bras ; c'est dans son sein que s'est accompli le mystère de la rédemption ; mais, toujours est-il que, si elle est beaucoup plus que la nourrice de Jésus-Christ, elle n'est point sa mère : le Christ lui-même semblait ne la regarder que comme une simple femme. On ne voit nulle part qu'elle ait eu la moindre influence sur ses actions. Il semble, dans l'Évangile, moins attaché à elle qu'à ses disciples ; et quand elle vient le quérir au temple, où, encore enfant, il terrassait les docteurs de la loi par la force de ses raisonnements, pour l'emmener à Bethléem,

il lui répond fort sèchement : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? »

Rétablissons un peu les faits que notre banquier converti a un peu dérangés. Si Jésus-Christ a donné à Marie un trône à côté du sien, ce n'est point qu'il la tint pour sa mère : il n'a pas voulu payer ainsi les soins qu'elle a pris de son premier âge. Ce n'est point un salaire qu'il lui offre, une balance décompte qu'il établit avec elle : les services personnels rendus ne se récompensent point comme les belles actions et les actes de vertu. Si Jésus-Christ eût voulu dédommager la sainte Vierge des durs labeurs de la maternité qu'elle avait endurés pour lui, il l'eût fait tandis qu'elle était sur la terre, et avec des récompenses terrestres. La sainte Vierge occupe l'endroit le plus rayonnant du ciel, parce qu'elle a été sainte entre toutes les saintes femmes ; parce qu'elle a donné aux chrétiens ? encore chancelants dans la foi, le modèle de toutes les vertus chrétiennes ; et je ne crains pas de le dire, si la sainte Vierge, après la mort de Jésus Christ, fût tombée dans les impiétés de son siècle, si elle eût repris la religion des Juifs, par exemple, elle eût été damnée

comme tout autre pécheur ! Ce n'est donc point comme mère de Dieu que la sainte Vierge est quelque chose : il ne faut point la recommander sous ce titre aux adorations de vos ouailles. À force de leur dire que la sainte Vierge est toute-puissante, que Dieu ne lui refuse rien, vous leur ferez croire qu'elle est égale à Dieu. Interrogez vos vierges : je parie qu'il n'y en a pas dix sur cent qui comprennent que la sainte Vierge n'est qu'une simple mortelle et ne l'adorent comme un être divin ; or, cela, ce n'est rien moins que de l'idolâtrie. Pour moi, je ne vois point que je doive à la sainte Vierge plus d'hommages qu'à saint Joseph qui était aussi un des familiers de Dieu, et nourrissait le divin enfant de sa sueur, tandis que sa femme le nourrissait de son lait. Je l'aime, ce bon saint, à cause du peu d'embarras qu'il fait dans le ciel.

Toujours est-il que la sainte Vierge est notre mère : M. de Ratisbonne ne veut point en départir. Il a, pour le prouver, toutes sortes d'arguments dont voici les principaux : Marie porte un véritable cœur de mère ; elle aimait son fils d'un amour incommensurable ; elle a souffert tout ce qu'un cœur de mère peut souffrir. Voici

pourquoi Marie est notre mère !... En vérité, il faut être un petit théologien comme moi, ayant peu d'occasions de discuter, pour réfuter ce raisonnement. Ces énormités passent sans peine auprès d'un auditoire superstitieux toujours en crainte de se damner, et n'osant, à cause de cela, épilucher le moindre argument religieux ; mais, appliquons à une chose vulgaire la logique de M. de Ratisbonne : nous verrons ce qu'il en résultera. Il y a, à la ménagerie royale, une superbe lionne : elle porte, elle aussi, un vrai cœur de mère ; elle avait un lionceau qu'elle aimait d'un amour incommensurable, car personne n'a essayé de le mesurer. Ce lionceau est mort, et elle a ressenti beaucoup de chagrin de sa perle ; donc cette lionne est la mère de tous les lions de l'univers !... Quant à ses prémisses, bien certainement M. de Ratisbonne les croyait inattaquables. Qui pourrait nier que Marie ait aimé son fils d'un amour incommensurable ? Je ne le nie point, en effet ; mais je serais bien aise que vous mêle prouvassiez. Nous ne connaissons Marie que par l'Évangile : les apôtres seuls nous ont fait sa biographie ; or, rien n'indique, dans leur chronique, que la sainte Vierge portât un amour incommensurable à son fils ;

aucun passage de l'Évangile n'établit entr'eux ces rapports intimes et même cette affectueuse liberté qui règnent dans une famille. Nous ne la voyons point suivre le Christ dans ses pérégrinations, ni le Christ lui faire visite à sa petite maison de Bethléem ; clic n'est mêlée à aucun événement de la vie du réformateur ; ils ne paraissent ensemble en public qu'aux noces de Cana, ci même, ce qui se passe alors n'indique pas entr'eux une intimité bien parfaite : il ne lui donne encore que le litre de femme ; il ne répond point à la question qu'elle lui adresse, et là, comme au temple, elle éprouve une rebuffade. Il n'est point question d'elle dans la longue agonie de Jésus-Christ ; le danger que court son fils ne la rapproche point de lui. La lionne, elle, se ferait tuer à l'entrée de sa caverne en défendant son lionceau : Marie, elle, ne fait rien pour sauver Jésus-Christ ; elle ne cherche point à attendrir par ses larmes une multitude aveuglée ; elle ne va point, elle si puissante par sa grâce et par ses charmes, se jeter aux pieds de Pilate, et le conjurer de ne pas donner à boire, à des hommes égarés, le sang de l'innocent et du juste : elle se tient immobile dans son indicible douleur.

Pauvre mère de Dieu ! Vous avez fait une triste conquête en la personne de ce Juif !... Voyez un peu à quelle hideuse analyse il vous expose !... Et encore, non content de vous persécuter de ses niaises et vieilles adorations, il ameute contre vous, dans son archi-confrérie, tous les faussets des filles et des femmes qu'il peut racoler. Il prêche l'établissement d'une association de prières en votre honneur, et, de son autorité privée, il y attache toutes sortes de privilèges !... En vérité, s'il y avait place dans votre cœur à une huitième épée, il l'y enfoncerait. Vous êtes, entre les mains de ces gens-là, comme cet ambassadeur anglais que les Chinois faillirent faire crever d'insomnie en l'adorant avec leurs tam-tams, et qui ne leur échappa qu'avec une surdité incurable. Un baudet, ayant pris sa maîtresse en affection, venait tous les malins sous ses fenêtres lui donner une sérénade, et, non content de cela, il y envoyait tour à tour les autres ânes du village : c'est ainsi que se conduit à votre égard M. de Ratisbonne.

Mais, ce M. de Ratisbonne a-t-il bien toute sa judiciaire ? Une association de prières !... comment une

pareille idée a-t-elle pu passer dans le cerveau d'un chrétien !... Deux hommes s'associent pour faire ensemble ce qu'un seul ne saurait faire ; mais, petite fille ou vieille femme, cul-de-jatte ou manchot, qui donc n'est assez fort pour dire une prière à la sainte Vierge ? Un *Ave Maria*, est-ce donc un quartier de roc à soulever ? faut-il pour cela avoir un mètre d'une épaule à l'autre et une taille de cinq pieds dix pouces ? ma prière aura-t-elle plus de mérite, si je la fais à l'église, à côté d'une jolie voisine, ou dans le silence de mon atelier, agenouillé sur une des chaises mercenaires de la fabrique ou accoudé sur le dossier de mon vieux fauteuil rouge ? la *Salutation angélique* doit-elle être une pétition de confrérie ? Les prières isolées ne sont-elles que du petit plomb qui ne peut atteindre un but lointain, et pour qu'elles arrivent à leur destination, faut-il les fondre ensemble et en faire une chevrotine ?... Mais, vous, M. de Ratisbonne, ancien banquier, et qui étiez bien meilleur banquier assurément que vous n'êtes prédicateur ; vous, plus habitué à manier des chiffres que des syllogismes, vous savez ce que c'est qu'une association : une association doit promettre un avantage quelconque aux sociétaires ; or, votre

association, quel avantage nous promet-elle ? Supposons qu'au bout de l'année l'association ait produit un certain dividende de grâces, tous les membres de l'association, ayant également prié pendant l'année, ces grâces devront se partager entre eux par portions égales : chacun n'aura donc, en admettant que les parts soient équitablement faites, que ce qu'il aura gagné personnellement. Mais alors, pourquoi s'associer ? La proposition de M. de Ratisbonne revient à celle-ci : « Mettez chacun cinq francs dans une tirelire, et partagez-vous la somme au bout de l'année. » Assurément, ce bon abbé doit descendre très directement de M. de Lapalisse. M. de Ratisbonne dira-t-il que ceux qui ont peu prié ou point prié recevront autant que ceux qui ont prié beaucoup ; que les prières faites par eux au-delà de leur compte seront reportées au compte des tièdes et des fainéants ? Mais alors, qu'est-ce donc que la justice divine ? Pourquoi ne chargerais-je pas mon domestique de faire tous les matins ma prière, et ne l'enverrais-je pas pour moi à la messe et à confesse ?

Pour moi, je n'entrerai point dans l'association de

M. de Ratisbonne : j'aurais trop peur que mes prières fussent perdues Quand les grâces accordées par Dieu seront arrivées au bureau de la société, qui me dit que ces messieurs de l'état-major ne mettront point de côté, pour eux et leurs créatures, les meilleures et les plus belles, et ne nous laisseront, à nous simples fervents, que le fond du sac, des grâces insignifiantes, comme, par exemple, de ne point verser quand on va en voyage, ou, quand on achète un melon, de mettre la main à côté des mauvais ? Et, au fait, est-ce que je connais M. de Ratisbonne ? Je n'ai entendu M. de Ratisbonne qu'une heure ; mais, je le maintiens, il est impossible que l'homme que j'ai entendu ne soit pas un pauvre hère, un moine superstitieux, incapable de faire autre chose que de prier, si prier c'est faire quelque chose, et je ne m'étonnerais nullement qu'un homme de cet acabit eût vu la sainte Vierge ; mais ce n'est point lui qui a eu cet avantage : c'est son frère. M. de Ratisbonne nous a prêché, avec la permission de l'évêque, comme le charlatan avec la permission des autorités constituées, cette légende pendant une demi-heure. C'est un moyen de propagande tout comme un autre. Elle mérite, du reste, de vous être racontée.

Approchez vous, honorable assistance... Or, le frère de M. de Ratisbonne, jeune homme de très bonne famille, à ce que dit le même M. de Ratisbonne, avait eu le malheur d'être élevé par l'Université, et n'avait reçu d'elle qu'une éducation religieuse très imparfaite. Voici encore un blâme qui prouve la justesse d'esprit de M. de Ratisbonne le prédicateur. Était-il permis à l'Université d'instruire de la religion chrétienne un enfant circoncis, et, d'un autre côté, pouvait-elle le fortifier dans la religion juive ? A-t-elle des rabbins dans ses collèges ? Peut-être M. de Ratisbonne reproche -t-il à l'Université de ne point faire un cours spécial de religion à l'usage de ceux qui se destinent à voir la Vierge. Quoi qu'il en soit, le frère de M. de Ratisbonne, en sortant du collège, ne croyait guère plus à sa religion qu'à celle des autres. Il eût allumé son cigare aussi bien avec un feuillet de la Bible qu'avec l'Alcoran, et je vous assure que si son chapeau fût tombé dans un fossé le jour du sabbat, il ne se fût pas fait le moindre scrupule de l'en tirer. Il ne se sentait, du reste, aucun penchant pour les économies ni l'usure, et il menait une vie assez dissipée, aimant mieux manger son argent que de mettre à côté celui des autres ; c'était en un mot,

un très bon Juif, et qui n'avait rien fait pour s'attirer une conversion. Il avait été fiancé à une jeune personne charmante, mais trop jeune encore pour être mise à la disposition d'un mari. Pendant donc que sa fiancée vieillissait, il était allé, sans défiance, faire un tour à Rome, la terre classique des conversions miraculeuses, le magasin des saints de la chrétienté. Un jour, le frère de M. de Ratisbonne courait, avec un de ses amis, les rues de Rome en cabriolet, passant devant les madones sans les saluer. Son ami avait besoin dans un quartier prochain ; il aima mieux l'attendre que de le suivre. La fantaisie le prit d'entrer dans un église. — À Paris, l'on flâne devant les boutiques ; à Rome, on flâne sous les voûtes des temples. — Il se trouva devant un hôtel délabré, en face d'une madone assez mal accoutrée. Il se mit à contempler la madone. Il lui semblait qu'il y avait quelque chose de mystérieux dans cette image. Tout-à-coup la statue se mit à rayonner, et le frère de M. de Ratisbonne tomba à terre ; mais il eût soin de ne se faire aucun mal ; alors, la statue vint à lui, le toucha au front, et, par l'action toute-puissante de son doigt, elle le remit sur ses pieds. Quand il fut tout-à-fait revenu à lui, il

courut chez le curé de la paroisse et lui raconta ce qui venait de lui arriver. Le curé ne demandait pas mieux que de le croire : il n'eût pour beaucoup cédé son Juif à la paroisse voisine ; mais c'était un homme qui connaissait les formalités ; il ne voulait point que quelque malencontreux critique vînt lui enlever son miracle : il exigea que le frère de M. de Ratisbonne déclarât, devant quatre témoins dignes de foi, qu'il avait vu la vierge dans son église ; qu'elle lui avait même fait l'honneur de le toucher du doigt, et qu'il était dans l'intention de se convertir. Puis, le lendemain, il se mil à prêcher, comme un moine, sur la conversion miraculeuse d'un jeune Juif auquel la sainte Vierge de sa paroisse était apparue. Pour le frère de M. de Ratisbonne, il ne pouvait faire autrement que de se convertir : quand on a vu la sainte Vierge, il faut nécessairement en passer par-là. C'est donc ce qu'il fit. Il ne se donna que le temps d'apprendre son catéchisme. Aussitôt qu'il se crut suffisamment déjuivé, il alla raconter à son frère, le Ratisbonne de notre pamphlet, le miracle de sa conversion ; il lui déclara en même temps que son mariage était rompu, lui remit un portrait et une tresse de cheveux qu'il tenait de sa fiancée, et alla

se jeter, encore tout mouillé de son baptême, dans un couvent. M. de Ratisbonne n'a pas jugé à propos de nous dire quelle influence la vision mystérieuse de son frère avait eue sur sa propre conversion ; mais, toujours est-il qu'il était Juif, et que maintenant le voilà prêtre, hélas ! et prédicateur. Pour moi, à la place de M. de Ratisbonne, non seulement je ne me serais converti ni de ma religion, ni de ma profession ; mais, en qualité de son aîné, voici ce que j'aurais dit à mon frère : « Vous prétendez, monsieur, que la sainte Vierge vous est apparue... mais, êtes-vous bien sûr, monsieur, de n'avoir pas été le jouet d'une hallucination, peut-être d'un phénomène de lumière ? Pourriez-vous affirmer même que vous n'avez pas eu une attaque légère de catalepsie ? Seriez-vous le seul qui eussiez cru voir des objets qui n'existaient point, et les Ratisbonne ont ils la tête assez solide pour que vous puissiez répondre de la vôtre ? Un grand nombre de saints et de vertueux personnages, vieillis par le jeûne et la prière, on demandé des miracles et n'en ont point obtenu ; qui êtes-vous donc, vous, buveur de Champagne, faiseur d'entrechats, pour qu'il se fasse un miracle en votre faveur ? Puisque vous avez vu la sainte Vierge,

pourquoi ne lui avez-vous pas adressé un de ces beaux compliments que vous savez si bien débiter ? pourquoi ne lui avez-vous point parlé, ne lui avez-vous point demandé ce qu'elle vous voulait ? Qui vous dit, en admettant qu'il y ait eu apparition de sa part, que c'est pour vous convertir qu'elle vous est apparue ? qui vous dit surtout qu'elle exige que vous vous ensevelissiez dans un couvent ; qu'elle se plaise à faire de vous, destiné à être un homme utile et occupé, à avoir une famille, un établissement, des ouvriers à faire travailler et vivre des restes de votre table, un stérile et indolent penailon ? Au lieu d'un converti, n'êtes-vous qu'un prisonnier qu'elle a fait et qu'elle enchaîne de peur qu'il ne s'échappe ? Vous voulez rompre un mariage longtemps projeté et qui devait faire la joie de deux familles ; vous allez manquer à votre parole d'honnête homme, à des engagements imprescriptibles auxquels la cérémonie des fiançailles a déjà imprimé un caractère de sainteté ; vous allez briser le cœur d'une jeune fille qui vous regarde déjà comme son époux ; vous allez emplir ses yeux de larmes qui ne se tariront point, couvrir sa vie d'un nuage qu'aucun rayon ne percera plus : peut-être, quand vous serez à

l'autel, à adorer Marie, blasphémera-t-elle, elle, le nom de cette sainte féroce qui arrache sans miséricorde l'amant à sa fiancée ; et c'est vous qui en serez cause ! Voilà le premier acte de votre vie de chrétien, et vous voulez que je croie que c'est la mère de votre Dieu qui vous inspire de tels actes !... Votre retraite dans un couvent est-elle donc la conséquence nécessaire de votre conversion ? N'y a-t-il point des saints qui ont fait leur salut dans le mariage, en soignant leur pot-au-feu ? Et comment donc une femme vertueuse pourrait-elle détourner son mari de la pratique de la vertu ? Se damne-t-on en conduisant sa femme à la messe ? Et quand bien même encore votre femme ne serait pas aussi religieuse que vous le désireriez ! Est-ce à dire, parce qu'il a un lâche pour camarade de lit, qu'un soldat ne soit point brave ?... Je sais bien qu'il est plus facile de prier et de jeûner dans un cloître que dans une fabrique ; mais quel terrible égoïsme est-ce donc que la passion du paradis ? Quand ces féroces croient voir le paradis devant eux, il n'est ni engagements, ni devoirs à remplir, ni femmes qu'ils laissent veuves, ni enfants qu'ils laissent orphelins, ni vieux parents qu'ils abandonnent à la charité publique qui

les arrêtent : ils sacrifient à leur éternité de bonheur tout ce qui les entoure ; ils vont sans regarder autour d'eux, et s'ils ne pouvaient monter au ciel qu'à la condition que leur dernière empreinte réduirait la terre en cendres, ils y consentiraient sans le moindre remords. Mais, faites-y attention ; ces gens-là, qui veulent arriver par un chemin trop facile, restent dans l'espace !... Dieu nous a imposé à chacun des devoirs d'un certain ordre et d'une certaine nature : ce n'est qu'en les accomplissant qu'on peut trouver grâce devant lui. S'il vous a donné une épée à faire, et que vous lui rapportiez une aumusse, il vous chasse comme un mauvais serviteur ; si avec votre épée, par exemple, vous lui apportez une charrue, il ne vous en accueille que mieux. Vous prétendez que la Vierge vous a ordonné d'être moine !... Mais d'où viendrait donc cette prédilection de la sainte Vierge pour les religieuses et les moines ? La sainte Vierge n'est pas folle : ce que vous comprenez, vous admettez bien qu'elle doive le comprendre ; or, vous comprenez bien, vous, que pour que Dieu soit encensé, il faut des hommes qui tiennent l'encensoir, et que pour qu'il y ait des hommes, il faut que les jeunes gens épousent les jeunes filles. Si tout le

monde ou beaucoup de monde arrivait à cette prétendue perfection recommandée par la sainte Vierge, la vie s'éteindrait peu à peu, et Dieu n'aurait plus d'adorateurs sur la terre. Telles, cependant, ne sont point ses intentions : il semble, au contraire, avoir pourvu avec le plus grand soin à ce que cet accident n'arrive point. Depuis la mousse, qui n'est qu'un duvet, jusqu'à l'arbre gigantesque qui boit dans les nues ; depuis l'insecte auquel une feuille sert de monde, jusqu'aux monstres de la terre et des mers, il a donné d'infaillibles moyens de reproduction ; et ces moyens sont si multipliés, qu'au bout de cent ans, si on la laissait faire, une seule tige d'herbe, un pavot, par exemple, couvrirait de ses rejetons toute la surface du globe. Du reste, qui vous presse donc tant de vous convertir ? avez vous peur que le diable vous arrête dans la rue ? Ne sera-t-il pas temps d'entrer au couvent aussi bien demain qu'aujourd'hui ? Se rive-t-on, sans l'essayer, une chaîne qu'on doit porter toute sa vie ? Si la sainte Vierge veut véritablement votre conversion, elle se donnera la peine de vous apparaître une seconde fois. Si elle vous ordonne d'abandonner votre fiancée, répondez-lui que vous n'avez point d'ordre à recevoir

d'elle, et que Dieu ne saurait vous donner un tel ordre. Mariez-vous le lendemain ; vivez en chrétien si vous le voulez ; en tous cas, faites aux hommes, vos frères, tout le bien que vous pourrez leur faire, et ne prenez point souci du reste : si vous n'allez dans le paradis des chrétiens, vous irez dans le paradis des honnêtes gens. »

Mais, M. de Ratisbonne qui prêche trois fois par jour pendant neuf jours, en l'honneur de Marie, doit avoir plus d'une légende dans son sac. Il nous a bien raconté celle de l'archi-médaille qui a bien aussi son mérite. La sainte Vierge serait, d'après M. de Ratisbonne, comme ces petites maîtresses capricieuses qui ont des diamants plein leurs écrins et qui tourmentent encore leur mari pour leur en acheter de nouveaux : elle a des médailles de toutes sortes, de toutes valeurs ; elle en a plus que tous les éléphants de Lahore n'en pourraient porter cependant, ; il lui en faut sans cesse de nouvelles. Elle sait les modes. Depuis mil huit cent trente, il lui a pris fantaisie d'avoir une médaille où elle fût représentée en habit de patriarche. Ceci, au premier abord, semblerait indiquer qu'en fait de toilette elle a peu dégoût. Mais, dit M. de

Ratisbonne, elle est la reine des patriarches : il n'est pas étonnant qu'elle tienne à en porter le costume. Il fallait aussi que ses deux mains, pendantes vers la terre, rayonnassent de lumière, et qu'il en ruisselât toutes sortes de biens. Puisque telles étaient ses intentions, elle devait naturellement apparaître à quelques-uns de nos habiles dessinateurs, ou, pour plus d'exactitude, se faire daguerréotyper par M. Villeneuve, qui ne lui eût demandé que quinze francs et se fût peut-être converti par dessus le marché. Au lieu de cela, elle s'avise d'apparaître à une jeune novice qui récitait son chapelet dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul, et lui ordonna d'aller transmettre ses volontés à sa supérieure, qui les transmettrait à l'évêque, lequel évêque les transmettrait au pape. La nonne s'acquitta fidèlement de sa commission. La vieille abbesse ne voulut point ajouter foi à ses paroles.

— Vous mentez, mademoiselle, lui dit-elle. Fi ! que c'est vilain lie mentir à votre âge !

— Chère mère, je ne mens point : j'ai vu la sainte Vierge comme je vous vois, elle m'a parlé comme je vous

parle.

— Et pourquoi n'est-ce pas à moi qu'elle s'est adressée ?

— Je n'en sais rien, chère mère ; peut-être est-ce parce que vous portez des lunettes et que vous êtes un peu sourde.

— C'est bien, mademoiselle, on ne vous en demande pas si long ; mais, comment la mère de Dieu était-elle faite ?

— Elle portait un habit de patriarche.

— Fi ! Que c'est vilain ! Une femme s'habiller en homme !... Je n'aurais cru ça de la sainte Vierge.

— En outre, il tombait toutes sortes de bonnes choses de ses mains ouvertes, et ses cinq doigts, pleins de lumière, ressemblaient à cinq allumettes chimiques qui éclatent.

— Et parmi toutes ces choses qui tombaient de ses mains, y avait-il de l'angélique ?

— Je ne l'ai point remarqué, chère mère ; mais, je crois bien que tout cela ce n'était que des apparences colorées qui signifiaient que la médaille attirerait toutes sortes de biens sur ceux qui s'en décoreraient.

— La mère Agatocle a manqué, cette année, nos confitures ; croyez-vous qu'elles réussiront quand nous aurons la médaille ?

— Sans aucun doute. Que la mère Agatocle mette une livre de sucre pour une livre de jus de groseille, et nos confitures réussiront parfaitement.

— Et croyez-vous que votre médaille attirera sur notre couche de melons la bénédiction de la sainte Vierge ?

— Évidemment, sainte mère ; surtout si vous les faites mettre sous des cloches.

— Mademoiselle Agathe, vous êtes une espiègle. Je crois bien que vous ne seriez pas fâchée que la médaille eût l'influence de vous rendre encore plus jolie.

— Non, chère mère ; mais, seulement, je voudrais qu'elle vous rendit un plus aimable.

Après bien des tergiversations, la supérieure se décida à aller raconter à l'évêque ce qui s'était passé dans son couvent, et l'archi-médaille fut frappée. Cette médaille est maintenant à la mode dans le monde dévot, et elle a déjà rapporté un bénéfice énorme à ses auteurs. Je liens d'une personne digne de foi que M. de Ratisbonne, sans avoir l'air d'y toucher, en a vendu ici pour mille francs. Du reste, il y en a un dépôt place de l'Évêché. Venez, messieurs et dames, approchez, demandez ! l'archi-médaille ne coûte plus qu'un franc ! À un franc le billet d'entrée au paradis ! À vingt sous la sainte la sainte Vierge habillée en patriarche : vous avez les vieilles médailles de saint Fiacre par dessus le marché !... Pères et mères de famille qui allez à l'église et envoyez vos enfants aux écoles des frères, il faudrait que vous n'eussiez pas vingt sous dans votre poche pour les priver de ce précieux symbole !...

Ces doctrines extravagantes sur lesquelles on ne sait pas faire courir quelques lueurs de style, ces rêveries d'un

cerveau fêlé par une conversion subite, M. Dufêtre en a non seulement autorisé, il en a même sollicité la prédication. Il croyait que de tout ce galimatias surgirait un spectacle pour la foule. Sa représentation a été manquée ; mais il n'en porte pas moins sur sa télé la responsabilité des absurdités qu'il a laissé dire à son marchand de saintes Vierges. Il le connaissait depuis longtemps, et il ne devait point permettre son début dans notre cathédrale : on n'ouvre pas un vase quand on sait qu'il renferme des gaz puants et nauséabonds. Entre évêques et diocésains, il y a des égards dont on ne doit point s'écarter. M. Dufêtre abuse de la confiance de ses ouailles en leur présentant comme un grand prédicateur un méchant bavard de légendes qui n'est bon qu'à écrire la vie des saints. Si on l'invitait, lui, M. Dufêtre, à manger d'un mets friand, d'un bon saumon, par exemple, et qu'on lui servît un hareng saur, ne garderait-il pas rancune à son perfide amphitryon ? ne lui dirait-il point, et cela avec beaucoup de raison : « Ce n'est pas ce hareng que je viens de bénir, ni cette piquette, » et ne ferait-il pas, dans un verre d'eau, ses adieux suprêmes à cette table gasconne et inhospitalière ? Pourquoi, nous, ses

dupes, n'en ferions-nous pas autant ? Ne voit-il point, d'ailleurs, lui qui est si adroit, qu'il fait tort à la renommée de sa caste ? Il met sa nullité en évidence : c'est un lourd trait d'éponge qu'il passe sur leur enseigne. Dans un pays où les aigles ne sont pas plus gros que des alouettes, les alouettes, nécessairement, ne seront pas plus grosses que des sauterelles ; si, donc, parmi les prêtres, les hommes d'élite sont de la force de M. de Ratisbonne, que seront donc les hommes ordinaires !... Je vous ai donné, dites-vous, tout ce que j'ai de meilleure qualité en fait de prédicateur, et vous vous plaignez : vous êtes d'un goût bien difficile ! Au contraire ; je me plaignais l'autre jour à mon tailleur de ce que le dernier paletot qu'il m'avait vendu s'était de suite percé au coude ; cependant, me répondit-il, je vous ai donné tout ce que j'avais de plus solide. Alors, lui dis-je, au paletot prochain vous me donnerez tout ce que vous avez de moins solide. Je répondrai la même chose à M. Dufêtre : donnez-nous tout ce que vous avez de plus inférieur dans votre brigade.

Du reste, il est très mauvais de laisser un prédicateur

par trop bête monter en chaire. Si l'individu qui me prêche n'a point sur moi l'autorité d'une intelligence supérieure, je ne me donne point la peine de l'écouter ; s'il n'est qu'un sot, il se réfute de lui-même : je prends de confiance, et sans examen, le contre-pied de toutes ses propositions. Rien n'est funeste à une bonne cause comme un mauvais avocat. Depuis que j'ai entendu M. Lapaulme préconiser l'obéissance à la loi, je me sens des tendances à la révolte. Cela vient, je crois, de ce qu'on rougit d'être de l'avis d'un imbécile.

M. Dufêtre connaît son histoire, l'histoire du monde et celle de l'église. Il ne doit point ignorer que cette créance aux apparitions, aux visions surnaturelles, aux conversions par ordre d'en-haut ne soit fort dangereuse. Combien de charlatans de haut et bas lieu n'ont-ils point abusé des visions ? combien de grands criminels n'ont ils point eu une vision pour les justifier ! Les visions d'aujourd'hui, je le sais bien, ne sont plus aussi féroces qu'autrefois ; les fantômes ne s'habillent point d'une manière aussi ridicule ; mais toujours est-il que ces doctrines ont de graves inconvénients. Je n'irai pas

chercher mes preuves bien loin. Il y a quelques années, un curé du Morvan disait en chaire à ses ouailles, dans le but de se faire commander quelques messes, que tels et tels trépassés lui étaient apparus, qu'ils étaient fort tourmentés dans le purgatoire, et qu'ils recommandaient à leurs bons parents de leur faire dire des prières.

Du reste, voilà comme ils sont tous ! Dans un misérable intérêt privé, ils ne craignent point de faire à la religion un tort très grave. S'ils avaient besoin d'une poignée de copeaux pour allumer leur feu, ils raboteraient leur autel.

Depuis longtemps j'entends dire que le clergé cherche à abrutir le peuple : je ne le croyais point. Tant de perfidie de la part des prêtres outre-passait mon intelligence. Maintenant, je le crois, et ma conviction s'affermir tous les jours. J'ai par-devers moi des équations de faits aussi sûres que des équations algébriques. Je vois un clergé nouveau, étrange, insolite, hagard, agité d'un tremblement convulsif, s'intercaler parmi l'ancien. Rien de ce qui existe ne lui convient ; il veut s'emparer de tout ; il lève de l'argent par toute la France ; il recrute

publiquement des congrégations ; il a des prédicateurs embrigadés, des journaux qu'il subventionne, des écrivains qu'il salarie ! Avant de bouleverser la France, il met tout sens dessus dessous dans la sacristie. Il fait des saints, il fabrique des miracles, en guise de cocardes il vend des médailles, il promet le ciel il ceux qui le suivent. Ces pauvres diables ne sont pas à craindre ; ils ne le sont pas, parce qu'ils ne savent point être de notre époque et que la grande masse ne veut plus être de la leur ; parce que leur ineptie surpasse encore leur ambition. La corde de cette vieille cloche avec laquelle le clergé ameutait les paroisses est à cent pieds au dessus de leur tête ; c'est un tourbillon de fumée qui passera comme ont passé tant d'autres, sur l'éternel soleil ! Toujours est-il qu'ils cherchent à abrutir le peuple, que c'est un système établi chez eux, et que toutes leurs doctrines nouvelles ne tendent qu'à ce but.

Et, en effet, admettons qu'ils soient assez forts pour ramener parmi nous la foi à leurs apparitions surnaturelles, à leurs miracles de sacristie : les superstitions opposées n'arriveront-elles point de suite

par une autre porte ? n'aurons-nous point l'idolâtrie des sorciers, des mauvais esprits, des enchanteurs, des donneurs de philtres ; et dès lors, serons-nous bien loin des absurdités du moyen âge ? Mais ils ont les bras trop petits pour atteindre ce résultat !

Loin de travailler dans leur intérêt, ils travaillent contre eux-mêmes. Demain peut-être, les pierres du mur qu'ils élèvent leur retomberont sur la tête !

Ils croient qu'avec leurs prétendus miracles ils exercent un grand empire sur la foule, parce que, quand ils solennisent ces miracles, elle accourt plus nombreuse à leurs églises ! Mais où la foule n'accourt-elle pas ? N'est elle pas encore plus serrée, le jour d'une exécution, autour de l'échafaud qu'autour de leurs autels ? La foule est comme les oiseaux qui accourent où on leur jette du grain, et qui s'envolent lorsqu'il n'y en a plus. Mais le doute et l'objection restent. Voilà ce qu'on se dit quand, la tête sous les draps, on réfléchit à ce qu'on a entendu.

M. de Ratisbonne voudrait nous faire croire que Dieu a miraculeusement converti son frère. Mais pourquoi, sur

des milliards d'impies qu'il y a sur la terre, le frère de M. de Ratisbonne plutôt qu'un autre ? Est-ce qu'il y aurait par hasard des privilèges pour les Juifs, et les bonnes places du paradis seraient-elles faites pour eux ? S'il est bon qu'il convertisse un seul pécheur, pourquoi n'est-il pas bon qu'il les convertisse tous ? et s'il est mauvais qu'il les convertisse tous, pourquoi est-il bon qu'il en convertisse quelques-uns ? Si, lorsque le choléra ravageait nos populations, il nous fût arrivé un médecin qui eût connu un remède infaillible contre le fléau, et qu'il n'eût voulu l'appliquer qu'à certains malades, nous l'eussions regardé comme un monstre, et on n'eût point manqué de le mettre en pièces. Or, d'après ce que disent les prêtres. Dieu ne se conduit-il point envers nous comme l'homme de notre hypothèse ? En ce cas là Dieu n'est donc pas bon, il n'est donc pas juste ? cette objection, l'homme le plus simple peut la faire ; il peut la répéter tous les jours à ses amis et à ses connaissances, et je défie les prêtres d'y répondre ! Ils ont beau dire, pour se tirer d'affaire, que les mystères de Dieu sont impénétrables ; pour moi, je n'admettrai jamais une doctrine religieuse qui contredira les perfections de

Dieu ; car la perfection, c'est son essence, et Dieu ne saurait exister sans elle.

Mais le doute va plus loin encore. La religion chrétienne n'a point d'autre base que les miracles de l'Évangile ; retranchez ces miracles, et Jésus-Christ n'est plus qu'un philosophe, un grand homme ! Ne comprennent-ils donc point, quand ils fabriquent, dans leur intérêt particulier, des petits miracles, qu'ils compromettent les grands miracles de l'Évangile, qu'ils sapent la religion par sa base, qu'ils en démolissent l'édifice pour faire autour d'eux de la poussière et du bruit ! Quand je les surprends en flagrant délit de mensonge relativement à leurs miracles, pourquoi n'oserais-je me poser cette question : Les prêtres d'aujourd'hui peuvent, pour se rendre importants, mettre à la mode de petits miracles, pourquoi les premiers chrétiens n'auraient-ils pu, dans un siècle moins éclairé que le nôtre, fabriquer des miracles pour donner à leurs doctrines réformatrices une autorité divine ? Si la religion est mêlée de faux miracles, comment donc distinguer les bons des mauvais ? Quand on en aura trouvé deux ou

trois erronés, s'amusera-t-on à analyser les autres'/ Si la moitié des billets de banque étaient faux, qui donc voudrait prêter son argent à la banque ? — Voilà le service que rendent à la religion ces prêtres qui font leur tour de France comme un compagnon du devoir, et ceux qui s'en servent pour donner leurs spectacles !

Tous ces gens-là, après lesquels vous courez, ne sont que de faux apôtres, des prêtres impuissants à se distinguer par leur morale, et qui ne pouvant supporter le fardeau de leur obscurité, usent de tous les moyens possibles pour en sortir. Mais, comme il est dit dans l'Évangile : « Si leurs feuilles sont dorées, vous les reconnaîtrez sans peine à leurs fruits. »

Au lieu de former des associations pour adorer le cœur de Marie, ne feraient-ils mieux de former des associations pour pratiquer en grand les œuvres de l'Évangile ? — Oui. — Le font-ils ? — Non !

Donc ce sont de faux ministres de l'Évangile.

De la presse en province.

Beaucoup de personnes disent que la censure est abolie en France, et ceux qui n'écrivent point, qui ne font rien imprimer ou qui ne s'y font imprimer que des affiches, le croient à force de l'entendre dire. À Paris, la capitale du monde imprimant, où il y a une foule d'imprimeries de toutes sortes d'opinions et de toutes sortes d'intérêts, oui, la censure est abolie, parce qu'il s'en trouve toujours une qui fait ce que les autres n'ont point voulu faire ; mais en province il n'en est pas ainsi. Allez porter à l'imprimerie borgne de votre arrondissement quelque mémoire dans lequel vous vous plaigniez soit du sous-préfet, soit d'un membre du tribunal, soit même d'un simple roquet de l'administration, votre préconiseur de la pensée humaine sera désolé — en pareil cas ils ont toujours la politesse d'être désolés — de ne pouvoir imprimer votre manuscrit ; mais vous comprenez sa

position : *ces messieurs* lui ôteraient leur clientèle. Si, par exemple, c'était ces messieurs qui fissent imprimer un mémoire contre vous, ils passeraient la nuit, lui et son rapin, pour qu'il fût plus tôt à leur disposition. Un imprimeur que je ne veux point nommer, m'a dit, naïvement, a moi, qu'il ne pouvait imprimer un de mes pamphlets, parce qu'il attendait un petit service de M. Dupin.

Voilà, dites-vous en vous retirant, une machine qui a la prétention d'être homme. Ce mannequin s'imagine-t-il donc qu'il est de moitié dans mon œuvre ? Pourquoi la brocheuse ne se croit-elle pas aussi responsable des écrits qu'elle broche et le relieur des livres qu'il relie ? S'il était vrai que ces messieurs lui gardassent rancune de ce qu'il imprimerait contre eux, ils seraient encore plus ridicules que lui : ils savent bien qu'il faut qu'il fasse son métier. En vérité, bientôt le sous-préfet défendra, sous peine de destitution, à son tailleur de m'habiller et à son cordonnier de ressemeler mes bottes.

Cependant, vous pouvez faire sommation à votre homme d'imprimer, et s'il n'y obtempère pas, l'assigner

devant le tribunal. Mais, au cas où il y aurait un délit de presse dans votre écrit, votre imprimeur en serait complice ; alors, vous comprenez qu'il y en verra cent et des plus gros. Si vous vous êtes permis de dire que le sous-préfet ne sait pas danser, que le président du tribunal a un faux-toupet, que la femme du procureur du roi porte des robes rembourrées de coton et qui rectifient les formes, il s'écriera que ce sont d'infâmes calomnies ; que vous poussez à la haine du gouvernement et au renversement de la dynastie, et le tribunal dira probablement comme lui. Si, par hasard, vous gagnez votre procès, votre écrit aura perdu tout son à propos ; les faits qu'il critique seront tombés dans l'oubli : le faire imprimer, c'est comme si vous commandiez votre habit de noce à votre tailleur quinze jours après votre mariage.

Vous avez la ressource, au lieu de vous adresser au tribunal, lieu où l'on sait bien quand on entre, mais d'où l'on ne sait point quand on sortira, de vous adresser au chef-lieu du département. Là, il y a deux, trois imprimeurs peut-être : vous n'aurez que l'embarras du choix. Vous relisez votre manuscrit, vous y changez

quelques épithètes qui ne valent pas mieux que les premières, vous l'empaquetez bien chaudement dans une feuille de papier gris, et vous montez avec lui en diligence. Dans votre écrit il y a des passages où vous accusez la faiblesse du gouvernement qui, au lieu de réprimer l'insolence des prêtres, leur fait toujours de nouvelles concessions. Mais vous êtes parfaitement tranquille à cet égard : la Charte garantit à tout Français le droit de critiquer les ministres du roi de la terre aussi bien que les ministres du roi du ciel. Vous allez vous installer dans la meilleure auberge du chef-lieu, et vous êtes étonné qu'on ne devine point que vous avez nu manuscrit dans votre poche. Vous vous adressez d'abord à l'imprimeur de la préfecture — vous connaissez celui-là pour avoir allumé plusieurs fois votre cigare avec son journal, et vous avez souvent lu son adresse autour d'une côtelette en papillote. — Ce monsieur est un homme comme il faut : c'est du moins ce qu'indique sa robe-de-chambre à grands ramages. Il vous reçoit avec beaucoup de politesse, et même il vous offre un fauteuil, car il médite déjà de vous faire prendre un abonnement à sa gazette ; mais, à travers ses bésicles, il a découvert votre

malencontreux passage. Comment voulez-vous qu'il imprime quelque chose contre le gouvernement ? Il a acheté quatre-vingt mille francs la clientèle de l'administration, et il n'est pas d'humeur à la perdre pour vous être agréable : sa politesse ne va pas jusque-là. « Mais, monsieur, vous écriez-vous, et la loi, et la charte qui garantit à tout Français la libre émission de sa pensée ! — Et ma clientèle monsieur ! vous répond-il ; et mes quatre-vingt mille francs dont moitié est remboursable à la Saint-Martin prochaine ! »

Cependant vous n'êtes pas encore tout à fait désappointé : l'autre imprimeur sera plus traitable, sans doute ; malheureusement, l'autre imprimeur a la pratique de l'évêque : il ne peut rien publier qui soit hostile aux prêtres, et vous parlez de leur insolence ! On vous indique une troisième imprimerie que vous ne connaissiez point. Bien certainement vous allez rencontrer là votre affaire. Vous avez vu l'imprimeur de l'évêché, l'imprimeur du gouvernement ; vous allez enfin trouver l'imprimeur de tout le monde. Mais vous avez encore compté sans votre hôte : ce monsieur est

l'imprimeur des légitimistes, et il y a une phrase qui est peu obligeante pour les légitimistes. Il faut que vous remettiez une troisième fois votre manuscrit dans votre poche. Vous vous en retournez chez vous, découragé, de si mauvaise humeur, que vous oubliez de ne rien apporter ni à votre femme, ni à vos enfants, qui vous l'avaient, hélas ! tant recommandé ; mais vous avez appris en voyage que la censure n'est point abolie en France ; qu'elle est tombée des mains royales qui l'exerçaient quelquefois avec discernement, entre les mains des imprimeurs qui l'exercent en aveugles, selon les inspirations de leur intérêt personnel.

Telle a failli être à peu près ma position à Nevers. M. Dufêtre, qui est évêque et marchand de livres, a partagé sa clientèle entre les deux principaux imprimeurs de la localité : l'un, qu'il craint, a la clientèle de l'évêque ; l'autre, qu'il aime, a la clientèle du marchand de livres ; mais à la condition tacite que leurs presses me seront à tout jamais fermées. Or, voilà, de la part de M. Dufêtre, un acte d'hostilité que je ne comprends point. Il sait bien que mes pamphlets sont hors de sa portée ; qu'il ne

saurait en retrancher une seule ligne. Alors, pourquoi cette grimace d'horreur qu'il leur fait, et ce poing qu'il leur montre de loin ? Jette-t-on des pierres à son ennemi quand il est hors de portée ? Voyez un peu quelle terrible chose ce serait, si le même rouleau qui a noirci son papier passait sur le mien, et combien la religion serait compromise ! M. Dufêtre a-t-il donc peur que mes pamphlets ne scandalisent ses livres d'église ? qu'ils ne leur tiennent, la nuit, des propos impies et déshonnêtes ? qu'ils ne cherchent à les détourner de la foi par des sophismes, et que quelque jour les saints épouvantés, pour échapper à la tentation, ne se réfugient, en chemise, chez le sacristain ? Je le dis sincèrement, il me fait peine de rencontrer, chez M. Dufêtre, ces vagues et fausses idées d'un homme qui agit sans savoir pourquoi et ne saurait expliquer sa conduite. Ainsi, si j'habitais le même quartier que M. Dufêtre, et qu'il n'y eût qu'un puits commun, il ne voudrait pas y puiser l'eau dont il fabrique son eau bénite, parce que j'y prendrais l'eau dont je fais mon encre de la Petite-Vertu. Je n'ai vraiment pas un adversaire digne de moi, et il faudra que je m'adresse à un autre évêque. Pour moi, que M. Dufêtre apporte,

quand il voudra, sa clientèle, en tout ou en partie, à mon imprimeur, cela ne me fera point reculer d'une semelle. Mes pamphlets sont gens à vivre en bons camarades avec l'histoire de sainte Flavie, et ils supporteront très bien le voisinage du docteur Gypendole, — bien que ce soit un charlatan du plus mauvais ton, — pourvu qu'il ne cherche point à leur faire avaler de ses pilules.

Mais ici M. Dufêtre est non seulement ridicule, il est encore répréhensible. Le nombre des imprimeurs est limité par la loi : ceux-ci donc sont obligés d'imprimer pour tout le monde, pour les ennemis de la religion aussi bien que pour ses amis, pour les pamphlétaires aussi bien que pour les évêques. Quand M. Dufêtre leur impose la condition de ne point imprimer pour tel ou tel, il les détourne, par l'appât d'un bénéfice, des devoirs que leur profession leur impose. Or, pour un évêque qui doit prêcher l'accomplissement de tous les devoirs, cela est-il bien moral, et Fénelon et saint Vincent de Paule se seraient-ils permis de pareilles choses ? En tout cas, si M. Dufêtre agit ici en bon évêque, il agit bien certainement en mauvais citoyen : il s'oppose, autant qu'il

est en lui, à l'exécution d'une de nos lois les plus chères ; il restreint l'exercice d'un droit garanti par la Charte ; il entrave la liberté de la presse. Il doit comprendre, d'ailleurs, que si tous les gens riches faisaient comme lui, bientôt il n'y aurait plus une profession publique en France. Je ne crois point que M. Dufêtre ait encouru quelque peine en imposant à ses imprimeurs des conditions restrictives du droit commun ; mais, bien certainement, il a commis le délit d'accaparement.

Mais, dira-t-il. vous pouvez assigner mes imprimeurs à vous prêter leurs presses, et vous gagnerez votre procès. Ainsi, par votre fait, il faut que je me jette dans les embarras d'un procès. Et la Montée du Château, m'enverrez-vous votre voiture pour la grimper ? et ma toilette de palais, chargerez-vous votre valet de chambre de me la faire ? et les honoraires de mon avocat, est-ce vous qui les paierez pour moi ? Si, par ces obstacles sans nécessité et sans but que vous avez mis à la publication de mes pamphlets, ils me coûtent cinquante francs de trop, parce que vous ne m'avez point pris ces cinquante francs avec vos mains, croyez-vous que vous ne m'en

avez point fait tort ?

M. Dufêtre objecte encore qu'il ne me porte aucun préjudice, puisqu'il y a, à Nevers, un troisième imprimeur qui me fournit ses presses. Soit ; mais c'est comme si vous me disiez : Il y a ici trois confesseurs ; en vous en interdisant deux, je ne vous porte aucun préjudice, puisqu'il vous en reste un pour vous donner l'absolution. Mais, je veux essayer des deux autres, pourquoi m'en empêchez-vous ? Qui vous autorise à m'ôter le droit de changer ? Et si je ne m'accommode point avec mon imprimeur, s'il me rançonne, s'il me fait mal ma besogne, où irai-je ? Alors, dit M. Lacroix (la seconde langue de M. Dufêtre), vous irez chercher un imprimeur à Moulins : ce n'est qu'à quatorze lieues de poste d'ici, et c'est un voyage charmant par l'Allier. — Très bien, monsieur Lacroix ; mais, supposons que je sois votre ennemi, que je sois assez riche pour subventionner et que je subventionne tous les barbiers de la ville et des environs pour ne point vous raser, cela vous arrangerait-il ? — Non, dites-vous, car, alors, que ferais-je de ma barbe ? — Eh bien vous iriez vous faire raser à Moulins : ce n'est

qu'à quatorze lieues de poste d'ici, et c'est un voyage charmant par l'Allier.

Du reste, ce que j'en dis, ce n'est pas pour me plaindre d'un tort que m'a fait M. Dufêtre : le digne homme n'a rien à se reprocher de ce côté-là ; c'est pour montrer quelle est la tolérance et l'esprit de charité des prêtres, et combien, sous le prétexte sacré de la religion, on fait d'arbitraire et de despotisme.

Table des matières

Quelques mots sur un mandement.....	3
I.....	3
II.....	36
Des Jésuites.....	60
Des banqueroutes.....	118
Je veux être recensé.....	177
À un agent du fisc.....	177
Non, il n'y à pas eu de révolution de juillet.....	220
Les canons de M. Miot	257
Un flotteur à la majorité du conseil municipal de Clamecy.....	288
M. Nolens et M. Volens.....	308
Un quart d'heure de conversation entre mon saint patron et le bon dieu.....	318

À M. Dupin, sur sa lettre à M. Étienne de L'académie Française, concernant la communauté des Jault.....	336
I.....	336
II.....	351
Un évêque de village.....	371
Physiologie de l'électeur de petite ville.....	406
Physiologie du professeur de rhétorique.....	413
M. de Ratisbonne, ou un commis-voyageur de la Sainte Vierge.....	432
De la presse en province.....	479